

**Une expérience bancaire
adaptée à votre vie.**



Qui nous sommes

La Banque CIBC est une institution financière canadienne d'envergure mondiale de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 40 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 10,8 %.

Par l'intermédiaire de nos trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, nos 44 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier.

Notre stratégie

À la CIBC, nous établissons une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Nous avons une excellente équipe et une solide entreprise qui a démontré qu'elle pouvait obtenir des résultats constants et durables. Nous avons maintenant l'occasion de transformer notre Banque et de mettre de l'avant la croissance. Nous accélérerons notre transformation en nous concentrant sur trois priorités à l'échelle de la Banque :

- Focaliser sur nos clients
- Innover pour les années à venir
- Simplifier les activités de la Banque

Créer de la valeur pour nos actionnaires

À la CIBC, nous nous engageons à générer une croissance durable du résultat pour nos actionnaires. Nous nous sommes lancés dans des initiatives en vue de libérer des ressources qui nous permettront de réinvestir dans nos activités afin d'accélérer la croissance des produits et de réduire nos frais structurels de base. Nous y parviendrons en focalisant sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.

Table des matières

Rendement de 2015 en bref	1	Rapport de gestion
I Message du président et chef de la direction	91	États financiers consolidés
Équipe de la haute direction	100	Notes des états financiers
V Message du président du conseil	167	Revue trimestrielle
VII Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires	169	Revue statistique des dix dernières années
	172	Glossaire
	178	Renseignements destinés aux actionnaires



40 G\$

Capitalisation boursière



18,7 %

Rendement des capitaux propres



11

millions de clients

Rendement de 2015 en bref

En 2015, nous avons affermi notre stratégie focalisée sur les clients pour créer de la valeur pour nos actionnaires et réaliser un rendement total solide.

Faits saillants financiers

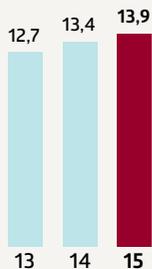
Pour les exercices clos le 31 octobre (En milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2015	2014
Résultats financiers		
Produits	13,9	13,4
Dotations à la provision pour pertes sur créances	0,8	0,9
Charges	8,9	8,5
Résultat net	3,6	3,2
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	59,6	59,0
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires	18,7	18,3
Marge d'intérêts nette	1,74	1,81
Rendement total pour les actionnaires	2,0	20,9
Renseignements sur les actions ordinaires		
Capitalisation boursière	39,8	40,9
Dividendes (%)		
Rendement des actions	4,3	3,8
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	45,4	44,0
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires – détail et entreprises	2,5	2,5
Gestion des avoirs	0,5	0,5
Marchés des capitaux	1,0	0,9

Grille de pointage équilibrée

Rendement financier		
Nos principales mesures de rendement	Résultats de 2015	Résultats de 2014
Croissance du résultat par action ajusté ¹	9,45 \$, en hausse de 6 % par rapport à 2014	8,94 \$, en hausse de 3 % par rapport à 2013
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	19,9 %	20,9 %
Solidité des fonds propres		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	10,8 %	10,3 %
Composition des activités		
Capital économique de Marchés des capitaux ¹	22 %	22 %
Risque		
Coefficient de pertes sur créances	0,27 %	0,38 %
Productivité		
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	59,6 %	59,0 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	45,4 %	44,0 %
Rendement total pour les actionnaires		
Période de cinq exercices close les 31 octobre	CIBC – 60,9 % Indice des banques – 59,6 %	CIBC – 109,0 % Indice des banques – 95,8 %

¹) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

Total des produits
(en milliards de dollars)



Résultat net
(en milliards de dollars)



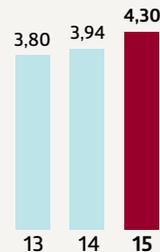
Résultat par action ajusté¹ (\$)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)



Dividende (\$/action)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

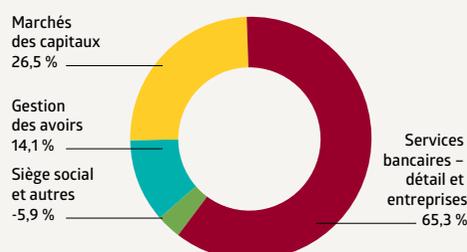
60,9 %

Rendement total pour les actionnaires sur une période de cinq ans

10,8 %

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III

Composition des activités en 2015
(en % du résultat net ajusté)



Performance non financière

Nos objectifs

Réalisations de 2015

Clients

Aider nos clients à atteindre leurs objectifs financiers

- Première des cinq grandes banques canadiennes à proposer une application bancaire mobile pour la montre Apple
- Lancement d'une nouvelle carte de primes VISA comarquée avec TELUS
- Inauguration des plateformes *Virement de fonds mondial CIBC* et *Espèces en devises en direct CIBC*, deux solutions innovatrices, pratiques et abordables à l'intention des clients
- Lancement de plusieurs séminaires d'initiation aux finances visant à aider les clients à bâtir, à protéger et à transférer le patrimoine familial

Employés

Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller

- Nous avons renforcé l'indice d'engagement des employés lors de notre sondage annuel auprès des employés
- Nous avons investi plus de 60 M\$ dans le perfectionnement de nos employés
- Selon 86 % de nos équipes, la Banque CIBC est un endroit où il fait bon travailler et 87 % de nos employés sont fiers d'être associés à notre banque

Collectivités

Apporter vraiment davantage à nos collectivités

- Nous avons versé plus de **65 M\$ afin de soutenir 1 850 organismes communautaires** dans tout le Canada. Ce montant comprend 45 M\$ en dons faits par la Banque et 20 M\$ découlant de collectes de fonds menées par les employés visant à appuyer des initiatives comme la **Journée du miracle CIBC** et **Centraide**
- À l'occasion de la **Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein 2015**, l'Équipe CIBC, composée de 15 000 employés de la CIBC et de leurs familles, a recueilli plus de 3 M\$ des 21,5 M\$ amassés dans 60 collectivités
- À titre de principal partenaire des **Jeux panaméricains et parapanaméricains** de Toronto 2015 et à titre de grand partenaire de l'équipe paralympique canadienne, nous avons investi dans nos athlètes et mobilisé les Canadiens

Environnement

Faire preuve de responsabilité environnementale dans toutes nos activités

- 98 % de l'ensemble du papier utilisé à l'échelle de l'entreprise était certifié par le **Forest Stewardship Council**
- Prêt de 310 M\$ pour atteindre 2 G\$ pour financer des projets de production d'énergie renouvelable
- Célébration de **Ma journée de l'environnement CIBC** avec les employés pour aider à nettoyer les rivages canadiens

Gouvernance

Être un chef de file des pratiques de gouvernance

- Nous avons été nommés la banque cotée en Bourse la plus solide au Canada par le magazine *Bloomberg Markets* et sommes la seule banque en Amérique du Nord figurant à ce palmarès depuis 5 ans
- Le chef de la direction de la Banque CIBC est membre du conseil consultatif de Catalyst Canada et a été nommé président du 30% Club Canada
- Tous les employés ont suivi le programme **Formation obligatoire et évaluation CIBC**



Victor G. Dodig
Président et
chef de la direction

Créer une banque solide, innovante et axée sur les relations

En 2015, nous avons déclaré un résultat net de 3,6 G\$ et généré les meilleurs rendements du secteur en affermissant notre stratégie visant à établir une banque solide et innovante axée sur les clients, qui offre à ses clients « *Une expérience bancaire adaptée à votre vie.* »

La Banque CIBC a dégagé un résultat net ajusté de 3,8 G\$, ou 9,45 \$ par action, contre 3,7 G\$, ou 8,94 \$ par action, il y a un an. Les produits ajustés ont progressé par rapport à l'exercice précédent, passant de 13,5 G\$ à 14,3 G\$, et notre rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté, le meilleur du secteur, s'est établi à 19,9 %.

Quelles ont été vos principales réalisations au cours de la première année de votre mandat à titre de chef de la direction?

Au cours de la dernière année, notre nouvelle équipe de leadership a réalisé des progrès considérables à l'égard de nos trois objectifs :

- revitaliser notre culture;
- favoriser l'engagement des clients;
- accroître la valeur pour nos actionnaires.

Nous avons fait des avancées encourageantes pour faire de notre culture une culture plus ouverte et plus transparente, et nous avons constaté des améliorations tant qualitatives que

quantitatives à ce chapitre. Les membres de notre équipe sont stimulés par l'attention accrue que nous accordons au client, comme en témoignent les résultats records du sondage réalisé auprès de nos employés pendant l'année.

Cette attention se ressent sur le marché, car nous avons déployé des efforts concertés pour nous rapprocher de nos clients. J'ai rencontré personnellement plus de 500 de nos clients, notamment des chefs de la direction et des propriétaires d'entreprises, afin de mieux comprendre leurs besoins et de réitérer notre engagement à redonner à la Banque CIBC sa vocation de « commerce ». Nos résultats en matière de satisfaction des clients, qui ont dépassé en amélioration ceux des autres banques canadiennes au cours des trois dernières années, reflètent ces efforts.

En ce qui a trait à l'accroissement de la valeur pour les actionnaires, nous avons élaboré un plan pour transformer la Banque CIBC en une banque

Nous focalisons sans relâche sur nos clients.

Équipe de la haute direction

De gauche à droite

Steve Geist
Premier vice-président à la direction
et chef de groupe, Gestion des avoirs

Kevin Patterson
Premier vice-président à la direction,
Technologie et opérations

Sandy Sharman
Vice-présidente à la direction et
chef des Ressources humaines

Michael G. Capatides
Premier vice-président à la direction,
chef de l'administration et avocat général

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction, Banque CIBC

Kevin Glass
Premier vice-président à la direction
et chef des services financiers

Harry Culham
Directeur général et chef de groupe adjoint,
Marchés des capitaux

Christina Kramer
Vice-présidente à la direction,
Distribution Détail et Stratégie des canaux

Jon Hountalas
Vice-président à la direction, Services bancaires
et financiers aux entreprises

David Williamson
Premier vice-président à la direction et
chef de groupe, Services bancaires de détail
et Services bancaires aux entreprises

Laura Dottori-Attanasio
Première vice-présidente à la direction
et chef de la gestion du risque

solide, innovante et axée sur les relations qui continue de générer un résultat constant et durable et mise davantage sur la croissance.

À l'occasion de votre Journée des investisseurs de 2015, vous avez dit que la Banque CIBC améliorerait ses résultats de 5 % à 10 % à moyen terme. Comment la Banque CIBC se transforme-t-elle pour améliorer la valeur pour les actionnaires?

Dans le contexte de l'arrivée de nouveaux concurrents et de la faible croissance de l'économie, nous nous engageons à devenir la banque de l'avenir.

Nous poursuivrons nos efforts pour :

- innover en développant des technologies pertinentes qui répondent aux besoins de nos clients;
- simplifier nos pratiques d'affaires;
- faire en sorte qu'il soit plus facile de faire des affaires avec nous;
- focaliser sans relâche sur nos clients.

La Banque CIBC est aujourd'hui perçue comme un chef de file de l'innovation, mais notre secteur évolue rapidement. Nous nous engageons à prioriser l'innovation et à y investir davantage pour trouver de nouvelles façons d'ajouter de la valeur et qu'il soit plus facile et plus pratique pour nos clients d'effectuer leurs opérations bancaires.

Nous nous efforçons de simplifier nos processus. Grâce à notre Programme Clarté mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise, il sera plus facile pour nos clients de faire des affaires avec nous, et pour les membres de notre équipe de les servir.

Le Programme Clarté générera des économies de coûts substantielles et, bien qu'une partie de ces économies servira à accroître la rentabilité en améliorant le contrôle de nos charges d'exploitation, la majorité sera réinvestie dans la transformation de notre Banque.

À l'heure actuelle, notre coefficient d'efficacité est plus élevé que nous l'aimerions. Nous croyons pouvoir enregistrer à moyen terme un ratio



des charges autres que d'intérêt de 55 % en gérant mieux les coûts et en améliorant notre profil de croissance.

Vous affirmez vouloir être le chef de file en matière de satisfaction de la clientèle. Comment y parviendrez-vous et qu'en est-il en réalité?

Nos clients continuent d'être au cœur de tous ces changements. Notre focalisons sans relâche sur nos clients.

Le virage d'une approche centrée sur les produits vers une approche centrée sur les clients nous permet d'approfondir les relations avec nos clients. En 2015, davantage de clients étaient prêts à recommander la Banque CIBC comme endroit pour faire des affaires, car nous avons amélioré notre cote de satisfaction de la clientèle plus que toute autre banque canadienne. Bien qu'il nous reste du travail à faire, notre lancée nous donne la confiance nécessaire pour nous engager publiquement à devenir le chef de file de l'expérience client.

Pour accélérer le rythme de nos progrès, nous nous concentrons sur trois changements en vue d'instaurer une culture focalisée sur les clients à la Banque CIBC. Nous avons :

- fait de l'expérience client une priorité à l'échelle de la Banque;
- élaboré une mesure commune de l'expérience client (score net de recommandation);
- aligné la rémunération des membres de la haute direction sur nos objectifs en matière d'expérience client.

Nous mesurons nos progrès à l'aide d'indicateurs de tendance, notamment l'acquisition de clients, la fréquence d'utilisation des produits, le nombre de plaintes de clients ou de soumissions à un autre palier

d'intervention et la perte de clients. La tâche ne sera pas facile. Nous aurons besoin du soutien des 44 000 membres de notre équipe qui s'attacheront à offrir à nos clients UNE même CIBC pour que nous réalisons notre objectif de devenir le chef de file de l'expérience client.

La Banque CIBC est perçue comme un chef de file de l'innovation bancaire. Toutes les banques en ont fait désormais leur priorité. Que fera la Banque CIBC pour conserver son titre?

Le secteur bancaire évolue à un rythme sans précédent. Ce contexte, bien que semé d'embûches, nous offre des possibilités à titre de chef de file de l'innovation. Nous avons l'intention de nous tenir aux côtés de nos clients lorsqu'ils adopteront les nouvelles technologies et de chercher des façons plus simples, plus souples et plus sûres de nous occuper de leurs besoins bancaires quotidiens.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons été les premiers parmi les cinq grandes banques à lancer une application pour la montre Apple. Cela a été rendu possible grâce à notre partenariat avec le carrefour de l'innovation en milieu urbain de MaRS Discovery District et la nouvelle grappe d'entreprises en technologies financières qui continue de mettre l'accent sur le développement de la prochaine vague d'innovations bancaires. Récemment, nous sommes devenus la première grande banque canadienne à participer à mobiXpress, un nouveau portefeuille numérique, fruit de la collaboration entre la Banque CIBC et des fournisseurs de services mobiles.

En nous appuyant sur notre leadership en matière d'opérations de change, nous avons lancé des initiatives et une technologie à

Chef de file des initiatives et de la nouvelle technologie de change

qui réduisent les coûts et améliorent l'expérience client



Force de vente mobile accrue

pour aider les Canadiens à effectuer leurs opérations bancaires où et quand ils le veulent



Nous sommes enthousiasmés par la transformation qui s'opère à la Banque CIBC et nous nous engageons à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés d'accélérer la croissance des produits, de réduire nos frais structurels de base et d'accroître notre efficacité.

l'avant-garde du secteur pour réduire les coûts et améliorer l'expérience client dans le marché canadien des remises internationales d'une valeur de 30 G\$. Notre service innovateur élimine les frais pour les millions de Canadiens qui envoient des fonds dans leur pays d'origine. Les Canadiens peuvent ainsi être confiants que leurs proches recevront la totalité des fonds qu'ils leur envoient.

Nous avons aussi lancé une plateforme d'opérations de change omni-canal qui permet aux Canadiens de commander des devises en ligne à des taux de change concurrentiels et en temps réel que nous leur livrerons chez eux gratuitement.

Les services *Virement de fonds mondial CIBC* et *Espèces en devises en direct CIBC* illustrent notre engagement indéfectible à être un des principaux fournisseurs d'opérations de change au Canada.

À mesure que nous continuerons d'innover pour nos clients, notre attention se tournera davantage vers les partenariats et les alliances. Nous nous appuierons sur ces relations pour demeurer à la fine pointe des innovations qui amélioreront l'expérience client.

À quoi les actionnaires doivent-ils s'attendre de la Banque CIBC en 2016?

Nous sommes enthousiasmés par la transformation qui s'opère à la Banque CIBC et nous nous engageons à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés d'accélérer la croissance des produits, de réduire nos frais structurels de base et d'accroître notre efficacité.

• Nous nous engageons à générer des économies de coûts d'environ 100 M\$ en 2016 et nous prévoyons investir environ

150 M\$ dans des projets visant à simplifier et à moderniser notre banque conformément au Programme Clarté.

- Nous miserons stratégiquement sur l'innovation pour offrir de nouveaux produits et services qui ajoutent de la valeur pour nos clients et stimulent la croissance.
- Nous unirons nos efforts, à titre de membres d'UNE même CIBC, pour instaurer une culture centrée sur les clients qui nous permettra de focaliser sans relâche sur leurs besoins et nous aidera à atteindre notre objectif à moyen terme de devenir le chef de file de l'expérience client.

Notre solide situation de capital nous permet d'investir à long terme dans notre entreprise et de rembourser du capital à nos actionnaires, alors que nous bâtissons une banque solide, innovante et axée sur les relations. Nous ferons preuve d'une grande rigueur lorsque nous déploierons nos fonds propres pour stimuler la croissance interne et saisir des occasions d'acquisition. Les cibles d'acquisition potentielles seront évaluées en fonction de nos priorités stratégiques et de notre intérêt à l'égard du risque établi. Je suis persuadé que notre stratégie focalisée sur les clients, nos investissements dans l'innovation et les améliorations de processus peuvent ajouter de la valeur pour nos actionnaires.



Victor G. Dodig
Président et
chef de la direction

L'Honorable John Manley
Président du conseil



Créer la banque de l'avenir

Après avoir siégé pendant une décennie au conseil, je suis honoré d'assumer mon rôle de président du conseil, et je suis impatient de servir nos actionnaires.

Au cours de la dernière année, notre conseil a continué d'agir à titre de conseiller stratégique auprès de la direction, en établissant un équilibre prudent entre les occasions stratégiques, la gestion rigoureuse du risque et la création de valeur pour les actionnaires. Le conseil s'est également assuré que la Banque CIBC a la bonne stratégie pour réussir et la bonne équipe pour diriger la transformation au fil de l'évolution de la conjoncture macroéconomique. Le conseil est convaincu que nous détenons ces deux atouts.

En 2015, l'équipe de leadership de la Banque CIBC, sous la gouverne de Victor Dodig, président et chef de la direction, a fait d'énormes avancées sur le plan de la stratégie qui vise à bâtir une banque solide, innovante et axée sur les relations.

Notre conseil reconnaît les progrès réalisés par l'équipe de la haute direction de la Banque CIBC pour instaurer une culture focalisée sur les clients qui met les clients au cœur de tout

ce que nous faisons. Nous repositionnons avec force la vocation de « commerce » dans l'esprit de ce que nos employés font au jour le jour.

Renouvellement du conseil

À l'occasion de notre assemblée générale annuelle à Calgary ce printemps, nous avons accueilli chaleureusement Barry Zubrow au sein de notre conseil. M. Zubrow fait profiter le conseil de ses connaissances précieuses du marché américain et rehausse les compétences et l'expérience collectives à l'appui des priorités stratégiques de la Banque CIBC.

Bonne gouvernance

La Banque CIBC s'est engagée à être un chef de file de la gouvernance. En 2015, votre conseil a travaillé en étroite collaboration avec la direction pour que notre stratégie de croissance nous permette d'offrir une valeur durable aux actionnaires à long terme. De plus,

**Je suis persuadé
que la Banque CIBC
a mis au point une
stratégie gagnante
et la bonne équipe
pour générer de
la croissance à
moyen terme pour
les actionnaires.**

nos initiatives de renouvellement du conseil, de perfectionnement des membres de la haute direction et de gestion des talents, d'engagement des parties intéressées et de gestion du risque progressent bien.

Votre conseil s'efforce de hausser la barre en matière de mixité, à l'instar de Victor Dodig qui, en 2015, s'est joint au conseil consultatif de Catalyst Canada et a été nommé président du 30% Club Canada. La Banque CIBC s'est fixé des objectifs précis et a élaboré des stratégies en matière de diversité qui renforceront notre banque.

Notre conseil s'est également engagé à apporter davantage à nos collectivités. En 2015, la Banque CIBC a investi plus de 45 M\$ pour soutenir des organismes et des causes à l'échelle du Canada. Nos employés et nos retraités partagent cet engagement et ont recueilli plus de 20 M\$ et consacré bénévolement plus de 200 000 heures pour soutenir des programmes importants comme Centraide, la Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein et la Journée du miracle CIBC.

Perspectives

Bien que nous nous attendions à ce que la conjoncture macroéconomique demeure difficile en 2016, je suis persuadé que la

Banque CIBC a mis au point une stratégie gagnante et la bonne équipe pour générer de la croissance à moyen terme pour les actionnaires.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement mes collègues administrateurs et les membres de notre équipe de direction pour leur solide performance cette année sous la direction de M. Dodig, qui vient de terminer sa première année à titre de chef de la direction.

Le conseil est très satisfait du leadership de l'équipe de direction et tient à remercier les membres de l'équipe de la Banque CIBC pour leur travail constant et leur engagement à offrir un excellent service à nos clients. C'est pourquoi nous sommes confiants que la Banque CIBC est en bonne voie de bâtir la banque de l'avenir – pour nos clients, nos employés et nos actionnaires.



L'Honorable John Manley
Président du conseil

Le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires (le « groupe de travail ») a été mis sur pied par le Financial Stability Board en mai 2012. Le groupe de travail a pour mandat d'améliorer la qualité, la comparabilité et la transparence de l'information fournie sur les risques. Le 29 octobre 2012, le groupe de travail a publié son rapport, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, comportant 32 recommandations sur les informations à fournir, essentiellement dans les secteurs de la gouvernance du risque, du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et de la suffisance des fonds propres. L'index ci-dessous renferme la liste des informations dressée pour répondre aux recommandations du groupe de travail ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralité	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			34
	3	Principaux risques et nouveaux risques	47		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	35, 69, 72	138	6
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	42, 43		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	41, 44, 45		
	7	Risques découlant des activités commerciales	45, 48		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	37, 46, 51, 57, 64, 68, 75		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	30	138	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	32		1 - 4
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	34		5
	12	Gestion et planification des fonds propres	36	138	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	33 - 35, 48		7
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	31, 33		7
	15	Risque de crédit par portefeuille important	50 - 55		13 - 25
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	34 - 35		8
17	Application d'essais à rebours aux modèles	46, 51, 63, 75		26, 27	
Trésorerie	18	Actifs liquides	68		
Financement	19	Actifs grevés	69		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	72		
	21	Stratégie et sources de financement	70		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	62		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	62 - 66		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	62 - 66		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	37, 64		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	52 - 60	121 - 123, 163	9 - 12
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	50, 77	102	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	50, 57	121	
	29	Risque de crédit de contreparties découlant de dérivés	49, 53	132 - 133	12, 28 ²
	30	Atténuation du risque de crédit	49, 55	132 - 133	12, 30
Autres risques	31	Autres risques	73 - 75, 47		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	74	154	

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 174.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2015 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Le rapport de gestion est en date du 2 décembre 2015. D'autres renseignements concernant la Banque CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 172 à 177 du présent Rapport annuel.

2 Modifications à la présentation de l'information financière	7 Produits autres que d'intérêts	13 Mesures non conformes aux PCGR	41 Gestion du risque
	7 Activités de négociation (BIE)		76 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle
	8 Dotation à la provision pour pertes sur créances	16 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique	76 Méthodes comptables critiques et estimations
3 Vue d'ensemble	8 Charges autres que d'intérêts	17 Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	80 Instruments financiers
3 Stratégie de la CIBC	8 Impôts et taxes	20 Gestion des avoirs	80 Faits nouveaux en matière de comptabilité
3 Performance par rapport aux objectifs	9 Change	23 Marchés des capitaux	81 Faits nouveaux en matière de réglementation
4 Conjoncture de l'économie et du marché	9 Événements importants	28 Siège social et autres	82 Transactions entre parties liées
	9 Revue des résultats du quatrième trimestre	29 Situation financière	82 Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires
5 Vue d'ensemble du rendement financier	10 Analyse des tendances trimestrielles	29 Revue du bilan consolidé résumé	82 Contrôles et procédures
5 Points saillants financiers	11 Rétrospective du rendement financier de 2014	30 Sources de financement	
6 Résultats financiers de 2015	12 Perspectives pour l'année 2016	39 Arrangements hors bilan	83 Information financière annuelle supplémentaire
6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette			

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2016 », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Gestion des avoirs », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Sources de financement », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Instruments financiers », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de réglementation » et « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour l'année 2016 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2016 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la loi des États-Unis intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act* et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires sur les taux d'intérêt et la liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada, la crise de la dette souveraine en Europe; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients à l'égard de la consommation et de l'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les coentreprises et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires et les analystes financiers à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2015. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Marchés des capitaux

En novembre 2015, nous avons changé le nom de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros pour Marchés des capitaux. Cette unité d'exploitation stratégique comprend Marchés CIBC, réseau mondial, Services financiers aux entreprises, Banque d'investissement et autres.

Biens administrés et biens sous gestion

Nous avons retraité certains montants classés comme biens administrés et biens sous gestion et reclassés certains biens administrés et biens sous gestion entre Gestion des avoirs et Siège social et autres.

Présentation du compte de résultat

Nous avons reclassé certains montants liés à nos activités d'assurance des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises des charges autres que d'intérêts aux produits autres que d'intérêts. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

Vue d'ensemble

La Banque CIBC est une institution financière canadienne de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 40 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 10,8 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier. Nos 44 000 employés et plus sont engagés à offrir à nos clients une expérience bancaire adaptée à leur vie, à stimuler la croissance des bénéfices de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

À la CIBC, nous visons à devenir une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Notre excellente équipe et notre solide franchise ont démontré qu'elles pouvaient obtenir des résultats constants et durables. Nous avons maintenant l'occasion de transformer notre Banque et de mettre de l'avant la croissance. Nous stimulerons notre transformation en nous concentrant sur trois priorités appliquées à l'échelle de la Banque

- **Focaliser sur nos clients** : Notre objectif est clair. Nous visons la première place en matière d'expérience client
- **Innover pour les années à venir** : Nous avons une longue tradition d'innovation pour mieux servir nos clients et nous continuerons à miser sur notre position de leadership
- **Simplifier les activités de la Banque** : Nous voulons simplifier les activités de la Banque de sorte qu'il soit plus facile de faire affaires avec la CIBC, ce qui nous permettra de réinvestir les ressources dans nos activités en vue de la croissance future et l'amélioration de l'efficacité

Performance par rapport aux objectifs

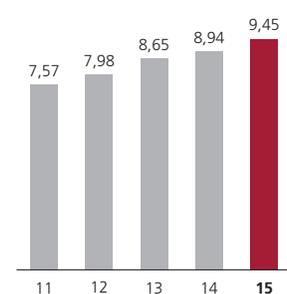
Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en quatre catégories clés de la valeur pour les actionnaires – croissance du résultat, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, que nous avons définis comme étant les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat¹

Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat. La CIBC poursuit un objectif de croissance du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %. En 2015, nous avons présenté un résultat dilué par action ajusté¹ de 9,45 \$, en hausse de 6 % par rapport à 8,94 \$ en 2014 et à l'intérieur de notre fourchette cible. Nous maintenons notre objectif de croissance à moyen terme du résultat par action annuel moyen de 5 % à 10 %.

Outre la croissance du résultat, la CIBC est résolument engagée à atteindre un levier d'exploitation positif. À moyen terme, alors que nous investirons dans nos activités essentielles en vue d'améliorer l'expérience client, notre objectif est de faire croître les produits plus rapidement que les charges.

Résultat dilué par action ajusté¹
(\\$)

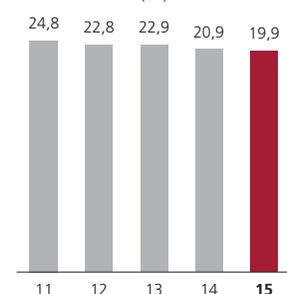


Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹

Le RCP ajusté est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires.

L'objectif de 2015 de la CIBC est d'atteindre un RCP ajusté de 20 % tout au long du cycle. En 2015, le RCP ajusté de 19,9 % est conforme à cet objectif, mais est inférieur au RCP ajusté de 20,9 % de 2014. À l'avenir, notre objectif est d'atteindre une RCP ajusté entre 18 % et 20 % tout au long du cycle.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹
(%)



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Rendement total pour les actionnaires

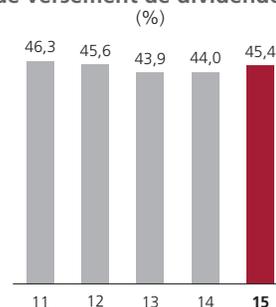
L'une des priorités de la CIBC consiste à respecter ses engagements envers chacune des parties intéressées, y compris générer un rendement total à long terme solide pour les actionnaires.

Pour appuyer cette priorité, nous avons deux objectifs :

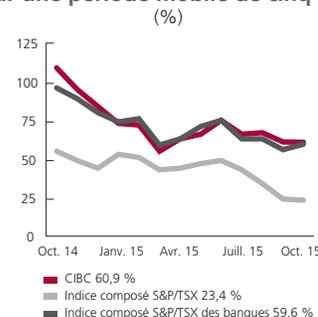
1. En 2015, conformément aux exercices précédents, notre objectif moyen à long terme est de verser entre 40 % et 50 % de notre résultat sous forme de dividendes à nos porteurs d'actions ordinaires. En 2015, le ratio de versement des dividendes ajusté¹ respectait cet objectif.
Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. Notre confiance dans notre capacité à obtenir un rendement stable et durable nous a permis d'augmenter le dividende trimestriel de 0,12 \$, pour le faire passer à 1,12 \$ l'action en 2015. Le 16 septembre 2015, nous avons annoncé un nouveau programme de rachat d'actions visant l'achat, aux fins d'annulation, d'au plus 8,0 millions d'actions ordinaires en circulation. En 2015, nous avons racheté 115 900 actions de la CIBC aux fins d'annulation.
2. Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé S&P/TSX des banques, sur une période mobile de cinq ans. Pour la période de cinq ans close le 31 octobre 2015, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 60,9 %, soit un rendement supérieur à l'indice des banques de 59,6 %.

À l'avenir, nous maintiendrons notre objectif d'offrir un ratio de versement de dividendes ajusté d'environ 50 % de notre résultat et celui d'offrir un rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq ans supérieur à la moyenne du secteur.

Ratio de versement de dividendes ajusté¹



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq ans



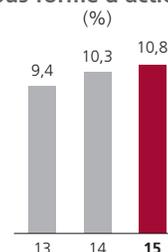
Solidité du bilan

Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre durabilité à long terme.

Le niveau des fonds propres est un élément clé de la solidité du bilan. Nous visons à maintenir de solides ratios de fonds propres qui sont supérieurs aux ratios réglementaires cibles. À la fin de 2015, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III et selon la méthode tout compris s'est établi à 10,8 %, soit nettement supérieur au ratio réglementaire cible fixé par le BSIF.

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité du bilan.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires²



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est en vigueur depuis 2013.

Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans le contexte du ralentissement de la croissance économique nationale et mondiale en 2015, et du recul de l'économie canadienne au premier semestre de l'année. La faiblesse des prix du pétrole et des autres ressources a donné lieu à une réduction des dépenses en capital des entreprises canadiennes, et à une croissance plus modeste de l'emploi qui a entraîné le taux de chômage légèrement à la hausse. Soutenues par la baisse des taux d'intérêt, les dépenses de consommation des ménages et le marché de l'immobilier sont demeurés vigoureux, tandis que les emprunts des ménages ont augmenté, le montant des emprunts hypothécaires moyens évoluant en fonction du prix des maisons. Le crédit aux entreprises a continué de croître à un rythme solide. Sur les marchés financiers, le rendement des obligations gouvernementales s'est raffermi, mais les émissions d'obligations de sociétés libellées en monnaie locale ont ralenti. La faiblesse des marchés boursiers a eu des répercussions sur la gestion des avoirs et sur les activités de montage de titres de participation, mais la volatilité du marché a été avantageuse pour les opérations sur les marchés financiers secondaires pour l'ensemble de nos activités.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2015	2014 ¹	2013 ¹	2012	2011
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$
Produits autres que d'intérêts	5 941	5 904	5 252	5 159	5 373
Total des produits	13 856	13 363	12 705	12 485	12 435
Dotations à la provision pour pertes sur créances	771	937	1 121	1 291	1 144
Charges autres que d'intérêts	8 861	8 512	7 608	7 202	7 486
Résultat avant impôt sur le résultat	4 224	3 914	3 976	3 992	3 805
Impôt sur le résultat	634	699	626	689	927
Résultat net	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	14	(3)	(2)	9	11
Porteurs d'actions privilégiées	45	87	99	158	177
Porteurs d'actions ordinaires	3 531	3 131	3 253	3 136	2 690
Résultat net applicable aux actionnaires	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	59,6 %	59,0 %	56,5 %	56,0 %	56,4 %
Coefficient de pertes sur créances	0,27 %	0,38 %	0,44 %	0,53 %	0,51 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	19,9 %	20,9 %	22,9 %	22,8 %	24,8 %
Marge d'intérêts nette	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,00 %	2,05 %	2,12 %	2,15 %	2,03 %
Rendement de l'actif moyen	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,91 %	0,89 %	0,95 %	0,97 %	0,83 %
Rendement total pour les actionnaires	1,96 %	20,87 %	18,41 %	9,82 %	0,43 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	15,0 %	17,9 %	15,8 %	17,3 %	24,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	15,5 %	15,4 %	16,5 %	18,0 %	23,0 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$
– résultat dilué comme présenté	8,87	7,86	8,11	7,76	6,71
– résultat dilué ajusté ²	9,45	8,94	8,65	7,98	7,57
– dividendes	4,30	3,94	3,80	3,64	3,51
– valeur comptable	51,25	44,30	40,36	35,83	32,88
Cours de l'action (\$)					
– haut	107,16	107,01	88,70	78,56	85,49
– bas	86,00	85,49	74,10	68,43	67,84
– clôture	100,28	102,89	88,70	78,56	75,10
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base	397 213	397 620	400 880	403 685	396 233
– moyen pondéré dilué	397 832	398 420	401 261	404 145	406 696
– fin de la période	397 291	397 021	399 250	404 485	400 534
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	39 840 \$	40 850 \$	35 413 \$	31 776 \$	30 080 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,3 %	3,8 %	4,3 %	4,6 %	4,7 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	45,4 %	44,0 %	43,9 %	45,6 %	46,3 %
Cours/valeur comptable	1,96	2,32	2,20	2,19	2,28
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Tresorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	93 619 \$	73 089 \$	78 363 \$	70 061 \$	65 437 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	290 981	268 240	256 380	252 732	248 409
Total de l'actif	463 309	414 903	398 006	393 119	383 758
Dépôts	366 657	325 393	315 164	300 344	289 220
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	20 360	17 588	16 113	14 491	13 171
Actif moyen	455 324	411 481	403 546	397 155	394 527
Actif productif d'intérêts moyen	395 616	362 997	351 687	341 053	347 634
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	18 857	17 067	15 167	14 116	12 145
Biens administrés ^{3,4}	1 846 142	1 703 360	1 499 885	1 445 870	1 317 799
Biens sous gestion ⁴	170 465	151 913	105 123	89 223	80 521
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité⁵					
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	156 107 \$	141 250 \$	136 747 \$	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	156 401	141 446	136 747	s. o.	s. o.
APR aux fins du total des fonds propres	156 652	141 739	136 747	s. o.	s. o.
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.
Dispositif de Bâle II ⁶					
APR (en millions de dollars)	s. o.	s. o.	s. o.	115 229 \$	109 968 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %
Ratio du total des fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %
Ratio de levier selon Bâle III					
Fonds propres de première catégorie	19 520 \$	17 300 \$	15 888 \$	s. o.	s. o.
Expositions du ratio de levier	502 552	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de levier	3,9 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de liquidité à court terme ⁷	118,9 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein ⁷	44 201	44 424	43 039	42 595	42 239

1) Certaines informations ont été reclassées/retraitées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

3) Comprennent le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 465,7 G\$ (1 347,2 G\$ en 2014).

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

5) Les mesures concernant les fonds propres pour les exercices 2015, 2014 et 2013 sont fondées sur le dispositif de Bâle III, tandis que les mesures des exercices précédents sont fondées sur le dispositif de Bâle II.

6) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.

7) Moyenne pour le trimestre clos le 31 octobre 2015.

s. o. Sans objet.

Résultats financiers de 2015

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 3 590 M\$, en regard de 3 215 M\$ en 2014.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a atteint 3 822 M\$, contre 3 657 M\$ en 2014.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 8,87 \$, contre 7,86 \$ en 2014.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré a atteint 9,45 \$, par rapport à 8,94 \$ en 2014.

2015

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- un profit de 46 M\$ (34 M\$ après impôt) découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un montant de 42 M\$ (33 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (6 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 18 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 29 M\$ (21 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- un profit de 23 M\$ (13 M\$ après impôt) à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 40 M\$ et une hausse des charges autres que d'intérêts de 338 M\$, ainsi qu'une baisse de la charge d'impôt de 66 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 232 M\$.

2014

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de 543 M\$ (543 M\$ après impôt) liées à FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean), ce qui comprend une dépréciation du goodwill de 420 M\$ (420 M\$ après impôt) et des pertes sur créances de 123 M\$ (123 M\$ après impôt), afin de tenir compte des prévisions révisées relativement à l'ampleur et au moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes (Siège social et autres);
- un profit de 190 M\$ (147 M\$ après impôt) relativement aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et la Banque Toronto-Dominion (la Banque TD), net des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages (87 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et 60 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une charge de 112 M\$ (82 M\$ après impôt) en raison de l'intégration des rajustements de l'évaluation liés au financement à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis (Marchés des capitaux);
- un profit de 78 M\$ (57 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un profit de 52 M\$ (30 M\$ après impôt) tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux);
- un montant de 36 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (4 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 15 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une diminution de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres², y compris une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta (Siège social et autres);
- une charge de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises;
- des pertes sur créances de 22 M\$ (12 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- une perte de 15 M\$ (11 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 276 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 145 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 539 M\$, ainsi que de la charge d'impôt sur le résultat de 34 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 442 M\$.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2015	2014	2013
Actif productif d'intérêts moyen	395 616 \$	362 997 \$	351 687 \$
Produits nets d'intérêts	7 915	7 459	7 453
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	2,00 %	2,05 %	2,12 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 456 M\$, ou 6 %, par rapport à 2014, en raison surtout de la croissance des volumes des produits de détail, de la hausse des produits de négociation et d'un profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit, présentés à titre d'éléments d'importance. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits de trésorerie, et la baisse des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan en 2014 susmentionnées.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 5 points de base, compte tenu de la hausse de l'actif productif d'intérêts moyen, en raison surtout de la croissance dans l'ensemble des activités de la CIBC et de la hausse des placements à court terme de trésorerie, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits nets d'intérêts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	427 \$	444 \$	389 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	830	848	824
Commissions sur crédit	533	478	462
Honoraires d'administration de cartes	449	414	535
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1,2}	814	677	474
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 457	1 236	1 014
Produits tirés des assurances, nets des réclamations ³	361	356	345
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	385	408	412
Produits (pertes) de négociation	(139)	(176)	27
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	138	201	212
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	(3)	(15)	5
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	92	43	44
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	177	226	140
Divers	420	764	369
	5 941 \$	5 904 \$	5 252 \$

- Les honoraires de garde comptabilisés par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde et la quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).
- Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 37 M\$, ou 1 %, par rapport à 2014.

Les *commissions sur crédit* ont augmenté de 55 M\$, ou 12 %, en raison surtout de la hausse des volumes de prêts dans les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et dans les Marchés des capitaux.

Les *honoraires d'administration de cartes* se sont accrus de 35 M\$, ou 8 %, ce qui reflète la croissance du portefeuille de cartes de crédit de la CIBC par suite des transactions Aéroplan conclues l'an passé.

Les *honoraires de gestion de placement et de garde* ont augmenté de 137 M\$ ou 20 %. Près de 33 % de l'augmentation est attribuable à l'inclusion d'un exercice complet des résultats d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) pour l'exercice considéré comparativement à une période de dix mois pour l'exercice précédent, et à une augmentation des soldes des biens sous gestion dans Atlantic Trust. Environ 62 % de l'augmentation s'explique principalement par la hausse des biens sous gestion et des biens administrés dans d'autres secteurs de Gestion des avoirs.

Les *produits tirés des fonds communs de placement* ont augmenté de 221 M\$, ou 18 %. Environ 76 % de la hausse est imputable à la hausse des biens sous gestion dans nos activités de gestion d'actifs par suite des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'appréciation des marchés. Le reste de la hausse est principalement attribuable aux honoraires annuels liés au rendement touchés par Atlantic Trust, ainsi qu'à la hausse des biens sous gestion.

Les *commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières* ont reculé de 23 M\$, ou 6 %, en raison surtout des commissions moins élevées tirées de nos services de courtage de détail.

Les *pertes de négociation* ont diminué de 37 M\$, ou 21 %. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

Les *profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net* ont chuté de 63 M\$, 31 %, ce qui est essentiellement imputable à la baisse des profits dans nos portefeuilles de trésorerie et de services de Banque d'affaires.

Les *Produits tirés des opérations de change autres que de négociation* ont bondi de 49 M\$, ou 114 %, sous l'effet principalement des profits plus élevés découlant des activités de couverture économique.

La *quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence* a connu une baisse de 49 M\$, ou 22 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient un profit tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits *Divers* ont baissé de 344 M\$, ou 45 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient les profits liés aux transactions Aéroplan et la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, les deux étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Composition des produits (pertes) de négociation :			
Produits nets d'intérêts ¹	1 259 \$	1 049 \$	969 \$
Produits autres que d'intérêts	(139)	(176)	27
	1 120 \$	873 \$	996 \$
Composition des produits (pertes) de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	109 \$	(22) \$	135 \$
Change	471	392	344
Actions	414	369	333
Marchandises	78	48	55
Activités de crédit structuré	–	35	77
Divers	48	51	52
	1 120 \$	873 \$	996 \$

- Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 482 M\$ (421 M\$ en 2014 et 356 M\$ en 2013) présenté dans les Marchés des capitaux. Pour plus de précisions, voir la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs détenues à des fins de transaction ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

L'augmentation de 247 M\$, ou 28 %, des produits de négociation en regard de 2014 s'explique du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient la charge en raison de l'intégration des REF à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis, présentée à titre d'éléments d'importance. Les résultats de l'exercice considéré comprennent une hausse des produits tirés des opérations de change, sur actions et sur marchandises, en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des activités de crédit structuré en voie de liquidation.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Services bancaires – détail et entreprises	707 \$	731 \$	930 \$
Gestion des avoirs	(1)	–	1
Marchés des capitaux	17	43	44
Siège social et autres	48	163	146
	771 \$	937 \$	1 121 \$

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 166 M\$, ou 18 %, par rapport à 2014.

Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge découlant des changements liés à l'exploitation apportés au processus de radiations, présentée à titre d'élément d'importance. La baisse des pertes sur créances dans le portefeuille de cartes de crédit au cours de l'exercice considérée reflète une amélioration du crédit, ainsi que l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion des comptes, et la vente du portefeuille Aéroplan. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des pertes plus élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises dans le secteur du pétrole et du gaz.

Pour les Marchés des capitaux, la provision a diminué puisque les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, présentées à titre d'élément d'importance. Les résultats de l'exercice considéré comprennent des pertes moins élevées dans le portefeuille de prêts aux entreprises.

Pour Siège social et autres, la provision a diminué du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, en partie contrebalancées par une baisse de la provision collective, notamment une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, ces deux éléments étant présentés à titre d'élément d'importance. Compte non tenu des éléments d'importance, les résultats de l'exercice considéré comprennent tout de même des pertes moins élevées liées à CIBC FirstCaribbean, en partie contrebalancées par une augmentation de la provision collective contre une diminution au cours de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	2 826 \$	2 502 \$	2 397 \$
Rémunération liée au rendement	1 568	1 483	1 299
Avantages du personnel	705	651	628
	5 099	4 636	4 324
Frais d'occupation	782	736	700
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 292	1 200	1 052
Communications	326	312	307
Publicité et expansion des affaires	281	285	236
Honoraires	230	201	179
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	68	59	62
Divers ¹	783	1 083	748
	8 861 \$	8 512 \$	7 608 \$

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 349 M\$, ou de 4 %, par rapport à 2014.

Les *salaires et avantages du personnel* ont augmenté de 463 M\$, ou 10 %, principalement sous l'effet des charges de restructuration cumulées liées surtout à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance, et de la hausse des salaires, de la rémunération liée au rendement et des avantages du personnel.

Les charges liées au *matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* se sont accrues de 92 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Les charges présentées au poste *Divers* ont diminué de 300 M\$, ou 28 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient la dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean, présentés à titre d'éléments d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Charge d'impôt sur le résultat	634 \$	699 \$	626 \$
Impôts et taxes indirects ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	342	330	324
Charges sociales	239	216	204
Impôts et taxes sur le capital	39	34	40
Impôt foncier et taxes d'affaires	68	59	55
Total des impôts et taxes indirects	688	639	623
Total des impôts et taxes	1 322 \$	1 338 \$	1 249 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	15,0 %	17,9 %	15,8 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	26,9 %	29,4 %	27,2 %

1) Certains montants sont déterminés selon la comptabilité de caisse, d'autres selon la comptabilité d'engagement et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement subséquent.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a diminué de 16 M\$ en regard de 2014.

La charge d'impôt sur le résultat a été de 634 M\$, comparativement à 699 M\$ en 2014. La charge d'impôt sur le résultat a diminué malgré une hausse du résultat net à l'exercice considéré du fait essentiellement qu'aucun recouvrement d'impôt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice précédent relativement à la dépréciation du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, et du fait de la hausse du résultat exonéré d'impôt au cours de l'exercice considéré.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 49 M\$, essentiellement en raison de la hausse des charges sociales et des taxes de vente. Les charges sociales se sont accrues en raison des taux supérieurs et de la hausse des salaires.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait être fixée en 2016.

Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 182 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la CIBC à titre d'entité juridique a été de 26,4 % en 2015. Ce taux passera à 26,5 % en 2016.

Pour un rapprochement de notre impôt sur le résultat dans le compte de résultat consolidé avec les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2015 vs 2014	2014 vs 2013	2013 vs 2012
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			
Augmentation estimative des éléments suivants :			
Total des produits	281 \$	131 \$	34 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	7	17	3
Charges autres que d'intérêts	145	83	14
Impôt sur le résultat	5	5	1
Résultat net	124	26	16
Appréciation moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	14,7 %	6,9 %	2,0 %

Événements importants

Restructuration

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) dans Siège social et autres, dont un montant de 85 M\$ (62 M\$ après impôt) comptabilisé au premier trimestre et un montant de 211 M\$ (163 M\$ après impôt) au quatrième trimestre. Les charges ont surtout trait à des indemnités de départ et comprennent le Programme Clarté, mis en œuvre à l'échelle de la Banque et destiné à simplifier nos activités. Grâce au Programme Clarté, il sera plus facile pour les clients de faire affaire avec la CIBC, et pour les membres de l'équipe CIBC de les servir. De plus, il améliorera l'efficacité et favorisera le réinvestissement. Les charges comptabilisées au quatrième trimestre comprenaient également des coûts de restructuration liés à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend des coûts liés à la vente des opérations bancaires au Belize de CIBC FirstCaribbean, qui devrait se conclure au premier trimestre de 2016.

Vente d'un placement en actions

Le 30 avril 2015, la CIBC a vendu la participation qu'elle détenait dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, qui avait été comptabilisé comme placement dans une entreprise associée dans Siège social et autres, pour un montant, net des charges connexes, qui avoisinait sa valeur comptable.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les montants par action, pour les trois mois clos le

	2015				2014 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires – détail et entreprises	2 183 \$	2 127 \$	2 037 \$	2 093 \$	2 046 \$	2 029 \$	1 936 \$	2 252 \$
Gestion des avoirs	609	628	615	619	584	568	548	502
Marchés des capitaux ²	579	696	661	706	468	670	606	680
Siège social et autres ²	112	69	81	41	115	88	74	197
Total des produits	3 483 \$	3 520 \$	3 394 \$	3 459 \$	3 213 \$	3 355 \$	3 164 \$	3 631 \$
Produits nets d'intérêts	2 043 \$	2 021 \$	1 895 \$	1 956 \$	1 881 \$	1 875 \$	1 798 \$	1 905 \$
Produits autres que d'intérêts	1 440	1 499	1 499	1 503	1 332	1 480	1 366	1 726
Total des produits	3 483	3 520	3 394	3 459	3 213	3 355	3 164	3 631
Dotation à la provision pour pertes sur créances	198	189	197	187	194	195	330	218
Charges autres que d'intérêts	2 383	2 179	2 104	2 195	2 083	2 044	2 409	1 976
Résultat avant impôt sur le résultat	902	1 152	1 093	1 077	936	1 116	425	1 437
Impôt sur le résultat	124	174	182	154	125	195	119	260
Résultat net	778 \$	978 \$	911 \$	923 \$	811 \$	921 \$	306 \$	1 177 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	2 \$	5 \$	4 \$	3 \$	2 \$	3 \$	(11)\$	3 \$
Actionnaires	776	973	907	920	809	918	317	1 174
Résultat par action								
– de base	1,93 \$	2,42 \$	2,25 \$	2,28 \$	1,99 \$	2,26 \$	0,73 \$	2,88 \$
– dilué	1,93 \$	2,42 \$	2,25 \$	2,28 \$	1,98 \$	2,26 \$	0,73 \$	2,88 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat des Marchés des capitaux sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2014

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 778 M\$, en baisse de 33 M\$, ou 4 %, en regard du quatrième trimestre de 2014.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 162 M\$, ou 9 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les produits de détail, de l'élargissement des marges dans les services de détail et des produits de négociation supérieurs, en partie contrebalancés par le recul des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 108 M\$, ou 8 %, alors que les résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent comprenaient une charge liée aux REF, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats de l'exercice considéré comprennent une hausse des produits tirés des honoraires et une hausse des produits tirés des opérations de change autres que de négociation, en partie contrebalancées par des pertes de négociation sur actions et sur taux d'intérêt.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 4 M\$, ou 2 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, l'augmentation de la provision s'explique par des pertes plus élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises dans le secteur du pétrole et du gaz, en partie contrebalancées par la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit. Pour les Marchés des capitaux, les résultats du trimestre considéré comprennent une reprise de la provision comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui reflète principalement des recouvrements dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis, contre des pertes enregistrées au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour Siège social et autres, la provision a augmenté en raison d'une augmentation de la provision collective contre une diminution au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en partie contrebalancées par des pertes moins élevées liées à CIBC FirstCaribbean.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 300 M\$, ou 14 %, principalement en raison des charges de restructuration liées à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance, et de la hausse des dépenses liées aux autres initiatives stratégiques.

La charge d'impôt sur le résultat était comparable puisque la baisse du résultat net au cours du trimestre considéré a été contrebalancée par une diminution de la proportion relative du résultat gagné dans des territoires assujettis à des taux d'impôt moins élevés.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2015

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 778 M\$, en baisse de 200 M\$, ou 20 %, en regard du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 22 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les produits de détail et des produits de négociation supérieurs, en partie contrebalancés par le recul des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 59 M\$, ou 4 %, en raison surtout des pertes de négociation sur actions et sur taux d'intérêt, et de la baisse des produits tirés de la négociation de marchandises, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits tirés des assurances et des profits nets sur valeurs désignées à leur juste valeur au cours du trimestre considéré, contre des pertes comptabilisées au trimestre précédent.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 9 M\$, ou 5 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, l'augmentation de la provision s'explique surtout par des pertes plus élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises dans le secteur du pétrole et du gaz, en partie contrebalancées par la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit. Pour les Marchés des capitaux, les résultats du trimestre considéré comprennent une reprise de la provision comparativement à une dotation à la provision pour pertes sur créances comptabilisée au trimestre précédent, ce qui reflète principalement des recouvrements dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis contre des pertes enregistrées au trimestre précédent. Pour Siège social et autres, la dotation était comparable à celle du trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 204 M\$, ou 9 %, principalement en raison des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 50 M\$, ou 29 %, en raison surtout de la baisse du résultat net.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ont profité de la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail, en grande partie contrebalancée par l'incidence de la vente du portefeuille Aéroplan au cours du premier trimestre de 2014, le maintien de faibles taux d'intérêt et les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Les résultats du premier trimestre de 2015 comprenaient le profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit, et les résultats du premier trimestre de 2014 comprenaient le profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD.

Les produits de Gestion des avoirs ont été avantagés par l'incidence de l'acquisition d'Atlantic Trust conclue le 31 décembre 2013, ce qui comprend les honoraires annuels liés au rendement au cours du premier trimestre de 2015, et une hausse des biens sous gestion, entraînée par de solides rentrées nettes.

La conjoncture des marchés et la croissance des activités de dérivés sur actions, qui a donné lieu de manière générale à la hausse du résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits des Marchés des capitaux. Les produits ont également été touchés par la volatilité des activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les résultats du premier trimestre de 2015 comprenaient un profit à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires. Les résultats du quatrième trimestre de 2014 comprenaient la charge liée aux REF, alors que les résultats du troisième trimestre et du premier trimestre de 2014 comprenaient respectivement un profit tiré d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence et un profit à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe.

Les résultats de Siège social et autres comprennent l'élément compensatoire lié à la composante de la BIE du résultat exonéré d'impôt susmentionnée. Les résultats du premier trimestre de 2014 comprenaient le profit lié aux transactions Aéroplan susmentionné.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, les pertes dans le portefeuille de cartes de crédit ont généralement tendance à décliner, en raison d'une amélioration du crédit, ainsi que de l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion de comptes, et de la vente du portefeuille Aéroplan. Les résultats du quatrième trimestre de 2015 comportaient des pertes plus élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises dans le secteur du pétrole et du gaz. Les résultats du premier trimestre de 2015 comprenaient une charge découlant de changements opérationnels touchant le traitement des radiations. Pour les Marchés des capitaux, les résultats du deuxième trimestre de 2014 comprenaient des pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis. Pour Siège social et autres, les résultats du deuxième trimestre de 2014 comprenaient des pertes sur créances élevées liées à CIBC FirstCaribbean. La provision collective a diminué au cours des premier et troisième trimestres de 2014, ce qui comprenait une reprise partielle de la provision pour pertes sur créances liées aux inondations en Alberta.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, y compris la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques. Les résultats des premier et quatrième trimestres de 2015 comprenaient des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ. Les résultats du deuxième trimestre de 2014 comprenaient une perte de valeur du goodwill. Les résultats de tous les trimestres de 2014 comprenaient des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujetti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants, dont le montant du résultat exonéré d'impôt, qui affiche en général une tendance à la hausse pour les périodes présentées dans le tableau à la page précédente. Il n'y a eu aucun recouvrement d'impôt au cours du deuxième trimestre de 2014 relativement à la perte de valeur du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean.

Rétrospective du rendement financier de 2014

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires – détail et entreprises ¹	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux ²	Siège social et autres ²	Total CIBC
2014	Produits nets d'intérêts	5 634 \$	198 \$	1 561 \$	66 \$	7 459 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 232	2 408	856	408	5 904
	Produits intersectoriels	397	(404)	7	–	–
	Total des produits	8 263	2 202	2 424	474	13 363
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	731	–	43	163	937
	Charges autres que d'intérêts	4 225	1 582	1 219	1 486	8 512
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 307	620	1 162	(1 175)	3 914
	Impôt sur le résultat	824	149	267	(541)	699
	Résultat net (perte nette)	2 483 \$	471 \$	895 \$	(634)\$	3 215 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	2 \$	– \$	(5)\$	(3)\$
	Actionnaires	2 483	469	895	(629)	3 218
2013	Produits nets d'intérêts	5 656 \$	186 \$	1 403 \$	208 \$	7 453 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 142	1 960	832	318	5 252
	Produits intersectoriels	338	(343)	5	–	–
	Total des produits	8 136	1 803	2 240	526	12 705
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	930	1	44	146	1 121
	Charges autres que d'intérêts	4 038	1 301	1 317	952	7 608
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 168	501	879	(572)	3 976
	Impôt sur le résultat	791	116	180	(461)	626
	Résultat net (perte nette)	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111)\$	3 350 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	(2)\$	(2)\$
	Actionnaires	2 377	385	699	(109)	3 352

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat des Marchés des capitaux sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE), les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour 2014 s'est établi à 3 215 M\$, en regard de 3 350 M\$ en 2013. La diminution du résultat net de 135 M\$ est attribuable à la hausse des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits et la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits par secteur

Services bancaires – détail et entreprises

Les produits se sont accrus de 127 M\$, ou 2 %, par rapport à 2013, sous l'effet principalement de la croissance des volumes pour la plupart des produits, de la progression des honoraires et du profit lié aux transactions Aéroplan, présentés à titre d'éléments d'importance. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan et la diminution des produits dans nos activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées.

Gestion des avoirs

Les produits ont augmenté de 399 M\$, ou 22 %, par rapport à 2013, en raison surtout de l'acquisition d'Atlantic Trust en 2014, de la hausse des biens administrés et des biens sous gestion dans Courtage de détail, de la montée des biens sous gestion dans Gestion d'actifs stimulée par la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'appréciation des marchés, ainsi que des produits plus élevés tirés de notre placement dans American Century Investments (ACI) comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Marchés des capitaux

Les produits ont progressé de 184 M\$, ou 8 %, par rapport à 2013, en raison surtout de la hausse des produits provenant de Services financiers aux entreprises et des activités de financement immobilier aux États-Unis, ainsi que de prises fermes et de services-conseils, et d'un profit à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe et d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, présentés à titre d'éléments d'importance. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une charge en raison de l'intégration des REF à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis.

Siège social et autres

Les produits ont diminué de 52 M\$, ou 10 %, par rapport à 2013, ce qui reflète principalement la baisse des produits de trésorerie et la hausse de l'ajustement selon la BIE, en partie contrebalancées par le profit lié aux transactions Aéroplan susmentionnées.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts étaient comparables à ceux de 2013, étant donné que la croissance des volumes dans la plupart des produits de détail et la hausse des produits tirés des services bancaires aux entreprises ont été contrebalancées par le fléchissement des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan susmentionnées et une baisse des produits de trésorerie.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 652 M\$, ou 12 %, par rapport à 2013, en raison surtout de la montée des biens sous gestion stimulée par les ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et l'appréciation des marchés, de l'acquisition d'Atlantic Trust en 2014 et des profits tirés des transactions Aéroplan, de la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe et d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, susmentionnés. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la charge liée aux REF susmentionnée.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 184 M\$, ou 16 %, par rapport à 2013. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la provision a baissé en raison surtout de la diminution des radiations et des faillites dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui reflète une amélioration du crédit, ainsi que de l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion des comptes et de la vente du portefeuille Aéroplan. En outre, les résultats de 2014 comprenaient des pertes moins élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises et comprenaient une charge découlant de changements opérationnels touchant le traitement des radiations alors que les résultats de 2013 comprenaient une charge découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis, les deux présentées à titre d'éléments d'importance. Pour les Marchés des capitaux, la provision était comparable à celle de 2013. Des pertes ont été subies en 2014 dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, alors que les résultats de 2013 comprenaient des pertes dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, les deux présentées à titre d'éléments d'importance. Pour Siège social et autres, la provision a augmenté du fait surtout que les résultats de 2014 incluaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, présentées à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancées par une baisse de la provision collective. En 2013 les résultats comprenaient des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, présentées à titre d'élément d'importance, dont une partie estimée comme n'étant pas requise a donc été reprise au cours de l'exercice 2014.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 904 M\$, ou de 12 %, par rapport à 2013, compte tenu principalement de la perte de valeur du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean en 2014, présentée à titre d'élément d'importance, de la hausse des salaires et avantages du personnel, de même que la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a été de 699 M\$, comparativement à 626 M\$ en 2013. La charge d'impôt sur le résultat a augmenté malgré une baisse du résultat net en 2014 du fait essentiellement qu'aucun recouvrement d'impôt n'a été comptabilisé au cours de 2014 relativement à la perte de valeur du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, facteur contrebalancé en partie par la hausse du résultat exonéré d'impôt.

Perspectives pour l'année 2016

La croissance mondiale devrait s'accroître graduellement en 2016, mais au rythme modéré enregistré de 2012 à 2014. Selon les prévisions, les marchés émergents stagneront, mais devraient tout de même se redresser après une très mauvaise année par suite de la dépréciation de leurs monnaies et de la baisse des taux d'intérêt. Aux États-Unis et en Europe, l'économie devrait croître de manière relativement soutenue, à des taux oscillant entre 2 % et 2,5 %, l'économie européenne réagissant aux mesures de relance monétaire et celle des États-Unis, à la vigueur constante de la demande intérieure. La Réserve fédérale américaine devrait commencer à hausser les taux d'intérêt, mais le taux des fonds fédéraux pourrait se rapprocher de 1 % à la fin de l'année, soit bien en deçà des niveaux historiques. Au Canada, la croissance économique devrait s'accroître pour atteindre un rythme d'environ 2 %, une fois que la réduction la plus marquée des dépenses en capital dans le secteur de l'énergie sera chose du passé. De plus, les exportations non liées à l'énergie devraient augmenter compte tenu de la dépréciation du dollar canadien l'an dernier. Les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt à court terme devraient être modérées, et le rendement des obligations à long terme devrait s'améliorer quelque peu en réponse à la hausse du rendement des obligations du Trésor américain.

Les prêts à la consommation des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises devraient augmenter de façon soutenue, les taux d'intérêt demeurant bas, tandis que les prêts hypothécaires devraient progresser plus lentement, l'augmentation des prix dans le secteur de l'immobilier montrant des signes d'essoufflement. La demande de crédit des entreprises devrait rester forte, soutenue par la hausse des dépenses en capital dans les secteurs non liés à l'énergie. La qualité du crédit devrait demeurer saine, les conditions de crédit difficiles étant limitées à l'extérieur des provinces productrices d'énergie.

Le raffermissement graduel du prix des marchandises attribuable à une meilleure croissance mondiale devrait favoriser les activités de négociation des titres de participation de Marchés des capitaux et de Gestion des avoirs, et il est probable que Marchés des capitaux tirera parti de la vigueur continue des émissions de titres de créance de gouvernements, en partie pour couvrir les déficits des provinces productrices d'énergie.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent les résultats de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la base d'imposition équivalente (BIE), soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégrager les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat et des autres éléments précisés dans le tableau ci-après, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit un cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres.

Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		2015	2014	2013	2012	2011
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées comme présenté	A	3 531 \$	3 131 \$	3 253 \$	3 136 \$	2 728 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		232	442	219	88	316
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(10)	–	–	–
Dividendes sur actions privilégiées convertibles ²		–	–	–	–	(38)
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires diluées ³	B	3 761 \$	3 563 \$	3 472 \$	3 224 \$	3 006 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation comme présenté (en milliers)	C	397 832	398 420	401 261	404 145	406 696
Annulation de l'incidence des actions privilégiées convertibles (en milliers) ²		–	–	–	–	(9 609)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation ajusté (en milliers) ³	D	397 832	398 420	401 261	404 145	397 087
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	8,87 \$	7,86 \$	8,11 \$	7,76 \$	6,71 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ³	B/D	9,45	8,94	8,65	7,98	7,57
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté ⁴	E	13 856 \$	13 363 \$	12 705 \$	12 485 \$	12 435 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(40)	(276)	(30)	(9)	21
BIE		482	421	357	281	189
Total des produits ajustés ³	F	14 298 \$	13 508 \$	13 032 \$	12 757 \$	12 645 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées ⁴	G	8 861 \$	8 512 \$	7 608 \$	7 202 \$	7 486 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(338)	(539)	(249)	(63)	(358)
Charges autres que d'intérêts ajustées ³	H	8 523 \$	7 973 \$	7 359 \$	7 139 \$	7 128 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté ⁴	G/E	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %
Coefficient d'efficacité ajusté ^{3,4}	H/F	59,6 %	59,0 %	56,5 %	56,0 %	56,4 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	I	3 531 \$	3 131 \$	3 253 \$	3 136 \$	2 690 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		232	442	219	88	316
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(10)	–	–	–
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ³	J	3 761 \$	3 563 \$	3 472 \$	3 224 \$	3 006 \$
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	K	1 708 \$	1 567 \$	1 523 \$	1 470 \$	1 391 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	K/I	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	K/J	45,4 %	44,0 %	43,9 %	45,6 %	46,3 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	L	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	I/L	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	J/L	19,9 %	20,9 %	22,9 %	22,8 %	24,8 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	M	4 224 \$	3 914 \$	3 976 \$	3 992 \$	3 805 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		298	408	298	107	328
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	N	4 522 \$	4 322 \$	4 274 \$	4 099 \$	4 133 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	O	634 \$	699 \$	626 \$	689 \$	927 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		66	(34)	79	49	24
Impôt sur le résultat ajusté ²	P	700 \$	665 \$	705 \$	738 \$	951 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	O/M	15,0 %	17,9 %	15,8 %	17,3 %	24,4 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	P/N	15,5 %	15,4 %	16,5 %	18,0 %	23,0 %

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
2015	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 524 \$	520 \$	1 004 \$	(458)\$	3 590 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	(28)	18	8	234	232
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)²	2 496 \$	538 \$	1 012 \$	(224)\$	3 822 \$
2014	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 483 \$	471 \$	895 \$	(634)\$	3 215 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(64)	15	18	473	442
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 419 \$	486 \$	913 \$	(161)\$	3 657 \$
2013	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111)\$	3 350 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	38	4	118	59	219
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 415 \$	389 \$	817 \$	(52)\$	3 569 \$
2012	Résultat net comme présenté	2 156 \$	335 \$	589 \$	223 \$	3 303 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	8	(34)	67	17	58
	Résultat net ajusté ²	2 164 \$	301 \$	656 \$	240 \$	3 361 \$
2011	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 184 \$	279 \$	543 \$	(128)\$	2 878 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	9	1	100	194	304
	Résultat net ajusté ²	2 193 \$	280 \$	643 \$	66 \$	3 182 \$

- 1) Réflète l'incidence des éléments d'importance mentionnés ci-après et dans la section Résultats financiers de 2015.
- 2) Nous avons renoncé irrévocablement à notre droit de convertir les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 26, 27 et 29 (les « actions privilégiées convertibles »), en actions ordinaires de la CIBC par voie d'un acte unilatéral, sauf dans les circonstances qui constitueraient un « événement déclencheur », conformément à ce qui est décrit dans le préavis sur les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité publié par le BSIF en août 2011. La renonciation à nos droits de conversion fait en sorte que les actions privilégiées convertibles ne sont plus dilutives après le 16 août 2011, date à laquelle la CIBC a renoncé à ses droits de convertir ces actions. L'incidence dilutive antérieure au 17 août 2011 a été éliminée du calcul du résultat dilué par action ajusté.
- 3) Mesure non conforme aux PCGR.
- 4) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2013

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, y compris la charge liée au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis (Marchés des capitaux);
- une charge de restructuration de 39 M\$ (37 M\$ après impôt) liée à CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- une augmentation de 38 M\$ (28 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹, comprenant des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta;
- une perte de valeur de 35 M\$ (19 M\$ après impôt) liée à une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- des coûts de 24 M\$ (18 M\$ après impôt) liés au développement de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan avec Aimia et la Banque TD (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un montant de 23 M\$ (19 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles² (5 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 4 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 21 M\$ (15 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés financiers);
- une charge de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un profit de 16 M\$ (16 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente de notre secteur d'activité de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 30 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 79 M\$, une croissance des charges autres que d'intérêts de 249 M\$, ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt sur le résultat de 79 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 219 M\$.

2012

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des pertes sur créances de 57 M\$ (32 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- un profit de 37 M\$ (35 M\$ après impôt) lié à un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence (Gestion des avoirs);
- une perte de 33 M\$ (24 M\$ après impôt) liée à la variation de l'évaluation des dérivés garantis en fonction de swaps indicels à un jour (23 M\$ après impôt pour les Marchés des capitaux et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 30 M\$ (25 M\$ après impôt) lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles (8 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 16 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 28 M\$ (16 M\$ après impôt) sur des couvertures de baux adossés liée à la comptabilité de couverture (Marchés des capitaux);
- un profit de 24 M\$ (19 M\$ après impôt) à la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX Inc. par la Corporation d'Acquisition Groupe Maple, net des charges connexes (Marchés des capitaux);
- une perte de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 9 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 53 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 63 M\$, ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt sur le résultat de 49 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 58 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 30 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

2011

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de valeur du goodwill de 203 M\$ à l'égard de CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- une perte de 178 M\$ (128 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- une perte de 90 M\$ (65 M\$ après impôt) liée à la volatilité de la réévaluation à la valeur de marché avant la mise en œuvre du programme de couvertures aux fins comptables sur les prêts hypothécaires titrisés et le passif au titre du financement (Siège social et autres);
- un profit de 90 M\$ (46 M\$ après impôt) à la vente d'un placement de services de Banque d'affaires, net des charges connexes (Marchés des capitaux);
- une réduction de 76 M\$ (55 M\$ après impôt) de la provision collective (Siège social et autres);
- un profit de 37 M\$ après impôt à la vente des activités de Services aux émetteurs de la Compagnie Trust CIBC Mellon (Siège social et autres);
- un montant de 35 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles (9 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 18 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 25 M\$ (18 M\$ après impôt) en raison de l'abandon de nos activités de financement à effet de levier en Europe (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une diminution des produits de 21 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 51 M\$ et de la charge d'impôt sur le résultat de 24 M\$, ainsi qu'une augmentation des charges autres que d'intérêts de 358 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit notre résultat net de 304 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 12 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

1) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

2) Depuis le quatrième trimestre de 2013, comprend également l'amortissement des immobilisations incorporelles d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

En novembre 2015, le nom de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros a été remplacé par Marchés des capitaux. Cette unité d'exploitation stratégique comprend Marchés CIBC, réseau mondial, Services financiers aux entreprises, Banque d'investissement et autres.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi et au recouvrement des frais de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits ou services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une solide équipe composée de conseillers et de directeurs relationnels présents dans nos centres bancaires ou grâce à nos solutions d'accès à distance, comme nos conseillers mobiles et nos services bancaires par téléphone, en direct ou mobiles.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à devenir la banque de choix au Canada en matière d'expérience client pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de croissance rentable des produits. Pour atteindre nos objectifs, nous fournissons une expérience bancaire facile, personnalisée et flexible, ce qui nous aidera à resserrer les relations avec nos clients et à acquérir et fidéliser des clients.

Progrès de 2015

En 2015, nous avons réalisé de nets progrès en regard de notre stratégie.

Accélérer la croissance rentable des produits	Améliorer l'expérience client
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons lancé une nouvelle carte de primes VISA comarquée avec TELUS, renforçant notre portefeuille de cartes de crédit et offrant plus d'options à nos clients. Cette carte est offerte par l'intermédiaire de la CIBC et dans plus de 500 boutiques TELUS partout au Canada, les clients de TELUS pouvant être approuvés directement en magasin. Nous avons inauguré le nouveau rôle de leader de centre bancaire en affectant à chacun de nos 1 000 centres bancaires partout au Canada un leader qui sera responsable d'établir une relation solide avec la clientèle et de renforcer nos liens au sein des collectivités. Nous avons entamé la transformation de nos centres bancaires en tirant parti de la technologie numérique afin d'aider nos clients à effectuer leurs transactions bancaires quotidiennes au moyen de tablettes électroniques et d'appareils mobiles dans les centres bancaires, tout en mettant l'accent davantage sur les conseils et les relations qui forment la base de nos interactions avec la clientèle. Nous avons élargi nos rôles envers la clientèle dans les Services bancaires aux entreprises en ajoutant davantage de directeurs relationnels afin qu'ils rencontrent les clients et leur offrent des conseils pour les aider à faire face à leurs besoins bancaires et financiers. Nous avons élargi notre offre de Service Impérial Direct, qui relie les clients à un conseiller financier attiré par téléphone. L'offre permet à la CIBC d'offrir des conseils financiers et d'approfondir les liens avec les clients qui se rendent dans nos centres bancaires peu fréquemment et qui préfèrent une solution à distance pour combler leurs besoins. Nous avons atteint notre objectif de conserver le quart de notre portefeuille de prêts hypothécaires FirstLine deux ans plus tôt que prévu; ainsi, des milliers de clients qui ne détenaient qu'un prêt hypothécaire avec FirstLine ont maintenant adopté notre marque CIBC, ce qui nous permettra d'approfondir nos relations avec eux à l'avenir. Nous avons continué de répondre aux besoins de nos clients d'affaires grâce au lancement du Dépôt électronique pour les espèces, un service innovateur qui permet aux propriétaires d'entreprise de déposer l'argent qui se trouve encore dans leurs locaux dans leur compte d'entreprise de la CIBC. 	<ul style="list-style-type: none"> La CIBC a été la première des cinq grandes banques canadiennes à proposer une application bancaire mobile pour la montre Apple, offrant ainsi aux Canadiens une nouvelle façon d'effectuer des transactions bancaires, tout en faisant progresser le leadership de la CIBC sur le plan de l'innovation pour nos clients. Notre banque a continué d'être reconnue par des tiers pour son leadership dans les canaux numériques, récoltant le meilleur résultat parmi les cinq principales banques dans le rapport <i>Mobile Banking Functionality Benchmark</i> de Forrester Research Inc., ex æquo avec une autre banque. La CIBC a également obtenu le meilleur résultat de l'étude <i>Online Banking Functionality Benchmark</i> de Forrester parmi les cinq principales banques. Nous avons annoncé un partenariat avec MaRS Discovery District pour créer un nouveau carrefour de l'innovation pour les entreprises et nous sommes joints à la nouvelle grappe d'entreprises en technologies financières de MaRS, continuant de mettre l'accent sur le développement de la prochaine vague d'innovations bancaires pour nos clients. Nous sommes devenus la première grande banque canadienne à participer au service MobiXpress, qui permet à nos clients de payer à l'aide de leur téléphone intelligent en ajoutant n'importe laquelle de nos cartes de crédit au nouveau portefeuille mobile ouvert MobiXpress. Voici un autre pas en avant pour offrir à nos clients des options novatrices et flexibles de services bancaires. Nos conseillers de marché de détail nous ont placés au premier rang dans le rapport annuel intitulé « Report Card on Banks and Credit Unions » du magazine <i>Investment Executive</i> au Canada. Ces résultats démontrent que l'équipe de services-conseils dans le marché de détail a remarqué les progrès que nous avons réalisés pour bâtir une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Nous avons annoncé notre partenariat stratégique avec Union Pearson Express, le nouveau service ferroviaire express entre la gare Union et l'aéroport Pearson. Ce partenariat nous permettra d'améliorer l'expérience client et de rehausser le profil de la CIBC dans les deux plaques tournantes du transport les plus achalandées au Canada. Nous avons apporté des améliorations aux Services bancaires en direct en ajoutant de nouvelles fonctions, entre autres des outils de planification financière en ligne permettant aux clients de maintenir le cap sur leurs objectifs financiers.

Nos priorités en 2016

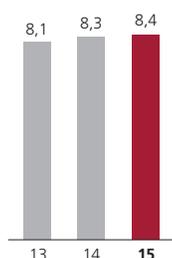
Pour atteindre notre objectif d'offrir les meilleurs services bancaires de détail et services bancaires aux entreprises au Canada, nous continuerons à mettre nos clients au cœur de nos priorités, à établir notre leadership en innovation et à simplifier nos activités de façon à ce qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous.

Les clients veulent que leur banque les connaisse et comprenne leurs besoins. Nous continuerons à resserrer les relations avec les clients, notamment en leur offrant un service individualisé en fonction de leur relation avec la CIBC et de leurs préférences bancaires.

La CIBC est un chef de file du marché dans la prestation de services novateurs à nos clients qui leur permettent d'effectuer des paiements et d'effectuer leurs transactions bancaires. L'accent que nous mettons sur l'innovation par l'entremise de canaux numériques permettra d'offrir des services bancaires qui suivent l'évolution des besoins personnels et d'affaires des Canadiens.

Revue financière de 2015

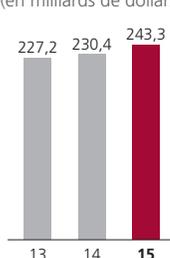
Produits¹
(en milliards de dollars)



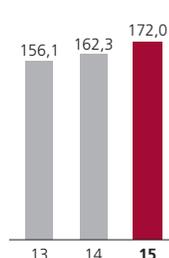
Résultat net
(en milliards de dollars)



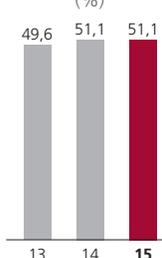
Prêts et acceptations moyens
(en milliards de dollars)



Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



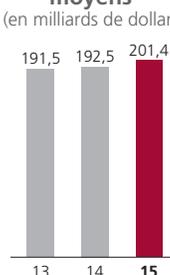
Coefficient d'efficacité¹
(%)



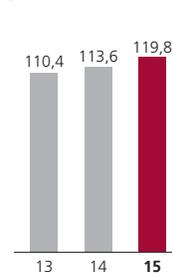
Services bancaires personnels

- Croissance de 8 % du total des prêts et acceptations moyens et des dépôts moyens (compte non tenu des prêts hypothécaires FirstLine)
- L'une des meilleures croissances de la part de marché dans le secteur des prêts hypothécaires
- Augmentation annuelle de 30 % du nombre de conseillers de vente mobile
- Près de 50 % de nos clients font affaire avec nous de façon numérique, croissance qui se poursuit
- Depuis 2012, hausse de 40 % du nombre de produits utilisés par nos nouveaux clients dans les 12 mois après être devenus clients
- Plus de 1 million de ventes au moyen de notre plateforme COMPASS

Prêts et acceptations moyens²
(en milliards de dollars)



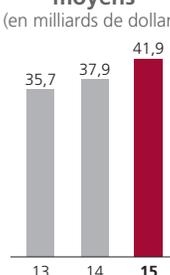
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



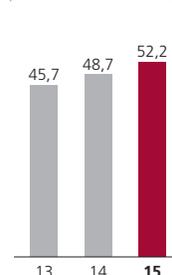
Services bancaires aux entreprises

- Croissance de 9 % du total des prêts et acceptations moyens et des dépôts moyens
- Croissance de l'importance de la part de marché dans le secteur des dépôts d'entreprises et des prêts aux entreprises (compte non tenu des prêts hypothécaires aux entreprises)
- Croissance fructueuse du Compte Croissance de placement Affaires, qui a été lancé en octobre 2014

Prêts et acceptations moyens
(en milliards de dollars)



Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Le total des prêts et acceptations moyens comprend les prêts hypothécaires FirstLine.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014 ²	2013 ²
Produits			
Services bancaires personnels	6 722 \$	6 349 \$	6 021 \$
Services bancaires aux entreprises	1 627	1 530	1 529
Divers	91	384	586
Total des produits	8 440	8 263	8 136
Dotations à la provision pour pertes sur créances	707	731	930
Charges autres que d'intérêts	4 312	4 225	4 038
Résultat avant impôt sur le résultat	3 421	3 307	3 168
Impôt sur le résultat	897	824	791
Résultat net	2 524 \$	2 483 \$	2 377 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 524 \$	2 483 \$	2 377 \$
Coefficient d'efficacité	51,1 %	51,1 %	49,6 %
Rendement des capitaux propres ³	56,1 %	64,1 %	62,5 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(541)\$	(479)\$	(478)\$
Profit économique ³ (a+b)	1 983 \$	2 004 \$	1 899 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	242,9	229,9	226,9
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	243,3	230,4	227,2
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	172,0	162,3	156,1
Équivalents temps plein	21 532	21 864	21 781

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 41 M\$, ou 2 %, par rapport à 2014, en raison surtout de l'augmentation des produits et de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de l'impôt sur le résultat.

Produits

Les produits ont augmenté de 177 M\$, ou 2 %, par rapport à 2014.

Les produits des *Services bancaires personnels* se sont accrus de 373 M\$, ou 6 %, du fait surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires ainsi que du profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits des *Services bancaires aux entreprises* ont augmenté de 97 M\$, ou 6 %, ce qui est surtout attribuable à la croissance des volumes et à la progression des honoraires, en partie contrebalancées par le resserrement des marges.

Les produits *Divers* ont diminué de 293 M\$, ou 76 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient le profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD, présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats de l'exercice considéré comprennent une diminution des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan ainsi qu'un fléchissement des produits tirés de nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées.

Dotations à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 24 M\$, ou 3 %, par rapport à 2014, dont les résultats comprenaient une charge découlant des changements opérationnels touchant le traitement des radiations, présentée à titre d'élément d'importance. La baisse des pertes sur créances dans le portefeuille de cartes de crédit pour l'exercice considéré reflète une amélioration du crédit, ainsi que l'incidence d'une initiative visant à améliorer les pratiques de gestion des comptes et la vente du portefeuille Aéroplan. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des pertes plus élevées dans le secteur du pétrole et du gaz du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 87 M\$, ou 2 %, par rapport à 2014, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques. Les résultats de l'an passé incluaient les coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan, présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 73 M\$, ou 9 %, de l'impôt sur le résultat comparativement à 2014 s'explique essentiellement par la hausse du résultat, les variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt sur le résultat variés, et la baisse du taux d'impôt sur le résultat applicable au profit lié aux transactions Aéroplan au cours de l'exercice précédent.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 13,0 G\$, ou 6 %, en regard de 2014, en raison de la croissance des prêts hypothécaires conclus sous la marque CIBC, en partie annulée par les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Compte non tenu des activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées et de la vente du portefeuille Aéroplan, l'actif moyen a progressé de 11 %.

Accord volontaire sur la réduction des frais d'interchange de carte de crédit

Ces dernières années, le gouvernement du Canada s'est entretenu avec plusieurs parties intéressées sur les frais versés par les commerçants qui acceptent que leurs clients paient par carte de crédit, notamment des frais fixés par les réseaux de paiement, désignés comme des frais d'interchange.

Le 4 novembre 2014, un accord a été annoncé entre le gouvernement fédéral, VISA et MasterCard visant la réduction volontaire des taux d'interchange à un taux effectif moyen de 1,50 % pour les cinq prochaines années.

L'accord est entré en vigueur en avril 2015 et son incidence est présentée dans les résultats financiers des Services bancaires personnels.

Gestion des avoirs

Gestion des avoirs offre des services consultatifs ainsi que des solutions de placements intégrés afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par plus de 1 500 conseillers au Canada et aux États-Unis.

Notre stratégie d'entreprise

Notre stratégie de croissance repose sur trois priorités stratégiques :

1. Améliorer l'expérience client et resserrer les relations
2. Attirer de nouveaux clients
3. Rechercher les occasions de croissance stratégique

Progrès de 2015

En 2015, nous avons réalisé de nets progrès en regard de notre stratégie.

Améliorer l'expérience client et resserrer les relations	Attirer de nouveaux clients	Rechercher les occasions de croissance stratégique
<ul style="list-style-type: none"> Nous nous sommes dotés de nouvelles capacités de planification qui nous permettront de présenter des plans financiers exhaustifs et individualisés à nos clients. Nous avons continué d'investir dans la robuste plateforme technologique de CIBC Wood Gundy pour rationaliser de façon importante le processus d'accueil des nouveaux clients et d'ouverture de nouveaux comptes. Nous avons lancé de nouvelles initiatives de segmentation de la clientèle, notamment des séminaires pour acquérir des connaissances financières qui s'adressent aux jeunes clients et un programme appelé CIRCLE qui s'adresse à la clientèle féminine. Pro-Investisseurs CIBC a été reconnu comme un chef de file de la catégorie Honoraires et commissions dans la revue <i>Best Discount Brokerages</i> de MoneySense en raison de ses frais fixes de 6,95 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons connu une très bonne année grâce à des rentrées de fonds nettes de 15 G\$ générées par l'ensemble de nos activités de Gestion des avoirs. Nos activités de gestion d'actifs au Canada ont enregistré des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme de 5,5 G\$, et ce, pour un 6^e exercice d'affilée. Notre partenariat bien ancré avec les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises a aidé Pro-Investisseurs CIBC à ouvrir 36 % plus de nouveaux comptes par rapport à l'exercice précédent. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons conclu l'intégration d'Atlantic Trust, société américaine de gestion privée de patrimoine, conformément à notre plan stratégique visant la croissance de nos activités en Amérique du Nord. En complément de la poursuite de notre croissance interne, nous cherchons des occasions d'acquisition et d'investissement conformes à notre profil de risque.

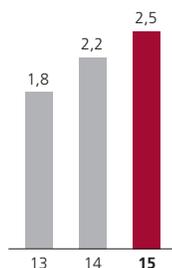
Nos priorités en 2016

Nos priorités stratégiques pour 2016 continuent de viser l'approfondissement des relations avec notre clientèle et d'élever le dynamisme de nos activités en :

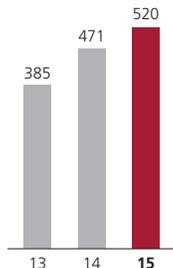
- Améliorant l'expérience client
- Favorisant la croissance des actifs
- Optimisant notre plateforme d'affaires

Revue financière de 2015

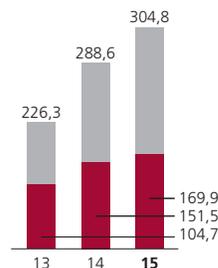
Produits
(en milliards de dollars)



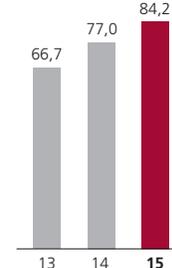
Résultat net
(en millions de dollars)



Biens administrés et biens sous gestion^{1, 2}
(en milliards de dollars)



Fonds communs de placement
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été retraitées et reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.
2) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Courtage de détail

- Croissance de 17 % des biens sous gestion et légère croissance des biens administrés.
- CIBC Wood Gundy, notre plateforme de courtage de plein exercice, et Pro-Investisseurs CIBC, nos services de courtage à escompte, ont fait bonne figure dans les sondages de 2015 de J.D. Power sur la satisfaction des investisseurs canadiens.
- Pro-Investisseurs CIBC a été reconnu comme le chef de file de la catégorie Honoraires et commissions dans la revue *Best Discount Brokerages* de MoneySense.

Gestion d'actifs

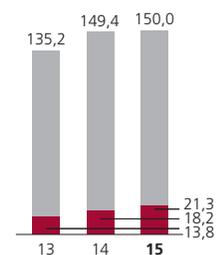
- Croissance de 8 % des biens sous gestion
- Ventes nettes record de fonds communs de placement à long terme de 5,5 G\$
- Plusieurs améliorations continues ont été apportées aux produits offerts durant l'année afin d'offrir à nos clients des résultats supérieurs.

Gestion privée de patrimoine

- Croissance de 21 % des biens administrés
- Lancement de nouvelles initiatives pour aider les clients à constituer, à protéger et à transférer le patrimoine familial visant surtout la clientèle féminine et les familles multigénérationnelles
- Intégration terminée des activités d'Atlantic Trust, société américaine de gestion privée de patrimoine, conformément à notre plan stratégique d'accroître nos activités en Amérique du Nord

Biens administrés et biens

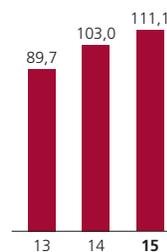
sous gestion^{1,2}
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

Biens administrés et biens

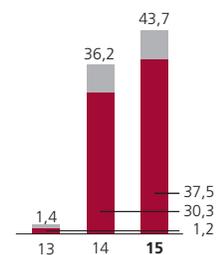
sous gestion^{1,2}
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

Biens administrés et biens

sous gestion^{1,2}
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

1) Certaines informations des périodes précédentes ont été retraitées et reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.
2) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Produits			
Courtage de détail	1 230 \$	1 185 \$	1 060 \$
Gestion d'actifs	862	742	621
Gestion privée de patrimoine	379	275	122
Total des produits	2 471	2 202	1 803
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	(1)	–	1
Charges autres que d'intérêts	1 784	1 582	1 301
Résultat avant impôt sur le résultat	688	620	501
Impôt sur le résultat	168	149	116
Résultat net	520 \$	471 \$	385 \$
Résultat net applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	2 \$	– \$
Actionnaires (a)	520	469	385
Coefficient d'efficacité	72,2 %	71,8 %	72,2 %
Rendement des capitaux propres ²	22,5 %	22,4 %	20,4 %
Charge au titre du capital économique ² (b)	(276)\$	(255)\$	(231)\$
Profit économique ² (a+b)	244 \$	214 \$	154 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	4,8 \$	4,4 \$	4,0 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	2,1 \$	1,9 \$	1,8 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	9,0 \$	8,5 \$	8,1 \$
Biens administrés (en milliards de dollars) ³	304,8 \$	288,6 \$	226,3 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars) ³	169,9 \$	151,5 \$	104,7 \$
Équivalents temps plein	4 350	4 169	3 840

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

3) Certaines informations des périodes précédentes ont été retraitées et reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 49 M\$, ou 10 %, par rapport à 2014, en raison surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 269 M\$, ou 12 %, par rapport à 2014.

Les produits de *Courtage de détail* ont augmenté de 45 M\$, ou 4 %, ce qui s'explique principalement par la hausse des honoraires de gestion de placements et de garde en raison de l'augmentation des biens sous gestion et des biens administrés, en partie contrebalancée par une baisse des produits tirés des commissions.

Les produits de *Gestion d'actifs* ont progressé de 120 M\$, ou 16 %, en raison surtout de la hausse des biens sous gestion stimulée en grande partie par des ventes nettes record de fonds communs de placement à long terme et l'appréciation des marchés, ainsi que des produits plus élevés tirés de notre placement dans ACI comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

L'augmentation de 104 M\$, ou 38 %, des produits de *Gestion privée de patrimoine* s'explique surtout par la montée des biens sous gestion, l'inclusion d'un exercice complet de résultats d'Atlantic Trust pour l'exercice considéré comparativement à une période de dix mois pour l'exercice précédent et des honoraires annuels liés au rendement touchés par Atlantic Trust.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 202 M\$, ou 13 %, en regard de 2014, ce qui s'explique surtout par la hausse de la rémunération liée au rendement et des autres charges au titre des charges salariales, et l'inclusion d'un exercice complet de résultats d'Atlantic Trust pour l'exercice considéré.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 19 M\$, ou 13 %, de l'impôt sur le résultat comparativement à 2014 s'explique essentiellement par la hausse du résultat.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 16,2 G\$, ou 6 %, en regard de 2014, sous l'effet principalement de solides rentrées de fonds nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offrent des produits intégrés de crédit et des marchés mondiaux, des services consultatifs en placement et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à nos clients institutionnels à l'échelle mondiale. En novembre 2015, le nom de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros a été remplacé par Marchés des capitaux. Cette unité d'exploitation stratégique comprend Marchés CIBC, réseau mondial, Services financiers aux entreprises, Banque d'investissement et autres.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de devenir le chef de file des produits des marchés des capitaux au Canada grâce à des capacités mondiales qui répondent aux besoins de nos clients. Nous nous employons à établir des relations solides avec nos clients et à gagner leur confiance grâce à une exécution et une innovation inégalées, et à une étroite collaboration au sein de la CIBC.

Progrès de 2015

En 2015, nous avons réalisé de nets progrès en regard de notre stratégie.

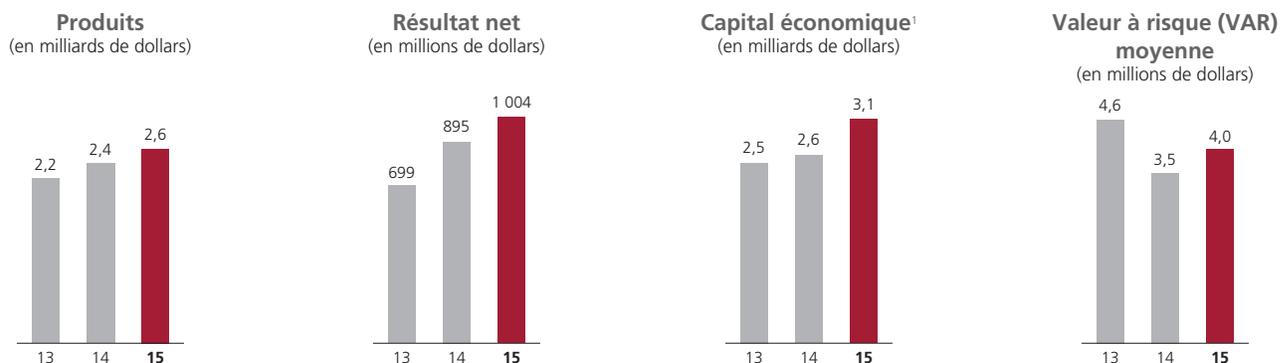
Resserrer les relations avec la clientèle et renforcer notre plateforme au Canada	Favoriser une croissance internationale ciblée alignée sur les principaux secteurs et clients	Continuer à collaborer et à innover pour offrir des solutions aux clients à l'échelle de la CIBC
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons été des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, dans la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, dans nos services consultatifs en matière de fusion et d'acquisition et dans la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change. Nous avons continué d'ajouter de la valeur et d'améliorer le service en élargissant les zones desservies et en offrant nos solutions stratégiques et nos recherches primées. Nous avons battu notre record d'audience à notre conférence annuelle à Whistler, où plus de 100 entreprises chefs de file ont échangé sur leurs activités et leurs stratégies de croissance avec des investisseurs institutionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> Nos solutions de prêts et nos mandats en prestation de conseils ont contribué à la croissance des clients à l'échelle mondiale, surtout dans le financement des secteurs de l'énergie, des services publics et des infrastructures. Nous avons continué d'élargir notre gamme de produits des marchés des capitaux pour aider les entreprises de nos clients, surtout dans les domaines du change, des titres à revenu fixe, d'opérations sur marchandises et des dérivés sur actions dans les principales régions à l'échelle de la planète. Nous avons continué d'investir dans notre plateforme américaine, en mettant l'accent sur l'énergie et les infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons lancé le système <i>Virement de fonds mondial CIBC</i>, service innovateur sans frais permettant aux clients de détail d'envoyer de l'argent outre-mer facilement et à moindre coût, en ligne ou en centre bancaire. Nous avons lancé la plateforme <i>Espèces en devises en direct CIBC</i>, qui permet aux clients de détail de commander des espèces en devises en ligne et de les faire livrer à leur domicile, en centre bancaire ou à l'aéroport. Nous avons continué à améliorer nos solutions de commerce électronique de premier plan pour combler les besoins de négociation des clients dans toutes les catégories d'actifs.

Nos priorités en 2016

Pour atteindre nos objectifs, nous ciblons trois priorités stratégiques en 2016 :

- Renforcer et étendre notre position de leadership au Canada
- Bâtir une plateforme nord-américaine et élargir les secteurs clés desservis à l'échelle mondiale
- Offrir des services novateurs à nos clients à l'échelle de la CIBC

Revue financière de 2015



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

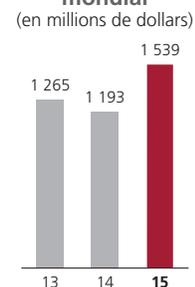
En tant que banque offrant des services bancaires de gros de premier plan au Canada et intervenant dans les principaux secteurs d'activité canadiens ailleurs dans le monde, Marchés des capitaux a agi à titre de :

- conseiller financier principal auprès de Shred-it Inc. relativement à sa vente à Stericycle pour 2,3 G\$ US;
- seul responsable des registres de CPPIB Capital Inc. pour un premier placement de billets non garantis de premier rang de 1,0 G\$;
- co-responsable des registres de Brookfield Asset Management Inc. pour un placement d'actions avec droit de vote restreint de catégorie A de 1,15 G\$ US;
- chef de file pour la réouverture du placement de débetures de la province de l'Ontario, d'un montant de 1,3 G\$, échéant le 2 décembre 2046;
- co-syndicataire chef de file et co-preneur ferme pour une facilité de crédit garantie de premier rang de 1,8 G\$ et de 593 M\$ US et co-responsable des registres pour une prise ferme de 950 M\$ visant des reçus de souscription et des débetures convertibles prorogables à l'appui de l'acquisition de Fundtech par DH Corporation;
- conseiller financier de Veresen Inc. pour l'acquisition d'une participation de 50 % dans Ruby Pipeline de Global Infrastructure Partners pour 1,4 G\$ US;
- conseiller financier exclusif de Calloway REIT pour l'acquisition de participations de 1,2 G\$ dans 24 biens immobiliers et pour le plan de crédit-bail et d'aménagement des SmartCentres, et seul responsable des registres de Calloway REIT pour le placement d'actions de 230 M\$ visant à financer en partie cette acquisition;
- co-responsable des registres d'Indiana Toll Road Concession Company, LLC pour un placement de titres de créance en plusieurs tranches de 1,0 G\$ US;
- co-responsable des registres de Husky Energy Inc. pour une émission d'obligations à 10 ans de qualité supérieure de 750 M\$.

Marchés CIBC, réseau mondial

- Lauréats du prix « Canada Derivatives House of the Year »
Americas Derivatives Awards de Global Capital, 2015
- Chef de file de la négociation d'actions canadiennes – au premier rang selon le volume, la valeur et le nombre d'opérations
Rapport sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto au 31 octobre 2015
- Nommés « Greenwich Quality Leader » en 2015 pour leurs services de conversion de devises au Canada
Greenwich Associates Global Foreign Exchange Services Study
- Nommés « Greenwich Share Leader » en 2015 pour sa part totale du marché des titres canadiens à revenu fixe
Greenwich Associates Canadian Fixed-Income Investors Study
- Nommés « Greenwich Share Leader » en 2015 pour les parts du marché en recherche et conseils sur les actions canadiennes pour les gestionnaires de portefeuilles
Greenwich Associates Canadian Equity Investors Study

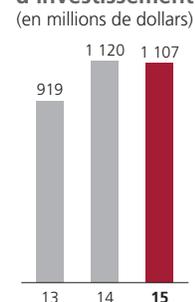
Produits – Marchés CIBC, réseau mondial



Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement

- Au premier rang au Canada pour les parts de marché de prêts de qualité supérieure
Brendan Wood International Investment and Corporate Banking World Watch, 2015
- Au premier rang au Canada pour les parts de marché de prêts à rendement élevé
Brendan Wood International Investment and Corporate Banking World Watch, 2015
- Au premier rang au Canada pour les parts de marché des produits structurés
Brendan Wood International Investment and Corporate Banking World Watch, 2015
- Au deuxième rang au Canada pour les parts de marché des marchés de capitaux propres
Brendan Wood International Investment and Corporate Banking World Watch, 2015
- Au deuxième rang au Canada pour les parts de marché des services bancaires d'investissement
Brendan Wood International Investment and Corporate Banking World Watch, 2015

Produits – Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement



Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2015	2014	2013
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 539 \$	1 193 \$	1 265 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 107	1 120	919
Divers	(4)	111	56
Total des produits ²	2 642	2 424	2 240
Dotation à la provision pour pertes sur créances	17	43	44
Charges autres que d'intérêts	1 329	1 219	1 317
Résultat avant impôt sur le résultat	1 296	1 162	879
Impôt sur le résultat ²	292	267	180
Résultat net	1 004 \$	895 \$	699 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 004 \$	895 \$	699 \$
Coefficient d'efficacité	50,3 %	50,3 %	58,8 %
Rendement des capitaux propres ³	36,9 %	37,4 %	32,4 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(326)\$	(294)\$	(269)\$
Profit économique ³ (a+b)	678 \$	601 \$	430 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	142,8 \$	122,5 \$	121,3 \$
Équivalents temps plein	1 342	1 304	1 273

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une base d'imposition équivalente (BIE). Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 482 M\$ (421 M\$ en 2014 et 357 M\$ en 2013). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 109 M\$, ou 12 %, par rapport à 2014, en raison surtout de l'augmentation des produits et de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 218 M\$, ou 9 %, par rapport à 2014.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial* ont augmenté de 346 M\$, ou 29 %, du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient une charge en raison de l'intégration des REF à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient une hausse des produits tirés de la négociation de change, des dérivés sur actions, de taux d'intérêt et de marchandises.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont diminué de 13 M\$, ou 1 %, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient un profit tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires, en partie contrebalancé par un profit à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires pour l'exercice considéré, ces deux éléments étant présentés à titre d'élément d'importance. La hausse des produits provenant des Services financiers aux entreprises a été contrebalancée par la baisse des profits du portefeuille de placement.

Les produits *Divers* ont diminué de 115 M\$, ou 104 %, l'exercice précédent comprenant un profit à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présenté à titre d'élément d'importance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 26 M\$, ou 60 %, comparativement à 2014 étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances dans le portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis, présentées à titre d'élément d'importance. Les résultats de l'exercice considéré comprenaient des pertes moins élevées dans le portefeuille de prêts aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts se sont accrues de 110 M\$, ou 9 %, comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse de la rémunération liée au rendement et des autres charges au titre des salaires, et de l'augmentation des frais d'infrastructure répartis.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 25 M\$, ou 9 %, de l'impôt sur le résultat comparativement à 2014 s'explique essentiellement par la hausse du résultat, en partie contrebalancée par les variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 20,3 G\$, ou 17 %, relativement à 2014, grâce surtout à l'augmentation des soldes des prêts dans les Services bancaires aux entreprises et les activités de financement immobilier aux États-Unis, ainsi qu'à la hausse de valeur des dérivés.

Budget fédéral du Canada

Le budget fédéral du Canada de 2015, publié le 21 avril 2015, comprend de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques » qui élimineraient, dans certains cas, la déduction pour dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes à compter du 1^{er} novembre 2015. Une version révisée des règles a été publiée le 31 juillet 2015. Les règles proposées, si elles étaient adoptées, entreraient en vigueur le 1^{er} novembre 2015 et seraient assorties de règles transitoires à appliquer entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017. La CIBC continue d'évaluer l'incidence sur Marchés des capitaux.

Activités de crédit structuré en voie de liquidation

Les résultats des activités de crédit structuré en voie de liquidation sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux.

Résultats

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Charges nettes d'intérêts	(17)\$	(30)\$	(50)\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	(2)	19	95
Total des produits (pertes)	(19)	(11)	45
Charges autres que d'intérêts	10	4	159
Perte avant impôt sur le résultat	(29)	(15)	(114)
Impôt sur le résultat	(8)	(4)	(30)
Perte nette	(21)\$	(11)\$	(84)\$

La perte nette pour l'exercice a atteint 21 M\$ (17 M\$ US), en comparaison d'une perte nette de 11 M\$ (10 M\$ US) en 2014.

La perte nette de l'exercice reflète essentiellement les charges nettes d'intérêts et une perte attribuable à une baisse de la valeur des créances brutes relativement à la protection souscrite auprès de garants financiers (sur les actifs de prêts qui sont comptabilisés au coût amorti), par suite d'une augmentation de l'évaluation à la valeur de marché des positions sous-jacentes. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par des profits tirés de positions non couvertes et par une diminution des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) à l'égard des garants financiers. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune liquidation.

Sommaire de nos positions

Voici un sommaire de nos positions dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation :

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2015	Placements et prêts ¹				Dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit		Protection de crédit souscrite auprès de			
	Montant notionnel	Juste valeur des valeurs du compte de négociation, des valeurs disponibles à la vente et des valeurs désignées à leur juste valeur	Juste valeur des valeurs classées comme prêts	Valeur comptable des valeurs classées comme prêts	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés de crédit vendus	Montant notionnel	Juste valeur nette des REC	Montant notionnel	Juste valeur nette des REC
Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	– \$	– \$	– \$	– \$	168 \$	118 \$	– \$	– \$	168 \$	118 \$
TAP flux groupés	601	–	579	579	414	4	937	7	–	–
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	3 397	–	–	–	3 397	1
Divers	456	305	18	17	280	26	10	2	–	–
Positions non appariées	–	–	–	–	–	–	–	–	382	–
	1 057 \$	305 \$	597 \$	596 \$	4 259 \$	148 \$	947 \$	9 \$	3 947 \$	119 \$
31 octobre 2014	1 969 \$	369 \$	1 415 \$	1 417 \$	5 679 \$	192 \$	2 352 \$	27 \$	4 656 \$	154 \$

1) Les titres de participation disponibles à la vente obtenus en contrepartie du rachat de nos contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation par un garant financier d'une valeur comptable de 22 M\$ US (23 M\$ US en 2014) sont exclus du tableau ci-dessus.

Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Notre position nette de titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation consiste en des dérivés de crédit vendus totalisant 168 M\$ US. Cette position faisait l'objet d'une couverture au moyen d'une protection obtenue auprès d'une importante société américaine de services financiers et d'assurance multinationale diversifiée avec laquelle nous avons conclu des ententes de garantie standard.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Les TAP flux groupés comprennent des tranches de TAP flux groupés prioritaires adossés à des blocs diversifiés constitués essentiellement de prêts américains (69 %) et européens (28 %) à effet de levier garantis prioritaires. Au 31 octobre 2015, environ 72 % du montant notionnel total des tranches de TAP flux groupés avaient une note équivalente à AAA, les notes de 26 % d'entre eux étaient équivalentes à la note AA+ et le reste, à la note A ou moins. Au 31 octobre 2015, les notes d'environ 24 % des actifs donnés en garantie sous-jacents étaient équivalentes à BB- ou à une note supérieure, les notes d'environ 58 % étaient équivalentes aux notes entre B+ et B-, les notes d'environ 6 % étaient équivalentes à la note CCC+ ou à une note inférieure, et le reste des actifs était sans note. Les TAP flux groupés ont une durée moyenne pondérée de 1,7 an et une subordination moyenne de 32 %.

Titres de créance de sociétés

L'exposition aux titres de créance de sociétés est composée d'un important dérivé super prioritaire apparié, ce qui signifie que la CIBC a souscrit et vendu une protection de crédit à l'égard du même portefeuille de référence. Le portefeuille de référence est constitué de produits de crédit aux grandes entreprises de qualité supérieure hautement diversifiés. Les créances aux termes de ces contrats ne sont exigibles qu'au moment où les défauts cumulatifs liés aux portefeuilles de référence sont supérieurs à 30 % pendant la durée résiduelle du contrat de 14 mois. Nous avons vendu une protection de crédit sur ce portefeuille de référence à un courtier en valeurs mobilières.

Divers

Au 31 octobre 2015, nos positions importantes dans les placements et prêts du poste Divers comprenaient :

- des billets de catégorie A-1 et de catégorie A-2 classés dans les valeurs du compte de négociation, portant intérêt à un taux variable, d'un montant notionnel de 221 M\$ US et d'une juste valeur de 214 M\$ US, des billets reflét classés dans les valeurs disponibles à la vente, d'un montant notionnel de 4 M\$ US et d'une juste valeur de 2 M\$ US, et des prêts, d'un montant notionnel de 54 M\$ US et d'une juste valeur et d'une valeur comptable de néant. Ces billets ont été reçus au départ en échange de notre papier commercial adossé à des créances (PCAC) non soutenu par des banques en janvier 2009, au moment de la ratification de la restructuration de la Proposition de Montréal;
- des TAC flux groupés d'un montant notionnel de 106 M\$ US comprenant des titres privilégiés de fiducies donnés en garantie, qui sont des instruments de fonds propres de première catégorie novateurs émis par des banques régionales américaines et des assureurs américains. Ces valeurs classées comme valeurs désignées à leur juste valeur avaient une juste valeur de 85 M\$ US;
- des titres adossés à des créances mobilières (TACM), classés à titre de prêt, d'un montant notionnel de 19 M\$ US, d'une juste valeur de 18 M\$ US et d'une valeur comptable de 17 M\$ US.

Au 31 octobre 2015, nos positions importantes dans les dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit du poste Divers comprenaient :

- des dérivés de crédit vendus d'un montant notionnel de 216 M\$ US assortis d'une juste valeur de 26 M\$ US sur des billets indexés en fonction de l'inflation et des tranches de TAC flux groupés garantis par des titres autres que du marché américain adossés des prêts hypothécaires à l'habitation et des titres privilégiés de fiducies;
- une facilité de financement sur marge inutilisée de 44 M\$ US liée à la restructuration de la Proposition de Montréal.

Positions non appariées

L'actif sous-jacent de notre position non appariée se compose d'un portefeuille de référence de titres de créance de sociétés.

Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la juste valeur de la protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties par qualité du crédit de la contrepartie en fonction des notations externes (par Standard & Poor's Ratings Services (S&P) ou Moody's Investors Service, Inc. (Moody's)) et les actifs sous-jacents à cette protection.

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2015	Montant notionnel des actifs sous-jacents					Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties			
	TAP flux groupés	Titres de créance de sociétés	TAC flux groupés – titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation	Divers	Positions non appariées	Total du montant notionnel	Juste valeur, avant les REC	REC	Juste valeur nette des REC
Garants financiers¹									
De première qualité	599 \$	– \$	– \$	10 \$	– \$	609 \$	8 \$	(1)\$	7 \$
Sans note	338	–	–	–	–	338	3	(1)	2
	937	–	–	10	–	947	11	(2)	9
Autres contreparties¹									
De première qualité	–	–	168	–	–	168	118	–	118
Sans note	–	3 397	–	–	382	3 779	1	–	1
	– \$	3 397 \$	168 \$	– \$	382 \$	3 947 \$	119 \$	– \$	119 \$
Total	937 \$	3 397 \$	168 \$	10 \$	382 \$	4 894 \$	130 \$	(2)\$	128 \$
31 octobre 2014	2 370 \$	3 952 \$	212 \$	30 \$	444 \$	7 008 \$	188 \$	(7)\$	181 \$

1) Lorsque plus d'une agence de notation fournit une note et que les notes diffèrent, nous utilisons la note la plus faible.

L'autre contrepartie non notée est un fonds multicédants canadien. Ce fonds multicédants respecte l'entente quant aux garanties données et a consenti des garanties d'un montant supérieur au risque de marché courant. La juste valeur des garanties au 31 octobre 2015 s'établissait à 230 M\$ US contre une exposition nette de néant.

Procédure de faillite de Lehman Brothers

En 2013, nous avons comptabilisé une charge de 150 M\$ US (110 M\$ US après impôt) relativement au règlement intégral de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis pour contester la réduction à zéro de notre engagement non capitalisé sur un billet de financement variable. En 2008, nous avons comptabilisé un profit de 841 M\$ US sur le billet de financement variable.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Produits			
Services bancaires internationaux	678 \$	601 \$	593 \$
Divers	(375)	(127)	(67)
Total des produits²	303	474	526
Dotations à la provision pour pertes sur créances	48	163	146
Charges autres que d'intérêts	1 436	1 486	952
Perte avant impôt sur le résultat	(1 181)	(1 175)	(572)
Impôt sur le résultat ²	(723)	(541)	(461)
Perte nette	(458)\$	(634)\$	(111)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	14 \$	(5)\$	(2)\$
Actionnaires	(472)	(629)	(109)
Équivalents temps plein	16 977	17 087	16 145

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Ajustement selon la BIE. Pour plus de précisions, se reporter à la note de bas du tableau 2 de la section Marchés des capitaux.

Aperçu financier

La perte nette a été de 458 M\$, contre une perte nette de 634 M\$ en 2014, du fait surtout de la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et de la baisse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par la baisse des produits.

Produits

Les produits ont baissé de 171 M\$, ou 36 %, par rapport à 2014.

L'augmentation de 77 M\$, ou 13 %, des produits de *Services bancaires internationaux* par rapport à 2014 est surtout attribuable à des taux de change positifs.

Les produits *Divers* ont diminué de 248 M\$ par rapport à 2014, en raison surtout de la baisse des produits de trésorerie et de la hausse de l'ajustement selon la BIE. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient le profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD, présenté à titre d'élément d'importance.

Dotations à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 115 M\$, ou 71 %, en comparaison de l'exercice précédent, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, en partie contrebalancées par une baisse de la provision collective, notamment une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, ces deux éléments étant présentés à titre d'élément d'importance. À l'exclusion des éléments d'importance, les résultats de l'exercice considéré avaient toujours moins de pertes liées à CIBC FirstCaribbean, ce qui a été en partie contrebalancé par une hausse de la provision collective, comparativement à une baisse au cours de l'exercice précédent.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 50 M\$, ou 3 %, en comparaison de l'exercice précédent, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient la perte de valeur du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean, tandis que les résultats de l'exercice considéré comprennent les charges de restructuration cumulées relatives aux indemnités de départ, ces deux éléments étant présentés à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a augmenté de 182 M\$ compte tenu qu'il n'y a eu aucun recouvrement d'impôt au cours de l'exercice précédent relativement à la dépréciation du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean et d'une hausse de l'ajustement selon la BIE au cours de l'exercice considéré.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 637 \$	13 547 \$
Valeurs mobilières		
Compte de négociation	46 181	47 061
Disponibles à la vente	28 534	12 228
Désignées à leur juste valeur	267	253
	74 982	59 542
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	33 334	36 796
Prêts et acceptations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 258	157 526
Prêts personnels	36 517	35 458
Cartes de crédit	11 804	11 629
Entreprises et gouvernements	75 072	65 287
Provision pour pertes sur créances	(1 670)	(1 660)
	290 981	268 240
Dérivés	26 342	20 680
Autres actifs	19 033	16 098
	463 309 \$	414 903 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	137 378 \$	130 085 \$
Entreprises et gouvernements	178 850	148 793
Banques	10 785	7 732
Emprunts garantis	39 644	38 783
	366 657	325 393
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	20 149	23 764
Dérivés	29 057	21 841
Acceptations	9 796	9 212
Autres passifs	12 223	10 932
Titres secondaires	3 874	4 978
Capitaux propres	21 553	18 783
	463 309 \$	414 903 \$

Actif

Au 31 octobre 2015, le total de l'actif avait augmenté de 48,4 G\$, ou 12 %, en comparaison de 2014. Environ 12 G\$ de cette augmentation étaient imputables à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont augmenté de 5,1 G\$, ou 38 %, surtout en raison de la hausse des placements de trésorerie à court terme.

Les valeurs mobilières se sont accrues de 15,4 G\$, ou 26 %, sous l'effet surtout de l'augmentation des valeurs disponibles à la vente en raison des activités de trésorerie, y compris l'acquisition de titres du gouvernement, de titres adossés à des créances hypothécaires et des titres d'organismes aux États-Unis. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont diminué de 3,5 G\$, ou 9 %, en raison surtout des activités de trésorerie, étant donné que le produit a été utilisé pour l'acquisition des valeurs disponibles à la vente, comme il a été mentionné précédemment. Cette diminution a été en partie contrebalancée par les activités des clients de Marchés financiers.

Les prêts et les acceptations ont augmenté de 22,7 G\$, ou 8 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 9,8 G\$, ou 15 %, en raison principalement de l'augmentation dans notre portefeuille de prêts canadien et de l'incidence des variations des taux de change. Les prêts hypothécaires à l'habitation ont progressé de 11,7 G\$, ou 7 %, par suite essentiellement de la croissance des prêts hypothécaires conclus sous la marque CIBC, progression en partie annulée par les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Les prêts personnels ont connu une croissance de 1,1 G\$, ou 3 %, du fait de la croissance des volumes. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 5,7 G\$, ou 27 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change et de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 2,9 G\$, ou 18 %, en raison surtout d'une hausse des biens donnés en garantie sur dérivés, des actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies et des montants à recevoir des courtiers.

Passif

Au 31 octobre 2015, le total du passif avait augmenté de 45,6 G\$, ou 12 %, en comparaison de 2014. Environ 12 G\$ de cette augmentation étaient imputables à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 41,3 G\$, ou 13 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada, de l'incidence des taux de change et de la hausse du financement de gros. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont diminué de 3,6 G\$, ou 15 %, en raison principalement des activités des clients.

Les dérivés ont augmenté de 7,2 G\$, ou 33 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change et de taux d'intérêt.

Les autres passifs ont augmenté de 1,3 G\$, ou 12 %, en raison surtout de la hausse des montants à payer aux courtiers et des biens reçus en garantie sur dérivés.

Les titres secondaires ont diminué de 1,1 G\$, ou 22 %, en raison surtout d'un rachat effectué au cours de l'exercice. Pour plus de précisions, voir la section Gestion et planification des fonds propres.

Capitaux propres

L'augmentation de 2,8 G\$, ou 15 %, des capitaux propres au 31 octobre 2015 comparativement à 2014 était essentiellement attribuable à une hausse nette des résultats non distribués et des écarts de change du cumul des autres éléments du résultat global. Au cours de l'exercice, la CIBC a racheté et émis des actions privilégiées. Pour plus de précisions, voir la section Gestion et planification des fonds propres ci-après.

Sources de financement

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes imprévues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Le financement doit être surveillé et rééquilibré de manière continue; nous surveillons et gérons nos fonds propres afin d'augmenter le plus possible le rendement pondéré en fonction du risque pour les actionnaires et de maintenir des fonds propres suffisants de façon à satisfaire aux exigences réglementaires.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

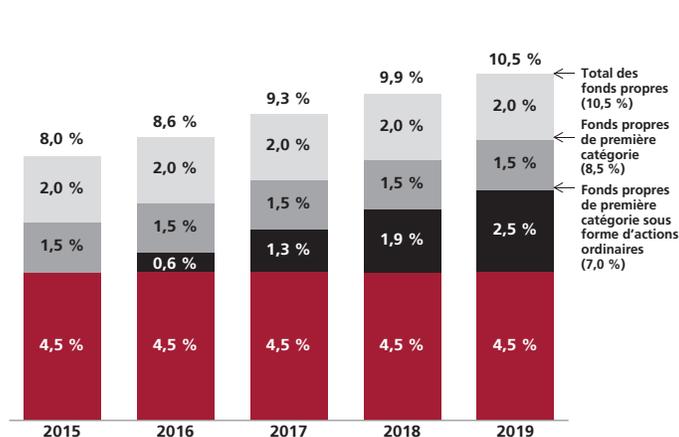
Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal « tout compris de 2019 » et une réserve de conservation des fonds propres, à compter de 2013. Avec prise d'effet en 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions si le BSIF est d'avis que les circonstances le justifient. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014 pour la détermination des fonds propres aux termes des dispositions transitoires. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Le BSIF a publié une ligne directrice à l'égard des banques d'importance systémique nationale (BISN) et du supplément de fonds propres connexe. La CIBC est considérée comme une BISN au Canada, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et La Banque Toronto-Dominion. Les BISN seront visées par une exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2016.

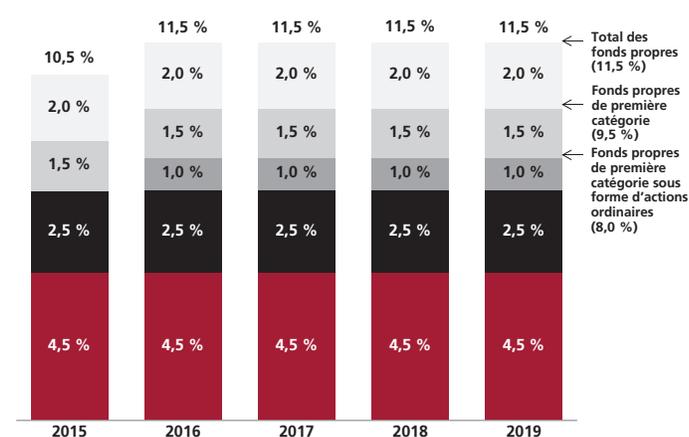
Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujéti à la ligne directrice du BSIF portant sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminé par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminé par le BSIF se présente comme suit.

Méthode transitoire (CBCB)



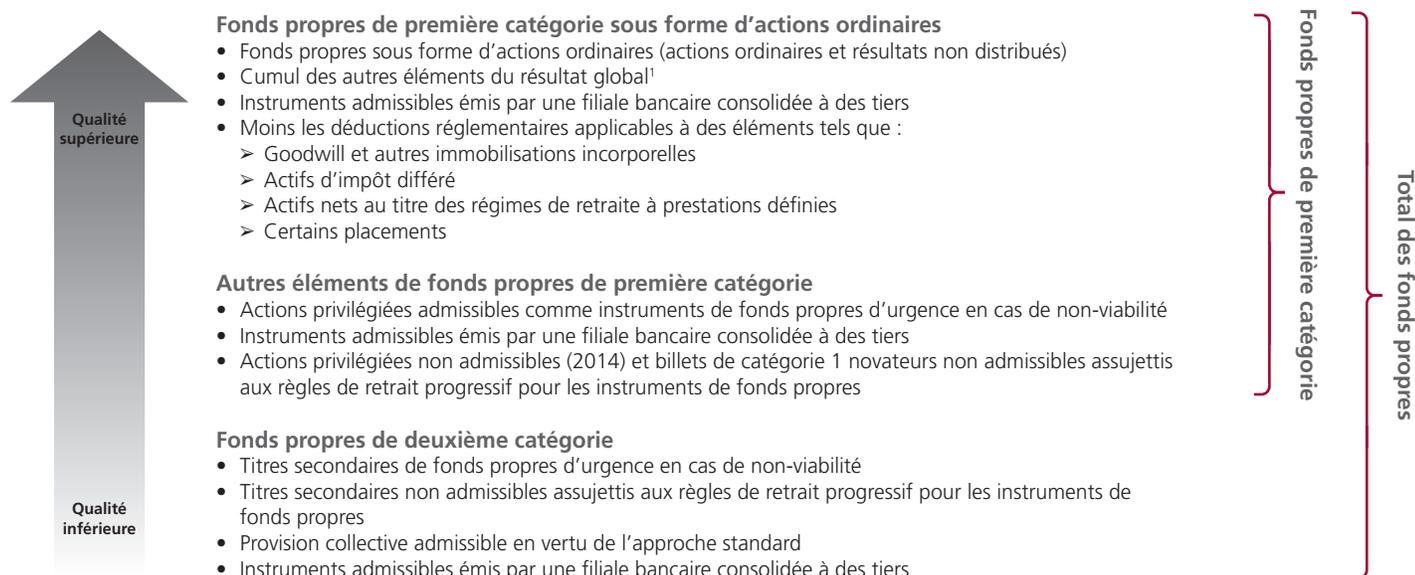
Méthode tout compris (BSIF)



■ Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires
 ■ Réserve de conservation des fonds propres
 ■ Autres éléments de fonds propres de première catégorie
 ■ Fonds propres de deuxième catégorie

■ Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires
 ■ Réserve de conservation des fonds propres
 ■ Réserve des BISN
 ■ Autres éléments de fonds propres de première catégorie
 ■ Fonds propres de deuxième catégorie

Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit – l'approche standard, l'approche fondée sur les notations internes (approche NI) et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont les actifs dépassent 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit pour les positions titrisées du portefeuille bancaire – l'approche standard et les approches fondées sur les notations internes.</p>	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette méthode, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt.</p> <p>Nous avons recours à l'approche NI aux fins des expositions liées à la titrisation, qui comprend plusieurs méthodes de calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).</p> <p>Nous avons conservé l'approche standard pour certains portefeuilles considérés comme étant négligeables.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées à l'aide de l'approche standard ou de la méthode des modèles internes. Cette dernière prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques font également partie de la méthode des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons la méthode des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Nous utilisons aussi l'approche NI pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences de fonds propres relatives au risque opérationnel peuvent être déterminées à l'aide de l'approche indicateur de base, de l'approche standard ou de l'approche des mesures avancées (AMA).</p>	<p>Nous utilisons l'approche des mesures avancées pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III (méthode tout compris) sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	7 889 \$	7 857 \$
Résultats non distribués	11 433	9 626
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	1 038	105
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	94	82
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	20 454	17 670
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	50	52
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 824	1 627
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 080	862
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	62	73
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	385	86
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	264
Divers	224	99
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 625	3 063
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	16 829	14 607
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	1 000	1 031
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ²	1 679	1 651
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	12	11
Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 691	2 693
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires		
Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	–	–
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	–	–
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 691	2 693
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	19 520	17 300
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	1 000	1 000
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	2 828	3 605
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	16	14
Provisions collectives	70	70
Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 914	4 689
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	–	–
Fonds propres de deuxième catégorie	3 914	4 689
Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	23 434 \$	21 989 \$
Actif pondéré en fonction du risque (APR) aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴	156 107 \$	141 250 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁴	156 401 \$	141 446 \$
APR aux fins du total des fonds propres⁴	156 652 \$	141 739 \$
Ratios des fonds propres⁴		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,5 %	12,2 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	15,5 %

1) Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 27, 29, 39, 41 (émises en 2015) et 43 (émises en 2015), lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF. Nous avons racheté la totalité de nos actions privilégiées de catégorie A de série 27 le 31 janvier 2015 et la totalité de nos actions privilégiées de catégorie A de série 29 le 30 avril 2015. Pour obtenir plus d'informations, voir la section Gestion et planification des fonds propres.

2) Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, États financiers consolidés, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

3) Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

4) Il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de la méthode transitoire sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	19 147 \$	17 496 \$
Fonds propres de première catégorie	20 671	18 720
Total des fonds propres	24 538	23 281
APR	163 867	155 148
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,7 %	11,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,6 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	15,0 %
Ratio actifs/fonds propres ¹	s. o.	17,7x

1) Depuis 2015, a été remplacé par le ratio de levier selon Bâle III.

s. o. Sans objet.

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015		2014	
	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit				
Approche standard				
Expositions aux entreprises	3 614 \$	289 \$	3 521 \$	282 \$
Expositions aux entités souveraines	753	60	510	41
Expositions aux banques	327	26	275	22
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 213	177	1 959	156
Autres risques liés au portefeuille de détail	649	52	598	48
Portefeuille de négociation	10	1	12	1
	7 566	605	6 875	550
Approche NI avancée				
Expositions aux entreprises	58 917	4 713	50 425	4 034
Expositions aux entités souveraines ²	2 081	166	1 628	130
Expositions aux banques	4 088	327	3 300	264
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	10 477	838	9 253	740
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	16 106	1 288	15 455	1 237
Autres risques liés au portefeuille de détail	7 272	582	6 486	519
Capitaux propres	725	58	713	57
Portefeuille de négociation	2 930	234	2 074	166
Titrisations	2 011	161	1 887	151
Ajustement en fonction du facteur scalaire	6 266	501	5 456	436
	110 873	8 868	96 677	7 734
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	12 381	990	14 940	1 195
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)³	130 820	10 463	118 492	9 479
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes et approche NI)				
VAR	719	58	678	54
VAR en situation de crise	2 051	164	1 759	141
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 606	128	1 582	127
Titrisation et autres	32	3	27	2
Total du risque de marché	4 408	353	4 046	324
Risque opérationnel (AMA)	18 194	1 456	17 320	1 386
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	153 422 \$	12 272 \$	139 858 \$	11 189 \$
Ajustements liés aux REC³				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	2 685 \$	215 \$	1 392 \$	111 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	2 979	238	1 588	127
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	3 230	258	1 881	150
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC³				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	156 107 \$	12 487 \$	141 250 \$	11 300 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	156 401	12 510	141 446	11 316
APR aux fins du total des fonds propres	156 652	12 530	141 739	11 339

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 2) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- 3) Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)

Au 31 octobre 2015, le ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 0,5 % depuis le 31 octobre 2014. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ont suffisamment augmenté pour annuler l'incidence de la hausse des APR. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était imputable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions) et de la hausse du cumul des autres éléments du résultat global, en partie contrebalancés par l'augmentation dans les déductions réglementaires au titre des fonds propres. Au 31 octobre 2015, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 14,9 G\$ depuis le 31 octobre 2014, du fait surtout de la hausse des expositions, des variations des taux de change et de la mise à jour des paramètres des modèles de fonds propres.

Nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées à notre fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit, CARDS II Trust, pour laquelle nous offrons un soutien non contractuel. L'application de ce traitement a entraîné la réduction, en 2015, du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,12 %, du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,13 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,14 % selon Bâle III (respectivement 0,11 %, 0,13 % et 0,16 % en 2014).

Variations des fonds propres réglementaires et de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires (méthode tout compris) en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014
Solde au début de l'exercice	21 989 \$	19 961 \$
Émission d'actions ordinaires	30	96
Émission d'actions privilégiées	600	400
Émission de titres secondaires	–	1 000
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(2)	(65)
Rachat d'actions privilégiées ¹	(631)	(606)
Résultat net applicable aux actionnaires	3 576	3 218
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(1 753)	(1 654)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(9)	(250)
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	722	269
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	(164)	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(4)	13
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	374	(143)
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(93)	105
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	(415)	(148)
Remboursement de titres secondaires ²	(447)	–
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires ³	(339)	(213)
Solde à la fin de l'exercice	23 434 \$	21 989 \$

1) Au cours de l'exercice, nous avons racheté un total de 631 M\$ (1 075 M\$ en 2014) d'actions privilégiées, ce qui a entraîné la réduction des fonds propres de première catégorie. En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, un montant de 469 M\$ des rachats de 2014 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres réglementaires. Pour obtenir plus d'informations sur le rachat d'actions privilégiées, voir la section Gestion et planification des fonds propres.

2) En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, une tranche de 653 M\$ des débetures subordonnées d'un montant de 1,1 G\$ rachetées en avril 2015 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres réglementaires.

3) Pour 2014, comprend l'incidence de 84 M\$ sur les résultats non distribués et de 349 M\$ sur le cumul des autres éléments du résultat global par suite de l'adoption de l'International Accounting Standard (IAS) 19, *Avantages du personnel*, et de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

Les tableaux suivants présentent les variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris) relativement aux risques de crédit et de marché et au risque opérationnel.

Risque de crédit

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015		2014	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ¹	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ¹
Solde au début de l'exercice	119 884 \$	5 068 \$	115 101 \$	5 521 \$
Taille du portefeuille ²	7 892	1 010	3 039	(488)
Qualité du portefeuille ³	1 667	158	(1 242)	(658)
Mises à jour du modèle ⁴	(524)	–	2 947	89
Méthode et politique ⁵	292	292	770	1 083
Acquisitions et cessions	–	–	(2 024)	–
Variations des taux de change	4 507	347	2 629	146
Divers	(213)	1 023	(1 336)	(625)
Solde à la fin de l'exercice ⁶	133 505 \$	7 898 \$	119 884 \$	5 068 \$

Risque de marché

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014
Solde au début de l'exercice	4 046 \$	3 460 \$
Variations des niveaux de risque ⁷	444	508
Mises à jour du modèle ⁴	364	5
Méthode et politique ⁵	–	–
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change	(446)	73
Divers	–	–
Solde à la fin de l'exercice	4 408 \$	4 046 \$

Risque opérationnel

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014
Solde au début de l'exercice	17 320 \$	18 186 \$
Variation des niveaux de risque ⁸	874	(173)
Méthode et politique ⁵	–	(525)
Acquisitions et cessions	–	(168)
Solde à la fin de l'exercice	18 194 \$	17 320 \$

1) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

3) A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

4) A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

5) A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) et aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

6) Comprend un montant de 2 685 M\$ (1 392 M\$ en 2014) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

7) A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

8) A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

Variation de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Risque de crédit

L'augmentation de l'APR lié au risque de crédit reflète essentiellement la croissance interne de nos portefeuilles de détail et de marchés financiers au cours de l'exercice, ainsi que les hausses imputables à l'appréciation du dollar américain. L'augmentation en raison de la qualité du portefeuille reflète l'incidence de plusieurs déclassements au cours de l'exercice. Les mises à jour du modèle comprennent des améliorations et des mises à jour normales de nos modèles et paramètres sous-jacents fondés sur la notation interne avancée, tels que la PD, la PCD et l'ECD. Les mises à jour de la méthode et de la politique reflètent les changements réglementaires apportés aux méthodes utilisées pour calculer les fonds propres et comprennent la mise en œuvre progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Risque de marché

La hausse globale de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et les taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

Risque opérationnel

La variation des niveaux de risque reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

Ratio de levier selon Bâle III

Les réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprenaient une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Le 12 janvier 2014, le CBCB a publié la version complète de ses règles sur le ratio de levier.

Le ratio de levier représente la mesure des fonds propres (soit les fonds propres de première catégorie) divisée par la mesure des risques. La mesure des risques comprend la somme des éléments suivants :

- les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- les expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements;
- les expositions sur cessions temporaires de titres, et la possibilité d'une forme restreinte de compensation, en vertu de certaines conditions;
- d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions liées à la titrisation).

Les éléments qui sont déduits des fonds propres de première catégorie ne seront pas pris en compte dans la mesure des risques.

Le 30 octobre 2014, le BSIF a publié la ligne directrice définitive intitulée *Exigences de levier* décrivant la mise en œuvre des règles de Bâle III à l'égard du ratio de levier au Canada à compter de novembre 2014. Le ratio de levier de Bâle III remplace le ratio actif/fonds propres actuel. Les institutions de dépôt fédérales devront adopter des ratios de levier qui sont au moins équivalents à 3 %.

Le CBCB exigeait que les banques présentent leur ratio de levier à compter de 2015. Le document prévoit que le CBCB continuera d'évaluer si le ratio de levier minimal de 3 % est approprié. Les dernières modifications à la règle seront apportées d'ici 2017, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018. Des précisions sur le ratio de levier de la CIBC sont données dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au		31 oct. 2015	31 juill. 2015
Méthode transitoire			
Fonds propres de première catégorie	A	20 671 \$	20 416 \$
Expositions du ratio de levier	B	503 504	494 297
Ratio de levier	A/B	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie	C	19 520 \$	19 284 \$
Expositions du ratio de levier	D	502 552	493 475
Ratio de levier	C/D	3,9 %	3,9 %

Ratio de levier – Méthode tout compris

Le ratio de levier était comparable à celui du 31 juillet 2015. L'augmentation des fonds propres de première catégorie, découlant surtout du capital autogénéré et de la hausse du cumul des autres éléments du résultat global, a été contrebalancée par une augmentation des expositions du ratio de levier, sous l'effet surtout d'une hausse des expositions de bilan.

Amélioration constante des exigences de fonds propres fondées sur le risque

Le CBCB a publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres fondées sur le risque, et il continue de le faire dans le but de préciser et d'accroître les exigences en matière de fonds propres de certaines activités. Depuis le début de l'exercice, le CBCB a publié les propositions suivantes.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document de consultation intitulé *Review of the Credit Valuation Adjustment Risk Framework*. Le document présente un cadre qui tient compte de la composante de risque de marché des REC et de ses couvertures connexes. Le calcul des fonds propres réglementaires pour le risque lié aux REC serait fondé sur les modèles d'exposition ayant servi à calculer le montant des REC à comptabiliser, sous réserve de certaines conditions. Les conditions visent à réduire la variabilité éventuelle dans le calcul des APR ou d'autres écarts dans les pratiques de communication d'information financière d'une banque à l'autre et d'un territoire à l'autre. Le document ne précise aucune date de mise en œuvre.

En juin 2015, le CBCB a publié un document de consultation intitulé *Interest rate risk in the banking book*. Ce document propose d'apporter des changements au traitement en tant que fonds propres réglementaires et à la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, ce qui s'appliquerait de façon consolidée aux grandes banques actives à l'échelle internationale. Les changements visent à renforcer le fait de détenir suffisamment de fonds propres pour couvrir des pertes potentielles découlant de risques associés aux variations des taux d'intérêt, et de dissuader l'arbitrage des fonds entre le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation. Il y a deux options présentées dans le document : une approche standard pour le pilier 1 pour les fonds propres réglementaires minimums et une approche améliorée pour le pilier 2. Le calendrier de mise en œuvre n'a pas encore été déterminé à ce stade.

Au cours de décembre 2014, le CBCB a établi les révisions définitives du cadre de titrisation destinées à renforcer les normes en matière de fonds propres dans le cas des expositions liées à la titrisation, avec prise d'effet en janvier 2018.

Le CBCB a annoncé son intention d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des ratios de fonds propres des banques en réduisant la variabilité excessive dans le calcul des APR, et a publié deux documents de consultation en décembre 2014 pour atteindre cet objectif. Le document intitulé *Révision de l'approche standard pour le risque de crédit* propose de recourir moins souvent aux notations externes, d'accroître la sensibilité aux risques, de réduire le pouvoir discrétionnaire de l'autorité de contrôle nationale, de raffermir le lien entre l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes et de rehausser la comparabilité à l'échelle des banques. Le document intitulé *Capital floors: the design of a framework based on standardized approaches* met l'accent sur le concept du plancher des fonds propres, qui vise à atténuer le risque lié aux modèles et les erreurs de mesure découlant des modèles internes, afin de parer à la variabilité excessive dans le calcul des APR d'une banque à l'autre.

Le CBCB continue d'évaluer les dispositifs sur les fonds propres au titre du risque opérationnel afin de maintenir l'équilibre optimal entre la simplicité, la comparabilité et la sensibilité aux risques. Après d'autres consultations auprès de membres du secteur, le CBCB envisage une nouvelle approche standard qui pourrait avoir une incidence sur les méthodes employées pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

La CIBC continuera de suivre les développements dans ces domaines et de s'y préparer.

Révisions concernant les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié la norme définitive au titre des révisions concernant les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier. Le document présente la première phase d'un projet à deux phases mis en place par le CBCB visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard du risque de crédit (incluant le risque de crédit de la contrepartie), du risque de marché, du risque opérationnel, du risque de taux d'intérêt et des risques liés à la titrisation. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de divulgation qui permettront d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations afin de fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires.

La CIBC continue de suivre les exigences et de se préparer aux développements dans ce domaine.

Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a publié un document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (ou « recapitalisation interne »). L'objectif stratégique global est la préservation de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une grande banque (BISN) en permettant la conversion opportune, en totalité ou en partie, de certains passifs bancaires en fonds propres (créances requalifiables) sous forme d'actions ordinaires afin de s'assurer que la BISN soit bien capitalisée à l'issue de la conversion. Les créances requalifiables comprennent les créances de premier rang à long terme non garanties qui sont négociables et transférables, et dont la durée initiale jusqu'à l'échéance excède 400 jours. Les dépôts des clients sont exclus. Les règles ne s'appliqueraient pas de manière rétroactive aux éléments de passif en circulation à la date de mise en œuvre.

Lorsque le surintendant des institutions financières a déterminé que la banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir, la totalité ou une portion des créances requalifiables peuvent être converties en actions ordinaires. De plus, tous les instruments de fonds propres qui satisfont aux exigences de Bâle III en matière d'absorption des pertes en cas de non-viabilité doivent être convertis en actions ordinaires.

La formule de conversion n'a pas encore été fixée, mais elle le sera au préalable au moyen de règles ou de lignes directrices. La proposition précise que la hiérarchie des réclamations entre les détenteurs de créances requalifiables et les bailleurs de fonds (y compris les détenteurs de débentures subordonnées de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité et les porteurs d'actions privilégiées) serait respectée, c'est-à-dire que les détenteurs de créances requalifiables recevraient des droits économiques qui sont plus favorables que ceux fournis aux bailleurs de fonds.

Une exigence en matière de capacité supérieure d'absorption (CSA) se situant entre 17 % et 23 % de l'APR a été proposée à titre de mesure afin de s'assurer que les BISN sont en mesure de résister à des pertes importantes, mais plausibles, qu'elles sont bien capitalisées et qu'elles ont un coussin de fonds propres supérieur aux exigences cibles en matière de fonds propres à l'issue d'une conversion. Cette exigence est respectée par la somme des instruments de fonds propres d'une banque (les actions ordinaires et les instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) et des créances requalifiables. Une période d'application progressive de l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes sera accordée pour permettre une transition en douceur pour les participants visés du marché.

Le budget fédéral du Canada de 2015, publié le 21 avril 2015, a confirmé l'intention du gouvernement du Canada de mettre en œuvre le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (ou « recapitalisation interne »). Bien que le budget ne donne pas en soi de détails concernant la mise en œuvre, les principales caractéristiques présentées reprennent en grande partie le contenu du document de consultation publié le 1^{er} août 2014.

Gestion et planification des fonds propres

Bâle prévoit un cadre normatif pour le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes d'une banque, lequel comprend une surveillance de la part du conseil d'administration. Notre politique de gestion des fonds propres, élaborée par le conseil d'administration, est passée en revue et approuvée chaque année dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. La politique comprend des lignes directrices précises portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres, ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Les principales lignes directrices traitent de la solidité et de la composition des fonds propres, la première représentant la ligne directrice prépondérante et la deuxième étant liée au coût. La ligne directrice de la CIBC sur les dividendes et le rendement des fonds propres vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires.

Ces lignes directrices ne se veulent pas rigides, elles donnent plutôt des indications à l'égard des attentes dans un contexte d'exploitation typique et soulignent les circonstances où les résultats réels s'écartent grandement des lignes directrices. Dans certains cas, les lignes directrices agissent également à titre de principes directeurs dans l'élaboration du plan annuel à l'égard des fonds propres.

Les fonds propres doivent être surveillés et rééquilibrés de manière continue, les résultats non distribués augmentent, les instruments à terme viennent à échéance ou sont rachetés, les options sur actions sont exercées, et le contexte évolue. De plus, les besoins en fonds propres peuvent changer en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. La planification des fonds propres est essentielle pour que nous puissions atteindre nos objectifs stratégiques; par conséquent, le plan annuel à l'égard des fonds propres est assujéti à la politique et aux lignes directrices servant à adopter des pratiques de gestion des fonds propres prudentes et rigoureuses. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan annuel à l'égard des fonds propres établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'action pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres établit également un lien entre le niveau de fonds propres et le degré de risque, à la fois dans une situation normale et une situation de crise. Nous avons recours à un processus exhaustif pour surveiller et présenter la situation de fonds propres par rapport aux cibles.

Nous soumettons nos mesures des fonds propres réglementaires à des analyses de sensibilité et à des simulations de crise qui portent sur les changements au niveau des actifs et des profits, conformément aux scénarios de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise décrits ci-après.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres en 2015 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 16 septembre 2015, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRA). Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 17 septembre 2016. Nous avons acheté et annulé 115 900 actions ordinaires en vertu de cette offre à un cours moyen de 96,69 \$ pour un total de 11 M\$.

Notre OPRA précédente a expiré le 8 septembre 2015. Aucun achat d'actions ordinaires n'a été effectué en vertu de cette offre. Pour de l'information supplémentaire, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés.

Dividendes

Le 2 décembre 2015, le conseil a approuvé une augmentation du dividende trimestriel, le faisant passer de 1,12 \$ à 1,15 \$ l'action ordinaire pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2016.

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 1,09 \$ à 1,12 \$ l'action ordinaire pour le trimestre clos le 31 octobre 2015, de 1,06 \$ à 1,09 \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2015, de 1,03 \$ à 1,06 \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2015, et de 1,00 \$ à 1,03 \$ pour le trimestre clos le 31 janvier 2015.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Actions privilégiées

Le 30 avril 2015, nous avons racheté la totalité de nos 13 232 342 actions privilégiées de catégorie A de série 29, d'une valeur nominale et à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action.

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 43), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour des informations supplémentaires, voir la section Données sur les actions en circulation ci-après et la note 15 des états financiers consolidés.

Le 31 janvier 2015, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A de série 27, d'une valeur nominale et à un prix au comptant de 25,00 \$ l'action.

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 41), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour des informations supplémentaires, voir la section Données sur les actions en circulation ci-après et la note 15 des états financiers consolidés.

Créances subordonnées

Après la fin de l'exercice, le 2 novembre 2015, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 3,15 % (titres secondaires) d'une valeur de 1,5 G\$ échéant le 2 novembre 2020. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Le 23 juin 2015, nous avons acheté et annulé une tranche de 15 M\$ (12 M\$ US) de nos débetures à taux variable échéant en 2084.

Le 30 avril 2015, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 4,11 % (titres secondaires) d'une valeur de 1,1 G\$ échéant le 30 avril 2020. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.

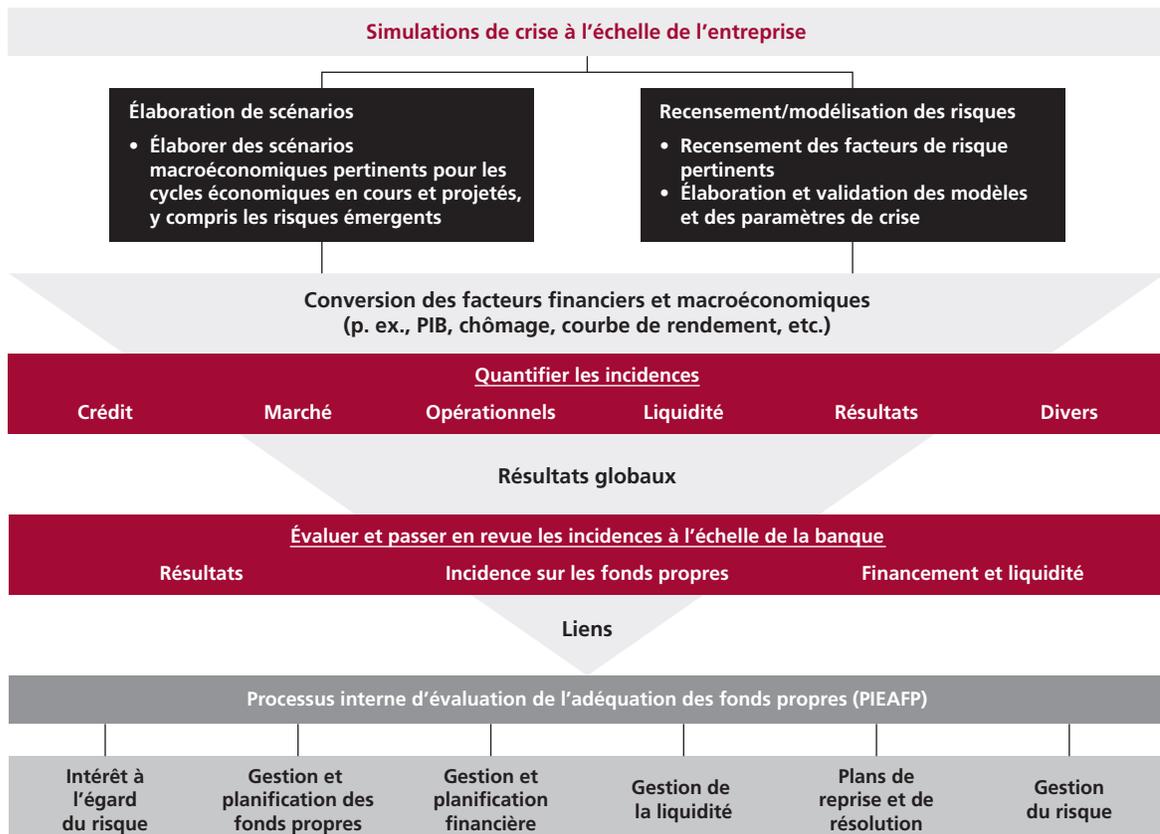
Le 14 janvier 2015, nous avons acheté et annulé une tranche de 25 M\$ (21 M\$ US) de nos débetures à taux variable échéant en 2084.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons régulièrement des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et le maintien d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et les différents secteurs afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, le taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons l'incidence des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés et remis en question par nos secteurs d'activités et la fonction Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque (CGR) en plus d'être partagés avec le conseil d'administration et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux exigences de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces dernières. Les simulations de crise sont également intégrées à notre plan de reprise et de résolution.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section de la Gestion du risque.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

Au 27 novembre 2015	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion / l'exercice
	Nombre d'actions	En millions de dollars		
Actions ordinaires¹	397 362 212	7 820 \$		
Actions privilégiées^{2,3}				
Série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Créances subordonnées^{3,4}				
3 % des débetures échéant le 28 octobre 2024 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Options sur actions en cours				4 044 988
Total		2 000 \$		504 044 988

1) Nettes des actions autodétenues.

2) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

3) Le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, entraînerait la conversion de la totalité des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 56 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2015.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 39) sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux.

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des blocs d'actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également faire l'acquisition du PCAC émis par nos fonds multicédants aux fins de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 27 M\$ en 2015 (21 M\$ en 2014). Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2015, les divers actifs donnés en garantie sous-jacents de nos fonds multicédants atteignaient 4,0 G\$ (2,7 G\$ en 2014). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,2 an (1,1 an en 2014). Nous détenions du papier commercial totalisant 59 M\$ (4 M\$ en 2014) émis par nos fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 4,9 G\$ (4,0 G\$ en 2014). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 40 M\$ (30 M\$ en 2014) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 575 M\$ avec le fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 105 M\$ (105 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2015, nous avons financé 94 M\$ (81 M\$ en 2014) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel à une ou à plusieurs des quatre principales agences de notation, soit Moody's, DBRS Limited (DBRS), S&P et Fitch Ratings, Inc. (Fitch), pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des TACM émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, voir la note 6 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015			2014		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédant et fonds multicédants	153 \$	3 972 \$ ³	– \$	85 \$	2 708 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	3 490	985	–	2 372	833	–
Structures de placement sans transformation	605	–	–	2 019	–	–
Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	13	–	–	10	–	–
CIBC Capital Trust	7	75	–	7	72	–
Fonds de placement gérés par la CIBC	–	–	–	20	–	–
Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	9	27	23	28	35	64
Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation	1 449	57	827	2 436	84	1 597

- 1) Exclut les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 1,0 G\$ (1,9 G\$ en 2014) du risque lié aux entités émettrices structurées par la CIBC et aux entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation a été couvert.
- 2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit souscrits. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 214 M\$ (241 M\$ en 2014). Un montant notionnel de 0,8 G\$ (1,5 G\$ en 2014) a été couvert par des dérivés de crédit de tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, était de 159 M\$ (182 M\$ en 2014). Un montant notionnel additionnel de 52 M\$ (52 M\$ en 2014) a été couvert par un billet à recours limité. Le cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit vendus non couverts était de 1 M\$ (4 M\$ en 2014).
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 0,9 G\$ (1,3 G\$ en 2014) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 59 M\$ (4 M\$ en 2014) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous obtenons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Depuis 2008, nous avons cessé les activités dans les secteurs suivants :

- Contrats de dérivés de crédit avec des clients pour leur permettre de créer des expositions synthétiques qui répondent à leurs besoins;
- Activités d'intermédiation pour assumer les risques de crédit des clients, grâce à des dérivés de crédit, que nous atténuons ensuite en concluant des contrats de dérivés de crédit avec des institutions financières tierces.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Voir les notes 12 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour des informations supplémentaires sur ces ententes, voir la section Risque de liquidité et la note 22 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 22 et 12 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation et Risque de conformité à la réglementation. Ces informations se trouvent dans les sections ombragées et font partie intégrante des états financiers consolidés.

41 Vue d'ensemble	50	Mesure de risque	67 Risque de liquidité
42 Structure de la gouvernance du risque	52	Expositions au risque de crédit	67 Gouvernance et gestion
43 Structure de gestion du risque	55	Qualité du crédit des portefeuilles	67 Politiques
44 Processus de gestion du risque	57	Rendement de la qualité du crédit	67 Processus et contrôle
44 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	58	Expositions à certains pays et à certaines régions	67 Mesure de risque
45 Limites et politiques en matière de risque	59	Expositions à certaines activités choisies	68 Actifs grevés et actifs liquides
45 Recensement et mesure des risques	60	Risque de non-règlement	70 Financement
46 Simulations de crise			72 Obligations contractuelles
46 Traitement et atténuation du risque			
47 Principaux risques et nouveaux risques	61 Risque de marché		73 Autres risques
	61 Gouvernance et gestion		73 Risque stratégique
	61 Politiques		73 Risque d'assurance
48 Risques découlant des activités commerciales	61 Processus et contrôle		74 Risque opérationnel
	61 Mesure de risque		75 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
	62 Activités de négociation		75 Risques juridiques et de réputation
49 Risque de crédit	65 Activités autres que de négociation		75 Risque lié à la conformité réglementaire
49 Gouvernance et gestion	66 Risque lié aux régimes de retraite		75 Risque environnemental
49 Politiques			
50 Processus et contrôle			

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à la réalisation de la direction stratégique d'ensemble de la CIBC, soit d'assurer un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvés par le conseil, pour l'ensemble de la CIBC et les unités d'exploitation stratégique;
- des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

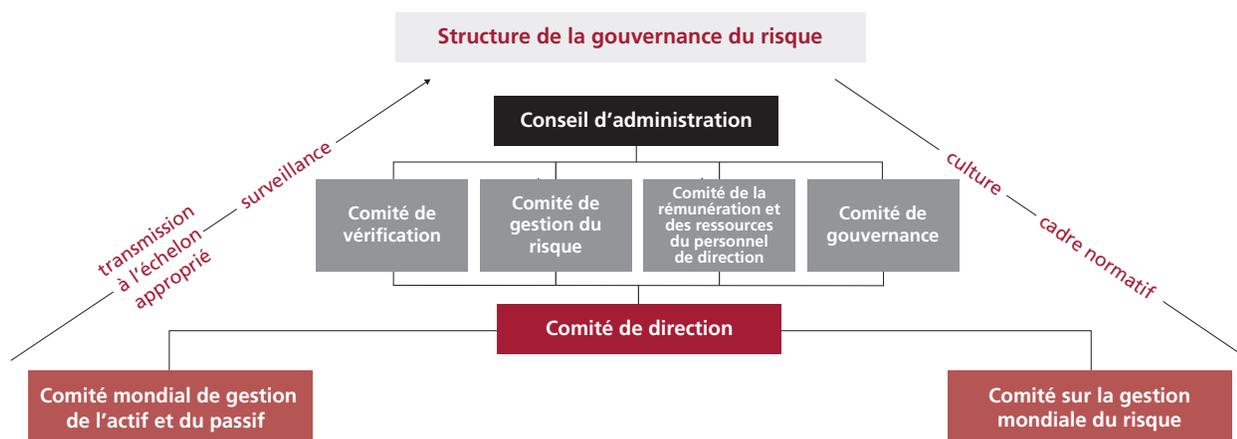
- i) les secteurs d'activité et les groupes fonctionnels et de soutien de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, ce qui représente la première ligne de défense;
- ii) la deuxième ligne de défense, soit la fonction Gestion du risque, la fonction Conformité et les autres fonctions de surveillance de la CIBC, est responsable de la surveillance indépendante des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- iii) la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Des changements ont été apportés à la structure de la gouvernance du risque au cours de l'exercice. Notre structure actuelle est présentée ci-dessous.



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil d'administration doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification : ce comité passe en revue la pertinence globale et l'efficacité du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de contrôle stratégique du capital humain de la CIBC, y compris l'efficacité organisationnelle, la planification de la relève et la rémunération, et le rapprochement de la rémunération avec la stratégie de la CIBC (soit d'assurer un rendement constant et durable), avec son intérêt à l'égard du risque et avec son cadre de contrôle.

Comité de gouvernance : la principale fonction du Comité de gouvernance est d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

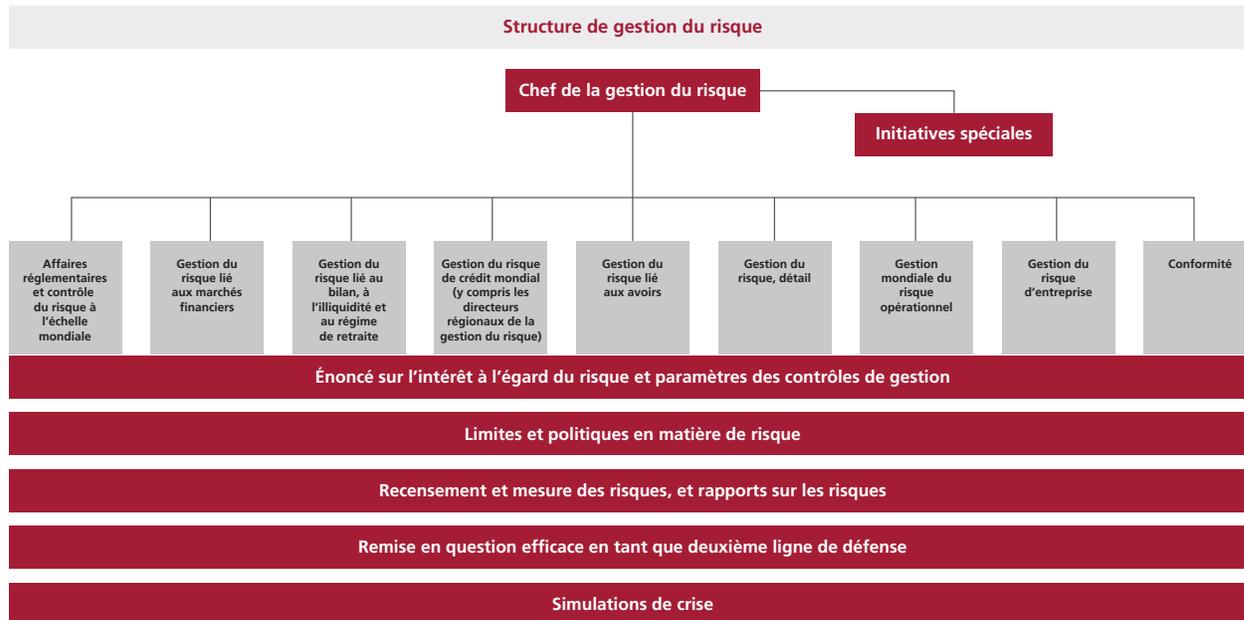
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et des cadres supérieurs de la Trésorerie et de la Gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres et du risque de liquidité. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de cession interne de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros. Le CMGAP est soutenu par quatre sous-comités – le comité de gestion du risque de liquidité, le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité de gestion du capital et le comité de fixation des prix de cession interne de fonds – qui sont composés de cadres supérieurs ayant des responsabilités liées à l'exploitation et à la surveillance pour leurs activités respectives.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué du Comité de direction et des cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes d'infrastructure, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Des changements ont été apportés à la structure de gestion du risque au cours de l'exercice. Notre structure actuelle est présentée ci-dessous.



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

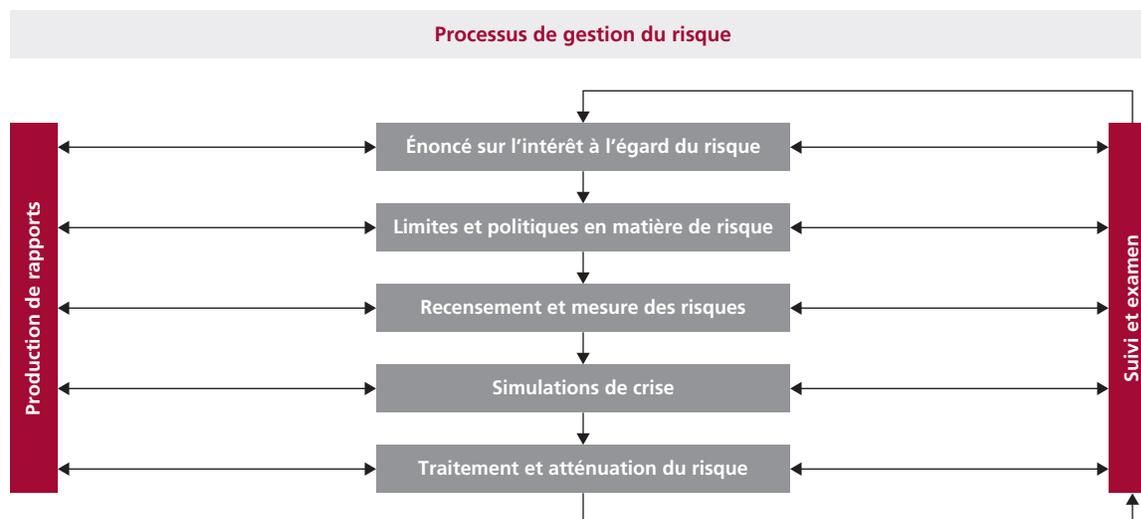
- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

Les dix divisions principales au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- *Affaires réglementaires et contrôle du risque à l'échelle mondiale* : cette équipe offre des conseils en matière de risque, de contrôles et de rapports réglementaires, et surveille les interactions liées à la réglementation au sein de la CIBC afin d'assurer une communication coordonnée, ainsi qu'une élaboration efficace de plans d'action et le respect de ceux-ci.
- *Gestion du risque lié aux marchés financiers* : cette unité administrative offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation pour des contreparties non constituées en société dans tous les portefeuilles de la CIBC.
- *Gestion du risque lié au bilan, à l'illiquidité et au régime de retraite* : cette unité administrative a la responsabilité principale à l'échelle mondiale de remettre en question de façon efficace la fonction de gestion de la trésorerie et d'offrir une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- *Gestion du risque de crédit mondial* : cette unité administrative est composée du chef de la gestion des risques de chaque région et est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit à l'échelle mondiale ayant trait aux services aux entreprises et aux services bancaires de gros, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- *Gestion du risque lié aux avoirs* : cette unité administrative assure la gouvernance indépendante et la surveillance des activités liées à la gestion des avoirs de la CIBC à l'échelle mondiale.
- *Gestion du risque, détail* : cette unité administrative surveille la gestion du risque de crédit dans les secteurs d'activité liés aux services de détail (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels et marges de crédit, et prêts aux PME).
- *Gestion mondiale du risque opérationnel* : cette équipe est responsable à l'échelle mondiale du recensement, de l'évaluation et du suivi de tous les risques opérationnels, y compris les centres bancaires, les gens, les assurances, la technologie, les filiales et sociétés affiliées, et les fournisseurs.
- *Gestion du risque d'entreprise* : cette unité administrative est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la politique et la gouvernance en matière de risque, des systèmes et des modèles de risque, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer le capital économique.
- *Conformité* : cette unité administrative fournit des conseils de manière proactive et en temps opportun et assure une surveillance indépendante de la conformité de la CIBC aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.
- *Initiatives spéciales* : cette unité administrative est chargée d'offrir de l'assistance relativement à l'élaboration, à la prestation et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives conformes au plan stratégique du groupe Gestion du risque, tout en améliorant les partenariats avec les clients et l'efficacité à l'interne.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre vision, de notre mission, de nos valeurs et de notre stratégie, ainsi que de notre tolérance au risque (telle que définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- Préserver notre réputation et notre marque;
- Offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- Maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- Conserver une attitude prudente à l'égard de risque extrême et de risque d'incident;
- Respecter les attentes en matière de réglementation ou se doter des plans pour régler les problèmes rapidement;
- Atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des cibles et des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC et qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux capitaux propres pour en assurer la concordance, et il est approuvé par le conseil d'administration. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil d'administration, le comité de gestion du risque du conseil et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux cibles et aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées grâce à un processus de contrôle préalable qui garantit que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque; ces décisions doivent être approuvées par le Comité de direction ou le conseil d'administration avant d'être mises en œuvre. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace à l'échelle de la Banque par des voies officielles et non officielles. Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. Outre cette formation obligatoire, nous partageons tous les documents liés à la culture de risque (c.-à-d., l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, les priorités, les principes, les politiques et les procédures à l'égard de la gestion du risque) par l'entremise de notre intranet et de nos bulletins internes.

Données liées au risque en matière de rémunération

À la fin de chaque année, la fonction Gestion du risque évalue la CIBC consolidée et les secteurs Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux quant au respect de l'intérêt à l'égard du risque. Elle évalue également certaines situations de risque qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement.

Le CRRPD gère les cotes de rendement et le processus de rémunération. Le comité est responsable d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de contrôle stratégique du capital humain de la CIBC, et il supervise les politiques, les processus et les pratiques liés à la rémunération de la CIBC. Les responsabilités clés du comité relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- Établir le processus de gouvernance à l'égard de la rémunération;
- Comparer l'évaluation du rendement des activités de la CIBC à l'intérêt à l'égard du risque, l'environnement de contrôle et les risques sous-jacents liés au rendement des activités;
- Approuver le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- Évaluer les propositions d'ajustements discrétionnaires du chef de la direction afin de mieux harmoniser la rémunération et le rendement;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération dépasse un certain seuil;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération du Comité de direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil, y compris tout ajustement discrétionnaire aux multiplicateurs des unités d'exploitation ou les recommandations individuelles liées à la rémunération;
- Approuver les nouveaux régimes de primes d'encouragement importants ou les modifications apportées aux régimes importants actuels et les recommander pour approbation au conseil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil d'administration et les comités du conseil.

Les limites et politiques en matière de risque sont présentées ci-dessous.

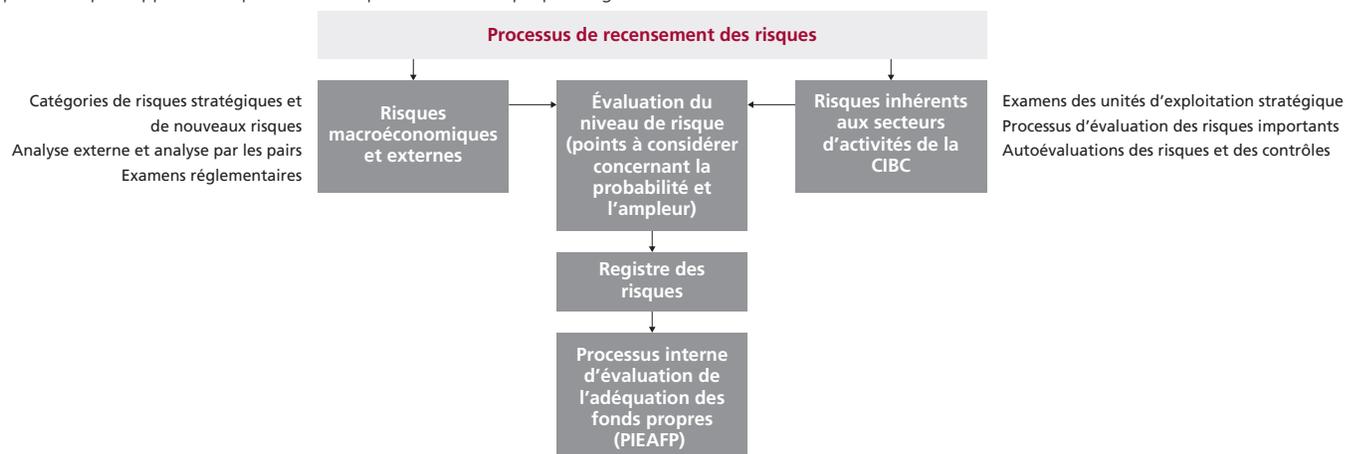
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Type de risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comités du crédit Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Politiques de gestion des risques liés aux marchés des capitaux Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité des produits autorisés, Marchés des capitaux Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque opérationnel et risque lié aux modèles	Politique et cadre de gestion du risque opérationnel Politique de validation et de gestion du risque lié aux modèles	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque lié au bilan	Plan et politique en matière de fonds propres	Limites de fonds propres	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité d'exploitation

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque a élaboré un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-dessous, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques sert de ressource dans le cadre de nos PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que l'importance, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres en regard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du fait de savoir si les fonds propres sont réputés être adéquats pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte prévue, de la perte imprévue et du capital économique.

Perte prévue

La perte prévue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte prévue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte imprévue et capital économique

La perte imprévue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes prévues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes imprévues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, voir la section Sources de financement.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles qui encadrent la mise en œuvre, l'examen indépendant, l'utilisation et le choix des paramètres pour les modèles de ratio de valorisation et de ratio de couverture, les modèles de risque (VAR, fonds propres économiques et réglementaires), les modèles d'évaluation du risque de crédit de détail (p. ex., les grilles de pointage d'application et de comportement), les modèles du risque de crédit pour calculer l'ampleur de la perte, ainsi que les modèles pour surveiller la performance des grilles de pointage.

Un modèle a été examiné et validé lorsqu'il y a des pièces justificatives externes et continues établissant que la quantification du risque et le modèle de valorisation, les systèmes de notation et d'évaluation du risque, de même que les paramètres sont solides et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Les procédures que voici fournissent des preuves de cet examen :

- Analyse des documents du modèle;
- Tests exhaustifs et rigoureux de la mise en œuvre du modèle quant au ratio de valorisation et au ratio de couverture et les procédures d'évaluation des paramètres (le cas échéant);
- Reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- Évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- Analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- Analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- Analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- Essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- Analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- Examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- Maintien d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires et compte rendu de leur statut au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres;
- Maintien d'un registre des risques pour que tous les risques importants soient consignés à l'appui de la validation de bout à bout des méthodes du PIEAFP;
- Rapport détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour obtenir plus de détails sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du Comité sur la gestion mondiale du risque ou du CMGAP, et du CGR pour des besoins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites de risque et délègue au chef de la direction des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions dépassant les pouvoirs accordés. La délégation subséquente de pouvoirs par le chef de la direction aux

unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque sont évaluées une fois l'an par le CGR, et les pouvoirs délégués au chef de la direction sont évalués et approuvés une fois l'an par le conseil.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs et nous les examinons, et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et de l'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces telles que les fuites de données, les accès non autorisés et les attaques par déni de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC continue d'élaborer des contrôles et processus visant à protéger nos systèmes et nos renseignements relatifs aux clients contre des dommages et la divulgation non autorisée. La CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces et les stratégies d'atténuation des risques. De plus, nous comparons nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et informons régulièrement le conseil d'administration des faits nouveaux.

Malgré notre engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. Cependant, la CIBC surveille constamment les changements dans sa position de risque et améliore les paramètres de sécurité afin de minimiser les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Par conséquent, les applications numériques qui perturbent le secteur exercent davantage de pressions concurrentielles, tant pour les chefs de file mondiaux en matière de technologie que pour les nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, ce qui augmente le risque de désintermédiation en raison de l'évolution sur le plan technologique de ces compétiteurs non traditionnels.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen du risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de nos clients, tout en nous employant à réduire notre structure de coûts et à simplifier nos activités.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des différentiels de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement exposé à un risque géopolitique, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises pourraient avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Prix des marchandises

Les prix des marchandises demeurent très bas en raison de la baisse de la demande mondiale. La faiblesse des prix des marchandises exerce une pression sur les marges bénéficiaires des entreprises, ce qui a pour sa part entraîné une diminution des recettes fiscales au Canada. L'inquiétude croissante quant au fait que le ralentissement en Chine pourrait influencer sur les prix des marchandises sur une période plus longue pourrait peser sur certaines sociétés de ce secteur.

Jusqu'à maintenant, notre exposition globale aux marchandises continue d'être conforme à notre intérêt à l'égard du risque. Cependant, nous avons enregistré des pertes dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz, compte tenu de la faiblesse des prix. Nous évaluons actuellement nos clients dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente. Nous continuons d'appliquer les simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise en fonction d'un prix du pétrole plus bas pour déterminer les pertes directes potentielles. Nous avons également mené des simulations de crise pour évaluer les incidences secondaires de la baisse des prix du pétrole sur notre portefeuille de détail pour les régions touchées, où nous pourrions constater de plus grandes pertes si le taux de chômage continue à baisser.

Endettement des consommateurs canadiens et marché immobilier canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens a progressé plus rapidement que leur revenu. La hausse des prêts hypothécaires, qui sont liés au marché immobilier canadien, explique en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. Les taux d'intérêt devraient rester relativement bas dans un avenir prévisible, mais des inquiétudes persistent quant à l'effet d'un choc externe sur la capacité des Canadiens à rembourser leurs emprunts. Ceci pourrait entraîner une correction du marché immobilier, et possiblement donner lieu à des pertes sur créances pour les banques.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité de toutes les demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à 5 ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ 2 points de pourcentage par rapport au taux variable. Ainsi, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. Un effondrement du marché immobilier, qui générerait des pertes importantes dans les portefeuilles de prêts hypothécaires, est peu probable selon nous, mais le fort endettement des consommateurs serait une source d'inquiétude si l'économie faiblissait et que les taux de chômage augmentaient. Pour plus de précisions sur nos stratégies d'atténuation du risque de crédit et sur nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, voir la rubrique Crédit personnel garanti – immobilier de la section Risque de crédit.

Risque lié aux politiques économiques en Chine

L'économie de la Chine continue de suivre une trajectoire de croissance plus lente, affichant un PIB de 6,9 % pour le troisième trimestre selon les statistiques officielles. L'intervention du gouvernement chinois sur les marchés des capitaux, y compris une dévaluation de la devise, a donné lieu auprès des investisseurs internationaux à une préoccupation accrue à l'égard du contexte économique en Chine. Bien que d'autres mesures de relance monétaire et budgétaire seront sans doute requises pour insuffler de la vigueur à l'activité économique, les objectifs de croissance à court terme peuvent être atténués par les tentatives à long terme de créer une économie plus durable axée sur les services et propulsée par les consommateurs.

Nous continuons à surveiller les politiques économiques autant sur le plan national que régional pour déceler des signes de crise ou de changement d'orientation, et nous nous montrons prudents dans notre tolérance à l'égard de nos expositions à ce pays. Nous avons actuellement une faible exposition directe à la Chine, mais tout ralentissement de l'économie chinoise est susceptible d'avoir une incidence négative sur les clients qui exportent en Chine ou vendent sur un marché où les prix ont baissé du fait de la faiblesse de la demande en Chine, et de faire augmenter le risque de crédit lié à notre exposition aux contreparties.

Crise de la dette souveraine en Europe

En raison de l'entente récente entre la Grèce et les leaders de la zone euro, le danger immédiat du retrait de la Grèce de la zone euro a été évité. Bien que le programme d'assouplissement monétaire mis en place par la Banque centrale européenne ait allégé les pressions sur les rendements obligataires des pays périphériques et amélioré les marchés du crédit, la croissance dans la zone euro demeure faible. La Banque centrale européenne a indiqué qu'elle envisagerait de prolonger son programme d'achat d'actifs si la reprise économique de la zone euro était menacée par un ralentissement dans les marchés émergents.

Nous surveillons activement et évaluons toute évolution défavorable dans le contexte d'affaires et le contexte géopolitique en Europe. Pour y arriver, nous maintenons une présence active dans la région afin que nous soyons aptes à répondre aux données à la fois qualitatives et quantitatives d'une façon rigoureuse et en temps opportun. Pour plus de précisions sur notre exposition au risque de crédit en Europe, se reporter à la rubrique Expositions à certains pays et à certaines régions.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Sources de financement, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente les activités et les mesures de risque correspondantes fondées sur les actifs réglementaires pondérés en fonction du risque, ainsi que le capital économique au 31 octobre 2015 :

	CIBC			Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique	Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	Gestion des avoirs	Marché des capitaux	
Activités régulières	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Courtage de détail Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés des capitaux Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (se reporter à la page 28)
Bilan	(en millions de dollars) Actif moyen 242 890 Dépôts moyens 171 961	(en millions de dollars) Actif moyen 4 796 Dépôts moyens 8 991	(en millions de dollars) Actif moyen 142 771 Dépôts moyens 15 984	(en millions de dollars) Actif moyen 64 867 Dépôts moyens 157 386
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)	(en millions de dollars) Risque de crédit 70 872 Risque de marché – Risque opérationnel 8 906	(en millions de dollars) Risque de crédit 385 Risque de marché – Risque opérationnel 2 577	(en millions de dollars) Risque de crédit ¹ 44 587 Risque de marché 4 249 Risque opérationnel 4 845	(en millions de dollars) Risque de crédit ² 17 661 Risque de marché 159 Risque opérationnel 1 866
Capital économique ³	(%) Proportion du total de la CIBC 36 Comprend : Risque de crédit ⁴ 70 Risque de marché 15 Risques opérationnel/stratégique 15	(%) Proportion du total de la CIBC 18 Comprend : Risque de crédit ⁴ 4 Risque de marché 2 Risques opérationnel/stratégique 94	(%) Proportion du total de la CIBC 22 Comprend : Risque de crédit ⁴ 79 Risque de marché 8 Risques opérationnel/stratégique 13	(%) Proportion du total de la CIBC 24 Comprend : Risque de crédit ⁴ 26 Risque de marché 6 Risques opérationnel/stratégique 68
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.			

1) Comprend le risque de crédit de la contrepartie de 7 404 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de la contrepartie de 494 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

4) Comprend le risque d'investissement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle essentiellement de nos activités de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de nos activités de prêts des Marchés financiers. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité de première ligne ont la responsabilité de repérer et de gérer les risques – il s'agit de la première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui est responsable à l'échelle de l'entreprise de procéder aux approbations. Les décisions en matière d'approbation et de gestion des portefeuilles sont fondées sur notre intérêt à l'égard des risques, comme en font foi nos politiques, normes et limites. Les approbations de crédit sont surveillées pour que les décisions soient prises par du personnel qualifié. En plus de la fonction de gestion du risque, la fonction de conformité et les autres fonctions de surveillance offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de crédit dans nos portefeuilles de crédit.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Politiques

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les crédits pondérés en fonction du risque). La vente directe de prêts, les transactions de couverture de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration du crédit pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, il est prévu que les risques soient maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de crédit de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux dérivés de gré à gré négociés avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords similaires.

Les accords généraux de l'ISDA simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA contiennent des annexes sur le soutien au crédit. Celles-ci atténuent le risque de crédit de la contrepartie en prévoyant l'échange de sûretés entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allégement

Nous utilisons des techniques d'allégement pour gérer les relations avec nos clients et pour réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allégement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les clients d'affaires et les grandes entreprises dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circospecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit de refixation de prix ou de rappel du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Au cours de l'exercice, des prêts de 28 M\$ (100 M\$ en 2014) ont fait l'objet d'une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du CGMR, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, chaque risque de crédit continue d'être suivi et, au moins chaque année, une évaluation complète du risque, y compris la révision des notes, est consignée en dossier. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de cotation du risque PME) – méthode de notation du risque

La section qui suit décrit les catégories de notes du portefeuille. Le portefeuille se compose d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une notation du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité qui reflète la garantie applicable à l'exposition.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

Les liens entre nos notes internes et les notes utilisées par les agences de notation externes sont indiqués dans le tableau ci-après.

Entreprises et banques					Entités souveraines				
Type de note	Tranches de PD	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's	Type de note	Tranches de PD	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	0,03 % – 0,42 %	10 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	De première qualité	0,01 % – 0,42 %	00 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	0,43 % – 12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3	De qualité inférieure	0,43 % – 12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	12,12 % – 99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca	Liste de surveillance	12,12 % – 99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	100 %	90	D	C	Défaut	100 %	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues. Une évaluation de l'exposition au risque est incluse dans nos politiques et nos critères de crédit, selon les trois dimensions décrites ci-après :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte prévue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué aux prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions dans les portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté, selon le cas.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont évalués au moyen de techniques statistiques, comme des modèles d'évaluation du crédit et des modèles informatisés. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %
Très faible	0,21 % – 0,50 %
Bas	0,51 % – 2,00 %
Moyen	2,01 % – 10,00 %
Haut	10,01 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Essais à rebours

Nous surveillons sur une base mensuelle trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer en termes quantitatifs l'incidence de plusieurs conditions difficiles sur le plan historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Crédit personnel garanti – immobilier.

Expositions au risque de crédit

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit, qui est évaluée à titre d'ECD pour les instruments financiers au bilan et hors bilan. L'ECD représente l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 63,6 G\$ en 2015, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles canadiens de prêts aux entreprises et de prêts commerciaux, ainsi que de l'incidence de l'appréciation du dollar américain.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015			2014		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Expositions aux entreprises						
Engagements utilisés	64 578 \$	3 190 \$	67 768 \$	54 242 \$	3 166 \$	57 408 \$
Engagements non utilisés	37 496	112	37 608	34 197	340	34 537
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	31 447	12	31 459	29 487	18	29 505
Divers – hors bilan	15 694	462	16 156	8 335	213	8 548
Dérivés de gré à gré	7 481	–	7 481	5 061	–	5 061
	156 696	3 776	160 472	131 322	3 737	135 059
Expositions aux entités souveraines						
Engagements utilisés	37 498	5 204	42 702	20 472	4 067	24 539
Engagements non utilisés	4 812	–	4 812	5 019	–	5 019
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 410	–	7 410	8 041	–	8 041
Divers – hors bilan	884	–	884	443	–	443
Dérivés de gré à gré	3 666	–	3 666	2 167	–	2 167
	54 270	5 204	59 474	36 142	4 067	40 209
Expositions aux banques						
Engagements utilisés	12 889	1 374	14 263	9 779	1 156	10 935
Engagements non utilisés	877	–	877	939	–	939
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	33 800	–	33 800	32 174	5	32 179
Divers – hors bilan	61 022	–	61 022	59 826	–	59 826
Dérivés de gré à gré	5 153	26	5 179	5 398	22	5 420
	113 741	1 400	115 141	108 116	1 183	109 299
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	324 707	10 380	335 087	275 580	8 987	284 567
Moins : les garanties au titre des mises en pension de titres	64 407	–	64 407	63 718	–	63 718
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	260 300	10 380	270 680	211 862	8 987	220 849
Portefeuilles de détail						
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier						
Engagements utilisés	182 779	2 602	185 381	171 841	2 289	174 130
Engagements non utilisés	21 396	–	21 396	21 699	–	21 699
	204 175	2 602	206 777	193 540	2 289	195 829
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	20 435	–	20 435	19 557	–	19 557
Engagements non utilisés	44 983	–	44 983	44 849	–	44 849
Divers – hors bilan	304	–	304	275	–	275
	65 722	–	65 722	64 681	–	64 681
Autres risques liés au portefeuille de détail						
Engagements utilisés	9 268	762	10 030	8 808	697	9 505
Engagements non utilisés	1 888	26	1 914	1 537	44	1 581
Divers – hors bilan	36	–	36	31	–	31
	11 192	788	11 980	10 376	741	11 117
Total des portefeuilles de détail						
	281 089	3 390	284 479	268 597	3 030	271 627
Expositions liées à la titrisation¹⁾						
	15 876	–	15 876	14 990	–	14 990
Expositions brutes au risque de crédit						
	621 672	13 770	635 442	559 167	12 017	571 184
Moins : les garanties au titre des mises en pension de titres	64 407	–	64 407	63 718	–	63 718
Expositions nettes au risque de crédit						
	557 265 \$	13 770 \$	571 035 \$	495 449 \$	12 017 \$	507 466 \$

1) En vertu de l'approche NI.

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants sont présentés nets des REC liés aux garants financiers et les accords généraux de compensation de dérivés, et avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation d'autres risques. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et qu'ils sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de ces expositions standard, avant la provision pour pertes sur créances, selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégorie de pondération du risque							2015	2014
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	Total
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 753 \$	23 \$	3 776 \$	3 737 \$
Expositions aux entités souveraines	4 157	295	–	161	–	546	45	5 204	4 067
Expositions aux banques	–	1 265	–	102	–	33	–	1 400	1 183
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	–	–	2 253	–	349	2 602	2 289
Autres risques liés au portefeuille de détail	–	–	–	–	711	–	77	788	741
	4 157 \$	1 560 \$	– \$	263 \$	2 964 \$	4 332 \$	494 \$	13 770 \$	12 017 \$

Risque de crédit de contrepartie

Nous nous exposons à un risque de crédit de contrepartie qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés est expliquée plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change, et des cours d'actions et de marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée à toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation lorsqu'il y a une corrélation négative entre le risque lié à une contrepartie en particulier et la qualité du crédit de cette contrepartie. Lorsque nous sommes exposés au risque de fausse orientation associé à une contrepartie avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, nos procédés veillent à ce que ces opérations soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler de ces opérations.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures prévues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures prévues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre	2015		2014	
	Expositions ¹			
De première qualité	7,59 \$	89,3 %	4,82 \$	87,5 %
De qualité inférieure	0,80	9,4	0,66	12,0
Liste de surveillance	0,01	0,1	0,01	0,2
Défaut	–	–	–	–
Sans note	0,10	1,2	0,02	0,3
	8,50 \$	100,0 %	5,51 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Le classement géographique est fondé sur le risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et nets des REC liés aux garants financiers et des garanties de 64,4 G\$ (63,7 G\$ en 2014) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	63 894 \$	41 846 \$	3 882 \$	5 343 \$	114 965 \$
Engagements non utilisés	32 085	7 589	2 587	924	43 185
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	3 227	4 323	496	204	8 250
Divers – hors bilan	51 269	20 541	5 082	708	77 600
Dérivés de gré à gré	9 050	2 386	3 642	1 222	16 300
	159 525 \$	76 685 \$	15 689 \$	8 401 \$	260 300 \$
31 octobre 2014	143 318 \$	49 852 \$	11 216 \$	7 476 \$	211 862 \$

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et nets des REC liés aux garants financiers et des garanties de 64,4 G\$ (63,7 G\$ en 2014) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2015	Total 2014
Prêts hypothécaires commerciaux	8 003 \$	63 \$	– \$	– \$	– \$	8 066 \$	7 940 \$
Institutions financières	35 789	4 332	7 849	70 950	8 959 ¹	127 879	96 027
Commerce de détail et de gros	3 811	2 619	–	320	56	6 806	6 178
Services aux entreprises	4 647	2 176	–	408	81	7 312	7 105
Fabrication – biens d'équipement	1 959	2 005	–	188	376	4 528	3 650
Fabrication – biens de consommation	2 654	1 259	–	73	79	4 065	3 556
Immobilier et construction	17 863	5 133	–	888	190	24 074	20 195
Agriculture	4 657	1 472	–	65	84	6 278	5 297
Pétrole et gaz ²	6 068	9 473	–	784	951	17 276	15 407
Mines	1 534	2 672	–	495	115	4 816	4 154
Produits forestiers	555	544	–	140	44	1 283	1 232
Matériel informatique et logiciels	603	471	–	30	8	1 112	952
Télécommunications et câblodistribution	1 017	768	–	326	130	2 241	2 083
Diffusion, édition et impression	312	189	–	171	9	681	678
Transport	2 405	1 571	–	425	598	4 999	4 322
Services publics	3 275	4 786	–	1 946	936	10 943	9 316
Éducation, soins de santé et services sociaux	1 909	841	47	81	93	2 971	2 873
Gouvernements	17 904	2 811	354	310	3 591	24 970	20 897
	114 965 \$	43 185 \$	8 250 \$	77 600 \$	16 300 \$	260 300 \$	211 862 \$

1) Comprend une juste valeur nette des REC de 9 M\$ (30 M\$ en 2014) liée à nos contrats de dérivés couverts par des garants financiers.

2) Pour plus de précisions, se reporter au tableau sur les expositions au secteur pétrolier et gazier ci-après.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2015, la protection de crédit souscrite totalisait 386 M\$ (423 M\$ en 2014) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Expositions au secteur pétrolier et gazier

Le tableau ci-après présente une répartition de nos expositions au secteur pétrolier et gazier selon l'approche NI avancée. De ces expositions, 78 % sont des expositions de première qualité selon notre système interne de notation du risque, ce qui comprend les valeurs données en garantie (note équivalente à BBB-/Baa3 ou à une note supérieure selon S&P/Moody's).

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total
Exploration et production	4 247 \$	4 676 \$	284 \$	465 \$	9 672 \$
Secteur médian	637	1 820	57	337	2 851
Secteur en aval	93	372	32	2	499
Secteur intégré	145	2 023	308	117	2 593
Services pétroliers et gaziers	493	293	39	1	826
Distribution de produits pétroliers	453	289	64	29	835
	6 068 \$	9 473 \$	784 \$	951 \$	17 276 \$
31 octobre 2014	5 244 \$	8 436 \$	922 \$	805 \$	15 407 \$

Qualité du crédit des portefeuilles

Qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances, et après l'atténuation du risque de crédit, les REC et les garanties en vertu des activités de mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition.

L'estimation des PCD reflèterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation à la fois de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

En millions de dollars, au 31 octobre

	ECD			2015	2014
Note du débiteur	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
De première qualité	72 615 \$	46 608 \$	83 758 \$	202 981 \$	163 098 \$
De qualité inférieure	45 244	611	2 040	47 895	39 924
Liste de surveillance	829	–	–	829	453
Défaut	525	–	–	525	448
Total des expositions pondérées en fonction du risque	119 213 \$	47 219 \$	85 798 \$	252 230 \$	203 923 \$
Estimation des PCD	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
Moins de 10 %	12 554 \$	38 859 \$	57 910 \$	109 323 \$	87 752 \$
10 % à 25 %	32 548	3 640	17 586	53 774	49 824
26 % à 45 %	55 258	3 411	9 244	67 913	50 395
46 % à 65 %	18 351	1 234	555	20 140	14 717
66 % à 100 %	502	75	503	1 080	1 235
	119 213 \$	47 219 \$	85 798 \$	252 230 \$	203 923 \$
Très bon profil				7 198	7 071
Bon profil				556	462
Profil satisfaisant				264	376
Profil faible				47	25
Défaut				5	5
Total des expositions classées				8 070 \$	7 939 \$
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				260 300 \$	211 862 \$

Les expositions totales ont augmenté de 48,4 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2014, en grande partie du fait de la croissance constatée dans la presque totalité de nos portefeuilles de prêts et de valeurs mobilières. Le montant des expositions de première qualité a augmenté de 39,9 G\$ depuis le 31 octobre 2014, tandis que celui des expositions de qualité inférieure a crû de 8,0 G\$. L'augmentation des expositions inscrites sur la liste de surveillance et de celles faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à des baisses dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et sur le marché intermédiaire, principalement liés aux emprunteurs dans le secteur du pétrole et du gaz.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles de détail. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

En millions de dollars, au 31 octobre

	ECD			2015	2014
Niveau de risque	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail	Total	Total
Exceptionnellement faible	171 768 \$	35 541 \$	1 381 \$	208 690 \$	203 940 \$
Très faible	10 130	8 676	1 118	19 924	16 245
Bas	19 680	13 214	6 132	39 026	37 451
Moyen	2 195	7 042	1 873	11 110	9 166
Haut	247	1 212	640	2 099	1 391
Défaut	155	37	48	240	404
	204 175 \$	65 722 \$	11 192 \$	281 089 \$	268 597 \$

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail de nos expositions liées à la titrisation en fonction des notes de crédit en vertu de l'approche NI.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015	2014
Équivalent de S&P	ECD ¹	
AAA à BBB-	9 547 \$	9 020 \$
BB+ à BB-	–	–
Inférieure à BB-	13	20
Sans note	6 036	5 496
	15 596 \$	14 536 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, nette des garanties financières de 280 M\$ (454 M\$ en 2014).

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils sont bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolubles, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé le cas échéant rejettent une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

Les tableaux suivants présentent le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2015	Prêts hypothécaires à l'habitation				Marges de crédit hypothécaires ¹		Total			
	Assurés		Non assurés		Non assurées		Assurés ²		Non assurés	
Ontario	49,0 \$	63 %	28,3 \$	37 %	9,8 \$	100 %	49,0 \$	56 %	38,1 \$	44 %
Colombie-Britannique et territoires	18,7	55	15,2	45	3,8	100	18,7	50	19,0	50
Alberta	17,1	71	7,1	29	2,7	100	17,1	64	9,8	36
Québec	7,9	66	4,0	34	1,5	100	7,9	59	5,5	41
Provinces des Prairies/du Centre	5,2	72	2,0	28	0,9	100	5,2	65	2,9	35
Provinces de l'Atlantique	6,0	74	2,2	26	0,8	100	6,0	67	3,0	33
Portefeuille canadien^{2, 3}	103,9	64	58,8	36	19,5	100	103,9	57	78,3	43
Portefeuille international²	–	–	2,4	100	–	–	–	–	2,4	100
Total des portefeuilles	103,9 \$	63 %	61,2 \$	37 %	19,5 \$	100 %	103,9 \$	56 %	80,7 \$	44 %
31 octobre 2014	102,3 \$	67 %	51,5 \$	33 %	19,6 \$	100 %	102,3 \$	59 %	71,1 \$	41 %

- 1) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 octobre 2015 et 2014.
- 2) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.
- 3) Une tranche de 82 % (90 % en 2014) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés au Canada et à l'échelle internationale qui ont été montés au cours de l'exercice. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les exercices présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2015		2014	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario	65 %	70 %	65 %	70 %
Colombie-Britannique et territoires	61	65	61	66
Alberta	68	72	68	72
Québec	67	72	67	72
Provinces des Prairies/du Centre	69	73	69	73
Provinces de l'Atlantique	72	73	71	73
Portefeuille canadien ²	65 %	69 %	65 %	70 %
Portefeuille international	68 %	négl.	71 %	négl.

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.
- 2) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion. négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2015¹	60 %	60 %
31 octobre 2014 ¹	60 %	60 %

- 1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2015 et 2014 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2015 et 2014. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements qui sont supérieurs au montant contractuel minimum ou dont la fréquence est plus élevée.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2015	– %	1 %	3 %	7 %	26 %	56 %	7 %	– %
31 octobre 2014	– %	1 %	3 %	9 %	23 %	48 %	16 %	– %
Portefeuille international								
31 octobre 2015	7 %	16 %	26 %	25 %	16 %	8 %	2 %	– %
31 octobre 2014	7 %	15 %	25 %	27 %	17 %	8 %	1 %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2015	2 %	6 %	9 %	13 %	33 %	34 %	3 %	– %
31 octobre 2014	3 %	6 %	10 %	14 %	28 %	31 %	8 %	– %
Portefeuille international								
31 octobre 2015	7 %	16 %	26 %	24 %	17 %	7 %	2 %	1 %
31 octobre 2014	7 %	15 %	24 %	26 %	17 %	8 %	2 %	1 %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2015, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 18,5 G\$ (17,1 G\$ en 2014), et une tranche de 64 % de ces prêts (70 % en 2014) étaient assurés. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 1,0 G\$ (1,0 G\$ en 2014) ou 1,4 % de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 1,9 G\$ (2,0 G\$ en 2014). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 87 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix du secteur immobilier, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés dans des périodes durant lesquelles le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2015, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 291,0 G\$ (268,2 G\$ en 2014). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 74 % (76 % en 2014) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 13,0 G\$ ou 6 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation de 11,7 G\$. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 9,8 G\$, ou 15 %, en regard de l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux secteurs des institutions financières, de l'immobilier et de la construction.

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2015	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total 2014
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	700 \$	734 \$	1 434 \$	843 \$	704 \$	1 547 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	207	1 154	1 361	189	1 250	1 439
Transfert dans les prêts non douteux au cours de l'exercice	(17)	(105)	(122)	(10)	(103)	(113)
Remboursements nets	(141)	(254)	(395)	(196)	(242)	(438)
Montants sortis du bilan	(174)	(830)	(1 004)	(155)	(903)	(1 058)
Recouvrements de prêts et avances auparavant sortis du bilan	–	–	–	–	–	–
Cessions de prêts	–	–	–	(18)	–	(18)
Change et autres	84	61	145	47	28	75
Solde à la fin de l'exercice	659 \$	760 \$	1 419 \$	700 \$	734 \$	1 434 \$
Provision pour dépréciation¹						
Solde au début de l'exercice	337 \$	307 \$	644 \$	323 \$	224 \$	547 \$
Montants sortis du bilan	(174)	(830)	(1 004)	(155)	(903)	(1 058)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours d'exercices antérieurs	10	176	186	13	179	192
Montant passé en charges au compte de résultat	100	662	762	162	818	980
Intérêts courus sur prêts douteux	(8)	(15)	(23)	(14)	(16)	(30)
Cessions de prêts	–	–	–	–	–	–
Change et autres	48	33	81	8	5	13
Solde à la fin de l'exercice	313 \$	333 \$	646 \$	337 \$	307 \$	644 \$
Prêts douteux, montant net						
Solde au début de l'exercice	363 \$	427 \$	790 \$	520 \$	480 \$	1 000 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	(41)	26	(15)	(143)	30	(113)
Variation nette de la provision	24	(26)	(2)	(14)	(83)	(97)
Solde à la fin de l'exercice	346 \$	427 \$	773 \$	363 \$	427 \$	790 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets			0,27 %			0,29 %

1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours, et la provision individuelle.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2015, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 419 M\$, une diminution de 15 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des sorties du bilan et de nouveaux classements moins élevés liés à CIBC FirstCaribbean et aux secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis, en partie contrebalancés par une hausse dans le secteur du pétrole et du gaz au Canada ainsi que par l'incidence de l'appréciation du dollar américain sur nos portefeuilles existants.

Plus de la moitié des prêts douteux bruts à la fin de l'exercice considéré se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation, aux services aux entreprises (p. ex., le tourisme et l'hôtellerie) et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Environ le tiers des prêts douteux bruts sont liés au Canada, où il y a eu une augmentation dans le secteur du pétrole et du gaz à la suite d'un déclassement de deux comptes du secteur. Le niveau de prêts douteux bruts dans le secteur du pétrole et du gaz dépend du prix du pétrole. Le reste des prêts douteux bruts au Canada étaient principalement liés aux prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels les pertes sont minimales.

Moins de 10 % des prêts douteux bruts sont liés aux États-Unis, dont la majorité dans les secteurs de l'immobilier et de la construction. La diminution de ces prêts au cours de l'exercice découle de nouveaux classements moins élevés et des sorties du bilan.

Des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux sont fournies dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

Provision pour dépréciation

La provision pour dépréciation s'est élevée à 646 M\$, en hausse de 2 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

La hausse est surtout attribuable à l'appréciation du dollar américain sur nos portefeuilles existants et à la hausse dans le portefeuille de titres du secteur du pétrole et du gaz au Canada attribuable à la chute du prix du pétrole, en partie contrebalancées par un recul de CIBC FirstCaribbean et une baisse dans les secteurs de l'immobilier et de la construction aux États-Unis, en raison des sorties du bilan et de nouveaux classements moins élevés. Parallèlement à la baisse des prêts douteux bruts, la provision pour dépréciation de CIBC FirstCaribbean et aux États-Unis a diminué.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Au cours des dernières années, la situation du crédit dans plusieurs pays en Europe a été préoccupante. Les tableaux suivants présentent nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Nous n'avons pas d'exposition importante aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui ont subi une certaine instabilité ou qui présentent un risque d'instabilité.

Expositions directes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur juste valeur); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, net des provisions, le cas échéant) et les swaps sur défaillance vendus pour lesquels nous ne jouissons pas de privilèges d'antériorité (présentés au montant notionnel moins la juste valeur); et C) des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes européennes, environ 91 % (90 % en 2014) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA auprès d'au moins Moody's ou de S&P.

Les tableaux ci-après présentent un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Expositions directes						
	Capitalisées			Total des expositions capitalisées (A)	Non capitalisées		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques		Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)
Autriche	– \$	129 \$	– \$	129 \$	– \$	1 \$	1 \$
Belgique	8	–	4	12	–	–	–
Finlande	244	1	–	245	39	–	39
France	150	–	27	177	214	12	226
Allemagne	190	391	358	939	6	–	6
Irlande	–	–	8	8	–	4	4
Italie	–	–	–	–	–	–	–
Luxembourg	–	–	–	–	10	–	10
Malte	–	–	–	–	–	–	–
Pays-Bas	91	15	61	167	41	1	42
Espagne	–	–	–	–	–	–	–
Total pour les pays de la zone euro	683 \$	536 \$	458 \$	1 677 \$	310 \$	18 \$	328 \$
République tchèque	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Danemark	–	13	–	13	–	53	53
Norvège	–	–	6	6	311	–	311
Pologne	–	–	3	3	–	–	–
Suède	414	125	83	622	89	–	89
Suisse	191	–	36	227	99	–	99
Turquie	–	–	433	433	–	43	43
Royaume-Uni	729	90	590	1 409	3 455 ¹	489	3 944
Total pour les pays hors de la zone euro	1 334 \$	228 \$	1 151 \$	2 713 \$	3 954 \$	585 \$	4 539 \$
Total pour l'Europe	2 017 \$	764 \$	1 609 \$	4 390 \$	4 264 \$	603 \$	4 867 \$
31 octobre 2014	1 433 \$	508 \$	997 \$	2 938 \$	2 727 \$	456 \$	3 183 \$

1) Comprend une exposition de 215 M\$ (d'un montant notionnel de 246 M\$ et d'une juste valeur de 31 M\$) au titre d'un swap sur défaillance vendu sur une obligation émise par une société du Royaume-Uni, garanti par un garant financier. Nous détenons actuellement le swap sur défaillance vendu dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. La faillite de l'entité de référence ou le manquement de cette entité à faire un remboursement de capital ou un versement d'intérêts exigible, ainsi que le manquement du garant financier à satisfaire à ses obligations aux termes de la garantie entraînerait un versement pour le swap sur défaillance.

Expositions directes (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres					Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²		
Autriche	– \$	– \$	37 \$	37 \$	35 \$	2 \$	132 \$
Belgique	5	1	19	25	19	6	18
Finlande	5	–	16	21	16	5	289
France	25	217	439	681	653	28	431
Allemagne	–	–	1 605	1 605	1 575	30	975
Irlande	–	–	7	7	6	1	13
Italie	–	–	5	5	–	5	5
Luxembourg	–	–	38	38	–	38	48
Malte	–	–	2	2	–	2	2
Pays-Bas	107	–	79	186	78	108	317
Espagne	–	–	6	6	5	1	1
Total pour les pays de la zone euro	142 \$	218 \$	2 253 \$	2 613 \$	2 387 \$	226 \$	2 231 \$
République tchèque	– \$	1 \$	– \$	1 \$	– \$	1 \$	1 \$
Danemark	–	–	22	22	17	5	71
Norvège	–	–	–	–	–	–	317
Pologne	–	–	–	–	–	–	3
Suède	7	–	143	150	142	8	719
Suisse	–	–	1 345	1 345	1 314	31	357
Turquie	–	–	–	–	–	–	476
Royaume-Uni	692	26	4 369	5 087	4 282	805	6 158
Total pour les pays hors de la zone euro	699 \$	27 \$	5 879 \$	6 605 \$	5 755 \$	850 \$	8 102 \$
Total pour l'Europe	841 \$	245 \$	8 132 \$	9 218 \$	8 142 \$	1 076 \$	10 333 \$
31 octobre 2014	325 \$	264 \$	8 498 \$	9 087 \$	8 516 \$	571 \$	6 692 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances découlant de l'évaluation à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,1 G\$ (1,4 G\$ en 2014), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 7,0 G\$ (7,1 G\$ en 2014), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Expositions indirectes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions indirectes comprennent des valeurs mobilières (surtout des TAP flux groupés, classés comme prêts dans notre bilan consolidé) et des protections de crédit vendues à l'égard de titres dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation pour lesquels nous jouissons de privilèges d'antériorité. Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité sont présentées à la valeur comptable pour les titres et au montant notionnel, moins la juste valeur pour les dérivés à l'égard desquels nous avons une protection vendue.

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Total des expositions indirectes
Belgique	3 \$
Finlande	8
France	68
Allemagne	35
Grèce	7
Irlande	4
Italie	18
Luxembourg	53
Pays-Bas	83
Espagne	41
Total pour les pays de la zone euro	320 \$
Danemark	6 \$
Norvège	1
Suède	9
Royaume-Uni	68
Total pour les pays hors de la zone euro	84 \$
Total des expositions	404 \$
31 octobre 2014	951 \$

Outre nos expositions indirectes présentées ci-dessus, nous avons des expositions indirectes à des contreparties européennes lorsque nous avons reçu d'entités qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunts de valeurs. Nos expositions indirectes étaient de 533 M\$ (147 M\$ en 2014).

Expositions à certaines activités choisies

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur d'autres activités choisies dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Financement immobilier aux États-Unis

Dans notre segment de financement immobilier aux États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui assure le montage des prêts hypothécaires commerciaux à des clients du marché intermédiaire, et ce, en vertu de quatre programmes.

Le programme de prêts à la construction offre un taux de financement variable sur les propriétés en construction. Les deux programmes de crédit-relais offrent des taux de financement fixes et variables, généralement assortis d'une échéance moyenne de un an à trois ans, sur les propriétés qui sont entièrement louées ou dont une partie reste encore à louer ou à rénover. De plus, les programmes de crédit-relais offrent des marges de crédit d'exploitation à certains emprunteurs. Ces programmes fournissent la matière pour le programme de prêts à taux fixe permanent du groupe. Après la phase de construction et la phase de crédit-relais et une fois que les biens sont productifs, nous offrons aux emprunteurs du financement à taux fixe dans le contexte du programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Engagements utilisés	Engagements non utilisés
Programme de prêt à la construction	144 \$	41 \$
Programme de crédit-relais	7 127	412
Programme permanent	329	–
Expositions, nettes de la provision	7 600 \$	453 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	67 \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	46	–
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2014	6 736 \$	449 \$

Au 31 octobre 2015, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 27 M\$ (47 M\$ en 2014). Au cours de l'exercice, la dotation à la provision pour pertes sur créances était de 14 M\$ (13 M\$ en 2014).

Le segment a aussi des capacités de négociation et de distribution de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Au 31 octobre 2015, il n'y avait pas de TACHC (néant en 2014).

Financement à effet de levier en Europe

En 2008, la direction a décidé d'abandonner les activités de financement à effet de levier en Europe dans lesquelles nous avons participé ou au moyen desquelles nous avons monté nos prêts de qualité inférieure et syndiqué la majorité des prêts, activités pour lesquelles nous avons touché des honoraires tout au long du processus.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Engagements utilisés	Engagements non utilisés
Expositions, nettes de la provision	220 \$	2 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	– \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	197	2
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2014	203 \$	12 \$

Au 31 octobre 2015, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 38 M\$ (36 M\$ en 2014). Au cours de l'exercice, les reprises de provision pour pertes sur créances étaient de 1 M\$ (en 2014, les reprises de provision pour pertes sur créances étaient de 1 M\$).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement est le risque qu'une partie ne remplisse pas en temps voulu son engagement en vertu d'un contrat conclu entre deux parties. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et produits de base détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer leurs risques.

La deuxième ligne de défense est la fonction Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque. La fonction de conformité et les autres fonctions de surveillance offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de marché et du risque lié aux régimes de retraite.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise extrême et les montants notionnels ou toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites du CGR contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites de la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles du CGR afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise;
- les limites intrajournalières servent seulement à accommoder les commandes des clients et les couvertures connexes.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la direction, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le CGR. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et à des créances précises, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions, des volatilités et des ratios dividende/cours;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée.
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

	2015				2014				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	
	Bilan consolidé	Activités de négociation	Activités autres que de négociation			Bilan consolidé	Activités de négociation		Activités autres que de négociation
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 053 \$	– \$	1 770 \$	1 283 \$	2 694 \$	– \$	1 573 \$	1 121 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	15 584	501	15 083	–	10 853	8	10 845	–	de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	74 982	45 299 ¹	29 683	–	59 542	45 638 ¹	13 904	–	lié aux actions, de taux d'intérêt
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	3 245	–	3 389	–	3 389	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 089	–	30 089	–	33 407	–	33 407	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 258	–	169 258	–	157 526	–	157 526	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	36 517	–	36 517	–	35 458	–	35 458	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	11 804	–	11 804	–	11 629	–	11 629	–	de taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	65 276	5 658 ²	59 618	–	56 075	4 720 ²	51 355	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 670)	–	(1 670)	–	(1 660)	–	(1 660)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	26 342	22 457 ³	3 885	–	20 680	17 790 ³	2 890	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	–	9 796	–	9 212	–	9 212	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	19 033	1 381	10 260	7 392	16 098	1 506	7 317	7 275	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	463 309 \$	75 296 \$	379 338 \$	8 675 \$	414 903 \$	69 662 \$	336 845 \$	8 396 \$	
Dépôts	366 657 \$	363 \$ ⁴	327 557 \$	38 737 \$	325 393 \$	371 \$ ⁴	289 087 \$	35 935 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 806	9 468	338	–	12 999	12 151	848	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	1 429	–	903	–	903	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 914	–	8 914	–	9 862	–	9 862	–	de taux d'intérêt
Dérivés	29 057	24 655 ³	4 402	–	21 841	19 716 ³	2 125	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	9 796	–	9 796	–	9 212	–	9 212	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	12 223	1 038	5 138	6 047	10 932	874	4 232	5 826	de taux d'intérêt
Titres secondaires	3 874	–	3 874	–	4 978	–	4 978	–	de taux d'intérêt
	441 756 \$	35 524 \$	361 448 \$	44 784 \$	396 120 \$	33 112 \$	321 247 \$	41 761 \$	

- 1) Exclut des valeurs de 565 M\$ (759 M\$ en 2014) dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 2) Exclut des prêts de 333 M\$ (180 M\$ en 2014) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Exclut les dérivés liés aux activités de crédit structuré et aux autres activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 4) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts ou produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation, et des dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la valeur à risque (VAR) est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2015				2014 ¹			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	1,6 \$	1,5 \$	3,3 \$	0,9 \$	2,0 \$	1,8 \$	3,8 \$	0,7 \$
Risque d'écart de taux	2,3	2,8	4,6	1,7	2,0	1,5	2,5	0,9
Risque lié aux actions	2,0	2,3	6,3	1,3	1,7	2,1	9,1	1,2
Risque de change	1,3	0,9	2,5	0,4	0,5	0,8	1,7	0,3
Risque lié aux marchandises	1,5	1,6	3,0	0,6	1,0	1,1	2,0	0,6
Risque spécifique de la dette	1,7	2,0	3,0	1,1	1,9	2,4	3,5	1,9
Effet de diversification ¹	(7,0)	(7,1)	négl.	négl.	(6,1)	(6,2)	négl.	négl.
Total de la VAR (mesure de un jour)	3,4 \$	4,0 \$	7,3 \$	2,7 \$	3,0 \$	3,5 \$	9,7 \$	2,1 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 a augmenté de 0,5 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque lié aux écarts de taux, du risque lié aux actions, du risque de change et du risque lié aux marchandises, en partie contrebalancée par une baisse du risque de taux d'intérêt et du risque spécifique de la dette.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 10 septembre 2008 au 8 septembre 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2015				2014			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	9,3 \$	6,7 \$	15,9 \$	2,5 \$	5,8 \$	6,4 \$	18,0 \$	0,5 \$
Risque d'écart de taux	10,9	13,5	19,0	9,3	14,1	8,0	14,2	1,3
Risque lié aux actions	4,2	2,4	16,8	1,1	1,7	2,8	21,3	0,7
Risque de change	3,4	3,8	11,0	0,6	7,3	2,8	13,9	0,2
Risque lié aux marchandises	2,1	4,0	10,1	1,1	3,1	4,9	14,7	0,3
Risque spécifique de la dette	2,5	3,7	5,3	2,0	3,5	3,5	5,6	0,7
Effet de diversification ¹	(20,8)	(20,8)	négl.	négl.	(17,1)	(17,2)	négl.	négl.
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	11,6 \$	13,3 \$	27,4 \$	8,7 \$	18,4 \$	11,2 \$	22,7 \$	3,1 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 a augmenté de 2,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent, par suite de la hausse du risque de taux d'intérêt, du risque d'écart de taux, du risque de change et du risque spécifique à la dette, en partie contrebalancée par la baisse des risques liés aux actions et aux marchandises.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la probabilité de défaut et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2015				2014			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de défaut	64,2 \$	94,6 \$	156,6 \$	63,4 \$	71,5 \$	81,6 \$	117,0 \$	62,6 \$
Risque de migration	27,3	40,3	50,9	26,4	45,7	43,1	66,7	27,8
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice)	91,5 \$	134,9 \$	202,4 \$	91,5 \$	117,2 \$	124,7 \$	171,5 \$	94,7 \$

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont augmenté de 10,2 M\$ en regard de l'exercice précédent en raison des modifications apportées à la composition des instruments à revenu fixe du portefeuille de négociation.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, il y a eu trois essais à rebours ayant donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale, ce qui est conforme aux prévisions statistiques.

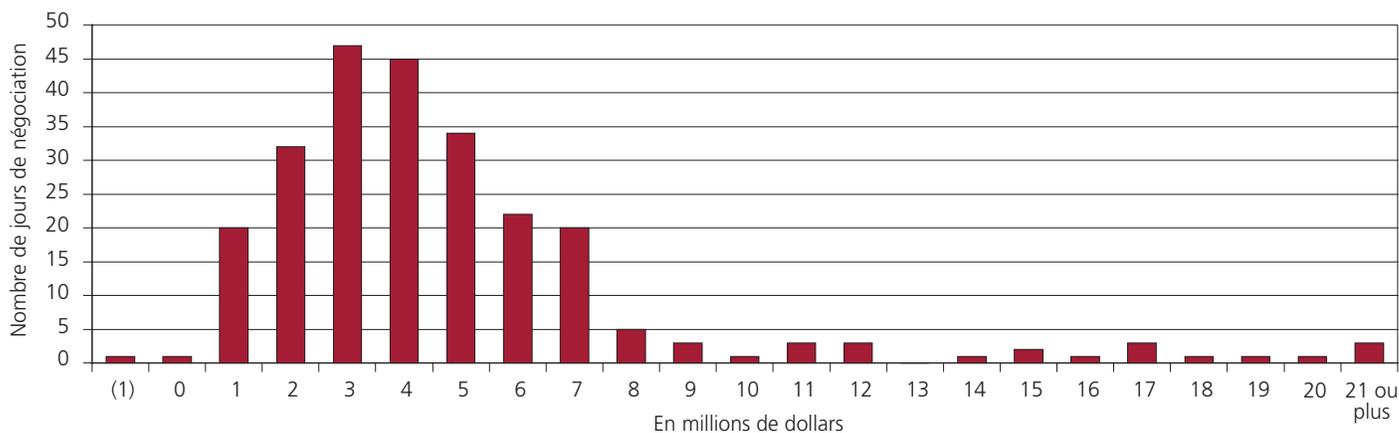
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent les positions décrites dans la section Activités de crédit structuré en voie de liquidation du rapport de gestion et certains autres portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99 % des jours. Le plus grand profit, qui a totalisé 31,1 M\$, a été enregistré le 1^{er} avril 2015 et est attribuable au cours normal des activités, notamment dans les activités de dérivés sur actions. La plus grande perte, qui a totalisé 1,9 M\$, a été subie le 30 octobre 2015 et est imputable à la comptabilisation de divers rajustements de l'évaluation de fin de mois dans l'ensemble du portefeuille. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 4,5 M\$ au cours de l'exercice, dont l'ajustement selon la BIE a été de 1,9 M\$.

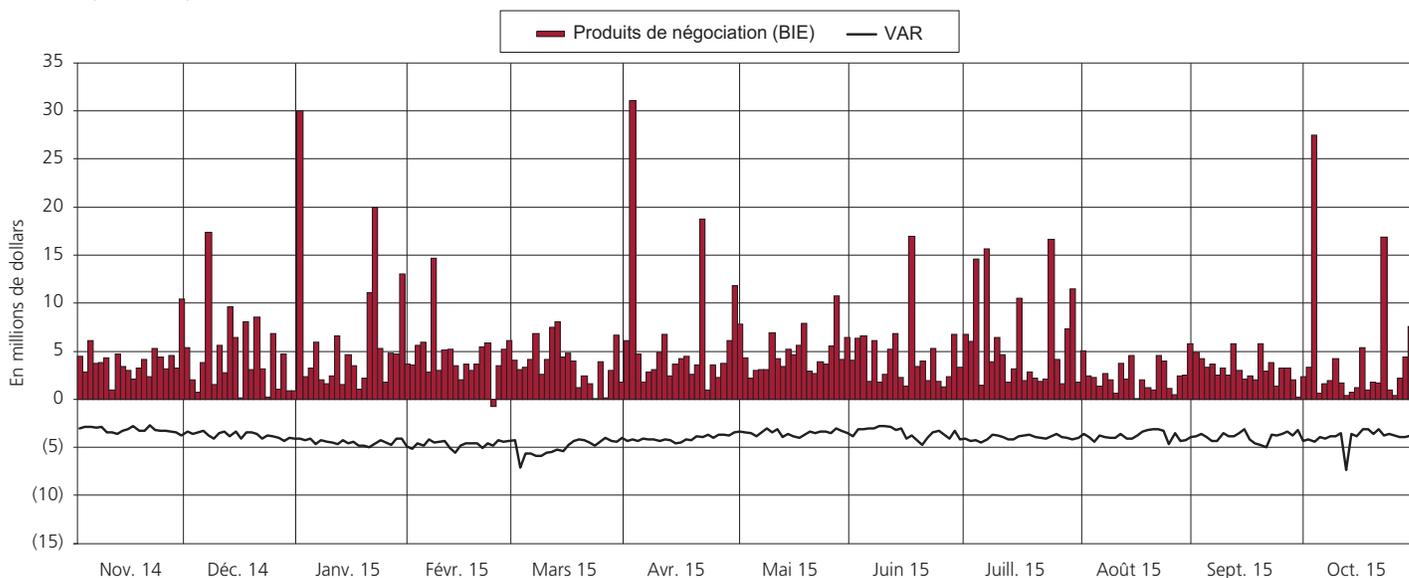
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) en 2015

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2015.



Produits de négociation (BIE) c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux. La distribution des produits de négociation sur laquelle est calculée la VAR n'est pas effectuée sur une base d'imposition équivalente (BIE).



Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nos simulations de crise et analyses de scénarios mesurent l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Cette méthode consiste en une simulation de crise qui durerait un mois, en supposant qu'aucune mesure n'est prise pour atténuer le risque pendant l'événement de crise, afin de refléter le tarissement de liquidité qui accompagne souvent les soubresauts du marché.

Notre méthode d'analyse de scénarios permet de simuler l'incidence qu'auraient sur les résultats des événements extrêmes sur le marché sur une période pouvant courir jusqu'à un mois. Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques imaginés et proposés par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994, la crise financière en Russie en 1998 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Asie.

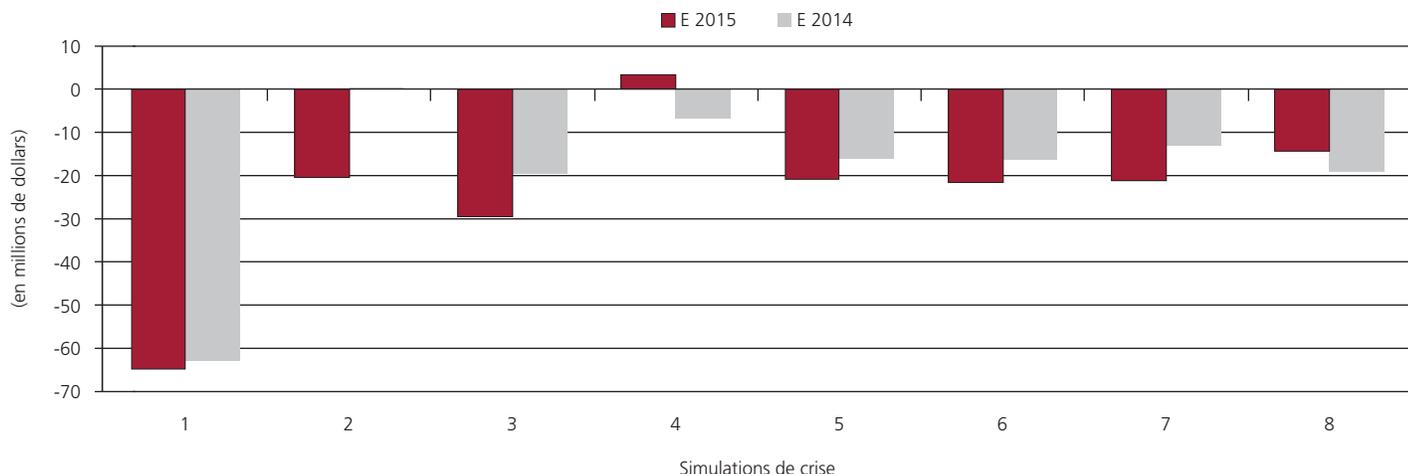
Ci-après sont décrits nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons quotidiennement pour mieux comprendre les niveaux de risque possible en situation de crise. Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents.

Dans le cadre du suivi des limites des scénarios de simulations de crise extrême, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable pour le portefeuille global, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Liste des scénarios de crise

- 1. Crise des prêts hypothécaires à risque et faillite de Lehman – 2008
- 2. Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994
- 3. Crise financière russe – 1998
- 4. Éclatement de la bulle technologique – 2000
- 5. Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit
- 6. Transition difficile en Chine
- 7. Instabilité politique nationale
- 8. Krach immobilier

Les résultats moyens des simulations¹ de crise de 2015 et de 2014 pour chacun des 8 scénarios de crise ci-dessus appliqués à nos positions de négociation sont représentés dans le graphique suivant :



1) Les résultats moyens des simulations de crise de 2014 représentent une valeur mixte obtenue au moyen de deux approches découlant de la mise en œuvre de la méthode de réévaluation totale pour calculer la VAR au lieu de l'approche paramétrique utilisée au début de 2014.

Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Valeur positive	Valeur négative	Montant net
Échéance à moins de 1 an	419 \$	1 029 \$	(610)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	554	1 175	(621)
Échéance de 4 ans à 5 ans	82	93	(11)
Échéance à plus de 5 ans	78	28	50
	1 133 \$	2 325 \$	(1 192)\$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt à l'égard du portefeuille autre que de négociation, qui comprend le risque de taux d'intérêt structurel, s'entend essentiellement du risque inhérent à la GAP et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des engagements hypothécaires et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil d'administration surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, établit le degré d'intérêt à l'égard du risque et approuve chaque année les limites de risque de marché. Le CMGAP et le comité de gestion de l'actif et du passif passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de marché lié aux activités autres que de négociation sont assurées par le groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité du résultat net est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt de 12 mois prévu d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Notre risque total de taux d'intérêt du portefeuille autre que de négociation, au 31 octobre 2015, est présenté à la note 17 des états financiers consolidés. Les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Nos informations incluent néanmoins la sensibilité présumée aux taux d'intérêt de certains actifs et passifs (dont les dépôts de base et les soldes de cartes de crédit) qui témoignent de la manière dont nous gérons le risque de taux d'intérêt. La position relative au risque de taux d'intérêt présentée à la note 17 correspond uniquement au risque auquel nous sommes exposés à une date donnée. Ce risque peut varier en fonction des préférences manifestées par les clients pour des produits ou des échéances, notamment le remboursement anticipé des emprunts hypothécaires ou l'exercice d'autres options, et de la nature de notre gestion des divers portefeuilles auxquels se rattache la position de risque de taux d'intérêt consolidée.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés.

Sensibilité aux taux d'intérêt – activités autres que de négociation (après impôt)

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015			2014		
	\$ CA	\$ US	Divers	\$ CA	\$ US	Divers
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	83 \$	(5)\$	– \$	124 \$	(3)\$	(3)\$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(87)	(128)	(27)	(125)	(19)	(30)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(154)\$	(8)\$	– \$	(186)\$	1 \$	4 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(39)	92	26	80	10	31
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	154 \$	(9)\$	1 \$	229 \$	(6)\$	(7)\$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(188)	(256)	(54)	(260)	(39)	(60)
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(244)\$	(13)\$	– \$	(395)\$	3 \$	8 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(279)	103	45	(64)	17	56

Risque de change

Le risque de change à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, découle principalement de nos investissements dans des établissements à l'étranger. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements en monnaies étrangères. Nous gérons activement ce risque afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres se situe dans les limites établies par le CGR, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la supervision du Comité de direction et compte tenu de l'intérêt global à l'égard du risque établi par le conseil. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque lié aux marchés financiers.

Au 31 octobre 2015, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 47 M\$ (44 M\$ en 2014) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé, à l'exception de nos résultats en monnaies étrangères fonctionnelles, qui sont convertis aux taux mensuels moyens à mesure qu'ils sont réalisés.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 21 M\$ (8 M\$ en 2014) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation dans notre stratégie et nos activités d'expansion de l'entreprise découle principalement de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Juste valeur
2015	Valeurs disponibles à la vente	273 \$	446 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées ¹⁾	1 504	1 815
		1 777 \$	2 261 \$
2014	Valeurs disponibles à la vente	278 \$	630 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées ¹⁾	1 610	2 203
		1 888 \$	2 833 \$

1) Excluent nos contreparties comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, voir la note 26 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2015, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient un excédent net de capitalisation de 463 M\$, comparativement à un excédent net de capitalisation de 61 M\$ au 31 octobre 2014. La variation de la situation de capitalisation de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le conseil a délégué la responsabilité fiduciaire des régimes de retraite au CRRPD. Le risque lié aux régimes de retraite découle essentiellement des variations des taux d'intérêt, des écarts de taux, des cours des actions et des placements.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'élaborer une stratégie d'investissement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC selon un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement incombe au CRRPD. La répartition cible des actifs de notre régime principal est de 60 % en actions et 40 % en titres à revenu fixe.

Il revient à la Gestion du risque lié au régime de retraite de veiller à ce que les cadres de gouvernance, de gestion et d'exploitation de nos régimes de retraite soient conformes au profil de risque voulu.

Le recours à des dérivés est autorisé dans le cadre du régime de retraite de la CIBC, conformément à la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et le Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) du conseil, de manière à gérer les risques à la discrétion du Comité des placements des régimes de pension (CPRP). Les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Le régime de retraite de la CIBC réduit au minimum son risque de change grâce à une stratégie passive de superposition de devises qui vise à réduire le risque de change global provenant des actions étrangères. La juste valeur des dérivés utilisés aux fins de la superposition de devises est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nécessaires pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités, et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

Gouvernance et gestion

Nos stratégies de gestion du risque de liquidité visent à maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides et des sources de financement diversifiées pour financer continuellement notre bilan et nos engagements éventuels, et pour maintenir une entreprise solide, que les conditions soient normales ou difficiles.

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les rentrées et les sorties de fonds réelles et prévues découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense, selon lequel la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion et de la coordination des activités et processus requis pour mesurer et faire le suivi du risque de liquidité de la CIBC et faire rapport à cet égard. Il s'agit de la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque lié au bilan, à l'illiquidité et au régime de retraite est responsable de la surveillance indépendante du risque de liquidité et constitue la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Le CMGAP supervise la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que le cadre de risque de liquidité ainsi que les politiques, méthodes et hypothèses liées au risque de liquidité sont évalués régulièrement et, le cas échéant, modifiés pour s'assurer qu'ils sont conformes à notre contexte d'exploitation et à nos exigences réglementaires. Le Comité de gestion du risque de liquidité, un sous-comité du CMGAP, surveille aussi particulièrement le risque de liquidité mondial et est composé de membres de la haute direction des groupes Trésorerie et Gestion du risque ainsi que des activités régionales de la CIBC.

Le CGR assure la gouvernance par l'examen du cadre de gestion du risque de liquidité de la CIBC, qui comprend des procédures, limites et structures de suivi indépendantes, et l'approbation de la politique de gestion du risque de liquidité et du plan de financement de la CIBC.

Les responsabilités du CMGAP comprennent ce qui suit :

- S'assurer que le profil de liquidité de la CIBC est géré conformément aux exigences réglementaires et aux exigences en matière d'intérêt à l'égard du risque établi;
- Surveiller l'information communiquée et les paramètres utilisés quant à l'exposition au risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, le profil de financement et les principaux indicateurs d'avertissement;
- Examiner de façon périodique les hypothèses de crise de liquidité utilisées pour mesurer l'exposition au risque de liquidité;
- Examiner et approuver le plan de financement.

Les responsabilités du CGR comprennent ce qui suit :

- Recommander au conseil d'administration de la CIBC la tolérance envers le risque de liquidité, dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque;
- Examiner et approuver la politique de gestion du risque de liquidité, le plan de financement ainsi que le plan de financement d'urgence mondial de la CIBC;
- Examiner le scénario de crise de liquidité utilisé pour l'horizon de liquidité.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles pendant une période minimale, lequel est évalué grâce à l'horizon de liquidité de la CIBC. Les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes, conservent leurs politiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC comprend des limites de mise en gage globales consolidées pour les actifs financiers et non financiers. Les actifs donnés en gage sont considérés comme grevés et, par conséquent, ne sont pas disponibles aux fins de la liquidité.

Nous maintenons un plan de financement d'urgence mondial afin de documenter les mesures de gestion de la liquidité prises et la gouvernance relativement à des situations de crise pouvant tarir les liquidités.

Processus et contrôle

L'évaluation et la gestion du risque de liquidité sont effectuées par région, puis centralisées par la fonction Trésorerie. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités devant être maintenues sur l'horizon de temps prescrit par la politique.

Le rôle du groupe Gestion du risque lié au bilan, à l'illiquidité et au régime de retraite comprend la responsabilité à l'échelle mondiale de la gestion du risque de liquidité de toutes les entités juridiques de la CIBC et des risques à l'échelle mondiale sur une base consolidée. Il doit s'assurer que tous les risques de liquidité courus par la CIBC sont dûment identifiés, analysés, quantifiés et conformes à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Le CGR est informé régulièrement des conditions courantes et possibles de la liquidité, et de l'amélioration et de l'application continues des mesures de suivi et des outils de mesure.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures externes liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, soit le moment futur où les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds selon un scénario de crise de liquidité prédéterminé. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités par rapport à l'objectif de gestion fixé.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité, y compris le calcul de l'horizon de liquidité et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre cadre de gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives. Celles-ci comprennent le ratio de liquidité à court terme et un horizon de liquidité minimal qui prévoit un scénario de crise grave combiné à l'échelle de la CIBC et à l'échelle du marché. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites relatives à la gestion approuvées par le CMGAP, qui sont plus strictes que celles établies par le CGR.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité est le cadre de simulations de crise appliqué au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis selon un événement comprenant un financement de gros non garanti et des retraits de dépôts, d'utilisation prévue de liquidités d'urgence et la négociabilité des actifs liquides.

Les hypothèses relatives aux scénarios de crise sont soumises, au moins chaque année, à des examens périodiques du CGR.

Actifs grevés et actifs liquides

Nous avons comme politique de maintenir un bloc d'actifs liquides non grevés de grande qualité dont nous pourrions facilement nous servir pour faire face aux sorties de trésorerie envisagées comme hypothèses en cas de crise. Les actifs liquides se composent de liquidités, de titres négociables de grande qualité et d'autres actifs pouvant être donnés en garantie aux banques centrales ou sur les marchés des mises en pension de titres ou convertis en trésorerie facilement et rapidement. Nous n'incluons pas les actifs grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les autres actifs qui, selon nous, sont soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou à toute autre restriction.

Le sommaire de nos actifs liquides figurant au bilan et hors bilan, nets de toute charge, qui constituent notre bloc d'actifs liquides non grevés, est présenté dans le tableau suivant :

En millions de dollars, au 31 octobre

	Actifs liquides bruts		Actifs liquides grevés ¹		2015	2014
	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Actifs liquides non grevés	
	Trésorerie et montants à recevoir de banques	18 637 \$ ²	– \$	460 \$	– \$	18 177 \$
Valeurs mobilières	73 866 ³	66 561 ⁴	24 603	32 952	82 872	70 495
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	55 554 ⁵	–	23 114	–	32 440	32 718
Prêts hypothécaires	11 962 ⁶	–	11 962	–	–	–
Cartes de crédit	4 782 ⁷	–	4 782	–	–	–
Autres actifs	5 887 ⁸	–	5 460	–	427	381
	170 688 \$	66 561 \$	70 381 \$	32 952 \$	133 916 \$	116 794 \$

- 1) Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.
- 2) Comprend la trésorerie, les dépôts non productifs d'intérêts et les dépôts productifs d'intérêts avec des échéances contractuelles à moins de 30 jours.
- 3) Comprend les valeurs du compte de négociation, les valeurs disponibles à la vente et les valeurs désignées à leur juste valeur, mais exclut les valeurs de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, les titres de participation de sociétés fermées et les titres de créance de sociétés fermées de 1 116 M\$ (1 340 M\$ en 2014).
- 4) Comprend des valeurs empruntées contre de la trésorerie de 3 245 M\$ (3 389 M\$ en 2014), des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres de 30 089 M\$ (33 407 M\$ en 2014), des valeurs empruntées en échange de valeurs prêtées de 32 169 M\$ (26 118 M\$ en 2014) et des valeurs obtenues en échange de garantie sur dérivés de 1 058 M\$ (2 285 M\$ en 2014).
- 5) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme d'Obligations hypothécaires du Canada ainsi que les prêts hypothécaires titrisés qui n'ont pas été transférés à des parties externes. Ces éléments sont présentés à titre de prêts dans le bilan consolidé.
- 6) Comprend les prêts hypothécaires compris dans le programme d'obligations sécurisées.
- 7) Comprend les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des passifs au titre du financement.
- 8) Comprend des liquidités données en garantie au titre de transactions connexes sur dérivés d'un montant de 5 460 M\$ (3 756 M\$ en 2014) et des certificats d'or et d'argent d'un montant de 427 M\$ (381 M\$ en 2014).

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir les obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties. Pour plus de précisions, voir la note 22 des états financiers consolidés.

Le tableau ci-dessus présente la valeur comptable des actifs liquides de la CIBC disponibles en cas de scénario de crise de liquidité. La valeur de la liquidité des actifs liquides est obtenue en appliquant une décote hypothétique à l'actif dans un scénario de crise, qui tient compte des décotes applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la réserve fédérale de New York, d'observations historiques, de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, et des lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont augmenté de 17,1 G\$, ou 15 %, depuis le 31 octobre 2014, en raison surtout de la hausse des valeurs mobilières non grevées et des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques découlant des activités courantes et des initiatives d'entreprise.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Voici le sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses principales filiales :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015	2014
CIBC (société mère)	100 698 \$	98 979 \$
Marchés mondiaux CIBC inc. ¹	16 005	13 181
Autres filiales	17 213	4 634
	133 916 \$	116 794 \$

1) Comprend Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp.

Actifs assortis d'une charge

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés :

En millions de dollars, au 31 octobre	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Total de l'actif	Grevés		Non grevés		
				Donnés en garantie	Divers	Disponibles à titre de garantie	Divers	
2015	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 637 \$	– \$	18 637 \$	16 \$	444 \$	18 177 \$	– \$
	Valeurs mobilières	74 982	–	74 982	24 603	–	49 263	1 116
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres		33 334	33 334	16 748	–	16 586	–
	Prêts, nets de la provision	281 185	–	281 185	39 858	76	32 440	208 811
	Divers							
	Dérivés	26 342	–	26 342	–	–	–	26 342
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	–	9 796	–	–	–	9 796
	Terrains, bâtiments et matériel	1 897	–	1 897	–	–	–	1 897
	Goodwill	1 526	–	1 526	–	–	–	1 526
	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 197	–	1 197	–	–	–	1 197
	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 847	–	1 847	–	–	–	1 847
	Autres actifs	12 566	–	12 566	5 460	–	427	6 679
		429 975 \$	33 334 \$	463 309 \$	86 685 \$	520 \$	116 893 \$	259 211 \$
2014	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 547 \$	– \$	13 547 \$	8 \$	339 \$	13 200 \$	– \$
	Valeurs mobilières	59 542	–	59 542	19 004	–	39 198	1 340
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	36 796	36 796	14 404	–	22 392	–
	Prêts, nets de la provision	259 028	–	259 028	39 159	197	32 718	186 954
	Divers							
	Dérivés	20 680	–	20 680	–	–	–	20 680
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	–	9 212	–	–	–	9 212
	Terrains, bâtiments et matériel	1 797	–	1 797	–	–	–	1 797
	Goodwill	1 450	–	1 450	–	–	–	1 450
	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	967	–	967	–	–	–	967
	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 923	–	1 923	–	–	–	1 923
	Autres actifs	9 961	–	9 961	3 756	–	381	5 824
		378 107 \$	36 796 \$	414 903 \$	76 331 \$	536 \$	107 889 \$	230 147 \$

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des exigences importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres, sauf que certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par des organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par chacune de ces entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

En décembre 2010, le CBCB a publié le document intitulé Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité, qui présente le ratio de liquidité à court terme (LCR) et le ratio de liquidité à long terme (NSFR) comme étant deux normes minimales à respecter à l'égard de la liquidité. En juillet 2014, le BSIF a publié le document intitulé Divulgaration publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure, qui fournit des lignes directrices sur la divulgation publique qui doivent être appliquées par les banques d'importance systémique intérieure, dans la mesure où elles se rapportent au LCR. Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité publiées par le BSIF en mai 2014, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF depuis janvier 2015.

Le principal objectif du LCR est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours des HQLA non grevés, qui respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et des caractéristiques liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs rapidement dans une période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites de l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties nettes de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement défini pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA.

Le tableau suivant présente de l'information quantitative importante sur le LCR, comme prescrit par le BSIF :

En millions de dollars, pour le trimestre clos le 31 octobre 2015		Valeur non pondérée totale (moyenne) ^{1,2}	Valeur pondérée totale (moyenne) ^{1,3}
HQLA			
1	HQLA	s. o.	97 663 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	120 583 \$	8 012
3	Dépôts stables	57 874	1 741
4	Dépôts moins stables	62 709	6 271
5	Financement de gros non garantis, dont :	110 591	65 099
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	39 119	9 526
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	46 765	30 866
8	Dettes non garanties	24 707	24 707
9	Financement de gros garanti	s. o.	2 839
10	Exigences supplémentaires, dont :	63 934	17 636
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigibles	9 650	6 009
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	2 196	2 196
13	Facilités de crédit et de liquidité	52 088	9 431
14	Autres obligations de financement contractuelles	2 000	2 000
15	Autres obligations de financement conditionnelles	215 920	3 861
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	99 447
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (par ex. prises en pension de titres)	42 425	8 147
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	13 441	6 843
19	Autres entrées de trésorerie	2 327	2 327
20	Total des entrées de trésorerie	58 193 \$	17 317 \$
		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	97 663 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	82 130 \$
23	LCR	s. o.	118,9 %
En millions de dollars, pour le trimestre clos le 31 juillet 2015		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	86 620 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	71 998 \$
23	LCR	s. o.	120,7 %

1) Calculée selon une formule ordinaire moyenne des chiffres de la fin de la période de trois mois au cours du trimestre.

2) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents catégories ou types de passifs, d'éléments hors-bilan ou de créances contractuelles.

3) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.

s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2015, notre LCR moyen était inférieur à celui au 31 juillet 2015, en raison de la hausse d'engagements contractuels et éventuels en matière de prêt, en partie contrebalancée par un portefeuille plus important de HQLA. De nombreux autres facteurs faisant partie des activités normales influent également sur le LCR.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les considérations environnementales ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC exerce principalement ses activités dans les grandes monnaies dont les marchés des changes sont larges et flexibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels et de soutien.

Financement

La stratégie de financement de la CIBC consiste notamment à maintenir une composition du financement diversifiée par l'entremise de dépôts de détail provenant des clients et de financement de gros, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les créances non garanties. Nous avons un accès continu à diverses sources de financement actives, garanties et non garanties, à court terme et à long terme, pour nous aider à satisfaire nos besoins de financement. De plus, nous surveillons régulièrement la confiance accordée au financement de gros et les concentrations, y compris le type et la contrepartie, par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de liquidité que nous recherchons. Les dépôts des particuliers continuent de représenter une source principale de financement et totalisaient 137,4 G\$ au 31 octobre 2015 (130,1 G\$ en 2014).

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles du financement tiré par la CIBC du marché de gros :

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques	5 558 \$	65 \$	37 \$	3 \$	5 663 \$	– \$	– \$	5 663 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	5 536	11 731	13 276	10 396	40 939	1 307	–	42 246
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	1 267	2 536	2 328	422	6 553	–	–	6 553
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	1 500	4 621	500	6 707	13 328	11 469	10 089	34 886
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	16	510	526	–	–	526
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation de créances hypothécaires	–	849	970	1 963	3 782	2 658	16 460	22 900
Obligations sécurisées	–	2 627	660	–	3 287	1 152	7 523	11 962
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	1 000	–	600	1 600	2 391	791	4 782
Passifs subordonnés	1 500	–	–	–	1 500	–	2 374	3 874
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
	15 361 \$	23 429 \$	17 787 \$	20 601 \$	77 178 \$	18 977 \$	37 237 \$	133 392 \$
Dont :								
Garanti	– \$	4 476 \$	1 630 \$	2 563 \$	8 669 \$	6 201 \$	24 774 \$	39 644 \$
Non garanti	15 361	18 953	16 157	18 038	68 509	12 776	12 463	93 748
	15 361 \$	23 429 \$	17 787 \$	20 601 \$	77 178 \$	18 977 \$	37 237 \$	133 392 \$
31 octobre 2014	10 148 \$	13 033 \$	11 410 \$	15 327 \$	49 918 \$	25 354 \$	40 484 \$	115 756 \$

Le tableau ci-après présente un résumé du financement tiré par la CIBC du marché de gros exprimé en dollars canadiens et réparti par monnaie :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2015		2014 ¹		
CAD		61,5 \$	46 %	60,3 \$	52 %
USD		60,1	45	47,4	41
Divers		11,8	9	8,1	7
		133,4 \$	100 %	115,8 \$	100 %

1) Reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Nos niveaux de financement et de liquidité sont demeurés stables au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, et nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre position de risque de liquidité.

Plan de financement

Notre plan de financement de trois ans est mis à jour au moins une fois par trimestre ou lorsque des modifications importantes sont apportées aux hypothèses sous-jacentes. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions de la situation de liquidités.

Notes de crédit

L'accès à des sources de financement de gros et le coût de financement dépendent de divers facteurs, dont les notes de crédit. Le 20 mai 2015, DBRS a modifié la perspective des six grandes banques, y compris la CIBC, la faisant passer de négative à stable en raison des dispositions réglementaires visant à restreindre l'aide gouvernementale consentie dans l'éventualité d'une faillite bancaire. En 2014, Moody's et S&P avaient apporté des changements similaires à la perspective des notations des dettes de premier rang des six grandes banques canadiennes, y compris la CIBC. Pour plus de précisions au sujet de ces dispositions réglementaires, se reporter à la rubrique Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques de la section Sources de financement. Nous ne prévoyons pas que les modifications apportées à nos notes auront une incidence importante sur nos coûts de financement ou sur notre capacité à accéder à du financement.

Nos niveaux de financement et de liquidité sont demeurés stables et solides au cours de l'exercice.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Créances à court terme		Créances de premier rang		Créances subordonnées		Créances subordonnées – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹		Actions privilégiées – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹		Perspective
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	
DBRS	R-1(H)	R-1(H)	AA	AA	AA(L)	AA(L)	A(L)	A(L)	pdf-2	Pfd-2	Négative²
Fitch	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	A+	s. o.	s. o.	s. o.	Stable
Moody's	P-1	P-1	Aa3	Aa3	A3	A3	Baa1	Baa1	Baa2	Baa2	Négative²
S&P	A-1	A-1	A+	A+	BBB+	BBB+	BBB	BBB	P-3(H)	P-3(H)	Négative²

1) Comprennent les instruments considérés comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) La perspective négative s'applique aux créances à court terme, aux créances de premier rang et aux créances subordonnées.

3) La perspective négative ne s'applique qu'aux créances de premier rang.

s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires en matière de garantie (cumulatives) à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2015	2014 ¹
Baisse de un cran	0,1 \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,3
Baisse de trois crans	0,5	0,6

1) Retraités afin de rendre la méthode utilisée conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Autres normes réglementaires de liquidité

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les normes de liquidité. Celle-ci s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le LCR, le NSFR et d'autres outils de suivi des liquidités. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit l'indicateur des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Cet indicateur a fait son apparition en 2010, et la ligne directrice sur les normes de liquidité contient des hypothèses et des paramètres qui ont été revus aux fins de l'évaluation de l'indicateur, lequel doit être déclaré au BSIF à compter de janvier 2015. Le BSIF utilisera la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque. Les outils de suivi des liquidités supplémentaires, y compris les relevés sur les liquidités intrajournalières, devraient être exigés d'ici le 1^{er} janvier 2017.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié ses lignes directrices définitives sur le NSFR. En février 2015, le BSIF a publié une version révisée du modèle de suivi Bâle III, qui comprenait la ligne directrice définitive concernant le NSFR publiée par le CBCB. Le BSIF devrait participer à des consultations ciblées et publiques avant la publication du modèle de déclaration définitif concernant le NSFR. La production de relevé sur le NSFR entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et la déclaration publique s'effectuera au cours du premier trimestre de 2018, conformément aux exigences de déclaration définitives concernant la présentation du NSFR publiées en juin 2015.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons chaque mois des rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs au BSIF, et les rapports sur le ratio de liquidité à long terme, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le ratio de liquidité à court terme et le ratio de liquidité à long terme au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs et de nos passifs au bilan à leur valeur comptable. Les échéances contractuelles fournissent des données pour établir un bilan touché par des facteurs comportementaux, ce qui constitue un élément clé du cadre de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

En millions de dollars au 31 octobre 2015	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 053 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 053 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	15 584	–	–	–	–	–	–	–	–	15 584
Valeurs mobilières	1 951	2 478	1 841	2 013	2 105	6 139	11 524	13 999	32 932	74 982
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	–	–	–	–	–	–	–	3 245
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	14 671	10 031	2 350	2 990	47	–	–	–	–	30 089
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 691	3 825	11 392	11 749	9 222	27 459	96 115	7 287	518	169 258
Prêts personnels	289	510	926	1 004	948	106	302	2 806	29 626	36 517
Cartes de crédit	246	496	744	744	744	2 975	5 855	–	–	11 804
Entreprises et gouvernements	3 659	2 133	2 650	2 892	2 773	9 805	20 937	12 709	7 718	65 276
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 670)	(1 670)
Dérivés	1 222	2 169	1 105	1 086	507	2 896	6 796	10 561	–	26 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 447	1 285	56	7	1	–	–	–	–	9 796
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	19 033	19 033
	54 058 \$	22 927 \$	21 064 \$	22 485 \$	16 347 \$	49 380 \$	141 529 \$	47 362 \$	88 157 \$	463 309 \$
31 octobre 2014	52 085 \$	23 935 \$	12 040 \$	16 828 \$	13 010 \$	59 688 \$	116 665 \$	42 929 \$	77 723 \$	414 903 \$
Passif										
Dépôts ¹	29 810	29 894	25 658	25 195	14 870	26 465	39 724	6 613	168 428	366 657
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 806	–	–	–	–	–	–	–	–	9 806
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	–	–	–	–	–	–	–	1 429
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 204	560	150	–	–	–	–	–	–	8 914
Dérivés	1 109	2 351	1 591	1 251	628	4 533	7 639	9 955	–	29 057
Acceptations	8 447	1 285	56	7	1	–	–	–	–	9 796
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	12 223	12 223
Titres secondaires	1 500	–	–	–	–	–	40	2 334	–	3 874
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	21 553	21 553
	60 305 \$	34 090 \$	27 455 \$	26 453 \$	15 499 \$	30 998 \$	47 403 \$	18 902 \$	202 204 \$	463 309 \$
31 octobre 2014 ²	50 440 \$	21 358 \$	22 918 \$	22 225 \$	15 617 \$	31 822 \$	45 606 \$	25 289 \$	179 628 \$	414 903 \$

1) Comprendent des dépôts des particuliers totalisant 137,4 G\$ (130,1 G\$ en 2014), dont 132,7 G\$ (125,8 G\$ en 2014) au Canada et 4,7 G\$ (4,3 G\$ en 2014) dans d'autres pays, des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 218,5 G\$ (187,6 G\$ en 2014), dont 158,9 G\$ (145,2 G\$ en 2014) au Canada et 59,6 G\$ (42,4 G\$ en 2014) dans d'autres pays, et des dépôts bancaires totalisant 10,8 G\$ (7,7 G\$ en 2014), dont 4,0 G\$ (2,9 G\$ en 2014) au Canada et 6,8 G\$ (4,8 G\$ en 2014) dans d'autres pays.

2) Retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des montants notionnels dans le cas d'engagements au titre du crédit. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars au 31 octobre 2015 ¹	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	22 753 \$	7 797 \$	1 619 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	32 169 \$
Engagements de crédit inutilisés	533	5 338	1 771	1 576	1 559	7 693	31 640	1 505	124 034	175 649
Facilités de garantie de liquidité	64	4 097	135	262	808	562	–	13	–	5 941
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 386	2 539	2 021	2 469	1 374	645	679	42	–	11 155
Lettres de crédit documentaires et commerciales	101	139	51	15	7	12	2	–	–	327
Divers	278	–	–	–	–	–	–	–	–	278
	25 115 \$	19 910 \$	5 597 \$	4 322 \$	3 748 \$	8 912 \$	32 321 \$	1 560 \$	124 034 \$	225 519 \$
31 octobre 2014	27 668 \$	10 723 \$	3 010 \$	3 877 \$	2 094 \$	7 386 \$	28 636 \$	2 177 \$	114 888 \$	200 459 \$

1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré d'un montant de 97,1 G\$ (91,1 G\$ en 2014).

2) Excluent les prêts de valeurs de 1,4 G\$ (903 M\$ en 2014) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars au 31 octobre 2015	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	36 \$	72 \$	108 \$	108 \$	107 \$	411 \$	925 \$	1 094 \$	2 861 \$
Obligations d'achat ¹	68	202	183	213	219	674	936	449	2 944
Cotisations de retraite ²	5	10	15	15	14	–	–	–	59
Engagements de prise ferme	687	–	–	–	–	–	–	–	687
Engagements d'investissement	1	–	–	–	–	8	8	126	143
	797 \$	284 \$	306 \$	336 \$	340 \$	1 093 \$	1 869 \$	1 669 \$	6 694 \$
31 octobre 2014 ³	245 \$	215 \$	714 \$	288 \$	249 \$	969 \$	2 057 \$	1 788 \$	6 525 \$

1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de participation réglés dans les délais standards du marché.

2) Comprennent les cotisations minimales estimées de nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires et, de ce fait, elles sont assujetties à une grande variabilité.

3) Retraités afin de rendre la méthode utilisée conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions et d'acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou l'omission de réagir adéquatement face aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permettent de mesurer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique est l'attribution de capital économique visant à contrer ce risque. Nos modèles du capital économique incluent une composante de risque stratégique pour les entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de perte éventuelle imputable aux différences entre l'expérience réelle et les hypothèses en ce qui concerne la conception et la tarification d'un produit d'assurance. Une expérience réelle défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance-vie avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que des actuaires nommés de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certains pays.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein du secteur de l'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion des risques et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, qui comprend des politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions du conseil des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes, d'erreurs humaines du personnel ou d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels liés au personnel et ceux liés aux processus sont atténués, les uns, par des politiques et pratiques de ressources humaines, et les autres, par des contrôles opérationnels et procéduraux. Les risques opérationnels liés aux systèmes sont gérés au moyen de contrôles de développement de la technologie et de gestion du changement.

Le CGR surveille les questions liées au risque opérationnel et l'efficacité de notre cadre de contrôle interne selon les paramètres et les objectifs stratégiques établis par le Comité de direction. Le Comité de direction doit rendre compte au conseil ainsi qu'à son Comité de vérification et au CGR du maintien d'une culture de risque bien implantée et d'un environnement de contrôle interne efficace.

Approche de gestion du risque opérationnel

Nous avons un cadre de gestion du risque opérationnel complet qui appuie et régit les processus visant à identifier, à évaluer, à gérer, à mesurer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous réduisons les pertes opérationnelles par l'application et l'utilisation de manière uniforme de méthodes fondées sur les contrôles ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Les principaux piliers de notre méthode sont la transparence de l'information, la transmission rapide des questions clés sur le risque à un échelon approprié et un sens aigu des responsabilités dans la résolution des problèmes. De plus, nous passons régulièrement en revue notre structure de gouvernance du risque pour veiller à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Nous utilisons le modèle à trois lignes de défense pour gérer le risque opérationnel. Les secteurs d'activité sont notre première ligne de défense et veillent principalement à la gestion quotidienne du risque opérationnel inhérent à leurs produits et activités. Notre deuxième ligne de défense est offerte par les groupes de gouvernance autonomes qui sont responsables de maintenir un cadre rigoureux de gestion du risque opérationnel et de surveiller le risque opérationnel. Le groupe Vérification interne assume la responsabilité de la troisième ligne de défense en formulant une opinion indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles à l'appui du programme de gestion du risque opérationnel.

Gestion du risque opérationnel

Nous utilisons des outils d'évaluation des risques variés pour déceler et évaluer nos risques opérationnels, notamment la planification des processus d'affaires, les processus d'auto-évaluation du contrôle et du risque, les analyses de scénarios, les observations issues de l'audit, les analyses d'événements générateurs de pertes internes et externes, les indicateurs de risque clés, les processus d'approbation de la gestion du changement (y compris l'approbation des nouvelles initiatives et des nouveaux produits), ainsi que les analyses comparatives.

Lorsque nous évaluons les risques, nous réunissons des spécialistes en la matière à l'échelle de la Banque afin de mettre en commun leur savoir-faire et de déterminer les améliorations à apporter à l'identification et à la mesure des risques et aux processus de contrôle à l'égard des risques. Notre cadre de gestion du risque opérationnel nécessite aussi que les évaluations du risque fassent l'objet d'examen indépendants et rigoureux et qu'elles soient remises en question par les groupes de gouvernance selon leur domaine de compétence respectif.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer que tout changement défavorable est réglé rapidement. Des outils comme les indicateurs de risque clés servent à repérer les changements survenus dans notre profil de risque opérationnel avant que les risques ne deviennent importants. Les processus de suivi des risques appuient un programme complet de production de rapports sur les risques pour la haute direction et le conseil.

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Le cadre de contrôle interne désigne les principaux contrôles internes de la Banque qui sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils soient efficaces pour atténuer nos risques opérationnels. En outre, nous maintenons un programme d'assurances d'entreprise qui vise à fournir une protection additionnelle contre les pertes et un programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation afin de réduire le risque d'interruption des activités en cas de catastrophe.

Évaluation du risque de pertes significatives, ou potentiellement significatives

La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, fait l'objet d'une enquête destinée à déterminer les causes de la perte, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées.

Les pertes opérationnelles qui méritent une enquête incluent notamment : une perte financière importante (en valeur absolue ou relative, généralement subie par le secteur d'activité), des pertes qui sont incohérentes avec l'historique du secteur d'activité, ou encore des pertes plus élevées que celles prévues par le secteur d'activité. Un événement évité de justesse est un événement de risque opérationnel qui ne mène pas nécessairement à une perte en raison de circonstances diverses (p. ex., circonstances fortuites).

L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu du risque opérationnel à la haute direction et au conseil.

Nous n'avons subi aucun événement de perte significatif lié au risque opérationnel au cours de l'exercice; le total des pertes liées au risque opérationnel en 2015 se situait à l'intérieur des limites de notre intérêt à l'égard du risque que nous avons établies. Voir la note 23 de nos états financiers consolidés pour une description de nos procédures judiciaires importantes et des provisions comptabilisées.

Mesure de risque

Nous utilisons l'AMA, une méthode sensible aux risques prescrite par le CBCB, pour calculer notre risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Pour établir les fonds propres attribués à ce risque, nous procédons à une analyse par scénario, en plus d'appliquer une approche de ventilation des pertes qui utilise des données générées par nos outils d'évaluation des risques, notamment les pertes internes réelles, une analyse des pertes par scénario combinant les données internes et externes existantes sur les pertes et l'expertise de la direction, les observations issues de l'audit et les résultats des autoévaluations du risque et du contrôle.

Selon l'AMA, nous pouvons inclure l'incidence d'atténuation du risque relative à l'assurance dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons pas l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Les fonds propres sont attribués au risque opérationnel par secteur d'activité. L'exigence de fonds propres correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %, et est calculée pour chaque type d'événement générateur de pertes et chaque secteur d'activité ayant trait à la production, à l'infrastructure ou à la gouvernance. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Notre AMA a été approuvée en 2008. Au cours de l'exercice 2015, nous avons élaboré une deuxième génération d'AMA, qui a été approuvée par les organismes de réglementation aux fins de présentation des fonds propres débutant à l'exercice 2016. Pour les filiales réglementées, l'approche indicateur de base ou l'approche standard est appliquée comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

Essais à rebours

Chaque trimestre, nous prenons les résultats issus des calculs de fonds propres et effectuons des essais à rebours à l'interne. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données externes et internes concernant les pertes. Les données internes concernant les pertes sont comparées à celles du modèle au niveau d'un type de perte et d'un secteur d'activité afin de cerner les situations où les pertes réelles diffèrent des résultats prévus. Les données externes sont regroupées par thèmes importants et comparées aux scénarios utilisés par le modèle pour assurer que ce dernier tient compte des événements extrêmes (c.-à-d., les simulations de crise). Les écarts détectés par les essais à rebours sont reflétés dans les révisions apportées aux paramètres pertinents du modèle. De plus, la démarche globale utilisée est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles du groupe Gestion du risque pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Les écarts détectés par l'exercice de validation sont inclus dans les révisions du modèle.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, voir la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique s'entend de la possibilité que des procédures civiles, criminelles ou administratives dont le dénouement pourrait avoir d'importants effets néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière, soient entreprises contre la CIBC.

Le CGR, en collaboration avec le Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) et le CGMR, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des risques juridiques et de réputation. L'identification, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation et de réduire notre exposition aux risques juridiques et de réputation. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de transmettre au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque lié à la conformité réglementaire

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de sanctions réglementaires si la CIBC n'était pas conforme aux exigences réglementaires auxquelles ses activités sont assujetties.

Notre philosophie de conformité réglementaire consiste à gérer le risque de réglementation par la promotion d'une culture en matière de risque et de conformité solide et par l'intégration de contrôles appropriés au sein des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui appartient au chef de la Conformité et est approuvé par le Comité de vérification du conseil d'administration, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Le Service est indépendant de la gestion de l'entreprise et a fait régulièrement rapport au Comité de vérification du conseil d'administration au cours de l'exercice 2015 et, avec prise d'effet en décembre 2015, il fait rapport directement au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients et qui permettent de protéger l'intégrité des marchés des capitaux, ou qui concernent le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, risque qui peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993 et récemment mise à jour et approuvée par le CGR en 2013, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

La politique fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité du Groupe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque. Les évaluations environnementales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion du risque environnemental dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale, que nous avons adoptées en 2003. Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique et la protection de la biodiversité, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes aussi signataires et un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé Carbon Disclosure Project, qui prévoit la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels et de soutien afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos intervenants et à la façon dont nous gérons nos installations. Un comité de gestion environnementale dirigé par des membres de la haute direction a été mis sur pied pour fournir de l'information sur la stratégie environnementale et pour faire un suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Évaluation des instruments financiers

Les titres de créance et de participation du compte de négociation, les prêts liés aux activités de négociation dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs disponibles à la vente et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur les données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et bien documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation dans lesquels les données importantes sont observables sur le marché (niveau 2) ou dans lesquels au moins une donnée importante est inobservable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données inobservables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les données d'évaluation sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation à la juste valeur au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3 en ce qui a trait aux activités de crédit structuré en voie de liquidation et à la CIBC consolidée. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, voir la note 2 des états financiers consolidés.

	2015			2014		
	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ¹	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Total CIBC ¹
Actif						
Valeurs et prêts du compte de négociation	565 \$	611 \$	1,2 %	759 \$	759 \$	1,5 %
Valeurs disponibles à la vente	32	2 041	7,2	21	1 230	10,1
Valeurs désignées à leur juste valeur	111	111	41,6	107	107	42,3
Dérivés	165	192	0,7	204	226	1,1
	873 \$	2 955 \$	2,7 %	1 091 \$	2 322 \$	2,7 %
Passif						
Dépôts et autres passifs ²	280 \$	474 \$	17,8 %	454 \$	729 \$	27,0 %
Dérivés	244	297	1,0	270	305	1,4
	524 \$	771 \$	1,9 %	724 \$	1 034 \$	2,8 %

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie présentée dans notre bilan consolidé à la juste valeur.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis, notre modèle d'évaluation fait maintenant appel aux courbes de swaps indicels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, afin de refléter la tendance à vouloir tenir compte du coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis, nous avons modifié notre modèle d'évaluation. Le modèle, qui comprend maintenant des REF, fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation plutôt que le taux LIBOR. Cette méthode a eu pour effet de réduire la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque déjà prise en compte par les REC. À l'inverse, la méthode a eu pour effet de réduire la juste valeur des passifs dérivés non garantis en intégrant les rajustements d'évaluation liés à notre propre crédit déjà comptabilisés. Par conséquent, l'adoption des REF a engendré une diminution nette ponctuelle du résultat net. Compte tenu des pratiques sur le marché en constante évolution quant à l'évaluation des dérivés, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir. Comme c'est le cas pour les courbes de swaps indicels à un jour, nos REF font partie intégrante de notre processus d'évaluation et sont donc exclus du tableau ci-après, lequel présente nos ajustements de la juste valeur.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles, le risque de crédit et les frais d'administration futurs.

Le calcul des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Le tableau suivant résume nos ajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Valeurs mobilières		
Risque de marché	1 \$	2 \$
Dérivés		
Risque de marché	68	45
Risque de crédit	99	97
Frais d'administration	6	5
Total des ajustements de valeur	174 \$	149 \$

Perte de valeur des valeurs disponibles à la vente

Les valeurs disponibles à la vente comprennent les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente sont évaluées à leur juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente sont soumises à des tests périodiques afin de déterminer s'il convient de comptabiliser une perte de valeur. La perte de valeur est évaluée selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprennent, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existe s'il s'est produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y a une perte de valeur, nous tenons également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue ou nous nous demandons si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) font l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur peut être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente a subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur sont inscrites directement dans les résultats.

Provision pour pertes sur créances

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements est évaluée en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles sont établies lorsque des prêts douteux sont décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. La provision individuelle désigne le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles ne sont pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprend la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective. Étant donné qu'il n'est pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. La correspondance entre les PD établies dans le cadre de ce processus et les niveaux de risque dans nos portefeuilles de détail est présentée à la rubrique Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective est établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes prévues et les profils de risque relatifs. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes prévues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Notre méthode et les catégories de notation du risque sont présentées à la rubrique Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

La provision collective¹ de 1 084 M\$ (1 061 M\$ en 2014), qui représente notre meilleure estimation des pertes inhérentes aux portefeuilles de prêts, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une provision spécifique, a été établie dans la fourchette en fonction d'une analyse qualitative du contexte économique, des tendances du crédit et du profil de risque des portefeuilles de prêts. Une hausse uniforme de 10 % de la PD ou des pertes graves dans l'ensemble des portefeuilles entraînerait une augmentation d'environ 108 M\$ de la provision collective¹.

1) Provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels en souffrance depuis moins de 30 jours et les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

En outre, nous vendons et décomptabilisons des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché et nous ne consolidons pas la fiducie. Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé, par exemple lorsqu'une partie acquiert ou perd le pouvoir décisionnel à l'égard d'activités directement pertinentes de l'entité émettrice, en cas de changement dans l'exposition ou le droit d'une partie aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, ou en cas de changement du fait que la CIBC est réputée agir à titre de mandant ou de mandataire.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation quant à la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériorait de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2015, nous avons un goodwill de 1 526 M\$ (1 450 M\$ en 2014). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées selon des modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment les résultats attendus, les taux d'actualisation, les taux de croissance, les exigences prévus en matière de fonds propres réglementaires et les ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner un écart pouvant donner lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de prévisions de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes. Au cours du deuxième trimestre de 2014, nous avons révisé nos prévisions par rapport à l'ampleur et au moment de la reprise économique dans la région des Caraïbes. Nous avons considéré ce changement de prévisions comme un indicateur de dépréciation; par conséquent, nous avons estimé la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean en nous fondant sur des prévisions reflétant les prévisions de la direction selon lesquelles la reprise économique dans les Caraïbes serait plus longue qu'antérieurement prévu et que les valeurs de réalisation estimées des actifs donnés en garantie sous-jacents pour les prêts non productifs seraient plus faibles qu'antérieurement prévu. Nous avons établi que la valeur comptable de l'UGT CIBC FirstCaribbean était supérieure à sa valeur recouvrable estimée et, par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 420 M\$ (383 M\$ US) au cours du trimestre clos le 30 avril 2014, ce qui a ramené la valeur comptable du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean à 344 M\$ (314 M\$ US) au 30 avril 2014. Nous avons en outre effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2014 à l'aide de projections mises à jour sur une période de cinq ans, qui ont continué de refléter la conjoncture économique difficile ainsi qu'une reprise prévue, quoique retardée, dans ce contexte dans les Caraïbes. Aucune autre perte de valeur n'a été comptabilisée au cours du quatrième trimestre de 2014.

Au cours du deuxième trimestre de 2015, nous avons observé un changement dans certaines hypothèses prospectives, ce qui a diminué les projections concernant les produits d'intérêts qui étaient reflétés dans les prévisions sur cinq ans utilisées aux fins de notre test de dépréciation annuel de 2014. Bien que ces changements nous aient amenés à réviser nos prévisions sur cinq ans et à réévaluer la valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 30 avril 2015, ils n'ont pas entraîné de dépréciation. Nous avons en outre effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2015 selon les nouvelles prévisions sur cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2015, ce qui n'a pas donné lieu à une dépréciation. Dans le cadre des deux tests de dépréciation de 2015, les prévisions pour CIBC FirstCaribbean reflétaient la conjoncture économique difficile, qui persiste dans les Caraïbes, mais qui montre des signes de reprise qui devraient se manifester davantage dans ce contexte au cours de la période visée par les prévisions.

La conjoncture économique est toujours difficile dans les Caraïbes, et nous continuons de surveiller notre investissement. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de notre UGT CIBC FirstCaribbean pourraient entraîner une perte de valeur additionnelle du goodwill pour les périodes subséquentes. Au 31 octobre 2015, la valeur comptable du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean s'élevait à 410 M\$ (314 M\$ US).

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2015, nous avons d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (138 M\$ en 2014). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs.

Pour plus de précisions, voir la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs, réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés au titre de toutes les différences temporaires imposables à moins qu'elles n'aient trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et qu'elles ne se résorbent pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience passée en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts importants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, ait des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 23 des états financiers consolidés comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2015, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 octobre 2015. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2015 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés.

Restructuration

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) dans Siège social et autres, dont un montant de 85 M\$ (62 M\$ après impôt) comptabilisé au premier trimestre et un montant de 211 M\$ (163 M\$ après impôt) au quatrième trimestre. Les charges ont surtout trait à des indemnités de départ et comprennent le Programme Clarté, une priorité à l'échelle de la Banque destinée à simplifier nos activités. Les charges comptabilisées au quatrième trimestre comprenaient également des coûts de restructuration liés à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend des coûts liés à la vente des opérations bancaires au Belize de CIBC FirstCaribbean, qui devrait se conclure au premier trimestre de 2016. Au 31 octobre 2015, la provision restante liée à ces charges de restructuration s'élevait à 244 M\$. Bien que ce montant représente notre meilleure estimation au 31 octobre 2015 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants réellement payés, puisque cela dépendra grandement de chacun des faits et des circonstances.

Pour plus de précisions sur la provision relative à la restructuration, voir la note 23 des états financiers consolidés.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette au titre des prestations définies et les obligations au titre des prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché profond d'obligations de sociétés de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, voir les notes 19 et 1 des états financiers consolidés.

Instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres, les créances subordonnées et les actions privilégiées.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, voir la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments, voir la note 2 des états financiers consolidés.

Les principales hypothèses servant à déterminer la valeur des instruments financiers et d'autres instruments sont décrites à la section Évaluation des instruments financiers ci-dessus.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 9

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, (IFRS 9) qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui aurait représenté pour nous le 1^{er} novembre 2018. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle en applique toutes les dispositions. Au cours de 2015, le BSIF a publié un préavis définitif exigeant que toutes les BISN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an précédant la date exigée par l'IASB. En tant que BISN, nous publierons nos premiers états financiers consolidés intermédiaires selon l'IFRS 9 pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018, sauf les informations qui ont trait aux dispositions relatives au « risque de crédit propre », que nous avons volontairement adoptées de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions.

Puisque la transition à l'IFRS 9 est une importante initiative pour la CIBC, nous avons mis en place un programme de transition qui est appuyé par une structure de gouvernance formelle tenant compte de toute l'organisation et comprenant une équipe affectée au projet. Le comité directeur du projet est co-présidé par des intervenants clés de nos groupes Gestion du risque et Finance, et se compose de membres des unités d'exploitation stratégique visées par la norme et des groupes fonctionnels, comme Technologie de l'information et Vérification interne. Voici les responsabilités du comité directeur :

- Veiller à l'harmonisation stratégique des dispositions de l'IFRS 9 et de l'ensemble des stratégies de la CIBC
- S'assurer que les principaux jalons sont atteints
- Offrir une orientation et des lignes directrices selon une approche globale
- Passer en revue et traiter les questions et les risques clés

Pour aider le comité directeur à s'acquitter de ses responsabilités, notre programme de transition est divisé en trois champs de travail correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers, soit 1) classement et évaluation des instruments financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. Des intervenants spécialisés dans les directives, les processus ou les technologies au sein des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels susceptibles d'être touchés par la transition à la norme sont affectés à chaque champ de travail.

Classement et évaluation

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent

être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation initiale. Cette pratique a pour objectif de s'assurer que les titres de créance n'ayant pas des caractéristiques de prêt de base, notamment les options de conversion et les dividendes liés à des actions, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode d'évaluation ultérieure des instruments classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9 est comparable à celle utilisée pour évaluer les instruments classés comme étant détenus à des fins de transaction en vertu de l'IAS 39.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal sera déterminé en fonction du modèle économique choisi pour gérer ces titres. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et en vue de les vendre » seront comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG pour les titres de créance). Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie » seront classés comme étant évalués au coût amorti. L'évaluation ultérieure des titres classés comme étant évalués à la JV-AERG et au coût amorti en vertu de l'IFRS 9 s'effectue selon un modèle similaire respectivement aux titres de créance classés comme étant disponibles à la vente et classés dans les prêts et créances en vertu de l'IAS 39, à l'exception des provisions pour dépréciation qui sont décrites ci-après.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance qui seraient autrement classés comme étant évalués à la JV-AERG ou au coût amorti peuvent être désignés irrévocablement, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable et si certaines exigences du BSIF sont respectées.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'ils ne soient désignés irrévocablement comme instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG pour les titres de participation). Contrairement aux titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en vertu de l'IAS 39, les titres de participation classés comme étant évalués à la JV-AERG entraînent la comptabilisation de tous les profits et pertes réalisés et latents dans les autres éléments du résultat global sans reclassement en résultat net. Seuls les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, qui doivent être présentées dans les AERG plutôt que dans le résultat net, traitement que nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014.

Les dérivés continuent d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9.

Dépréciation

Les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation présentent un modèle des pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV-AERG. De plus, le modèle des pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'application du modèle des pertes de crédit attendues aux instruments financiers non dépréciés exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle l'instrument financier est initialement comptabilisé, puis elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit lié à cet instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour les périodes ultérieures, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors les entités doivent de nouveau comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. À l'inverse, selon le modèle des pertes subies inhérent à l'IAS 39, des provisions sont constituées pour les prêts non douteux en cas de pertes subies, mais nous ne encore décelées, tandis que les pertes de valeur sont en règle générale uniquement comptabilisées pour les titres de créance disponibles à la vente pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation.

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés. Il s'agit d'exigences similaires à celles de l'IAS 39 qui exigent la comptabilisation des prêts douteux à leur valeur de réalisation estimée. Cette situation se produit lorsqu'un ou plusieurs événements surviennent après la comptabilisation initiale du prêt et que ces événements générateurs de pertes ont une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de ce prêt.

Nous concevons actuellement une méthode pour appliquer le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à nos portefeuilles de prêts et de titres de créance, méthode selon laquelle nous pourrions préciser les circonstances dans lesquelles une hausse importante du risque de crédit d'un actif financier est survenue, définir ce qu'est un actif financier déprécié, fixer l'évaluation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ainsi que déterminer l'ensemble des facteurs à prendre en compte dans les informations prospectives à inclure dans notre méthode et arrêter la méthode de quantification de ces facteurs. Notre conception tient compte du fait que les interprétations concernant l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues continuent d'évoluer.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9 en attendant l'achèvement du projet de l'IASB concernant la comptabilité de macro-couverture.

Modifications de méthodes comptables futures

Pour plus de précisions sur les autres modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 32 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la « Loi Dodd-Frank ») a été adoptée aux États-Unis en juillet 2010. Elle contient de nombreuses mesures de réforme ayant une incidence sur le secteur des services financiers. Ces réformes touchent toutes les institutions financières aux États-Unis et de nombreuses institutions financières qui exercent des activités à l'étranger. La CIBC est assujettie à certaines exigences, notamment des obligations de compensation, de déclaration d'opérations et d'inscription des activités de négociation pour les dérivés de gré à gré, le resserrement des normes de fonds propres, de liquidité et de prudence, ainsi que des restrictions à la négociation pour compte propre et aux activités relatives aux fonds de capital-investissement. La CIBC a affecté les ressources nécessaires pour s'assurer qu'elle met en œuvre toutes les nouvelles dispositions réglementaires conformément à la Loi Dodd-Frank. Nous surveillons constamment l'évolution de la situation à ce chapitre, en vue de se préparer à l'adoption de règles susceptibles d'influer sur ses activités aux États-Unis et ailleurs. Ces réformes ont fait croître les coûts engagés pour se conformer à la réglementation et ont entravé notre faculté d'entreprendre certaines activités aux États-Unis et ailleurs, mais nous ne nous attendons pas à ce que les coûts et les restrictions liés aux nouvelles dispositions réglementaires aient une incidence notable sur nos résultats financiers.

La Foreign Account Tax Compliance Act

La *Foreign Account Tax Compliance Act* (la « FATCA ») est une loi américaine ayant pour objet de combattre l'évasion fiscale de la part des contribuables américains qui ont placé des actifs dans des comptes financiers à l'extérieur des États-Unis (que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'entités étrangères comme des fiducies ou des sociétés).

En vertu du règlement d'application de la FATCA, les institutions financières non américaines sont tenues de recenser et de déclarer les comptes détenus ou contrôlés par des contribuables américains, y compris les citoyens américains se trouvant à l'étranger (« comptes américains »). Pareils recensement et déclaration seront également requis pour les comptes des institutions financières qui ne respectent pas le règlement d'application de la FATCA. Le gouvernement du Canada

a signé un accord intergouvernemental (l'« AIG ») avec les États-Unis visant à faciliter la déclaration de renseignements en vertu de la FATCA par les institutions financières canadiennes. Selon les dispositions de la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux, les institutions financières canadiennes doivent déclarer des renseignements relatifs à certains comptes américains directement à l'Agence du revenu du Canada. Les dispositions de la FATCA et les mesures législatives canadiennes s'y rapportant sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014. D'autres pays où la CIBC exerce des activités ont signé ou négocient un AIG avec les États-Unis. De nombreux pays faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient de conclure des accords d'échange automatique de renseignements à l'égard des résidents fiscaux de ces pays, à compter de 2016. La CIBC s'acquittera de toutes ses obligations en vertu de la FATCA et d'autres régimes d'échange de renseignements fiscaux, en conformité avec le droit local.

Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques

En janvier 2013, le CBCB a publié le document intitulé *Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques*. Les principes décrivent les attentes du CBCB quant à la surveillance accrue des données sur les risques et l'amélioration de l'agrégation des données sur les risques et des pratiques de production de rapports sur les risques, dans le but de favoriser une prise de décisions opportune, cohérente et précise. En raison de ces principes, nous prévoyons faire l'objet d'une surveillance accrue concernant la production de nos rapports et nous pourrions devoir engager des charges d'exploitation supplémentaires. Pour nous conformer aux principes, nous avons mis en place une initiative sur l'agrégation des données sur les risques à l'échelle de la Banque.

Pour une analyse des autres faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Marchés des capitaux, Sources de financement et Gestion du risque.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil d'administration tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹ et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens². Les parties liées comprennent également les compagnies associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 25, 18, 19 et 26 des états financiers consolidés.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil d'administration qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.
- 2) La définition des « personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens » comprend les conjoints, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge des administrateurs et des dirigeants. Cette définition comprend également les entités sur lesquelles les administrateurs, dirigeants et leurs personnes à charge exercent une influence notable. L'influence notable peut s'exercer selon un ou plusieurs de ces facteurs : droits de vote de plus de 10 %; entités avec lesquelles ils ont un contrat de gestion; entités dans lesquelles ils occupent un poste d'autorité de direction ou un poste-cadre; entités pour lesquelles ils agissent à titre de commandités; fiducies pour lesquelles ils sont fiduciaires ou bénéficiaires importants.

Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission des auditeurs nommés par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la Securities and Exchange Commission. La politique exige que tous les travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services des auditeurs nommés par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, de l'indépendance et du rendement des membres de l'équipe de mission. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard des auditeurs nommés par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2015 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations of the Commission Treadway (cadre établi par le COSO en 2013) pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC en date du 31 octobre 2015 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.f.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon l'Auditing Standard No. 5 du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 94 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Actif au Canada¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	2 369 \$	2 210 \$	2 903 \$	16 \$	11 \$	25 \$	0,68 %	0,50 %	0,86 %
Valeurs mobilières	43 061	45 051	42 367	1 248	1 248	1 195	2,90	2,77	2,82
Compte de négociation	6 231	9 232	12 934	98	162	199	1,57	1,75	1,54
Disponibles à la vente	58	48	47	4	4	3	6,90	8,33	6,38
Désignées à leur juste valeur									
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	26 361	19 905	21 752	241	275	301	0,91	1,38	1,38
Prêts	159 689	150 893	146 977	4 159	4 241	4 338	2,60	2,81	2,95
Prêts hypothécaires à l'habitation	46 234	45 289	47 912	3 224	3 183	3 467	6,97	7,03	7,24
Prêts personnels et cartes de crédit	36 343	30 839	27 356	1 244	1 171	1 158	3,42	3,80	4,23
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	242 266	227 021	222 245	8 627	8 595	8 963	3,56	3,79	4,03
Autres actifs productifs d'intérêts	578	443	413	10	10	1	1,73	2,26	0,24
Dérivés	14 504	9 189	8 720	-	-	-	-	-	-
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 256	10 013	10 431	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	13 776	11 555	11 386	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif au Canada	359 460	334 667	333 198	10 244	10 305	10 687	2,85	3,08	3,21
Actif à l'étranger¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	23 473	13 274	7 523	60	14	13	0,26	0,11	0,17
Valeurs mobilières	4 006	1 681	1 266	39	38	42	0,97	2,26	3,32
Compte de négociation	12 809	13 921	12 734	129	175	190	1,01	1,26	1,49
Disponibles à la vente	208	232	256	6	1	2	2,88	0,43	0,78
Désignées à leur juste valeur									
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	11 407	10 469	9 472	69	45	46	0,60	0,43	0,49
Prêts	2 324	2 146	2 191	132	124	123	5,68	5,78	5,61
Prêts hypothécaires à l'habitation	739	727	780	70	64	63	9,47	8,80	8,08
Prêts personnels et cartes de crédit	23 464	19 919	17 653	733	687	633	3,12	3,45	3,59
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	26 527	22 792	20 624	935	875	819	3,52	3,84	3,97
Autres actifs productifs d'intérêts	92	71	78	1	24	12	1,09	33,80	15,38
Dérivés	13 812	10 874	15 080	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	3 530	3 500	3 315	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif à l'étranger	95 864	76 814	70 348	1 239	1 172	1 124	1,29	1,53	1,60
Total de l'actif	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	11 483 \$	11 477 \$	11 811 \$	2,52 %	2,79 %	2,93 %
Passif au Canada¹									
Dépôts	125 982 \$	120 339 \$	113 770 \$	1 032 \$	1 129 \$	1 138 \$	0,82 %	0,94 %	1,00 %
Particuliers	106 439	99 318	96 106	1 080	1 271	1 335	1,01	1,28	1,39
Entreprises et gouvernements	1 548	847	639	7	4	3	0,45	0,47	0,47
Banques	38 758	43 525	50 815	581	717	987	1,50	1,65	1,94
Emprunts garantis									
Total des dépôts	272 727	264 029	261 330	2 700	3 121	3 463	0,99	1,18	1,33
Dérivés	15 461	8 788	8 492	-	-	-	-	-	-
Acceptations	10 256	10 013	10 435	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 724	13 134	13 003	221	314	327	2,06	2,39	2,51
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	9 743	8 191	5 164	90	109	80	0,92	1,33	1,55
Autres passifs	9 459	8 670	9 766	10	10	14	0,11	0,12	0,14
Titres secondaires	4 138	3 974	4 308	179	176	191	4,33	4,43	4,43
Total du passif au Canada	332 508	316 799	312 498	3 200	3 730	4 075	0,96	1,18	1,30
Passif à l'étranger¹									
Dépôts	7 163	6 707	6 356	68	71	63	0,95	1,06	0,99
Particuliers	63 798	44 317	40 260	190	112	120	0,30	0,25	0,30
Entreprises et gouvernements	10 519	6 995	5 512	31	31	29	0,29	0,44	0,53
Banques	115	458	425	1	2	4	0,87	0,44	0,94
Emprunts garantis									
Total des dépôts	81 595	58 477	52 553	290	216	216	0,36	0,37	0,41
Dérivés	14 723	10 401	14 684	-	-	-	-	-	-
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	721	585	244	9	13	7	1,25	2,22	2,87
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	3 469	4 522	5 078	20	18	22	0,58	0,40	0,43
Autres passifs	1 911	1 640	1 205	47	39	36	2,46	2,38	2,99
Titres secondaires	262	250	243	2	2	2	0,76	0,80	0,82
Total du passif à l'étranger	102 681	75 875	74 007	368	288	283	0,36	0,38	0,38
Total du passif	435 189	392 674	386 505	3 568	4 018	4 358	0,82	1,02	1,13
Capitaux propres applicables aux actionnaires	19 951	18 636	16 873	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	184	171	168	-	-	-	-	-	-
Total du passif et des capitaux propres	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	3 568 \$	4 018 \$	4 358 \$	0,78 %	0,98 %	1,08 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette				7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	1,74 %	1,81 %	1,85 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts									
Canada	37 202 \$	34 888 \$	32 779 \$						
Étranger	4 844 \$	4 070 \$	3 395 \$						

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

	2015/2014			2014/2013		
	Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
	Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	1 \$	4 \$	5 \$	(6)\$	(8)\$	(14)\$
Valeurs mobilières	(55)	55	-	76	(23)	53
Compte de négociation	(53)	(11)	(64)	(57)	20	(37)
Disponibles à la vente	1	(1)	-	-	1	1
Désignées à leur juste valeur						
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	89	(123)	(34)	(26)	-	(26)
Prêts	247	(329)	(82)	116	(213)	(97)
Prêts hypothécaires à l'habitation	66	(25)	41	(190)	(94)	(284)
Prêts personnels et cartes de crédit	209	(136)	73	147	(134)	13
Entreprises et gouvernements						
Total des prêts	522	(490)	32	73	(441)	(368)
Autres actifs productifs d'intérêts	3	(3)	-	-	9	9
Variation des produits d'intérêts au Canada	508	(569)	(61)	60	(442)	(382)
Actif à l'étranger¹						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	11	35	46	10	(9)	1
Valeurs mobilières	53	(52)	1	14	(18)	(4)
Compte de négociation	(14)	(32)	(46)	18	(33)	(15)
Disponibles à la vente	-	5	5	-	(1)	(1)
Désignées à leur juste valeur						
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	4	20	24	5	(6)	(1)
Prêts	10	(2)	8	(3)	4	1
Prêts hypothécaires à l'habitation	1	5	6	(4)	5	1
Prêts personnels et cartes de crédit	122	(76)	46	81	(27)	54
Entreprises et gouvernements						
Total des prêts	133	(73)	60	74	(18)	56
Autres actifs productifs d'intérêts	7	(30)	(23)	(1)	13	12
Variation des produits d'intérêts à l'étranger	194	(127)	67	120	(72)	48
Variation totale des produits d'intérêts	702 \$	(696)\$	6 \$	180 \$	(514)\$	(334)\$
Passif au Canada¹						
Dépôts	53 \$	(150)\$	(97)\$	66 \$	(75)\$	(9)\$
Particuliers	91	(282)	(191)	45	(109)	(64)
Entreprises et gouvernements	3	-	3	1	-	1
Banques	(79)	(57)	(136)	(142)	(128)	(270)
Emprunts garantis						
Total des dépôts	68	(489)	(421)	(30)	(312)	(342)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(58)	(35)	(93)	3	(16)	(13)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	21	(40)	(19)	47	(18)	29
Autres passifs	1	(1)	-	(2)	(2)	(4)
Titres secondaires	7	(4)	3	(15)	-	(15)
Variation des charges d'intérêts au Canada	39	(569)	(530)	3	(348)	(345)
Passif à l'étranger¹						
Dépôts	5	(8)	(3)	3	5	8
Particuliers	49	29	78	12	(20)	(8)
Entreprises et gouvernements	16	(16)	-	8	(6)	2
Banques	(1)	-	(1)	-	(2)	(2)
Emprunts garantis						
Total des dépôts	69	5	74	23	(23)	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	3	(7)	(4)	10	(4)	6
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	(4)	6	2	(2)	(2)	(4)
Autres passifs	6	2	8	13	(10)	3
Variation des charges d'intérêts à l'étranger	74	6	80	44	(39)	5
Variation totale des charges d'intérêts	113 \$	(563)\$	(450)\$	47 \$	(387)\$	(340)\$
Variation totale des produits nets d'intérêts	589 \$	(133)\$	456 \$	133 \$	(127)\$	6 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Prêts hypothécaires à l'habitation	166 616 \$	155 198 \$	148 664 \$	147 841 \$	148 268 \$	– \$	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$
Étudiants	110	151	210	287	384	–	–	–	–	–
Prêts personnels	35 412	34 342	33 257	33 891	33 202	51	94	93	109	132
Cartes de crédit	11 279	11 078	14 097	14 418	14 970	37	40	32	33	24
Total des prêts à la consommation, montant net	213 417	200 769	196 228	196 437	196 824	88	135	126	143	157
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	7 120	6 947	6 979	7 095	7 055	333	240	236	–	2
Institutions financières	4 137	2 640	2 356	2 384	2 124	667	659	403	435	427
Commerce de détail et de gros	3 667	3 515	3 086	2 827	2 652	310	257	158	113	43
Services aux entreprises	5 011	4 728	4 191	3 694	3 508	814	418	284	226	221
Fabrication – biens d'équipement	1 505	1 308	1 081	1 072	1 079	181	221	189	188	129
Fabrication – biens de consommation	2 626	2 329	1 914	1 736	1 289	22	14	36	62	50
Immobilier et construction	8 644	7 201	5 794	4 956	4 118	7 206	6 394	5 611	4 156	3 215
Agriculture	4 828	4 263	3 933	3 689	3 585	50	6	1	1	–
Pétrole et gaz	4 138	3 633	2 969	2 856	2 884	1 469	1 276	988	781	413
Mines	761	602	383	319	285	305	266	223	65	78
Produits forestiers	566	470	434	426	416	11	41	35	44	52
Matériel informatique et logiciels	280	339	468	464	244	167	118	98	–	73
Télécommunications et câblodistribution	510	514	413	238	213	44	26	26	14	12
Édition, impression et diffusion	244	208	290	356	405	–	5	–	–	–
Transport	1 449	1 033	870	736	701	183	221	247	332	353
Services publics	1 621	1 282	1 170	1 082	674	845	804	816	492	246
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 128	2 017	1 956	1 933	1 754	–	–	–	25	46
Gouvernements	541	578	613	727	785	–	–	–	–	–
Divers	–	–	–	–	–	69	165	210	730	845
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(218)	(192)	(192)	(211)	(205)	(50)	(43)	(28)	(38)	(54)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	49 558	43 415	38 708	36 379	33 566	12 626	11 088	9 533	7 626	6 151
Total des prêts et acceptations nets	262 975 \$	244 184 \$	234 936 \$	232 816 \$	230 390 \$	12 714 \$	11 223 \$	9 659 \$	7 769 \$	6 308 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 406 \$	2 118 \$	2 113 \$	2 143 \$	2 191 \$	169 022 \$	157 317 \$	150 778 \$	149 985 \$	150 460 \$
Étudiants	–	1	1	1	1	110	152	211	288	385
Prêts personnels	476	410	429	568	637	35 939	34 846	33 779	34 568	33 971
Cartes de crédit	150	125	126	119	118	11 466	11 243	14 255	14 570	15 112
Total des prêts à la consommation, montant net	3 032	2 654	2 669	2 831	2 947	216 537	203 558	199 023	199 411	199 928
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	245	228	239	273	291	7 698	7 415	7 454	7 368	7 348
Institutions financières	3 291	2 155	1 065	1 099	1 003	8 095	5 454	3 824	3 918	3 554
Commerce de détail et de gros	548	499	333	326	351	4 525	4 271	3 577	3 266	3 046
Services aux entreprises	1 370	1 098	772	932	1 032	7 195	6 244	5 247	4 852	4 761
Fabrication – biens d'équipement	293	248	202	243	217	1 979	1 777	1 472	1 503	1 425
Fabrication – biens de consommation	119	88	249	225	268	2 767	2 431	2 199	2 023	1 607
Immobilier et construction	1 124	890	777	791	572	16 974	14 485	12 182	9 903	7 905
Agriculture	40	37	40	65	94	4 918	4 306	3 974	3 755	3 679
Pétrole et gaz	324	321	71	16	–	5 931	5 230	4 028	3 653	3 297
Mines	446	384	537	280	109	1 512	1 252	1 143	664	472
Produits forestiers	–	38	30	29	32	577	549	499	499	500
Matériel informatique et logiciels	12	14	22	22	22	459	471	588	486	339
Télécommunications et câblodistribution	388	162	234	148	60	942	702	673	400	285
Édition, impression et diffusion	79	89	4	37	41	323	302	294	393	446
Transport	899	803	893	430	387	2 531	2 057	2 010	1 498	1 441
Services publics	785	631	318	467	272	3 251	2 717	2 304	2 041	1 192
Éducation, soins de santé et services sociaux	32	26	24	23	23	2 160	2 043	1 980	1 981	1 823
Gouvernements	1 611	1 079	943	922	901	2 152	1 657	1 556	1 649	1 686
Divers	711	1 431	2 403	3 011	3 109	780	1 596	2 613	3 741	3 954
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(57)	(42)	(40)	(23)	(20)	(325)	(277)	(260)	(272)	(279)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	12 260	10 179	9 116	9 316	8 764	74 444	64 682	57 357	53 321	48 481
Total des prêts et acceptations nets	15 292 \$	12 833 \$	11 785 \$	12 147 \$	11 711 \$	290 981 \$	268 240	256 380 \$	252 732 \$	248 409 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2015	2014	2013	2012	2011
Solde au début de l'exercice	1 736 \$	1 758 \$	1 916 \$	1 851 \$	1 950 \$
Dotations à la provision pour pertes sur créances	771	937	1 121	1 291	1 144
Radiations					
Canada ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	14	19	15	18	16
Étudiants	1	3	3	6	5
Prêts personnels et cartes de crédit	781	857	1 030	1 118	1 141
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	42	63	137	93	103
Étranger ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	18	8	9	2	1
Prêts personnels et cartes de crédit	16	16	9	13	14
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	132	92	245	98	55
Total des radiations	1 004	1 058	1 448	1 348	1 335
Recouvrements					
Canada ¹					
Prêts personnels et cartes de crédit	171	177	172	158	132
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	8	11	6	8	10
Étranger ¹					
Prêts personnels et cartes de crédit	5	2	3	3	1
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	2	3	1	2
Total des recouvrements	186	192	184	170	145
Radiations nettes	818	866	1 264	1 178	1 190
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(23)	(30)	(37)	(47)	(48)
Change et autres	96	(63)	22	(1)	(5)
Solde à la fin de l'exercice	1 762 \$	1 736 \$	1 758 \$	1 916 \$	1 851 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 670 \$	1 660 \$	1 698 \$	1 860 \$	1 803 \$
Facilités de crédit inutilisées	92	76	60	56	48
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,30 %	0,35 %	0,52 %	0,49 %	0,51 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision pour pertes sur créances sur les prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Canada²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	21 \$	22 \$	24 \$	18 \$	15 \$	9,3 %	10,2 %	11,4 %	8,0 %	5,0 %
Prêts personnels	99	96	105	159	156	91,7	80,0	77,8	84,6	73,6
Entreprises et gouvernements	77	38	61	97	88	42,8	60,3	63,5	47,3	56,1
Total au Canada	197	156	190	274	259	38,4	39,1	43,1	44,3	38,6
Étranger²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	167	146	65	27	18	48,0	45,9	23,8	11,0	8,1
Prêts personnels	46	43	30	25	25	58,2	53,8	34,9	31,6	31,6
Entreprises et gouvernements	236	299	262	395	300	49,3	46,9	35,1	42,8	31,7
Total à l'étranger	449	488	357	447	343	49,6	47,1	32,3	35,8	27,5
Provision totale	646 \$	644 \$	547 \$	721 \$	602 \$	45,5 %	44,9 %	35,4 %	38,6 %	31,4 %

1) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts non douteux exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts et des acceptations nets				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Canada ²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	26 \$	21 \$	63 \$	19 \$	14 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	316	315	313	278	300	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9
Cartes de crédit	334	384	512	582	631	3,0	3,5	3,6	4,0	4,2
Entreprises et gouvernements	208	183	179	186	174	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Total au Canada	884	903	1 067	1 065	1 119	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Étranger ²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	22	20	8	7	2	0,9	0,9	0,4	0,3	0,1
Prêts personnels	7	6	3	5	5	1,3	1,2	0,6	0,7	0,6
Cartes de crédit	4	2	5	1	1	2,1	1,2	3,2	0,7	0,7
Entreprises et gouvernements	107	85	68	61	74	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5
Total à l'étranger	140	113	84	74	82	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5
Provision totale	1 024 \$	1 016 \$	1 151 \$	1 139 \$	1 201 \$	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %	0,5 %

1) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels, ainsi que les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours. Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014	2013	2012	2011
Canada					
Provinces de l'Atlantique	13 598 \$	13 307 \$	13 124 \$	13 228 \$	13 115 \$
Québec	23 093	21 802	21 257	20 591	19 602
Ontario	125 584	114 940	109 390	108 861	110 157
Provinces des Prairies	12 877	12 136	11 829	11 440	9 093
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	41 197	38 859	37 953	38 300	38 433
Colombie-Britannique et Yukon	47 478	44 012	42 421	41 435	41 074
Provision collective affectée au Canada ²	(852)	(872)	(1 038)	(1 039)	(1 084)
Total au Canada	262 975	244 184	234 936	232 816	230 390
États-Unis	12 714	11 223	9 659	7 769	6 308
Autres pays	15 292	12 833	11 785	12 147	11 711
Total des prêts et acceptations nets	290 981 \$	268 240 \$	256 380 \$	252 732 \$	248 409 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Comprend la provision collective liée aux prêts sur cartes de crédit, aux prêts personnels en souffrance depuis moins de 30 jours et les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	225 \$	216 \$	210 \$	226 \$	302 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	5	7	9	12	17	–	–	–	–	–
Prêts personnels	103	113	126	176	195	–	1	4	–	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	333	336	345	414	514	–	1	4	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4	4	1	–	4	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	1	–	1	1	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	26	31	54	38	47	–	–	34	58	51
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	8	4	6	11	16	–	–	–	3	5
Immobilier et construction	9	10	9	23	24	94	135	159	183	211
Agriculture	1	2	4	7	15	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	126	4	13	55	4	1	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	2	4	6	62	39	–	–	–	–	–
Transport	1	1	1	6	5	–	–	38	90	3
Services publics	–	–	–	–	–	10	20	–	–	–
Divers	3	2	2	2	2	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	180	63	96	205	157	105	155	231	334	270
Total des prêts douteux bruts	513	399	441	619	671	105	156	235	334	270
Autres prêts en souffrance ²	337	342	378	401	553	–	–	–	11	–
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	850 \$	741 \$	819 \$	1 020 \$	1 224 \$	105 \$	156 \$	235 \$	345 \$	270 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	21 \$	22 \$	24 \$	18 \$	15 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	–	5	–	–	–	–	–
Prêts personnels	99	96	105	159	151	–	1	1	–	–
Provision totale – prêts à la consommation	120	118	129	177	171	–	1	1	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	1	1	–	–	3	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	19	20	31	26	32	–	–	20	38	19
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	6	3	6	8	8	–	–	–	3	4
Immobilier et construction	7	7	6	10	11	27	47	36	90	72
Agriculture	–	–	1	4	5	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	39	2	9	25	3	–	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	2	3	5	16	18	–	–	–	–	–
Transport	1	1	1	6	5	–	–	2	55	3
Services publics	–	–	–	–	–	6	13	–	–	–
Divers	2	1	2	2	2	–	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	77	38	61	97	88	33	60	58	186	98
Provision totale	197 \$	156 \$	190 \$	274 \$	259 \$	33 \$	61 \$	59 \$	186 \$	98 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	204 \$	194 \$	186 \$	208 \$	287 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	5	7	9	12	12	–	–	–	–	–
Prêts personnels	4	17	21	17	44	–	–	3	–	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	213	218	216	237	343	–	–	3	–	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	3	3	1	–	1	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	7	11	23	12	15	–	–	14	20	32
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	2	1	–	3	8	–	–	–	–	1
Immobilier et construction	2	3	3	13	13	67	88	123	93	139
Agriculture	1	2	3	3	10	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	87	2	4	30	1	1	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	–	1	1	46	21	–	–	–	–	–
Transport	–	–	–	–	–	–	–	36	35	–
Services publics	–	–	–	–	–	4	7	–	–	–
Divers	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	103	25	35	108	69	72	95	173	148	172
Total des prêts douteux nets	316 \$	243 \$	251 \$	345 \$	412 \$	72 \$	95 \$	176 \$	148 \$	172 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2015	2014	2013	2012	2011	2015	2014	2013	2012	2011
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	348 \$	318 \$	273 \$	246 \$	222 \$	573 \$	534 \$	483 \$	472 \$	524 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	5	7	9	12	17
Prêts personnels	79	79	82	79	79	182	193	212	255	274
Total des prêts douteux bruts à la consommation	427	397	355	325	301	760	734	704	739	815
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	34	60	85	101	71	38	64	86	101	75
Institutions financières	5	5	–	1	3	5	6	–	2	4
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	141	168	174	191	213	167	199	262	287	311
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	47	44	52	54	56	55	48	58	68	77
Immobilier et construction	139	184	179	210	269	242	329	347	416	504
Agriculture	3	6	11	12	23	4	8	15	19	38
Secteurs liés aux ressources	2	1	1	1	3	129	5	14	56	7
Télécommunications, médias et technologie	–	5	5	9	9	2	9	11	71	48
Transport	2	8	7	8	28	3	9	46	104	36
Services publics	1	1	1	1	–	11	21	1	1	–
Divers	–	–	1	1	–	3	2	3	3	2
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	374	482	516	589	675	659	700	843	1 128	1 102
Total des prêts douteux bruts	801	879	871	914	976	1 419	1 434	1 547	1 867	1 917
Autres prêts en souffrance ²	3	8	7	7	11	340	350	385	419	564
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	804 \$	887 \$	878 \$	921 \$	987 \$	1 759 \$	1 784 \$	1 932 \$	2 286 \$	2 481 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	167 \$	146 \$	65 \$	27 \$	18 \$	188 \$	168 \$	89 \$	45 \$	33 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5
Prêts personnels	46	42	29	25	25	145	139	135	184	176
Provision totale – prêts à la consommation	213	188	94	52	43	333	307	224	229	214
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	17	31	32	24	26	18	32	32	24	29
Institutions financières	3	3	–	1	1	3	3	–	1	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	65	67	60	63	69	84	87	111	127	120
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	43	42	41	37	37	49	45	47	48	49
Immobilier et construction	68	91	62	70	40	102	145	104	170	123
Agriculture	3	4	5	3	12	3	4	6	7	17
Secteurs liés aux ressources	1	–	–	–	1	40	2	9	25	4
Télécommunications, médias et technologie	–	–	1	9	9	2	3	6	25	27
Transport	2	–	2	1	7	3	1	5	62	15
Services publics	1	1	1	1	–	7	14	1	1	–
Divers	–	–	–	–	–	2	1	2	2	2
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	203	239	204	209	202	313	337	323	492	388
Provision totale	416 \$	427 \$	298 \$	261 \$	245 \$	646 \$	644 \$	547 \$	721 \$	602 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	181 \$	172 \$	208 \$	219 \$	204 \$	385 \$	366 \$	394 \$	427 \$	491 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	5	7	9	12	12
Prêts personnels	33	37	53	54	54	37	54	77	71	98
Total des prêts douteux nets à la consommation	214	209	261	273	258	427	427	480	510	601
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	17	29	53	77	45	20	32	54	77	46
Institutions financières	2	2	–	–	2	2	3	–	1	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	76	101	114	128	144	83	112	151	160	191
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	4	2	11	17	19	6	3	11	20	28
Immobilier et construction	71	93	117	140	229	140	184	243	246	381
Agriculture	–	2	6	9	11	1	4	9	12	21
Secteurs liés aux ressources	1	1	1	1	2	89	3	5	31	3
Télécommunications, médias et technologie	–	5	4	–	–	–	6	5	46	21
Transport	–	8	5	7	21	–	8	41	42	21
Services publics	–	–	–	–	–	4	7	–	–	–
Divers	–	–	1	1	–	1	1	1	1	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	171	243	312	380	473	346	363	520	636	714
Total des prêts douteux nets	385 \$	452 \$	573 \$	653 \$	731 \$	773 \$	790 \$	1 000 \$	1 146 \$	1 315 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Comprend la provision individuelle et la provision collective liée aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux en souffrance depuis plus de 90 jours.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	9 252 \$	8 490 \$	7 938 \$	14 \$	15 \$	18 \$	0,15 %	0,18 %	0,23 %
Entreprises et gouvernements	33 735	30 043	26 834	121	107	95	0,36	0,36	0,35
Banques	2 083	1 780	1 328	2	6	3	0,10	0,34	0,23
Payables sur préavis									
Particuliers	80 328	72 928	68 320	454	461	433	0,57	0,63	0,63
Entreprises et gouvernements	25 128	21 606	18 383	243	242	199	0,97	1,12	1,08
Banques	97	19	13	1	–	–	1,03	–	–
Payables à terme fixe									
Particuliers	38 996	41 028	39 379	589	673	705	1,51	1,64	1,79
Entreprises et gouvernements	50 604	50 060	52 371	749	928	1 029	1,48	1,85	1,96
Banques	937	427	279	5	4	3	0,53	0,94	1,08
Emprunts garantis	38 758	43 525	50 815	581	717	989	1,50	1,65	1,95
Total au Canada	279 918	269 906	265 660	2 759	3 153	3 474	0,99	1,17	1,31
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	701	567	467	3	3	3	0,43	0,53	0,64
Entreprises et gouvernements	3 801	3 089	2 709	4	3	6	0,11	0,10	0,22
Banques	6	6	43	–	1	–	–	16,67	–
Payables sur préavis									
Particuliers	2 369	2 040	1 911	33	38	36	1,39	1,86	1,88
Entreprises et gouvernements	766	673	562	1	1	1	0,13	0,15	0,18
Payables à terme fixe									
Particuliers	1 499	1 993	2 111	7	10	6	0,47	0,50	0,28
Entreprises et gouvernements	56 203	38 164	35 507	152	102	125	0,27	0,27	0,35
Banques	8 944	5 610	4 488	30	24	26	0,34	0,43	0,58
Emprunts garantis	115	458	425	1	2	2	0,87	0,44	0,47
Total à l'étranger	74 404	52 600	48 223	231	184	205	0,31	0,35	0,43
Total des dépôts	354 322 \$	322 506 \$	313 883 \$	2 990 \$	3 337 \$	3 679 \$	0,84 %	1,03 %	1,17 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 7,4 G\$ (6,0 G\$ en 2014 et 4,5 G\$ en 2013).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2015	2014	2013
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 806 \$	12 999 \$	13 327 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	10 343	10 765	6 986
Total des emprunts à court terme	20 149 \$	23 764 \$	20 313 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	11 445 \$	13 719 \$	13 247 \$
Solde maximal de fin de mois	13 248	14 833	14 407
Taux d'intérêt moyen	2,01 %	2,38 %	2,52 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	13 212 \$	12 713 \$	10 242 \$
Solde maximal de fin de mois	14 766	14 652	12 030
Taux d'intérêt moyen	0,83 %	1,00 %	1,00 %

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Honoraires d'audit ¹	15,9 \$	14,2 \$	13,4 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	3,2	2,0	3,2
Honoraires pour services fiscaux ³	0,4	0,1	0,5
Divers ⁴	0,3	0,1	0,4
Total	19,8 \$	16,4 \$	17,5 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

États financiers consolidés

92	Responsabilité à l'égard de l'information financière
93	Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires
95	Bilan consolidé
96	Compte de résultat consolidé
97	État du résultat global consolidé
98	État des variations des capitaux propres consolidé
99	Tableau des flux de trésorerie consolidé
100	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

100	Note 1 – Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	141	Note 17 – Sensibilité aux taux d'intérêt
109	Note 2 – Évaluation de la juste valeur	142	Note 18 – Paiements fondés sur des actions
118	Note 3 – Acquisitions et cessions importantes	144	Note 19 – Avantages postérieurs à l'emploi
119	Note 4 – Valeurs mobilières	149	Note 20 – Impôt sur le résultat
121	Note 5 – Prêts	151	Note 21 – Résultat par action
123	Note 6 – Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	151	Note 22 – Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
126	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	154	Note 23 – Passifs éventuels et provisions
127	Note 8 – Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	157	Note 24 – Concentration du risque de crédit
129	Note 9 – Autres actifs	158	Note 25 – Transactions entre parties liées
129	Note 10 – Dépôts	159	Note 26 – Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
129	Note 11 – Autres passifs	160	Note 27 – Principales filiales
130	Note 12 – Dérivés	161	Note 28 – Informations sectorielles et géographiques
134	Note 13 – Couvertures désignées aux fins comptables	163	Note 29 – Instruments financiers – informations à fournir
135	Note 14 – Titres secondaires	164	Note 30 – Compensation des actifs et des passifs financiers
136	Note 15 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	165	Note 31 – Produits d'intérêts et charges d'intérêts
139	Note 16 – Valeurs mobilières de Capital Trust	166	Note 32 – Modifications de méthodes comptables futures

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion, ainsi que de la présentation d'une information à jour et fiable. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent nécessairement des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Toutes les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley*.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le groupe Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs qui ne sont pas directeurs ni employés de la CIBC, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC, le suivi de sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Les auditeurs externes, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leurs rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction

Kevin Glass

Chef des services financiers

Le 2 décembre 2015

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2015 et 2014, et le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2015, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, et notre rapport daté du 2 décembre 2015 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 2 décembre 2015

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2015 fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint compris dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS publiées par l'IASB et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2015 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2015 et 2014, et du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2015, et notre rapport daté du 2 décembre 2015 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 2 décembre 2015

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 053 \$	2 694 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	15 584	10 853
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation	46 181	47 061
Disponibles à la vente	28 534	12 228
Désignées à leur juste valeur	267	253
	74 982	59 542
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	3 389
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 089	33 407
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 258	157 526
Prêts personnels	36 517	35 458
Cartes de crédit	11 804	11 629
Entreprises et gouvernements	65 276	56 075
Provision pour pertes sur créances	(1 670)	(1 660)
	281 185	259 028
Divers		
Dérivés (note 12)	26 342	20 680
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	9 212
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 897	1 797
Goodwill (note 8)	1 526	1 450
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	1 197	967
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	1 847	1 923
Actif d'impôt différé (note 20)	507	506
Autres actifs (note 9)	12 059	9 455
	55 171	45 990
	463 309 \$	414 903 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	137 378 \$	130 085 \$
Entreprises et gouvernements	178 850	148 793
Banques	10 785	7 732
Emprunts garantis	39 644	38 783
	366 657	325 393
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 806	12 999
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	903
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 914	9 862
Divers		
Dérivés (note 12)	29 057	21 841
Acceptations	9 796	9 212
Passif d'impôt différé (note 20)	28	29
Autres passifs (note 11)	12 195	10 903
	51 076	41 985
Titres secondaires (note 14)	3 874	4 978
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	1 000	1 031
Actions ordinaires (note 15)	7 813	7 782
Surplus d'apport	76	75
Résultats non distribués	11 433	9 626
Cumul des autres éléments du résultat global	1 038	105
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	21 360	18 619
Participations ne donnant pas le contrôle	193	164
Total des capitaux propres	21 553	18 783
	463 309 \$	414 903 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Jane L. Peverett
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014 ¹	2013 ¹
Produits d'intérêts			
Prêts	9 573 \$	9 504 \$	9 795 \$
Valeurs mobilières	1 524	1 628	1 631
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	310	320	347
Dépôts auprès d'autres banques	76	25	38
	11 483	11 477	11 811
Charges d'intérêts			
Dépôts	2 990	3 337	3 679
Valeurs vendues à découvert	230	327	334
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	110	127	102
Titres secondaires	181	178	193
Divers	57	49	50
	3 568	4 018	4 358
Produits nets d'intérêts	7 915	7 459	7 453
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	427	444	389
Frais sur les dépôts et les paiements	830	848	824
Commissions sur crédit	533	478	462
Honoraires d'administration de cartes	449	414	535
Honoraires de gestion de placements et de garde	814	677	474
Produits tirés des fonds communs de placement	1 457	1 236	1 014
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	361	356	345
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	385	408	412
Produits (pertes) de négociation	(139)	(176)	27
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net (note 4)	138	201	212
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	(3)	(15)	5
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	92	43	44
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	177	226	140
Divers	420	764	369
	5 941	5 904	5 252
Total des produits	13 856	13 363	12 705
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	771	937	1 121
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	5 099	4 636	4 324
Frais d'occupation	782	736	700
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 292	1 200	1 052
Communications	326	312	307
Publicité et expansion des affaires	281	285	236
Honoraires	230	201	179
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	68	59	62
Divers	783	1 083	748
	8 861	8 512	7 608
Résultat avant impôt sur le résultat	4 224	3 914	3 976
Impôt sur le résultat (note 20)	634	699	626
Résultat net	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	14 \$	(3)\$	(2)\$
Porteurs d'actions privilégiées	45 \$	87 \$	99 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 531	3 131	3 253
Résultat net applicable aux actionnaires	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
– de base	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$
– dilué	8,87	7,86	8,11
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	4,30	3,94	3,80

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Résultat net	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	1 445 \$	694 \$	369 \$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	(21)	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(720)	(425)	(237)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	18	–	–
	722	269	132
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	(67)	152	57
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	(97)	(146)	(155)
	(164)	6	(98)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(7)	94	62
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	3	(81)	(51)
	(4)	13	11
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	374	(143)	280
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	5	–	–
Total des autres éléments du résultat global¹	933	145	325
Résultat global	4 523 \$	3 360 \$	3 675 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	14 \$	(3)\$	(2)\$
Porteurs d'actions privilégiées	45 \$	87 \$	99 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 464	3 276	3 578
Résultat global applicable aux actionnaires	4 509 \$	3 363 \$	3 677 \$

1) Comprend des pertes de 5 M\$ en 2015 (16 M\$ de profits en 2014 et 10 M\$ de pertes en 2013) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
(Charge) économie d'impôt			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(118)\$	(52)\$	(26)\$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	3	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	91	67	44
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(6)	–	–
	(30)	15	18
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	42	(71)	(51)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	48	59	57
	90	(12)	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	2	(34)	(22)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2)	29	18
	–	(5)	(4)
Éléments qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(129)	54	(101)
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit	(1)	–	–
	(70)\$	52 \$	(81)\$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 031 \$	1 706 \$	1 706 \$
Émission d'actions privilégiées	600	400	–
Rachat d'actions privilégiées	(631)	(1 075)	–
Solde à la fin de l'exercice	1 000 \$	1 031 \$	1 706 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	7 782 \$	7 753 \$	7 769 \$
Émission d'actions ordinaires	30	96	114
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(2)	(65)	(130)
Actions autodétenues	3	(2)	–
Solde à la fin de l'exercice	7 813 \$	7 782 \$	7 753 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	75 \$	82 \$	85 \$
Charge au titre des options sur actions	5	7	5
Options sur actions exercées	(4)	(14)	(9)
Divers	–	–	1
Solde à la fin de l'exercice	76 \$	75 \$	82 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	9 626 \$	8 318 \$	7 009 \$ ¹
Résultat net applicable aux actionnaires	3 576	3 218	3 352
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(45)	(87)	(99)
Actions ordinaires	(1 708)	(1 567)	(1 523)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(9)	(250)	(422)
Divers	(7)	(6)	1
Solde à la fin de l'exercice	11 433 \$	9 626 \$	8 318 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	313 \$	44 \$	(88)\$
Variation nette de l'écart de change	722	269	132
Solde à la fin de l'exercice	1 035 \$	313 \$	44 \$
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente			
Solde au début de l'exercice	258 \$	252 \$	350 \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	(164)	6	(98)
Solde à la fin de l'exercice ²	94 \$	258 \$	252 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	26 \$	13 \$	2 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(4)	13	11
Solde à la fin de l'exercice	22 \$	26 \$	13 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(492)\$	(349)\$	(629)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	374	(143)	280
Solde à la fin de l'exercice	(118)\$	(492)\$	(349)\$
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	5	–	–
Solde à la fin de l'exercice	5 \$	– \$	– \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat	1 038 \$	105 \$	(40)\$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice	164 \$	175 \$	170 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	14	(3)	(2)
Dividendes	(5)	(4)	(4)
Divers	20	(4)	11
Solde à la fin de l'exercice	193 \$	164 \$	175 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$

1) Comprend une augmentation de 7 M\$ dans les résultats non distribués liée à l'adoption de l'IFRS 10, États financiers consolidés.

2) Comprend une perte cumulée de 71 M\$ (20 M\$ en 2014 et 64 M\$ en 2013) liée à des valeurs disponibles à la vente évaluées à la juste valeur.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	771	937	1 121
Amortissement et perte de valeur ¹	435	813	354
Charge au titre des options sur actions	5	7	5
Impôt différé	(61)	57	49
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(138)	(201)	(212)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(2)	1	(2)
Autres éléments hors caisse, montant net	(257)	(637)	(338)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(4 731)	(6 685)	(2 054)
Prêts, nets des remboursements	(22 610)	(16 529)	(5 887)
Dépôts, nets des retraits	40 510	10 213	13 460
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(3 193)	(328)	292
Intérêts courus à recevoir	(112)	79	44
Intérêts courus à payer	(77)	(32)	(147)
Actifs dérivés	(5 655)	(688)	6 917
Passifs dérivés	7 204	2 032	(7 241)
Valeurs du compte de négociation	880	(2 991)	(3 730)
Valeurs désignées à leur juste valeur	(14)	34	17
Autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur	327	(14)	349
Impôt exigible	140	(27)	(532)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	526	(1 196)	506
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	(948)	4 975	(1 744)
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	144	28	(106)
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	3 318	(8 096)	(186)
Divers, montant net	(569)	(1 538)	901
	19 483	(16 571)	5 186
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	–	1 000	–
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(1 130)	(264)	(561)
Émission d'actions privilégiées	600	400	–
Rachat d'actions privilégiées	(631)	(1 075)	–
Émission d'actions ordinaires au comptant	26	82	105
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(11)	(315)	(552)
Produit net tiré des actions autodétenues	3	(2)	–
Dividendes versés	(1 753)	(1 654)	(1 622)
Frais liés à l'émission d'actions	(7)	(5)	–
	(2 903)	(1 833)	(2 630)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs disponibles à la vente	(41 145)	(27 974)	(27 451)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente	9 264	29 014	14 094
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente	15 451	14 578	10 550
Sorties nettes affectées aux acquisitions	–	(190)	–
Rentrées nettes provenant des cessions	185	3 611	49
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(256)	(251)	(248)
	(16 501)	18 788	(3 006)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	280	99	48
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	359	483	(402)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	2 694	2 211	2 613
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	3 053 \$	2 694 \$	2 211 \$
Intérêts versés au comptant	3 646 \$	4 050 \$	4 505 \$
Impôt sur le résultat payé au comptant	555	669	1 109
Intérêts et dividendes reçus au comptant	11 371	11 556	11 856

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. Les résultats de 2014 comprennent également la perte de valeur du goodwill.

2) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 406 M\$ (324 M\$ en 2014 et 264 M\$ en 2013).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, reportez-vous à la note 28. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux paragraphes 308(4) de la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 2 décembre 2015.

En 2015, nous avons reclassé certains montants liés à nos activités d'assurance des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises des charges autres que d'intérêts aux produits autres que d'intérêts. Ce reclassement n'a eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec les entités et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC détient le pouvoir sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à l'échelle de la CIBC aux fins de la consolidation. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées courantes, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil d'administration de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation disponibles à la vente qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, qui est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable au cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers des valeurs détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente est permis lorsqu'ils ne sont plus détenus à des fins de transaction et seulement dans de rares cas. De plus, le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances est permis lorsqu'ils ne sont plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendons pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances sont ensuite mesurés au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances peuvent être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction ou font partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendons vendre immédiatement ou à court terme sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils sont utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latent(e)s sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, est irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes

valeurs fiables, des restrictions sont imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale est respecté lorsque i) la désignation à la juste valeur élimine ou réduit considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers font partie d'un portefeuille qui est géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui fait l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur peut aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifie significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés en tant que couvertures économiques pour des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement inscrits à l'actif. Dans le cas d'instruments de créance, les coûts de transaction sont amortis sur la durée attendue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas des titres de participation, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous devons estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais nous ne devons pas tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis et sont comptabilisées au coût amorti dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la rubrique Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la rubrique Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé. Les frais d'emprunt de valeurs et les produits de prêt de valeurs sont inclus dans les produits autres que d'intérêt dans le compte de résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et produits d'intérêts sur prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquent :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvons modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Lorsque l'état du prêt change, et si la direction ne prévoit toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt est considéré comme douteux. Un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts a été classé comme prêts douteux, les produits d'intérêts sont par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt est comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts est prévue.

Un prêt n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues. Lorsque l'état du prêt change et que la direction prévoit recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants provisionnés. Lorsque les prêts sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou toute autre information disponible ne laisse entrevoir aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons continuellement le risque de crédit d'une grande partie des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque compte à la date de clôture et constituons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts sont regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit, et la dépréciation est évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances existantes, mais qui n'ont pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation :
 - Une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective est établie d'après les niveaux de pertes prévues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été précisément décelées. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estime pour chaque portefeuille visé la période comprise entre le moment où une perte survient et celui où elle est relevée. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.
 - Les niveaux de pertes prévues sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD) associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD). La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'est pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions collectives sont établies en fonction de taux historiques de montants radiés à l'égard des comptes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissent la provision.
 - Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Des provisions individuelles et collectives sont constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'a pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions figurent dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

La perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé afin de réduire la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sont reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmente par la suite et que l'augmentation peut être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existe lorsque la juste valeur d'un placement a subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existe de l'information concernant des changements néfastes importants qui sont survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue, ou si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

La perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé en réduisant la valeur comptable à sa juste valeur actuelle. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne peuvent faire l'objet d'une reprise par la suite. Les autres baisses de la juste valeur survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment par des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un placement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur la conversion des devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et lorsque les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome lorsque l'instrument composé n'est pas classé comme détenu à des fins de négociation ni désigné à sa juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui

sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts. Le montant résiduel de l'actif ou du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à sa juste valeur.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la rubrique Dépôts.

Nos transactions de titrisation relatives à des entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont diminués des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, si elle est émise à nouveau, est également inclus dans le surplus d'apport.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être exercés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, leur juste valeur initiale est comptabilisée sur la durée du prêt hypothécaire qui en résulte.

La juste valeur de l'engagement hypothécaire au moment du financement, le cas échéant, est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres instruments de capitaux propres. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement présentés au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la rubrique Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe un indice que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la rubrique portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 10 % à 12 % par année sur la durée prévue des relations selon la méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la rubrique portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires imposables découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur un groupe d'entités imposables.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel sur les actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC parraine un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui

concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes incitatives au titre de la rémunération (programme incitatif annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncements prévus, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme incitatif annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

Le programme d'unités attribuées à la valeur comptable (UVC) offre une rémunération fondée sur la valeur comptable de la CIBC par action ordinaire. Le montant est comptabilisé d'après les meilleures estimations de la direction relatives au nombre d'UVC dont les droits devraient être acquis, ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et le rachat d'actions ordinaires ou le versement de dividendes sur actions ordinaires.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération des administrateurs sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Nous comptabilisons une charge de rémunération pour chaque UADD attribuée équivalant à la valeur de marché d'une action ordinaire de la CIBC à la date d'attribution des UADD. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées au poste Divers à titre de charge autre que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisés à titre de produits au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant l'exercice du nombre d'options sur actions en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, et le rachat réputé du nombre d'actions ordinaires à même le produit de l'exercice hypothétique d'options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques.

Changements de méthodes comptables

À compter du 1^{er} novembre 2014, la CIBC a adopté de nouvelles prises de position comptables et prises de position comptables modifiées, comme il est décrit ci-dessous.

Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation* – Les modifications à l'IAS 32 précisent qu'une entité a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser si ce droit i) ne dépend pas d'un événement futur et ii) est exécutoire à la fois dans le cadre d'une activité normale et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties. Les modifications devaient être appliquées rétrospectivement et n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés.

International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) 21, *Droits ou taxes* – L'interprétation clarifie le moment où un passif doit être comptabilisé au titre d'un droit ou d'une taxe, qui sont des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques (à l'exception des impôts, des amendes et des pénalités) imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation conclut que si un fait générateur d'obligation, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires, a lieu à un moment dans le temps, alors le passif doit être comptabilisé à ce même moment. Autrement, si ce fait générateur d'obligation se produit au fil du temps, la charge est comptabilisée de manière progressive au cours de la même période. Les dispositions de l'IFRIC 21 doivent être appliquées rétrospectivement. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés.

Au 1^{er} novembre 2014, nous avons adopté les dispositions relatives au « risque de crédit propre » de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui exige que les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre soient présentées dans les autres éléments du résultat global. Auparavant, selon l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, toute variation de la juste valeur de ces passifs, y compris les variations du risque de crédit propre, était comptabilisée en résultat net. Nous n'avons pas appliqué les dispositions rétrospectivement, les montants n'étant pas importants.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous calculons ces valeurs. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours inobservables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est inobservable.

Une part importante de nos instruments financiers n'ont aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit. Dans le cas des dérivés, des rajustements de l'évaluation du crédit (REC) tiennent également compte du risque de crédit de la contrepartie et des rajustements d'évaluation liés aux frais d'administration.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses de la part des participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate. La juste valeur des valeurs émises auprès du public et des dérivés est corroborée de façon indépendante au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation. La juste valeur de valeurs émises par voie privée est examinée trimestriellement.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur pour des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observables les plus récents.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme un indice de référence et des courbes de rendement du gouvernement et du différentiel de taux obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ou garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers sur des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres éléments probants de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les variations des écarts de taux et de liquidités depuis la date d'octroi du prêt ne sont pas observables ni prises en compte dans notre établissement de la juste valeur.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette des provisions individuelles et des provisions collectives respectivement pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Pour déterminer la juste valeur des titres adossés à des prêts (TAP) avec flux groupés et des titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation classés dans les prêts et créances, nous appliquons des techniques d'évaluation fondées sur des données inobservables sur le marché, notamment les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une transaction sur le marché à la date d'évaluation.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de CIBC Capital Trust a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par CIBC Capital Trust. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des options incorporées sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence identiques ou comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de l'option, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des dérivés d'actions et sur marchandises, des options sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et sur marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis à l'aide de la courbe de swaps indiciels à un jour, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciels à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation. Au cours du quatrième trimestre de 2014, afin de refléter la tendance à vouloir tenir compte du coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis, nous avons modifié notre modèle d'évaluation. Le modèle, qui comprend maintenant des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF), fait appel à une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation plutôt que le taux LIBOR. Cette méthode a réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, la méthode a réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis en intégrant les rajustements d'évaluation liés à notre propre crédit déjà comptabilisés. Par conséquent, l'adoption des REF a engendré une diminution nette ponctuelle du résultat net. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés d'actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquelles sont étudiées de près et préapprouvées conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrées régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de la contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, les rajustements de l'évaluation liés à notre propre risque de crédit déjà comptabilisés ont été intégrés à l'application des REF à l'égard des passifs dérivés non garantis au cours du quatrième trimestre de 2014.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos REC sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou s'ils sont disponibles, mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux de marché de remplacement. L'écart de taux de marché de remplacement est fondé sur la note de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un ajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie qui est un garant non financier ayant une note équivalente. Le montant de l'ajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants financiers. Les REC définitifs tiennent compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons les REC en nous fondant sur les montants recouvrables estimés.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à leur juste valeur s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable			Total	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
2015 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 136 \$	501 \$	– \$	18 637 \$	18 637 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	46 448	28 534	74 982	74 982	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	–	3 245	3 245	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 089	–	–	30 089	30 089	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 022	–	–	169 022	169 937	915
Prêts personnels	36 049	–	–	36 049	36 064	15
Cartes de crédit	11 466	–	–	11 466	11 466	–
Entreprises et gouvernements	58 657	5 991	–	64 648	64 736	88
Dérivés	–	26 342	–	26 342	26 342	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	–	–	9 796	9 796	–
Autres actifs	8 185	–	–	8 185	8 185	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	137 287 \$	91 \$	– \$	137 378 \$	137 394 \$	16 \$
Entreprises et gouvernements	176 475	2 375 ¹⁾	–	178 850	179 293	443
Banques	10 785	–	–	10 785	10 785	–
Emprunts garantis	39 644	–	–	39 644	39 882	238
Dérivés	–	29 057	–	29 057	29 057	–
Acceptations	9 796	–	–	9 796	9 796	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	9 806	–	9 806	9 806	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	–	1 429	1 429	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 914	–	–	8 914	8 914	–
Autres passifs	7 769	197	–	7 966	7 966	–
Titres secondaires	3 874	–	–	3 874	4 131	257
2014 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 539 \$	8 \$	– \$	13 547 \$	13 547 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	47 314	12 228	59 542	59 542	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	–	–	3 389	3 389	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	33 407	–	–	33 407	33 407	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	157 317	–	–	157 317	157 567	250
Prêts personnels	34 998	–	–	34 998	34 997	(1)
Cartes de crédit	11 243	–	–	11 243	11 243	–
Entreprises et gouvernements	50 570	4 900	–	55 470	55 479	9
Dérivés	–	20 680	–	20 680	20 680	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 212	–	–	9 212	9 212	–
Autres actifs	6 064	–	–	6 064	6 064	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	129 573 \$	512 \$	– \$	130 085 \$	130 017 \$	(68)\$
Entreprises et gouvernements	146 736	2 057	–	148 793	149 507	714
Banques	7 732	–	–	7 732	7 732	–
Emprunts garantis	38 783	–	–	38 783	39 174	391
Dérivés	–	21 841	–	21 841	21 841	–
Acceptations	9 212	–	–	9 212	9 212	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	12 999	–	12 999	12 999	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	–	–	903	903	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	9 862	–	–	9 862	9 862	–
Autres passifs	6 624	127	–	6 751	6 751	–
Titres secondaires	4 978	–	–	4 978	5 255	277

1) Représente des passifs-dépôts désignés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces passifs attribuables au risque de crédit propre à la CIBC sont présentées dans les autres éléments du résultat global.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

				2015		2014	
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	65 \$	26 \$	39 \$	82 \$	27 \$	55 \$
	– Swaps	11 742	11 445	297	9 850	9 894	(44)
	– Options achetées	161	–	161	153	–	153
	– Options vendues	–	199	(199)	–	193	(193)
		11 968	11 670	298	10 085	10 114	(29)
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	5	–	5
	– Options vendues	–	–	–	–	4	(4)
		–	–	–	5	4	1
Total des dérivés de taux d'intérêt		11 968	11 670	298	10 090	10 118	(28)
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrat à terme de gré à gré	2 527	2 892	(365)	2 045	2 126	(81)
	– Swaps	5 290	5 803	(513)	3 833	4 188	(355)
	– Options achetées	329	–	329	322	–	322
	– Options vendues	–	326	(326)	–	309	(309)
		8 146	9 021	(875)	6 200	6 623	(423)
Total des dérivés de change		8 146	9 021	(875)	6 200	6 623	(423)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	4	(4)	–	15	(15)
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	171	31	140	203	227	(24)
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	9	240	(231)	194	254	(60)
		180	275	(95)	397	496	(99)
Total des dérivés de crédit		180	275	(95)	397	496	(99)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		547	1 030	(483)	367	1 438	(1 071)
Dérivés négociés en Bourse		398	410	(12)	320	291	29
		945	1 440	(495)	687	1 729	(1 042)
Total des dérivés sur actions		945	1 440	(495)	687	1 729	(1 042)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		31	25	6	16	18	(2)
Dérivés négociés en Bourse		14	127	(113)	80	113	(33)
		45	152	(107)	96	131	(35)
Total des dérivés sur métaux précieux		45	152	(107)	96	131	(35)
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		1 102	2 300	(1 198)	438	900	(462)
Dérivés négociés en Bourse		374	201	173	214	170	44
		1 476	2 501	(1 025)	652	1 070	(418)
Total des autres dérivés sur marchandises		1 476	2 501	(1 025)	652	1 070	(418)
Total – compte de négociation		22 760	25 059	(2 299)	18 122	20 167	(2 045)
Compte de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–
	– Swaps	928	1 034	(106)	900	526	374
	– Options achetées	8	–	8	4	–	4
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		936	1 034	(98)	904	526	378
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	–	–	–
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		936	1 034	(98)	904	526	378
Total des dérivés de taux d'intérêt		936	1 034	(98)	904	526	378
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrat à terme de gré à gré	53	11	42	103	61	42
	– Swaps	2 540	2 944	(404)	1 519	1 052	467
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		2 593	2 955	(362)	1 622	1 113	509
Dérivés négociés en Bourse							
	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
		2 593	2 955	(362)	1 622	1 113	509
Total des dérivés de change		2 593	2 955	(362)	1 622	1 113	509
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	3	–	3	–	6	(6)
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
		3	–	3	–	6	(6)
Total des dérivés de crédit		3	–	3	–	6	(6)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		50	9	41	32	29	3
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
		50	9	41	32	29	3
Total des dérivés sur actions		50	9	41	32	29	3
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur métaux précieux		–	–	–	–	–	–
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises		–	–	–	–	–	–
Total – compte de la GAP		3 582	3 998	(416)	2 558	1 674	884
Juste valeur totale		26 342	29 057	(2 715)	20 680	21 841	(1 161)
Moins : incidence de la compensation		(17 060)	(17 060)	–	(14 549)	(14 549)	–
		9 282 \$	11 997 \$	(2 715)\$	6 131 \$	7 292 \$	(1 161)\$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation¹							
	– Dérivés de taux d'intérêt	12 099 \$	11 816 \$	283 \$	10 902 \$	10 795 \$	107 \$
	– Dérivés de change	9 537	10 382	(845)	5 093	5 161	(68)
	– Dérivés de crédit	393	497	(104)	283	394	(111)
	– Dérivés sur actions	860	1 272	(412)	613	1 306	(693)
	– Dérivés sur métaux précieux	121	180	(59)	123	124	(1)
	– Autres dérivés sur marchandises	1 346	2 457	(1 111)	802	467	335
		24 356 \$	26 604 \$	(2 248)\$	17 816 \$	18 247 \$	(431)\$

1) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2015	Total 2014
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2015	2014	2015	2014	2015	2014		
Actifs financiers								
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	– \$	– \$	– \$	– \$	169 937 \$	157 567 \$	169 937 \$	157 567 \$
Prêts personnels	–	–	–	–	36 064	34 997	36 064	34 997
Cartes de crédit	–	–	–	–	11 466	11 243	11 466	11 243
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	58 745	50 579	58 745	50 579
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹⁾	166	427	–	–	1 649	1 776	1 815	2 203
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	41 197 \$	41 727 \$	– \$	– \$	41 197 \$	41 727 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	107 053	87 816	–	–	107 053	87 816
Banques	–	–	8 328	5 231	–	–	8 328	5 231
Emprunts garantis	–	–	35 089	35 769	4 793	3 405	39 882	39 174
Titres secondaires	–	–	4 131	5 255	–	–	4 131	5 255

1) Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2015	Total 2014
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2015	2014	2015	2014	2015	2014		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques								
	– \$	– \$	501 \$	8 \$	– \$	– \$	501 \$	8 \$
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	2 566	2 189	7 780	7 473	–	–	10 346	9 662
Titres de participation de sociétés	31 728	30 585	712	2 500	46	–	32 486	33 085
Titres de créance de sociétés	–	–	2 083	2 751	–	–	2 083	2 751
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	701	804	565	759	1 266	1 563
	34 294	32 774	11 276	13 528	611	759	46 181	47 061
Prêts liés au compte de négociation								
Entreprises et gouvernements	–	–	5 991	4 900	–	–	5 991	4 900
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	841	772	15 824	6 287	–	–	16 665	7 059
Titres de participation de sociétés	15	30	–	–	431	600	446	630
Titres de créance de sociétés	–	–	4 070	1 454	6	8	4 076	1 462
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	5 743	2 455	1 604	622	7 347	3 077
	856	802	25 637	10 196	2 041	1 230	28 534	12 228
Valeurs désignées à leur juste valeur								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	–	–	57	49	–	–	57	49
Titres de créance de sociétés	–	–	99	97	–	–	99	97
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	111	107	111	107
	–	–	156	146	111	107	267	253
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	5	12 878	10 968	26	21	12 904	10 994
De change	–	–	10 739	7 822	–	–	10 739	7 822
De crédit	–	–	18	193	165	204	183	397
Sur actions	398	320	596	398	1	1	995	719
Sur métaux précieux	14	80	31	16	–	–	45	96
Autres dérivés sur marchandises	374	214	1 102	438	–	–	1 476	652
	786	619	25 364	19 835	192	226	26 342	20 680
Total des actifs financiers								
	35 936 \$	34 195 \$	68 925 \$	48 613 \$	2 955 \$	2 322 \$	107 816 \$	85 130 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ¹⁾								
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(3 795)	(5 763)	(6 011)	(7 236)	(474)	(729)	(9 806)	(12 999)
	(3 795)	(5 763)	(8 200)	(9 203)	(474)	(729)	(12 469)	(15 695)
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	(4)	(12 678)	(10 619)	(26)	(21)	(12 704)	(10 644)
De change	–	–	(11 976)	(7 736)	–	–	(11 976)	(7 736)
De crédit	–	–	(31)	(232)	(244)	(270)	(275)	(502)
Sur actions	(410)	(291)	(1 012)	(1 453)	(27)	(14)	(1 449)	(1 758)
Sur métaux précieux	(127)	(113)	(25)	(18)	–	–	(152)	(131)
Autres dérivés sur marchandises	(201)	(170)	(2 300)	(900)	–	–	(2 501)	(1 070)
	(738)	(578)	(28 022)	(20 958)	(297)	(305)	(29 057)	(21 841)
Total des passifs financiers								
	(4 533) \$	(6 341) \$	(36 222) \$	(30 161) \$	(771) \$	(1 034) \$	(41 526) \$	(37 536) \$

1) Comprendent les dépôts désignés à leur juste valeur de 2 375 M\$ (2 057 M\$ en 2014), les dérivés incorporés séparés de 91 M\$ (512 M\$ en 2014), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 11 M\$ (7 M\$ en 2014) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 186 M\$ (120 M\$ en 2014).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 11 M\$ des valeurs du compte de négociation (1 635 M\$ en 2014) et un montant de 481 M\$ de valeurs vendues à découvert (2 529 M\$ en 2014) du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, les transferts suivants ont été effectués au cours de l'exercice, soit parce que les données inobservables n'avaient plus d'incidence importante sur la juste valeur de ces instruments ou parce qu'il y a eu un changement concernant l'observabilité d'au moins une donnée ayant une incidence importante sur leur juste valeur :

- un montant de 46 M\$ de titres de participation de sociétés classés dans les valeurs du compte de négociation a été transféré du niveau 2 au niveau 3 (13 M\$ de titres classés dans les valeurs disponibles à la vente du niveau 3 au niveau 1 au 31 octobre 2014);
- un montant de 1 M\$ au titre de certains dérivés incorporés séparés a été transféré du niveau 2 au niveau 3 et un montant de 23 M\$ au titre de certains dérivés incorporés séparés a été transféré du niveau 3 au niveau 2 (6 M\$ du niveau 2 au niveau 3 et 51 M\$ du niveau 3 au niveau 2 au 31 octobre 2014);
- un montant de 10 M\$ de passifs dérivés a été transféré du niveau 2 au niveau 3 (27 M\$ d'actifs dérivés et 36 M\$ de passifs dérivés du niveau 3 au niveau 2 au 31 octobre 2014).

Pour l'exercice, le profit net comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lié aux instruments financiers, dont la juste valeur a été évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des paramètres inobservables sur le marché, s'est élevé à 122 M\$ (88 M\$ en 2014 et 196 M\$ en 2013).

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net				Transferts au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Réalisé(e)s ¹	Latent(e)s ^{1,2}	Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net							
2015											
Valeurs du compte de négociation											
Titres de participation de sociétés	– \$	– \$	1 \$	– \$	46 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(1)\$	46 \$
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	759	79	56	–	–	–	–	–	–	(329)	565
Valeurs disponibles à la vente											
Titres de participation de sociétés	600	107	(4)	(139)	–	–	62	–	(195)	–	431
Titres de créance de sociétés	8	–	1	(1)	–	–	–	–	(2)	–	6
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	622	–	–	4	–	–	1 287	–	–	(309)	1 604
Valeurs désignées à leur juste valeur											
Titres adossés à des créances mobilières	107	2	17	–	–	–	–	–	–	(15)	111
Actifs dérivés											
De taux d'intérêt	21	–	7	–	–	–	–	–	(1)	(1)	26
De crédit	204	(31)	(3)	–	–	–	–	–	–	(5)	165
Sur actions	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Total de l'actif	2 322 \$	157 \$	75 \$	(136)\$	46 \$	– \$	1 349 \$	– \$	(198)\$	(660)\$	2 955 \$
Dépôts et autres passifs³	(729)\$	(85)\$	(25)\$	– \$	(1)\$	23 \$	– \$	(44)\$	74 \$	313 \$	(474)\$
Dérivés											
De taux d'intérêt	(21)	–	(8)	–	–	–	–	–	1	2	(26)
De crédit	(270)	29	(15)	–	–	–	–	–	–	12	(244)
Sur actions	(14)	–	(6)	–	(10)	–	–	(2)	–	5	(27)
Total du passif	(1 034)\$	(56)\$	(54)\$	– \$	(11)\$	23 \$	– \$	(46)\$	75 \$	332 \$	(771)\$
2014											
Valeurs du compte de négociation											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	837 \$	191 \$	123 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(50)\$	(342)\$	759 \$
Valeurs disponibles à la vente											
Titres de participation de sociétés	618	63	(5)	107	–	(13)	36	–	(205)	(1)	600
Titres de créance de sociétés	9	4	1	(2)	–	–	5	–	(9)	–	8
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	286	–	–	(2)	–	–	519	–	–	(181)	622
Valeurs désignées à leur juste valeur											
Titres adossés à des créances mobilières	147	12	8	–	–	–	–	–	–	(60)	107
Actifs dérivés											
De taux d'intérêt	46	13	(2)	–	–	(22)	–	–	–	(14)	21
De crédit	294	(41)	(18)	–	–	–	–	–	–	(31)	204
Sur actions	1	–	–	–	–	(5)	5	–	–	–	1
Total de l'actif	2 238 \$	242 \$	107 \$	103 \$	– \$	(40)\$	565 \$	– \$	(264)\$	(629)\$	2 322 \$
Dépôts et autres passifs³	(737)\$	(48)\$	(235)\$	– \$	(6)\$	51 \$	– \$	(80)\$	14 \$	312 \$	(729)\$
Dérivés											
De taux d'intérêt	(48)	(13)	4	–	–	22	–	–	–	14	(21)
De crédit	(413)	28	9	–	–	–	–	–	–	106	(270)
Sur actions	(13)	–	(6)	–	–	14	–	(9)	–	–	(14)
Total du passif	(1 211)\$	(33)\$	(228)\$	– \$	(6)\$	87 \$	– \$	(89)\$	14 \$	432 \$	(1 034)\$

1) Comprennent les profits et les pertes de change.

2) Comprennent les profits latents et les pertes latentes lié(e)s aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 338 M\$ (506 M\$ en 2014) et des passifs dérivés incorporés séparés nets de 136 M\$ (223 M\$ en 2014).

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée inobservable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes inobservables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	Techniques d'évaluation	Données inobservables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs du compte de négociation					
Titres de participation de sociétés	46 \$	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	565	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,0 %	97,3 %
Valeurs disponibles à la vente					
Titres de participation de sociétés					
Sociétés en commandite	269	Valeur de l'actif net ajustée ¹	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Sociétés fermées et actions temporairement inaccessibles	162	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	9,5	12,3
			Multiple lié aux produits	3,5	3,8
		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	30,0 %	30,0 %
Titres de créance de sociétés	6	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	30,0 %	30,0 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 604	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,9 %	1,4 %
Valeurs désignées à leur juste valeur					
Titres adossés à des créances mobilières	111	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	75,5 %	87,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	26	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	165 ³	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	30,2 %	99,8 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux ⁴	0,0 %	1,2 %
Sur actions	1	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	13,4 %	13,4 %
Total de l'actif	2 955 \$				
Dépôts et autres passifs					
	(474)\$	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,0 %	86,6 %
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	10,6 %	33,5 %
			Corrélation sur le marché	(49,5) %	100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(26)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	(244)	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	0,0 %	99,7 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux	0,0 %	1,2 %
Sur actions	(27)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	36,8 %	94,7 %
Total du passif	(771)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données inobservables.

3) Montant net des réserves constituées au titre des REC liés aux garants financiers calculées selon les taux de réserve (soit un pourcentage de la juste valeur) allant de 16 % à 71 %.

4) Exclut les garants financiers.

s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Les données importantes inobservables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données et la sensibilité de la juste valeur aux changements survenus à ces données sont décrites dans la section suivante. Nous avons procédé à l'analyse de sensibilité du niveau 3 pour chaque instrument, sauf pour les instruments gérés au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité par portefeuille afin de prendre en compte la façon dont ces instruments financiers sont gérés.

Au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nos principales sources d'exposition, qui proviennent de titres détenus directement ou de dérivés, consistent en des contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, des TAP flux groupés, des titres de créance de sociétés et d'autres valeurs mobilières et des prêts. Les expositions au risque de crédit structuré classées dans les prêts et créances sont comptabilisées au coût amorti et sont exclues de cette analyse de sensibilité. Les expositions au risque de crédit structuré qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé sont liées aux valeurs du compte de négociation, aux valeurs désignées à leur juste valeur et au passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés dans les dépôts et aux dérivés. Ces justes valeurs sont généralement déterminées d'après des données inobservables, notamment des cours indicatifs des courtiers et des modèles internes qui utilisent des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux, ces justes valeurs étant sensibles à ces données inobservables. Les cours indicatifs de courtiers découlent d'un modèle de remplacement en matière de fixation de prix dans un marché inactif ou de modèles d'évaluation internes de courtiers. Ces cours sont utilisés pour évaluer les valeurs du compte de négociation et les valeurs désignées à leur juste valeur, le passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés et les dérivés. Une hausse importante des prix ou des cours indicatifs des courtiers entraînerait une augmentation de la juste valeur de nos valeurs mobilières et du passif lié aux billets du niveau 3 et une diminution de la juste valeur des dérivés de crédit. La juste valeur de nos dérivés de crédit faisant référence à des actifs liés à des TAP flux groupés est également touchée par d'autres données inobservables clés, notamment :

- Taux de remboursement anticipé – représentent une mesure du remboursement prévu futur d'un emprunt par un emprunteur avant son échéance. Les taux de remboursement anticipé sont fondés sur le comportement des consommateurs, la conjoncture économique et d'autres facteurs. Une hausse importante des taux de remboursement anticipé sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Taux de recouvrement – représentent une estimation du montant qui sera recouvert par suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les taux de recouvrement sont exprimés au montant de nos pertes en cas de défaut. Par conséquent, une hausse importante du taux de recouvrement sur les prêts sous-jacents non productifs donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.

- Écarts de taux – correspondent à l'écart par rapport à un taux d'intérêt de référence du marché afin de prendre en compte un instrument financier dont la qualité du crédit est inférieure et font partie intégrante des taux d'actualisation utilisés dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Une hausse importante de l'écart de taux, qui augmente le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs des actifs de référence liés à des TAP flux groupés, entraînerait une diminution de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une augmentation de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Taux de défaut ou probabilités de défaut – représentent la probabilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat. Une hausse importante du taux de défaut sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés jusqu'à un certain niveau raisonnablement possible entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3. Cette incidence est attribuable au remboursement immédiat du capital sur les prêts sous-jacents donnés en garantie et à la position subordonnée des actifs de référence liés à des TAP flux groupés. En règle générale, des taux de défaut plus élevés ont une corrélation positive avec les écarts de taux, mais une corrélation négative avec les taux de recouvrement et les taux de remboursement anticipé, leur incidence respective sur les justes valeurs étant décrite ci-dessus.

La juste valeur des dérivés de crédit est aussi sensible aux REC liés au risque de contrepartie et touche la contrepartie au dérivé de crédit.

L'ajustement des cours indicatifs des courtiers, des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux mentionnés précédemment en fonction d'hypothèses possibles raisonnables augmenterait ou diminuerait la juste valeur nette d'un montant pouvant aller respectivement jusqu'à 5 M\$ et 1 M\$ à l'égard des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les variations de la juste valeur d'un passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés du niveau 3 et les positions du niveau 3 couvertes par les billets sont exclues de l'analyse de sensibilité étant donné que des variations raisonnablement possibles de la juste valeur devraient avoir un effet largement compensatoire.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données inobservables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous ajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse importante des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. La juste valeur des actions temporairement inaccessibles tient compte des provisions pour moins-value concernant les restrictions propres aux titres. Celles-ci sont déterminées en fonction du modèle d'options Black-Scholes, qui intègre la notion de volatilité implicite à titre de donnée inobservable clé. Une hausse importante de la volatilité implicite entraîne généralement une augmentation de la provision pour moins-value, et par conséquent, une baisse de la juste valeur des actions temporairement inaccessibles. Si l'on rajuste le multiple et la volatilité implicite à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées et des actions temporairement inaccessibles augmenterait ou diminuerait respectivement de 22 M\$ et de 10 M\$.

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 30 M\$.

La juste valeur de nos TACM est fondée sur des écarts de taux, qui sont des données inobservables. Une hausse importante dans les écarts de taux entraîne généralement une diminution de la juste valeur des TACM du niveau 3. Si l'on rajuste les écarts de taux à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur de nos TACM augmenterait ou diminuerait de 3 M\$.

Nos dérivés incorporés séparés sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés séparés exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés incorporés sont sensibles aux fluctuations à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données inobservables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés incorporés. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés incorporés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés incorporés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des passifs au titre des dérivés incorporés du niveau 3. L'ajustement des données inobservables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter ou diminuer de 12 M\$ la juste valeur des passifs au titre de nos dérivés incorporés.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Nous avons adopté de façon anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre de l'IFRS 9 le 1^{er} novembre 2014, tel qu'il est décrit à la note 1. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculées à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculées à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la juste valeur.

La valeur comptable des dépôts désignés à leur juste valeur aurait été inférieure de 10 M\$ (inférieure de 7 M\$ en 2014) si les dépôts avaient été comptabilisés selon le montant de règlement prévu au contrat.

Note 3 | Acquisitions et cessions importantes

2015

Vente d'un placement en actions

Le 30 avril 2015, la CIBC a vendu la participation qu'elle détenait dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, qui avait été comptabilisée comme placement dans une entreprise associée dans Siège social et autres, pour un montant, net des charges connexes, qui avoisinait sa valeur comptable.

2014

Ententes Aéroplan

Le 27 décembre 2013, la CIBC a réalisé les transactions prévues par les ententes tripartites conclues avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et La Banque Toronto-Dominion (la Banque TD).

La CIBC a vendu à la Banque TD environ la moitié de son portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA actuel, qui comprend majoritairement des clients titulaires d'une carte de crédit uniquement, alors que la CIBC a conservé le portefeuille de cartes de crédit Aéro Or VISA dont sont titulaires des clients ayant une relation plus étendue avec la Banque.

Le portefeuille cédé par la CIBC se composait de 3,3 G\$ de créances sur cartes de crédit. À la conclusion de l'entente, la CIBC a reçu un paiement en espèces de la Banque TD égal au solde de créances sur cartes de crédit que la Banque TD a acquis.

La CIBC a également touché, à la conclusion de la vente, un montant totalisant 200 M\$ en paiements initiaux de la part d'Aimia et de la Banque TD.

En vertu de ces ententes :

- La CIBC continue de pouvoir faire la promotion du programme Aéroplan et d'émettre des cartes Aéro Or à des nouveaux titulaires au moyen de ses canaux de marque CIBC.
- L'entente de 10 ans conclue par la CIBC et Aimia comprend une option où l'une des deux parties peut résilier l'entente après la troisième année et avant la sixième année si, dans le portefeuille de cartes de crédit conservé par la CIBC, plus d'un certain nombre de titulaires de carte de crédit Aéroplan passent à un autre type de carte de crédit CIBC. En outre, l'entente prévoit que la CIBC devra verser une pénalité à Aimia si certains seuils ont été dépassés au cours des cinq premières années.
- Les parties ont convenu de certaines clauses pour contrebalancer le risque de transfert des clients d'une société à l'autre. Des paiements pouvant atteindre 400 M\$ par la Banque TD/Aimia ou la CIBC sont prévus au chapitre du transfert net des titulaires de carte de crédit sur une période de cinq ans.
- La CIBC reçoit de la Banque TD une subvention commerciale d'un montant prévu d'environ 38 M\$ par année au cours de chacune des trois années suivant la conclusion de l'entente.

Conjointement à la réalisation de la transaction Aéroplan, la CIBC a dégagé entièrement Aimia et la Banque TD de toute obligation potentielle liée au fait que la Banque TD devient le principal partenaire financier d'Aéroplan pour les cartes de crédit.

Acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management

Le 31 décembre 2013, la CIBC a réalisé l'acquisition d'Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust) auprès de sa société mère, Invesco Ltd., pour une contrepartie de 224 M\$ (210 M\$ US) en sus du fonds de roulement et d'autres ajustements. Atlantic Trust offre des solutions intégrées de gestion de patrimoine à des particuliers et des familles à valeur nette élevée, à des fondations et à des fonds de dotation aux États-Unis.

Les éléments qui suivent présentent un sommaire de la contrepartie transférée ainsi que les montants de l'actif acquis et du passif pris en charge à la date d'acquisition.

Contrepartie transférée

La contrepartie transférée se présentait comme suit :

En millions de dollars, au 31 décembre 2013

Paiement initial en trésorerie	179 \$
Contrepartie éventuelle, à la juste valeur (paiement différé)	45
Fonds de roulement et autres ajustements	12
Total de la contrepartie transférée	236 \$

Le paiement différé était établi en fonction des biens sous gestion acquis à la date d'évaluation, soit le 30 avril 2014. La juste valeur estimée du paiement différé de 45 M\$ (42 M\$ US) à la date d'acquisition a été incluse dans la contrepartie transférée. Le paiement différé a été réglé en mai 2014 pour un montant de 46 M\$ (42 M\$ US).

Actifs acquis et passifs pris en charge

Les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables pris en charge se présentaient comme suit.

En millions de dollars, au 31 décembre 2013

Trésorerie	47 \$
Valeurs disponibles à la vente	4
Terrains, bâtiments et matériel	10
Autres actifs	30
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	91
Autres passifs	(30)
Actifs identifiables acquis, montant net	152
Goodwill découlant de l'acquisition	84
Total de la contrepartie transférée	236 \$

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles acquises comprennent une immobilisation incorporelle relative aux relations clients de 89 M\$ qui a résulté des contrats de gestion de placements acquis. La juste valeur de l'immobilisation incorporelle relative aux relations clients a été estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie fondés sur les flux de trésorerie futurs estimés découlant des honoraires sur les biens sous gestion acquis, ce qui a tenu compte des rachats nets prévus et de l'appréciation des marchés par les clients existants, net des charges d'exploitation et des autres sorties de trésorerie. Le goodwill découlant de l'acquisition de 84 M\$ comprenait principalement la valeur des synergies attendues et la valeur de la croissance des nouvelles activités découlant de l'acquisition.

Charges liées à l'acquisition

Les charges liées à l'acquisition de 5 M\$ ont été incluses dans les charges autres que d'intérêts.

Vente d'un placement en actions

Le 29 novembre 2013, la CIBC a vendu un placement en actions qui avait été acquis auparavant dans le cadre d'une restructuration de prêt dans les activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. Cette transaction a donné lieu à un profit après impôt, net des charges connexes, de 57 M\$ en 2014.

Note 4 Valeurs mobilières

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance												Total 2015		Total 2014	
	1 an ou moins		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance précise		Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹		
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹						
Valeurs disponibles à la vente																
Valeurs émises ou garanties par :																
Gouvernement du Canada	43 \$	0,5 %	1 548 \$	1,0 %	953 \$	1,4 %	– \$	– %	– \$	– %	2 544 \$	1,2 %	2 031 \$	1,6 %		
Autres gouvernements canadiens	4	1,4	642	1,2	2 905	1,8	359	1,6	–	–	3 910	1,7	2 406	2,6		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	3 686	0,2	3 673	0,5	–	–	–	–	–	–	7 359	0,4	782	0,5		
Gouvernements d'autres pays	1 387	1,7	1 017	2,7	195	5,2	253	5,4	–	–	2 852	2,6	1 840	3,5		
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	1 436	0,2	2 458	1,0	16	0,9	1 253	0,6	–	–	5 163	0,7	2 192	1,5		
Titres adossés à des créances mobilières	64	3,1	378	2,0	1 157	1,8	585	0,6	–	–	2 184	1,6	885	1,7		
Titres de créance de sociétés	677	1,4	3 280	0,9	99	6,5	14	5,5	–	–	4 070	1,1	1 454	3,0		
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	6	10,0	–	–	–	–	–	–	6	10,0	8	10,0		
Total des titres de créance	7 297		13 002		5 325		2 464		–		28 088		11 598			
Titres de participation de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	–	17	négl.	17	négl.	174	négl.		
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	429	négl.	429	négl.	456	négl.		
Total des titres de participation	–		–		–		–		446		446		630			
Total des valeurs disponibles à la vente	7 297 \$		13 002 \$		5 325 \$		2 464 \$		446 \$		28 534 \$		12 228 \$			
Valeurs du compte de négociation																
Valeurs émises ou garanties par :																
Gouvernement du Canada	987 \$		2 216 \$		676 \$		414 \$		– \$		4 293 \$		4 635 \$			
Autres gouvernements canadiens	1 068		959		594		3 031		–		5 652		4 569			
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	33		–		57		107		–		197		257			
Gouvernements d'autres pays	14		98		35		57		–		204		201			
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	91		342		20		18		–		471		556			
Titres adossés à des créances mobilières	92		116		–		587		–		795		1 007			
Titres de créance de sociétés	806		831		293		153		–		2 083		2 751			
Titres de participation de sociétés	–		–		–		–		32 486		32 486		33 085			
Total des valeurs du compte de négociation	3 091 \$		4 562 \$		1 675 \$		4 367 \$		32 486 \$		46 181 \$		47 061 \$			
Valeurs désignées à leur juste valeur																
Valeurs émises ou garanties par :																
Autres gouvernements canadiens	– \$		– \$		– \$		57 \$		– \$		57 \$		49 \$			
Titres adossés à des créances mobilières	–		–		–		111		–		111		107			
Titres de créance de sociétés	–		99		–		–		–		99		97			
Total des valeurs désignées à leur juste valeur	– \$		99 \$		– \$		168 \$		– \$		267 \$		253 \$			
Total des valeurs mobilières⁴	10 388 \$		17 663 \$		7 000 \$		6 999 \$		32 932 \$		74 982 \$		59 542 \$			

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
- 2) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 1 223 M\$ (1 249 M\$ en 2014) et la juste valeur, à 1 226 M\$ (1 253 M\$ en 2014); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 1 914 M\$ (154 M\$ en 2014) et la juste valeur, à 1 913 M\$ (154 M\$ en 2014); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 1 221 M\$ (22 M\$ en 2014) et la juste valeur, à 1 221 M\$ (22 M\$ en 2014) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 742 M\$ (538 M\$ en 2014) et la juste valeur, à 744 M\$ (539 M\$ en 2014).
- 3) Comprendent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 397 M\$ (484 M\$ en 2014).
- 4) Comprendent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 25,1 G\$ (8,5 G\$ en 2014) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 1 068 M\$ (844 M\$ en 2014).

négl. Négligeable.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre	2015				2014			
	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	2 552 \$	1 \$	(9)\$	2 544 \$	2 026 \$	5 \$	– \$	2 031 \$
Autres gouvernements canadiens	3 921	2	(13)	3 910	2 391	15	–	2 406
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 366	2	(9)	7 359	781	1	–	782
Gouvernements d'autres pays	2 860	10	(18)	2 852	1 834	13	(7)	1 840
Titres adossés à des créances hypothécaires	5 158	10	(5)	5 163	2 186	7	(1)	2 192
Titres adossés à des créances mobilières	2 179	12	(7)	2 184	883	2	–	885
Titres de créance de sociétés	4 084	4	(18)	4 070	1 444	22	(12)	1 454
Titres de créance de sociétés fermées	5	1	–	6	6	2	–	8
Titres de participation de sociétés ouvertes ¹	10	7	–	17	17	157	–	174
Titres de participation de sociétés fermées	263	167	(1)	429	261	195	–	456
	28 398 \$	216 \$	(80)\$	28 534 \$	11 829 \$	419 \$	(20)\$	12 228 \$

- 1) Comprendent des actions temporairement inaccessibles.

Pour les valeurs disponibles à la vente dont la juste valeur est inférieure au coût amorti, le tableau ci-après présente la juste valeur et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

	2015						2014					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes
En millions de dollars, au 31 octobre												
Valeurs émises ou garanties par :												
Gouvernement du Canada	1 463 \$	(9)\$	– \$	– \$	1 463 \$	(9)\$	485 \$	– \$	– \$	– \$	485 \$	– \$
Autres gouvernements canadiens	3 290	(12)	50	(1)	3 340	(13)	101	–	291	–	392	–
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	5 390	(9)	–	–	5 390	(9)	197	–	22	–	219	–
Gouvernements d'autres pays	1 245	(5)	118	(13)	1 363	(18)	433	(1)	178	(6)	611	(7)
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 588	(5)	28	–	2 616	(5)	462	(1)	36	–	498	(1)
Titres adossés à des créances mobilières	1 602	(7)	–	–	1 602	(7)	–	–	–	–	–	–
Titres de créance de sociétés	2 580	(7)	482	(11)	3 062	(18)	173	(1)	357	(11)	530	(12)
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés fermées	39	(1)	1	–	40	(1)	9	–	1	–	10	–
	18 197 \$	(55)\$	679 \$	(25)\$	18 876 \$	(80)\$	1 860 \$	(3)\$	885 \$	(17)\$	2 745 \$	(20)\$

Au 31 octobre 2015, le coût amorti de 250 valeurs disponibles à la vente qui affichaient une position de perte latente brute (88 valeurs en 2014) dépassait leur juste valeur de 80 M\$ (20 M\$ en 2014). 28 valeurs disponibles à la vente (30 valeurs en 2014) ont affiché une position de perte latente brute pour plus de un an, soit une perte latente brute de 25 M\$ (17 M\$ en 2014). Nous avons déterminé que ces valeurs disponibles à la vente n'avaient pas subi de dépréciation.

Le tableau ci-dessous présente les profits et les pertes réalisés ainsi que les pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Profits réalisés	163 \$	242 \$	280 \$
Pertes réalisées	(20)	(36)	(29)
Pertes de valeur			
Titres de participation	(5)	(5)	(39)
	138 \$	201 \$	212 \$

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre					2015						2014
	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Total net	Montant brut	Provision individuelle	Provision collective	Provision totale	Total net	
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 258 \$	1 \$	235 \$	236 \$	169 022 \$	157 526 \$	1 \$	208 \$	209 \$	157 317 \$	
Prêts personnels ³	36 517	7	461	468	36 049	35 458	9	451	460	34 998	
Cartes de crédit	11 804	–	338	338	11 466	11 629	–	386	386	11 243	
Entreprises et gouvernements ⁴	65 276	303	325	628	64 648	56 075	328	277	605	55 470	
	282 855 \$	311 \$	1 359 \$	1 670 \$	281 185 \$	260 688 \$	338 \$	1 322 \$	1 660 \$	259 028 \$	

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 320 M\$ (300 M\$ en 2014).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 31,5 G\$ (26,1 G\$ en 2014) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 4,1 G\$ (3,4 G\$ en 2014).

3) Comprennent un montant de 61 M\$ (114 M\$ en 2014) pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils travaillaient pour la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 60 M\$ (111 M\$ en 2014) sont dus par des particuliers qui ne travaillent plus pour la CIBC.

4) Comprennent des prêts liés au compte de négociation de 5 991 M\$ (4 900 M\$ en 2014).

Provision pour pertes sur créances

Provision individuelle

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Entreprises et gouvernements			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Solde au début de l'exercice	1 \$	1 \$	– \$	9 \$	9 \$	8 \$	328 \$	310 \$	467 \$	338 \$	320 \$	475 \$
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	–	–	1	(1)	–	1	77	136	166	76	136	168
Radiations	–	–	–	(1)	–	–	(142)	(120)	(323)	(143)	(120)	(323)
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	4	6	3	4	6	3
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–	–	–	(8)	(14)	(20)	(8)	(14)	(20)
Change et autres	–	–	–	–	–	–	44	10	17	44	10	17
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	1 \$	1 \$	7 \$	9 \$	9 \$	303 \$	328 \$	310 \$	311 \$	338 \$	320 \$

Provision collective

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernements			Total		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Solde au début de l'exercice	208 \$	159 \$	71 \$	451 \$	442 \$	459 \$	386 \$	517 \$	583 \$	353 \$	320 \$	328 \$	1 398 \$	1 438 \$	1 441 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	37	83	119	263	284	295	322	378	499	73	56	40	695	801	953
Radiations	(32)	(27)	(24)	(302)	(312)	(334)	(495)	(564)	(708)	(32)	(35)	(59)	(861)	(938)	(1 125)
Recouvrements	–	–	–	51	43	32	125	136	143	6	7	6	182	186	181
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(7)	(8)	(9)	(8)	(8)	(8)	–	–	–	–	–	–	(15)	(16)	(17)
Change et autres	29	1	2	6	2	(2)	–	(81)	–	17	5	5	52	(73)	5
Solde à la fin de l'exercice	235 \$	208 \$	159 \$	461 \$	451 \$	442 \$	338 \$	386 \$	517 \$	417 \$	353 \$	320 \$	1 451 \$	1 398 \$	1 438 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	235 \$	208 \$	159 \$	461 \$	451 \$	442 \$	338 \$	386 \$	517 \$	325 \$	277 \$	260 \$	1 359 \$	1 322 \$	1 378 \$
Facilités de crédit inutilisées ¹	–	–	–	–	–	–	–	–	–	92	76	60	92	76	60

1) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre					2015						2014
	Prêts douteux bruts	Provision individuelle	Provision collective ¹	Prêts douteux, montant net	Prêts douteux bruts	Provision individuelle	Provision collective ¹	Prêts douteux, montant net			
Prêts hypothécaires à l'habitation	573 \$	1 \$	187 \$	385 \$	534 \$	1 \$	167 \$	366 \$			
Prêts personnels	187	7	138	42	200	9	130	61			
Entreprises et gouvernements	659	303	10	346	700	328	9	363			
Total des prêts douteux ^{2, 3}	1 419 \$	311 \$	335 \$	773 \$	1 434 \$	338 \$	306 \$	790 \$			

1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 116 M\$ (1 092 M\$ en 2014) à l'égard de soldes non douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 471 M\$ (1 519 M\$ en 2014).

3) Des biens saisis de 16 M\$ (22 M\$ en 2014) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2015	Total 2014
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 964 \$	678 \$	213 \$	2 855 \$	2 657 \$
Prêts personnels	554	117	21	692	618
Cartes de crédit	528	156	78	762	723
Entreprises et gouvernements	227	89	28	344	256
	3 273 \$	1 040 \$	340 \$	4 653 \$	4 254 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés si les prêts douteux n'étaient pas considérés comme en retard s'établiraient à 96 M\$ (99 M\$ en 2014), dont 21 M\$ (21 M\$ en 2014) au Canada et 75 M\$ (78 M\$ en 2014) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 23 M\$ (30 M\$ en 2014), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 38 M\$ (40 M\$ en 2014), dont 35 M\$ (33 M\$ en 2014) au Canada et 3 M\$ (7 M\$ en 2014) à l'étranger.

Qualité du crédit du portefeuille de prêts

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable. Pour plus de précisions sur les catégories de notes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre						2015	2014
Type de note	Note de la CIBC	Tranches de PD	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
De première qualité	00-47	0,01 % – 0,42 %	26 054 \$	1 291 \$	1 894 \$	29 239 \$	25 850 \$
De qualité inférieure	51-67	0,43 % – 12,11 %	31 631	457	1 101	33 189	27 831
Liste de surveillance	70-80	12,11 % – 99,99 %	630	–	–	630	315
Défaut	90	100 %	372	–	–	372	311
Total de l'exposition selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée			58 687 \$	1 748 \$	2 995 \$	63 430 \$	54 307 \$
Très bon profil			6 380 \$	39 \$	13 \$	6 432 \$	6 402 \$
Bon profil			495	–	–	495	361
Profil satisfaisant			143	–	–	143	159
Profil faible			46	–	–	46	24
Défaut			4	–	–	4	3
Total des expositions classées			7 068 \$	39 \$	13 \$	7 120 \$	6 949 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			3 560 \$	255 \$	394 \$	4 209 \$	3 694 \$
			69 315 \$	2 042 \$	3 402 \$	74 759 \$	64 950 \$
Moins la provision collective ¹						315 \$	268 \$
Prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements, montant net ²						74 444 \$	64 682 \$

1) Comprend la provision collective liée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements en souffrance depuis moins de 90 jours.

2) Comprennent des engagements de clients en vertu d'acceptations de 9 796 M\$ (9 212 M\$ en 2014).

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre						2015	2014
Niveau de risque	Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts personnels	Cartes	Total	Total	
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %	137 199 \$	17 817 \$	3 208 \$	158 224 \$	153 904 \$	
Très faible	0,21 % – 0,50 %	10 058	2 366	856	13 280	8 827	
Bas	0,51 % – 2,00 %	16 351	11 167	3 658	31 176	29 664	
Moyen	2,01 % – 10,00 %	1 885	3 790	3 309	8 984	7 181	
Haut	10,01 % – 99,99 %	160	754	620	1 534	1 043	
Défaut	100 %	101	–	–	101	265	
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		165 754 \$	35 894 \$	11 651 \$	213 299 \$	200 884 \$	
Très bon profil		714 \$	– \$	– \$	714 \$	498 \$	
Bon profil		53	–	–	53	56	
Profil satisfaisant		118	–	–	118	190	
Profil faible		1	–	–	1	1	
Défaut		1	–	–	1	1	
Total des expositions classées		887 \$	– \$	– \$	887 \$	746 \$	
Expositions assujetties à l'approche standard		2 428 \$	478 \$	154 \$	3 060 \$	2 676 \$	
Moins la provision collective ¹		47 \$	323 \$	339 \$	709 \$	748 \$	
Prêts nets de détail		169 022 \$	36 049 \$	11 466 \$	216 537 \$	203 558 \$	

1) Comprend la provision collective liée aux prêts personnels et aux prêts hypothécaires en souffrance depuis moins de 90 jours, et aux prêts sur cartes de crédit en souffrance depuis moins de 180 jours.

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Produits d'intérêts	11 483 \$	11 477 \$	11 811 \$
Charges d'intérêts	3 568	4 018	4 358
Produits nets d'intérêts	7 915	7 459	7 453
Dotation à la provision pour pertes sur créances	771	937	1 121
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	7 144 \$	6 522 \$	6 332 \$

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers**Entités structurées**

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

Clear Trust (Clear) accordait des prêts hypothécaires de premier ordre assurés canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une note Alt-A non assurés canadiens. Clear vendait ces prêts hypothécaires à Crisp Trust (Crisp). Crisp finançait l'acquisition de ces prêts hypothécaires au moyen de l'émission de papier commercial à des investisseurs, garanti par les prêts hypothécaires. Nous détenons la totalité du papier commercial émis et les prêts hypothécaires sont présentés à titre de prêts hypothécaires à l'habitation dans les prêts au bilan consolidé. Ce programme fait partie des activités en voie de liquidation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à CARDS II Trust (CARDS II). CARDS II acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit parmi des portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets. Nous avons également vendu des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à Broadway Trust (Broadway). Le reste des séries de billets émises par Broadway a été entièrement remboursé le 17 mars 2014, et il n'y a plus de billets en circulation.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, le solde des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2015, un montant de 4,8 G\$ de créances sur cartes de crédit d'une juste valeur de 4,8 G\$ (3,3 G\$ en 2014, d'une juste valeur de 3,3 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,8 G\$, d'une juste valeur de 4,8 G\$ (3,3 G\$ en 2014, d'une juste valeur de 3,3 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés par la SCHL à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 octobre 2015, notre programme structuré avait émis des obligations sécurisées de 4,3 G\$, d'une juste valeur de 4,3 G\$ (10,7 G\$ en 2014, d'une juste valeur de 10,8 G\$) et notre programme législatif avait émis des obligations sécurisées de 7,7 G\$, d'une juste valeur de 7,7 G\$ (1,9 G\$ en 2014, d'une juste valeur de 1,9 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des frais de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placements à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatif par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2015, le total de l'actif et les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissaient à respectivement 25 M\$ et néant (37 M\$ et néant en 2014).

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2015, le total de l'actif au titre de notre fonds monocédant et de nos fonds multicédants s'élevait à 4,5 G\$ (3,1 G\$ en 2014).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par nos fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des facilités de liquidité et des facilités de crédit à celles-ci par l'intermédiaire de nos activités de trésorerie et de négociation. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en différentes catégories de certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché. Au 31 octobre 2015, le montant total des certificats de propriété en circulation dans les fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux s'élevait à 254 M\$ (274 M\$ en 2014).

CIBC Capital Trust

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des frais de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si nos participations dans ces fonds n'entraînent pas une grande fluctuation des rendements, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt qu'à titre de mandant. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2015, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 94,4 G\$ (86,7 G\$ en 2014).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2015, les actifs dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés présentaient un montant en capital total de 1,0 G\$ (1,2 G\$ en 2014).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la CIBC n'a aucune participation

Pour évaluer si la CIBC est considérée à titre de promoteur aux fins de la présentation de l'information financière, la CIBC prend en compte l'importance de ses liens avec l'entité et de son rôle dans la constitution et la mise en place de l'entité structurée. Parmi les facteurs à prendre en compte pour déterminer si la CIBC est un promoteur, notons le degré de la participation de la CIBC dans la création et la conception de l'entité structurée, si la CIBC continue de gérer les activités courantes et si la CIBC est le principal utilisateur de l'entité. La CIBC est le promoteur de certaines entités structurées faisant partie de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, dans lesquelles nous ne détenons aucune participation. Le montant des actifs transférés par la CIBC dans les entités structurées a été de néant pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014. Les produits tirés des entités structurées ont été négligeables pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2015	Fonds monocédañt et fonds multicédañts	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Structures de placement sans transformation	Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	CIBC Capital Trust	Fonds de placement gérés par la CIBC	Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation
Actifs au bilan à leur valeur comptable¹								
Valeurs du compte de négociation	59 \$	232 \$	605 \$	13 \$	1 \$	– \$	7 \$	558 \$
Valeurs disponibles à la vente	–	2 400	–	–	–	–	2	–
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	111
Prêts	94	852	–	–	–	–	–	780
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	6	–	–	6	–	–	–
Dérivés ²	–	–	5	–	–	–	–	–
	153 \$	3 490 \$	610 \$	13 \$	7 \$	– \$	9 \$	1 449 \$
31 octobre 2014	85 \$	2 372 \$	2 030 \$	10 \$	7 \$	20 \$	28 \$	2 436 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable¹								
Dépôts	– \$	– \$	– \$	– \$	1 680 \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés ²	–	–	120	–	–	–	1	213
	– \$	– \$	120 \$	– \$	1 680 \$	– \$	1 \$	213 \$
31 octobre 2014	– \$	– \$	228 \$	– \$	1 651 \$	– \$	3 \$	238 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures								
Placements et prêts	153 \$	3 490 \$	605 \$	13 \$	7 \$	– \$	9 \$	1 449 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	22	614
Facilités de liquidités et de crédit et engagements ³	3 972 ³	985	–	–	75	–	27	57
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(605)	–	–	–	–	(1 572)
	4 125 \$	4 475 \$	– \$	13 \$	82 \$	– \$	58 \$	548 \$
31 octobre 2014	2 793 \$	3 205 \$	– \$	10 \$	79 \$	20 \$	84 \$	725 \$

- 1) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae).
- 2) Comprend des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les autres dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 0,9 G\$ (1,3 G\$ en 2014) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédañts afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 59 M\$ (4 M\$ en 2014) lié aux placements directs dans les fonds multicédañts, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placement dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – passif lié aux emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	21 793 \$	21 911 \$	22 048 \$	22 083 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ^{2,3}	3 353	3 353	2 033	2 033
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2,3}	16 864	16 864	14 966	14 966
	42 010 \$	42 128 \$	39 047 \$	39 082 \$
Valeur comptable des passifs associés ⁴	43 117 \$	43 337 \$	39 901 \$	40 176 \$

- 1) Comprennent un montant de 2,2 G\$ (1,3 G\$ en 2014) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la SCHL à titre de garanties en vertu de mises en pension. Des obligations du gouvernement du Canada ont également été données en garantie à des contreparties de la SCHL. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 770 M\$ (817 M\$ en 2014) ont servi à réduire ces soldes.
- 2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.
- 3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.
- 4) Comprend l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

De plus, nous avons titrisé 32,7 G\$, d'une juste valeur de 32,8 G\$ (33,1 G\$ en 2014, d'une juste valeur de 33,1 G\$), de prêts hypothécaires non transférés à des parties externes.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau et autre matériel ²	Améliorations locatives	Total
2015	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 350 \$	947 \$	797 \$	928 \$	4 022 \$
	Acquisitions ³	32	128	61	67	288
	Cessions ⁴	(1)	(196)	(50)	(68)	(315)
	Ajustements ⁵	121	17	17	14	169
	Solde à la fin de l'exercice	1 502 \$	896 \$	825 \$	941 \$	4 164 \$
2014	Solde à la fin de l'exercice	1 350 \$	947 \$	797 \$	928 \$	4 022 \$
2015	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	547 \$	724 \$	370 \$	584 \$	2 225 \$
	Amortissement et perte de valeur ⁶	40	107	42	60	249
	Cessions ⁴	–	(166)	(47)	(66)	(279)
	Ajustements ⁵	43	15	7	7	72
	Solde à la fin de l'exercice	630 \$	680 \$	372 \$	585 \$	2 267 \$
2014	Solde à la fin de l'exercice	547 \$	724 \$	370 \$	584 \$	2 225 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2015	872 \$	216 \$	453 \$	356 \$	1 897 \$
	Au 31 octobre 2014	803 \$	223 \$	427 \$	344 \$	1 797 \$

- 1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.
- 2) Comprennent des travaux en cours de 129 M\$ (126 M\$ en 2014) non soumis à l'amortissement.
- 3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de néant (10 M\$ en 2014).
- 4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.
- 5) Comprennent les écarts de change.
- 6) Comprennent une perte de valeur de 2 M\$ (néant en 2014) liée à des améliorations locatives.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 37 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (acquisitions nettes de 103 M\$ en 2014), des cessions nettes de 5 M\$ pour Gestion des avoirs (acquisitions nettes de 11 M\$ en 2014), des cessions nettes de 4 M\$ pour Marchés des capitaux (cessions nettes de 1 M\$ en 2014) et des cessions nettes de 55 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 73 M\$ en 2014).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014
Solde au début de l'exercice	392 \$	382 \$
Amortissement	(22)	(20)
Écarts de change	62	30
Solde à la fin de l'exercice	432 \$	392 \$

Des produits locatifs de 94 M\$ (81 M\$ en 2014 et 72 M\$ en 2013) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 30 M\$ (28 M\$ en 2014 et 28 M\$ en 2013) et des charges autres que d'intérêts de 46 M\$ (42 M\$ en 2014 et 30 M\$ en 2013) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 22.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs au Canada	Atlantic Trust	Divers	
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre						
2015	Solde au début de l'exercice	353 \$	884 \$	89 \$	124 \$	1 450 \$
	Acquisitions	–	–	–	–	–
	Perte de valeur	–	–	–	–	–
	Écarts de change	57	–	16	3	76
	Solde à la fin de l'exercice	410 \$	884 \$	105 \$	127 \$	1 526 \$
2014	Solde au début de l'exercice ¹	727 \$	884 \$	– \$	122 \$	1 733 \$
	Acquisitions	–	–	84	–	84
	Perte de valeur	(420)	–	–	–	(420)
	Écarts de change	46	–	5	2	53
	Solde à la fin de l'exercice	353 \$	884 \$	89 \$	124 \$	1 450 \$

1) Net de la perte de valeur cumulative du goodwill de 203 M\$ de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) et de néant pour les autres UGT.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services bancaires aux entreprises, des Services bancaires de détail, de Gestion des avoirs, des cartes de crédit, des activités de trésorerie et de négociation, et des services de Banque d'investissement. Affichant un actif de plus de 10 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité, des Bahamas et des Caraïbes orientales. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Au cours du deuxième trimestre de 2014, nous avons révisé nos prévisions par rapport à l'ampleur et au moment de la reprise économique dans la région des Caraïbes. Nous avons considéré ce changement de prévisions comme un indicateur de dépréciation; par conséquent, nous avons estimé la valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean au 30 avril 2014 fondée sur les prévisions reflétant les prévisions de la direction selon lesquelles la reprise économique dans les Caraïbes serait plus longue qu'antérieurement prévu et que les valeurs de réalisation estimées des actifs donnés en garantie sous-jacents pour les prêts non productifs seraient plus faibles qu'antérieurement prévu. Nous avons établi que la valeur comptable de l'UGT CIBC FirstCaribbean était supérieure à sa valeur recouvrable estimée et, par conséquent, nous avons comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 420 M\$ (383 M\$ US) au cours du trimestre clos le 30 avril 2014, ce qui a ramené la valeur comptable du goodwill à 344 M\$ (314 M\$ US) au 30 avril 2014. Nous avons en outre effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2014 à l'aide de projections mises à jour sur une période de cinq ans, qui ont continué de refléter la conjoncture économique difficile ainsi qu'une reprise prévue, quoique retardée, dans ce contexte dans les Caraïbes. Aucune autre perte de valeur n'a été comptabilisée au cours du quatrième trimestre de 2014.

Au cours du deuxième trimestre de 2015, nous avons observé un changement dans certaines hypothèses prospectives, ce qui a diminué les projections concernant les produits d'intérêts qui étaient reflétés dans les prévisions sur cinq ans utilisées aux fins de notre test de dépréciation annuel de 2014. Bien que ces changements nous aient amenés à réviser nos prévisions sur cinq ans et à réévaluer la valeur recouvrable de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 30 avril 2015, ils n'ont pas entraîné de dépréciation. Nous avons en outre effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2015 selon les nouvelles prévisions sur cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2015, ce qui n'a pas donné lieu à une dépréciation. Dans le cadre des deux tests de dépréciation de 2015, les prévisions pour CIBC FirstCaribbean reflétaient la conjoncture économique difficile qui persiste dans les Caraïbes, mais qui montre des signes de reprise qui devraient se manifester davantage dans ce contexte au cours de la période visée par les prévisions.

Au 1^{er} août 2015, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2014 et au 30 avril 2014) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % au 1^{er} août 2015 (14,38 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % au 1^{er} août 2014 et au 30 avril 2014). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2015, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 135 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 90 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2015. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentes.

Gestion des avoirs au Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs au Canada repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice que nous utilisons variaient de 11,2 à 17,0 pour le test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2015 (14,1 à 17,1 en date du 1^{er} août 2014). Le résultat de l'évaluation de la juste valeur est classé dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur puisque certaines données importantes ne sont pas observables.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2015 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2015.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Atlantic Trust

La valeur recouvrable de l'UGT Atlantic Trust est estimée d'après le calcul de la valeur d'utilité fondée principalement sur un plan de trois ans examiné par la haute direction et intégré au plan de trois ans consolidé de la CIBC qui a été examiné par le conseil.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2015 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Atlantic Trust était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2015. Un taux de croissance final de 3 % (3 % en date du 1^{er} août 2014) a été appliqué à la dernière année des prévisions. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux de 13 % (13 % en date du 1^{er} août 2014) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour Atlantic Trust.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2015, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 1 526 M\$ (1 450 M\$ en 2014) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 989 M\$ à Gestion des avoirs (973 M\$ en 2014), de 459 M\$ à Siège social et autres (403 M\$ en 2014), de 63 M\$ à Marchés des capitaux (59 M\$ en 2014) et de 15 M\$ à Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (15 M\$ en 2014).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2015	Solde au début de l'exercice	116 \$	22 \$	138 \$
	Écarts de change	–	4	4
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2014	Solde au début de l'exercice	116 \$	20 \$	136 \$
	Écarts de change	–	2	2
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	22 \$	138 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2015	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 544 \$	275 \$	50 \$	173 \$	2 042 \$
	Acquisitions	383	–	11	–	394
	Cessions⁵	(109)	(20)	(22)	–	(151)
	Ajustements⁶	19	41	2	15	77
	Solde à la fin de l'exercice	1 837 \$	296 \$	41 \$	188 \$	2 362 \$
2014	Solde à la fin de l'exercice	1 544 \$	275 \$	50 \$	173 \$	2 042 \$
2015	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	926 \$	192 \$	47 \$	48 \$	1 213 \$
	Amortissement et perte de valeur⁷	154	11	5	16	186
	Cessions⁵	(97)	(20)	(22)	–	(139)
	Ajustements⁶	16	28	1	2	47
	Solde à la fin de l'exercice	999 \$	211 \$	31 \$	66 \$	1 307 \$
2014	Solde à la fin de l'exercice	926 \$	192 \$	47 \$	48 \$	1 213 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2015	838 \$	85 \$	10 \$	122 \$	1 055 \$
	Au 31 octobre 2014	618 \$	83 \$	3 \$	125 \$	829 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 405 M\$ (252 M\$ en 2014) non soumis à l'amortissement.

2) Acquisées au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions d'Atlantic Trust, de Griffis & Small, LLC, des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden et du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

7) Comprennent des pertes de valeur de 2 M\$ (néant en 2014) liées aux logiciels.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice étaient les suivantes : des cessions nettes de 17 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (cessions nettes de 23 M\$ en 2014), des cessions nettes de 1 M\$ pour Gestion des avoirs (cessions nettes de néant en 2014), des cessions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de 2 M\$ en 2014) et des acquisitions nettes de 261 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 133 M\$ en 2014).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Intérêts courus à recevoir	735 \$	623 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	518	120
Certificats d'or et d'argent	427	381
Comptes des clients des courtiers	734	449
Impôt exigible à recevoir	1 724	1 827
Autres charges payées d'avance	748	646
Chèques et autres effets en transit, montant net	655	797
Garantie sur dérivés à recevoir	5 460	3 756
Débiteurs	601	439
Divers	457	417
	12 059 \$	9 455 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total 2015	Total 2014
Particuliers	10 956 \$	85 150 \$	41 272 \$	137 378 \$	130 085 \$
Entreprises et gouvernements ⁶	40 540	29 325	108 985	178 850	148 793
Banques	2 335	122	8 328	10 785	7 732
Emprunts garantis ⁷	–	–	39 644	39 644	38 783
	53 831 \$	114 597 \$	198 229 \$	366 657 \$	325 393 \$

Se compose de ce qui suit :

Détenus au coût amorti	364 282 \$	323 336 \$
Désignés à leur juste valeur	2 375	2 057
	366 657 \$	325 393 \$

Composition du total des dépôts :

Dépôts non productifs d'intérêts		
Établissements canadiens	41 614 \$	38 624 \$
Établissements à l'étranger	3 583	2 907
Dépôts productifs d'intérêts		
Établissements canadiens	253 989	235 328
Établissements à l'étranger	65 673	47 914
Fonds fédéraux américains achetés	1 798	620
	366 657 \$	325 393 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 101,4 G\$ (78,1 G\$ en 2014) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 14,2 G\$ (9,3 G\$ en 2014).

2) Nets de billets acquis de 2 428 M\$ (1 957 M\$ en 2014).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprend un montant de 1 680 M\$ (1 651 M\$ en 2014) au titre de billets émis à CIBC Capital Trust.

7) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'entremise du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Intérêts courus à payer	1 060 \$	1 137 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	746	818
Certificats d'or et d'argent	131	120
Comptes des clients des courtiers	1 418	859
Garantie sur dérivés à payer	2 751	2 241
Autres éléments différés	603	526
Instruments négociables	799	1 025
Créditeurs et charges à payer	1 514	1 152
Divers	3 173	3 025
	12 195 \$	10 903 \$

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2015		2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	22 760 \$	25 059 \$	18 122 \$	20 167 \$
GAP (note 2)				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	2 562	2 663	1 599	1 096
Couvertures économiques ¹	1 020	1 335	959	578
	26 342 \$	29 057 \$	20 680 \$	21 841 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas désignés aux fins des relations de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis compensés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis reconduits auprès d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. La tendance concernant les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilite en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis reconduits et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis reconduits et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs improductifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs improductifs.

Dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous avons souscrit et vendu une protection de crédit avec des contrats de swaps sur défaillance et de swaps sur rendement total sur des actifs de référence qui comprennent des titres de créance de sociétés, des TAC flux groupés de prêts hypothécaires à l'habitation, des titres privilégiés de fiducies et des TAP flux groupés.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards avec des dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	2015								2014
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance				Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	10 711 \$	202 \$	– \$	10 913 \$	5 392 \$	5 521 \$	6 072 \$	3 448 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	135 796	5 010	–	140 806	140 806	–	157 773	–	
Swaps	101 614	192 438	81 841	375 893	270 991	104 902	331 657	118 049	
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	274 242	494 314	129 316	897 872	732 249	165 623	510 420	116 125	
Options achetées	234	4 358	3 544	8 136	3 980	4 156	4 367	1 625	
Options vendues	2 194	1 927	411	4 532	4 532	–	4 754	325	
	524 791	698 249	215 112	1 438 152	1 157 950	280 202	1 015 043	239 572	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	59 385	18 505	–	77 890	76 782	1 108	58 260	1 084	
Options achetées	1	–	–	1	1	–	7 664	–	
Options vendues	8	–	–	8	8	–	12 623	–	
	59 394	18 505	–	77 899	76 791	1 108	78 547	1 084	
Total des dérivés de taux d'intérêt	584 185	716 754	215 112	1 516 051	1 234 741	281 310	1 093 590	240 656	
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrats à terme de gré à gré	255 675	6 626	849	263 150	254 096	9 054	189 014	14 957	
Swaps	133 956	52 357	13 984	200 297	157 206	43 091	128 094	28 875	
Options achetées	18 774	741	35	19 550	19 550	–	26 492	16	
Options vendues	22 273	392	56	22 721	22 594	127	28 308	182	
	430 678	60 116	14 924	505 718	453 446	52 272	371 908	44 030	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total des dérivés de change	430 678	60 116	14 924	505 718	453 446	52 272	371 908	44 030	
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur rendement total – protection vendue	112	407	–	519	519	–	1 216	–	
Swaps sur défaillance – protection souscrite	512	6 068	13	6 593	6 593	–	7 910	400	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	–	612	1 765	2 377	1 991	386	10 349	–	
Swaps sur défaillance – protection vendue	94	4 675	263	5 032	5 032	–	5 118	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	–	458	274	732	732	–	8 760	–	
Total des dérivés de crédit	718	12 220	2 315	15 253	14 867	386	33 353	400	
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	37 915	4 961	60	42 936	42 125	811	39 341	921	
Dérivés négociés en Bourse	14 495	4 322	487	19 304	19 304	–	16 332	–	
Total des dérivés sur actions	52 410	9 283	547	62 240	61 429	811	55 673	921	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés de gré à gré	1 440	6	–	1 446	1 446	–	837	–	
Dérivés négociés en Bourse	2 999	–	–	2 999	2 999	–	2 750	–	
Total des dérivés sur métaux précieux	4 439	6	–	4 445	4 445	–	3 587	–	
Autres dérivés sur marchandises									
Dérivés de gré à gré	6 941	11 338	392	18 671	18 671	–	19 611	–	
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	11	3	–	14	14	–	42	–	
Dérivés négociés en Bourse	12 184	5 809	56	18 049	18 049	–	21 832	–	
Total des autres dérivés sur marchandises	19 136	17 150	448	36 734	36 734	–	41 485	–	
Total du montant notionnel dont :	1 091 566 \$	815 529 \$	233 346 \$	2 140 441 \$	1 805 662 \$	334 779 \$	1 599 596 \$	286 007 \$	
Dérivés de gré à gré ¹	1 002 494	786 893	232 803	2 022 190	1 688 519	333 671	1 480 135	284 923	
Dérivés négociés en Bourse	89 072	28 636	543	118 251	117 143	1 108	119 461	1 084	

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 806,7 G\$ (815,7 G\$ en 2014) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 13,7 G\$ (19,8 G\$ en 2014) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 160,0 G\$ (126,2 G\$ en 2014) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement aucune valeur de marché initiale ou seulement une valeur de marché minimale. Leur valeur est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, par souci de maximiser les produits de négociation. Pour gérer le risque de marché, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous aurons à l'avenir réglé tous les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous ferons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC, puisqu'ils sont soumis aux exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de la contrepartie, qui sont ajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015					2014				
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Dérivés de gré à gré										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	65 \$	– \$	65 \$	69 \$	8 \$	82 \$	– \$	82 \$	48 \$	4 \$
Swaps	11 742	928	12 670	4 536	884	9 850	900	10 750	3 291	637
Options achetées	161	8	169	38	26	153	4	157	22	10
	11 968	936	12 904	4 643	918	10 085	904	10 989	3 361	651
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	89	3	5	–	5	92	2
	11 968	936	12 904	4 732	921	10 090	904	10 994	3 453	653
Dérivés de change										
Dérivés de gré à gré										
Contrats à terme de gré à gré	2 527	53	2 580	2 541	668	2 045	103	2 148	2 040	528
Swaps	5 290	2 540	7 830	3 456	656	3 833	1 519	5 352	2 730	497
Options achetées	329	–	329	403	173	322	–	322	295	108
	8 146	2 593	10 739	6 400	1 497	6 200	1 622	7 822	5 065	1 133
Dérivés de crédit										
Dérivés de gré à gré										
Swaps sur défaillance										
– protection souscrite	171	3	174	204	14	203	–	203	1 346	46
– protection vendue	9	–	9	9	–	194	–	194	876	18
	180	3	183	213	14	397	–	397	2 222	64
Dérivés sur actions										
Dérivés de gré à gré	547	50	597	1 590	254	367	32	399	1 343	141
Dérivés négociés en Bourse	398	–	398	1 342	36	320	–	320	558	16
	945	50	995	2 932	290	687	32	719	1 901	157
Dérivés sur métaux précieux										
Dérivés de gré à gré	31	–	31	20	6	16	–	16	6	2
Dérivés négociés en Bourse	14	–	14	224	8	80	–	80	12	1
	45	–	45	244	14	96	–	96	18	3
Autres dérivés sur marchandises										
Dérivés de gré à gré	1 102	–	1 102	1 737	616	438	–	438	1 236	438
Dérivés négociés en Bourse	374	–	374	2 299	77	214	–	214	1 826	44
	1 476	–	1 476	4 036	693	652	–	652	3 062	482
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales										
					347					281
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC										
					2 685					1 392
Total des dérivés avant compensation	22 760	3 582	26 342	18 557	6 461	18 122	2 558	20 680	15 721	4 165
Moins : incidence de la compensation			(17 060)					(14 549)		
Total des dérivés			9 282 \$	18 557 \$	6 461 \$			6 131 \$	15 721 \$	4 165 \$

1) Somme du coût de remplacement courant et des risques futurs éventuels, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 3 586 M\$ (2 721 M\$ en 2014). Les garanties étaient composées de liquidités de 2 528 M\$ (1 919 M\$ en 2014) et de titres du gouvernement de 1 058 M\$ (802 M\$ en 2014).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Garants financiers

Les contrats que nous avons avec des garants financiers sont principalement des contrats de dérivés. Le risque lié à la juste valeur à l'égard des contrats de dérivés est calculé au moyen de la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. La charge au titre du risque de crédit de la contrepartie dépend du risque lié à la juste valeur et de notre évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Le risque de crédit de la contrepartie est calculé au moyen des écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles et appropriés, ou des données de remplacement d'une qualité de crédit comparable, ou d'une évaluation de la valeur recouvrable nette. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé un profit de 6 M\$ (un profit de 18 M\$ en 2014 et de 49 M\$ en 2013) au titre des créances de nos garants financiers. Nous n'avons résilié aucun contrat avec des garants financiers au cours de l'exercice (une perte de 9 M\$ en 2014 et un profit de 6 M\$ en 2013). La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, nette des REC, s'élevait à 9 M\$ (30 M\$ en 2014).

Contreparties autres que des garants financiers

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise aussi le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une perte de 7 M\$ (perte de 1 M\$ en 2014, compte non tenu de l'incidence de l'adoption des REF, et profit de 24 M\$ en 2013) au titre des positions auprès de nos contreparties autres que des garants financiers.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Couvertures de juste valeur¹			
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(213)\$	(174)\$	(377)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	163	149	354
	(50)\$	(25)\$	(23)\$
Couvertures de flux de trésorerie^{2,3}	1 \$	1 \$	- \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2015, 2014 et 2013.

Les montants notionnels et la valeur comptable des dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015			2014		
	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	140 891 \$	2 352 \$	1 466 \$	119 810 \$	1 417 \$	606 \$
Couvertures de flux de trésorerie	19 329	210	162	6 348	182	35
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	4 038	-	1 035	3 538	-	455
	164 258 \$	2 562 \$	2 663 \$	129 696 \$	1 599 \$	1 096 \$

De plus, des montants de 43 M\$ (34 M\$ en 2014) et de 1,8 G\$ (1,6 G\$ en 2014) de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères ont été désignés comme instruments de couverture respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devraient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		1 an ou moins	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
2015	Entrées de trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$
	Sorties de trésorerie	(336)	(566)	(41)	-
	Flux de trésorerie nets	(336)\$	(566)\$	(41)\$	- \$
2014	Flux de trésorerie nets	(395)\$	(561)\$	(79)\$	- \$

Des flux de trésorerie désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui s'élèvent à 145 M\$, 109 M\$ et 41 M\$ devraient avoir une incidence sur le résultat net respectivement au cours des 12 prochains mois, des 1 à 3 prochaines années et des 3 à 8 prochaines années (respectivement 144 M\$, 114 M\$ et 68 M\$ en 2014).

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris nos investissements nets dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre					2015	2014		
Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date de rachat la plus proche		Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale					
Taux fixe ³	23 septembre 2018			195 M\$ TT	40 \$	40 \$	35 \$	35 \$
4,11 ⁴	30 avril 2020	30 avril 2010	30 avril 2015 ⁵		–	–	1 100	1 100
3,15 ⁶	2 novembre 2020		2 novembre 2015		1 500	1 500 ⁷	1 500	1 500
6,00 ⁸	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600	600	600
3,00 ⁹	28 octobre 2024		28 octobre 2019		1 000	1 000	1 000	1 000
8,70	25 mai 2029 ¹⁰				25	44	25	42
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	150	150	150
8,70	25 mai 2032 ¹⁰				25	45	25	44
8,70	25 mai 2033 ¹⁰				25	46	25	44
8,70	25 mai 2035 ¹⁰				25	48	25	46
Taux variable ¹¹	31 juillet 2084		27 juillet 1990	116 M\$ US ¹²	151	151	168	168
Taux variable ¹³	31 août 2085		20 août 1991	36 M\$ US ¹⁴	47	47	40	40
					3 788	3 871	4 893	4 969
Créances subordonnées vendues à découvert (détenues) à des fins de transaction					3	3	9	9
					3 791 \$	3 874 \$	4 902 \$	4 978 \$

- Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.
- La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.
- Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 23 mars 2007 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fixé à 7,90 % pour les deux premières années; puis à 8,15 % pour les trois années suivantes et à 8,75 % pour la durée qui reste à couvrir. Avec prise d'effet le 23 septembre 2012, les billets subordonnés ont fait l'objet d'une modification donnant lieu au report de la date d'échéance au 23 septembre 2018 et à la baisse du taux d'intérêt qui est passé à 4,35 % par année pour la durée restante.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,90 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le 30 avril 2015, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 4,11 % d'une valeur de 1,1 G\$ échéant le 30 avril 2020. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,27 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Après la fin de l'exercice, le 2 novembre 2015, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 3,15 % d'une valeur de 1,5 G\$ échéant le 2 novembre 2020. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.
- Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois. Les débetures sont également assujétiées à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui est nécessaire pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. En pareil cas, les débetures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).
- Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.
- Une tranche de 33 M\$ US (10 M\$ US en 2014) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.
- Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.
- Une tranche de néant (8 M\$ US en 2014) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le 16 septembre 2015, nous avons annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) avait approuvé l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRA). Les rachats en vertu de l'offre prendront fin à la première des éventualités suivantes, soit : i) la date à laquelle la CIBC aura racheté jusqu'à un maximum de 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 17 septembre 2016. Nous avons acheté et annulé 115 900 actions ordinaires en vertu de cette offre à un cours moyen de 96,69 \$ pour un total de 11 M\$.

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu d'une OPRA préalablement expirée.

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

Date d'approbation de la TSX	2015		2014		2013		Total	
	Nombre d'actions	Montant						
5 septembre 2012 ¹	–	– \$	–	– \$	5 808 331	475 \$	5 808 331	475 \$
4 septembre 2013 ²	–	–	3 369 000	315	923 900	77	4 292 900	392
16 septembre 2014	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	– \$	3 369 000	315 \$	6 732 231	552 \$	10 101 231	867 \$

- 1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 80,62 \$ en vertu de l'OPRA.
2) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 91,31 \$ en vertu de l'OPRA.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2015				2014				2013			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires¹	397 291 068	7 813 \$	1 708 \$	4,30	397 021 477	7 782 \$	1 567 \$	3,94 \$	399 249 736	7 753 \$	1 523 \$	3,80 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 26 ²	–	– \$	– \$	– \$	–	– \$	14 \$	1,44 \$	10 000 000	250 \$	14 \$	1,44 \$
Série 27 ³	–	–	4	0,35	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40
Série 29 ⁴	–	–	8	0,68	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35
Série 33 ⁵	–	–	–	–	–	–	12	1,00	12 000 000	300	16	1,34
Série 35 ⁶	–	–	–	–	–	–	10	0,81	13 000 000	325	21	1,63
Série 37 ⁷	–	–	–	–	–	–	10	1,22	8 000 000	200	13	1,63
Série 39 ⁸	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	6	0,38	–	–	–	–
Série 41 ⁹	12 000 000	300	10	0,82	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 43 ¹⁰	12 000 000	300	7	0,58	–	–	–	–	–	–	–	–
		1 000 \$	45 \$			1 031 \$	87 \$			1 706 \$	99 \$	

- 1) Comprennent 6 491 actions autodétenues (22 339 en 2014 et 6 550 en 2013).
2) Le 31 octobre 2014, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 26, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.
3) Le 31 janvier 2015, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A de série 27, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.
4) Le 30 avril 2015, nous avons racheté la totalité des 13 232 342 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 29, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.
5) Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 33, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.
6) Le 30 avril 2014, nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 35, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.
7) Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité des 8 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 37, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.
8) Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de la vente de 400 M\$.
9) Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.
10) Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41 et 43 (instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 43), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 41), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 39), d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39, de série 40, de série 41, de série 42, de série 43 et de série 44 sont assujetties à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, laquelle est nécessaire pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance de l'« événement déclencheur », tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41 et de série 43 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2015	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,243750 \$	31 juillet 2019	25,00 \$
Série 41	0,234375 \$	31 janvier 2020	25,00 \$
Série 43	0,225000 \$	31 juillet 2020	25,00 \$

1) Le dividende trimestriel peut être rajusté en fonction du moment de l'émission ou du rachat.

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2015		2014		2013	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	397 021 477	7 782 \$	399 249 736	7 753 \$	404 484 938	7 769 \$
Émission en vertu de :	–	–	–	–	–	–
Régimes d'options sur actions	356 661	30	1 156 530	96	783 495	57
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	–	–	–	–	7 672	1
Régime d'achat d'actions par les employés ²	–	–	–	–	696 219	56
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	397 378 138	7 812 \$	400 406 266	7 849 \$	405 972 324	7 883 \$
Actions autodétenues	(115 900)	(2)	(3 369 000)	(65)	(6 732 231)	(130)
	28 830	3	(15 789)	(2)	9 643	– ³
Solde à la fin de l'exercice	397 291 068	7 813 \$	397 021 477	7 782 \$	399 249 736	7 753 \$

1) À partir du versement des dividendes du 28 janvier 2013, les actions distribuées en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont été acquises sur le marché libre.

2) À partir du 14 juin 2013, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont été acquises sur le marché libre. Auparavant, ces actions ont été émises de la Trésorerie.

3) Attribuable à l'arrondissement.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2015, 7 341 660 actions ordinaires (7 698 321 actions en 2014) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions. Au 31 octobre 2015, 546 102 500 actions ordinaires (745 058 318 actions en 2014) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si CIBC Capital Trust ne verse pas de paiements d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres établie par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementée, et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimum « tout compris de 2019 » et une réserve de conservation des fonds propres, à compter du premier trimestre de 2013. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres sont de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions si le BSIF est d'avis que les circonstances le justifient. À compter du 1^{er} janvier 2016, les banques ayant une importance systémique nationale (dont la CIBC fait partie) seront assujéties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 %.

« Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé, et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les actions privilégiées et les

billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissaient comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		2015	2014
Méthode transitoire			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		19 147 \$	17 496 \$
Fonds propres de première catégorie	A	20 671	18 720
Total des fonds propres		24 538	23 281
APR		163 867	155 148
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		11,7 %	11,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		12,6 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres		15,0 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	B	503 504 \$	s. o.
Ratio de levier	A/B	4,1 %	s. o.
Ratio actif/fonds propres ¹		s. o.	17,7 x
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		16 829 \$	14 607 \$
Fonds propres de première catégorie	C	19 520	17 300
Total des fonds propres		23 434	21 989
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ²		156 107	141 250
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ²		156 401	141 446
APR aux fins du total des fonds propres ²		156 652	141 739
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ²		10,8 %	10,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ²		12,5 %	12,2 %
Ratio du total des fonds propres ²		15,0 %	15,5 %
Expositions du ratio de levier	D	502 552 \$	s. o.
Ratio de levier	C/D	3,9 %	s. o.

1) Depuis 2015, a été remplacé par le ratio de levier selon Bâle III.

2) Il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

s. o. Sans objet.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 16 | Valeurs mobilières de Capital Trust

Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). CIBC Capital Trust n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des titres de participation, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si CIBC Capital Trust ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre CIBC Capital Trust.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % à partir de 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-après présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2015, nous détenons 1 M\$ de positions acheteur (1 M\$ de positions vendeur en 2014) de billets.

En millions de dollars, au 31 octobre

	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement	Date de rachat la plus proche		2015	2014
				Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹	À la valeur nominale	Capital	Capital
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300
						1 600 \$	1 600 \$

1) Rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 | Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, relative aux actifs financiers, aux passifs financiers et aux dérivés hors bilan de négociation et autres que de négociation. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été ajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présumant, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances historiques et prévues des principaux soldes. Le profil de réévaluation des taux de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau ci-après. Nous avons appliqué des hypothèses relatives à la structure aux cartes de crédit et aux dépôts à vue et sur préavis.

Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des instruments sensibles aux taux d'intérêt

En millions de dollars, au 31 octobre		Immédiatement sensibles au taux	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2015	Actif							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	15 434 \$	150 \$	– \$	– \$	3 053 \$	18 637 \$
	Valeurs du compte de négociation	–	1 531	1 565	4 558	6 041	32 486	46 181
	Valeurs disponibles à la vente	–	10 234	4 716	7 484	5 648	452	28 534
	Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	99	168	–	267
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	27 961	5 373	–	–	–	33 334
	Prêts	117 040	36 288	51 297	72 209	2 385	1 966	281 185
	Divers	–	31 802	–	–	–	23 369	55 171
	Hypothèses relatives à la structure	(7 810)	1 079	3 884	5 168	–	(2 321)	–
	Total de l'actif	109 230 \$	124 329 \$	66 985 \$	89 518 \$	14 242 \$	59 005 \$	463 309 \$
	Passif et capitaux propres							
	Dépôts	122 977 \$	108 548 \$	36 878 \$	45 669 \$	7 125 \$	45 460 \$	366 657 \$
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	413	647	4 956	3 211	579	9 806
	Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	–	10 193	150	–	–	–	10 343
	Titres secondaires	–	1 498	198	1 645	533	–	3 874
	Divers	–	31 809	–	–	–	19 267	51 076
	Capitaux propres	–	–	–	1 000	–	20 553	21 553
	Hypothèses relatives à la structure	(25 357)	7 272	25 007	31 445	–	(38 367)	–
	Total du passif et des capitaux propres	97 620 \$	159 733 \$	62 880 \$	84 715 \$	10 869 \$	47 492 \$	463 309 \$
	Écart au bilan	11 610 \$	(35 404) \$	4 105 \$	4 803 \$	3 373 \$	11 513 \$	– \$
	Écart hors bilan	–	2 717	(1 630)	2 623	(3 710)	–	–
	Écart total	11 610 \$	(32 687) \$	2 475 \$	7 426 \$	(337) \$	11 513 \$	– \$
	Écart cumulatif total	11 610 \$	(21 077) \$	(18 602) \$	(11 176) \$	(11 513) \$	– \$	– \$
	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	22 719 \$	(42 577) \$	(764) \$	8 803 \$	2 493 \$	9 326 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(11 109)	7 173	4 869	(4 000)	880	2 187	–
	Écart total au bilan	11 610 \$	(35 404) \$	4 105 \$	4 803 \$	3 373 \$	11 513 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	5 889 \$	2 354 \$	(5 173) \$	(3 070) \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(3 172)	(3 984)	7 796	(640)	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	2 717 \$	(1 630) \$	2 623 \$	(3 710) \$	– \$	– \$
	Écart total	11 610 \$	(32 687) \$	2 475 \$	7 426 \$	(337) \$	11 513 \$	– \$
2014	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	21 446 \$	(38 727) \$	(1 034) \$	4 782 \$	(1 011) \$	14 544 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(7 218)	22 358	(4 181)	(10 089)	581	(1 451)	–
	Écart total au bilan	14 228 \$	(16 369) \$	(5 215) \$	(5 307) \$	(430) \$	13 093 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	(1 381) \$	1 479 \$	(130) \$	32 \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(13 787)	3 710	10 493	(416)	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	(15 168) \$	5 189 \$	10 363 \$	(384) \$	– \$	– \$
	Écart total	14 228 \$	(31 537) \$	(26) \$	5 056 \$	(814) \$	13 093 \$	– \$

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en actions à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes (POAS)

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement en décembre à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS sont payés au comptant aux employés pendant la période d'acquisition des droits.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 1 976 578 OAS ont été attribués à un cours moyen pondéré de 104,55 \$ (2 663 480 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 91,01 \$ en 2014; 2 015 981 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 79,40 \$ en 2013) et le nombre d'OAS en cours au 31 octobre 2015 était de 5 210 234 (5 600 802 en 2014 et 5 366 964 en 2013). En 2015, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 231 M\$ (279 M\$ en 2014 et 239 M\$ en 2013). Au 31 octobre 2015, les passifs relatifs à l'OAS totalisaient 510 M\$ (533 M\$ en 2014).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement (PUAR)

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés. Les octrois d'unités d'action en fonction du rendement (UAR) sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Des équivalents de dividendes sur les UAR sont payés au comptant aux employés pendant la période d'acquisition des droits.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 745 080 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 105,24 \$ (866 807 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 91,11 \$ en 2014; 800 298 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 79,35 \$ en 2013) et le nombre d'UAR en cours au 31 octobre 2015 était de 2 365 896 (2 618 678 en 2014 et 2 502 631 en 2013). En 2015, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 112 M\$ (148 M\$ en 2014 et 127 \$ en 2013). Au 31 octobre 2015, les passifs relatifs aux UAR totalisaient 271 M\$ (294 M\$ en 2014).

Programme d'unités attribuées à la valeur comptable (PUVC)

En vertu du PUVC, certains dirigeants clés ont reçu des attributions sous forme d'unités à la valeur comptable (UVC). Les octrois d'UVC ont été faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UVC s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Chaque unité donne droit à un paiement en espèces équivalant au prix d'acquisition par unité, dont la valeur est liée à la valeur comptable des actions ordinaires de la CIBC. Le nombre définitif d'unités pour lesquelles les droits s'acquiescent est ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et des rachats d'actions ordinaires ainsi que des dividendes versés sur les actions ordinaires. Les attributions au titre du régime d'UVC ont été octroyées au début de décembre 2009, et la dernière attribution a été octroyée en décembre 2012, et les droits qui s'y rattachent seront acquis en décembre 2015. Au 31 octobre 2015, le nombre d'UVC en cours était de 239 317 (508 146 en 2014 et 794 808 en 2013).

La juste valeur des UVC à la date d'attribution est calculée en fonction de la valeur comptable des actions ordinaires au dernier jour du trimestre précédent. La charge de rémunération relative aux UVC a totalisé 4 M\$ en 2015 (5 M\$ en 2014 et 8 M\$ en 2013). Au 31 octobre 2015, les passifs relatifs aux UVC totalisaient 12 M\$ (21 M\$ en 2014).

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires en capitaux propres payables par la CIBC sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération admissible au comptant sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD. La rémunération admissible au comptant comprend les jetons de présence aux réunions, les frais de déplacement, les honoraires des présidents et des membres de comité, ainsi que la composante liquidités admissible des honoraires des administrateurs et du président du conseil.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les charges autres que d'intérêts – poste Divers relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 2 M\$ en 2015 (5 M\$ en 2014 et 4 M\$ en 2013). Au 31 octobre 2015, les passifs relatifs aux UADD totalisaient 21 M\$ (19 M\$ en 2014).

Régimes d'options sur actions

Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peut être émis en vertu de notre Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) et de notre Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants (ROSAA). Au 31 octobre 2015, 7 341 660 actions ordinaires (7 698 321 en 2014) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de nos régimes d'options sur actions. Les options sur actions liées à 4 100 310 actions ordinaires (3 945 032 actions ordinaires en 2014) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées en vertu du ROSAE. Aucune option sur actions n'est en cours. 3 241 350 actions ordinaires (3 753 289 actions ordinaires en 2014) peuvent encore être attribuées aux termes d'octrois futurs d'options sur actions.

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution. Les droits rattachés à certaines options s'acquiescent à l'atteinte de critères de rendement précis.

La juste valeur de chaque option est mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché pour le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, sur des dispositions contractuelles pour le prix d'exercice et les critères de rendement et sur des résultats passés pour la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables de la volatilité du marché correspondant au prix d'exercice et à la durée prévue des options.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées en 2015 s'est établie à 8,59 \$ (9,57 en 2014 et 6,84 \$ en 2013).

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	1,98 %	2,53 %	1,88 %
Taux de rendement prévu des actions	4,96 %	5,06 %	5,76 %
Volatilité prévue du cours des actions	17,97 %	20,61 %	20,94 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action / prix d'exercice	101,87 \$	90,56 \$	80,10 \$

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 5 M\$ en 2015 (7 M\$ en 2014 et 5 M\$ en 2013).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2015		2014		2013	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	3 945 032	78,70 \$	4 308 244	74,35 \$	4 348 787	70,95 \$
Attribuées	610 247	101,87	796 625	90,56	840 354	80,10
Exercées ¹	(356 661)	74,30	(1 156 530)	70,68	(783 495)	61,19
Auxquelles il est renoncé	(40 205)	81,33	–	–	(75 239)	75,37
Annulées / échues	(58 103)	70,60	(3 307)	80,20	(22 163)	86,27
En cours à la fin de l'exercice	4 100 310	82,62 \$	3 945 032	78,70 \$	4 308 244	74,35 \$
Exercables à la fin de l'exercice	1 542 681	74,71 \$	1 383 033	74,87 \$	2 123 591	72,94 \$
Pouvant être attribuées	3 241 350		3 753 289		4 546 607	

1) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 98,21 \$ (96,63 en 2014 et 81,80 \$ en 2013).

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2015	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
Fourchette des prix d'exercice	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
49,01 \$ – 65,00 \$	209 609	3,09	49,75 \$	209 609	49,75 \$
65,01 \$ – 75,00 \$	862 039	5,41	71,26	527 994	71,10
75,01 \$ – 85,00 \$	1 404 897	5,50	79,52	585 955	78,80
85,01 \$ – 95,00 \$	828 816	8,11	90,72	–	–
95,01 \$ – 105,00 \$	794 949	6,89	100,64	219 123	96,36
	4 100 310	6,15	82,62 \$	1 542 681	74,71 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, qu'un montant maximal correspondant à 10 % de leur salaire admissible soit retenu pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, en fonction des années de service et du niveau d'emploi, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquises à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Toutes les cotisations sont versées dans une fiducie et utilisées par le fiduciaire des régimes pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 36 M\$ en 2015 (34 M\$ en 2014 et 33 M\$ en 2013).

Programme incitatif spécial

Des unités au titre du programme incitatif spécial (PIS) n'ont été attribuées qu'une seule fois, soit en 2000.

Certains employés clés se sont vu attribuer des actions ordinaires. Le financement de ces attributions s'est fait par versements dans une fiducie qui a acheté des actions ordinaires sur le marché libre.

Les droits rattachés aux attributions à certains employés clés au titre du PIS étaient acquis, et les actions ont été distribuées au moment où le régime a pris fin, soit le 31 octobre 2003. Pour les autres employés clés, la valeur des attributions a été convertie en UADD du Programme incitatif spécial de retraite (PISR). Chaque UADD du PISR donne droit à une action ordinaire et à des UADD additionnelles du PISR en guise de dividendes gagnés sur les actions ordinaires détenues en fiducie. Les droits aux UADD du PISR ont respecté les critères de durée et de rendement le 31 octobre 2003 et donneront lieu à la distribution d'actions ordinaires au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi du participant.

Couverture

Nous utilisons des dérivés dans une relation de couverture des flux de trésorerie désignée afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et PUAR.

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des profits de 30 M\$ (132 M\$ en 2014 et 93 M\$ en 2013) comme crédit à la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé relativement à ces dérivés. Au 31 octobre 2015, le solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global relativement aux couvertures désignées aux fins comptables s'est établi à un crédit total de 1 M\$ (18 M\$ en 2014).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre actif et de notre passif nets consolidés au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 60 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements; les versements en sus des cotisations exigées étant faites de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2015 ou en 2014.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de marché (d'investissement) et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et le Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) du conseil. Cette politique permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Le régime de retraite de la CIBC réduit au minimum son risque de change grâce à une stratégie passive de superposition de devises qui vise à réduire le risque de change global provenant des actions étrangères.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du CRRPD du conseil. Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est également responsable d'établir les politiques en matière de placements (notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés), d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que nous serons en mesure de respecter nos obligations au titre de nos régimes par capitalisation, de maximiser le rendement sans compromettre la sécurité des régimes et de gérer les cotisations. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent le rendement synthétique de titres de créance ou de participation, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de finance et d'administration des régimes de pension (CFARP) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CFARP est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	6 735 \$	6 001 \$	722 \$	656 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	210	194	13	11
Coût des services passés	(12)	—	—	—
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	291	286	30	30
Cotisations salariales	6	6	—	—
Prestations versées	(285)	(256)	(27)	(25)
Règlements	(27)	—	—	—
Profits liés aux règlements	(4)	—	—	—
Prestations spéciales de cessation d'emploi	8	—	—	—
Variations des taux de change	87	40	9	4
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	(475)	464	(95)	46
Solde à la fin de l'exercice	6 534 \$	6 735 \$	652 \$	722 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	6 796 \$	6 322 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	299	305	—	—
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	(62)	303	—	—
Cotisations patronales	185	81	27	25
Cotisations salariales	6	6	—	—
Prestations versées	(285)	(256)	(27)	(25)
Règlements	(27)	—	—	—
Frais d'administration liés aux régimes	(5)	(6)	—	—
Sorties, montant net	(1)	(1)	—	—
Variations des taux de change	91	42	—	—
Juste valeur à la fin de l'exercice	6 997 \$	6 796 \$	— \$	— \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	463	61	(652)	(722)
Provision pour moins-value ²	(18)	(18)	—	—
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	445 \$	43 \$	(652) \$	(722) \$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes de l'exercice clos le 31 octobre 2015 se chiffrait à 237 M\$ (608 M\$ en 2014).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Autres actifs	517 \$	120 \$	— \$	— \$
Autres passifs ¹	(72)	(77)	(652)	(722)
	445 \$	43 \$	(652) \$	(722) \$

1) Exclut le montant de 1 M\$ (néant en 2014) lié aux autres actifs et le montant de 22 M\$ (19 M\$ en 2014) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	5 884 \$	6 138 \$	592 \$	668 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	650	597	60	54
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	6 534 \$	6 735 \$	652 \$	722 \$
Actifs des régimes				
Canada	6 291 \$	6 155 \$	— \$	— \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	706	641	—	—
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	6 997 \$	6 796 \$	— \$	— \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Coût des services rendus au cours de l'exercice	210 \$	194 \$	192 \$	13 \$	11 \$	12 \$
Coût des services passés	(12)	–	(2)	–	–	7
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	291	286	266	30	30	28
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(299)	(305)	(266)	–	–	–
Coût financier au titre de l'incidence du plafond de l'actif	1	1	–	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	5	6	7	–	–	–
Profits liés aux règlements	(4)	–	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	8	–	–	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	200 \$	182 \$	197 \$	43 \$	41 \$	47 \$

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	251 \$	(37) \$	(100) \$	84 \$	(4) \$	– \$
Hypothèses financières	201	(470)	165	15	(46)	19
Hypothèses au titre des résultats techniques	23	43	3	(4)	4	2
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	(62)	303	298	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	1	–	–	–	–	–
Réévaluation nette des (pertes) profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ¹	414 \$	(161) \$	366 \$	95 \$	(46) \$	21 \$

1) Exclut la réévaluation nette des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée et les placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence totalisant 1 M\$ (10 M\$ de profits nets en 2014 et 6 M\$ de pertes nettes en 2013).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Compte tenu que les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre actif et de notre passif net consolidés au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Participants actifs	3 252 \$	3 404 \$	154 \$	163 \$
Participants dont les prestations sont différées	377	385	s. o.	s. o.
Retraités	2 255	2 349	438	505
	5 884 \$	6 138 \$	592 \$	668 \$

s. o. Sans objet

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Durée moyenne pondérée en années	15,5	16,4	13,0	14,0

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	2015		2014 ¹	
Catégorie d'actifs ²				
Titres de participation canadiens ³	852 \$	14 %	880 \$	14 %
Titres de créance ⁴				
Obligations du gouvernement	1 589	25	1 548	25
Obligations de sociétés	614	10	629	10
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	332	5	248	4
	2 535	40	2 425	39
Fonds de placement ⁵				
Fonds d'actions canadiennes	42	1	43	1
Fonds d'actions américaines	383	6	651	11
Fonds d'actions internationales ⁶	50	1	327	5
Fonds d'actions mondiales ⁶	1 239	20	670	11
Fonds d'actions de marchés émergents	278	4	286	4
Fonds de titres à revenu fixe	101	2	95	2
	2 093	34	2 072	34
Divers ³				
Fonds de couverture	422	7	410	7
Infrastructure et titres de participation privés	221	3	179	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	168	2	189	3
	811	12	778	13
	6 291 \$	100 %	6 155 \$	100 %

- Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
- Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2015, la juste valeur des dérivés représentait un actif dérivé net de 34 M\$ (passif dérivé net de 21 M\$ en 2014).
- Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 26 M\$ (30 M\$ en 2014), ce qui représente 0,4 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,5 % en 2014). Aux 31 octobre 2015 et 2014, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture et l'infrastructure et les titres de participation privés.
- Aux 31 octobre 2015 et 2014, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 98 M\$ (173 M\$ en 2014) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- Des fonds de placement et d'autres actifs détenus au 31 octobre 2015 d'un montant de 35 M\$ (33 M\$ en 2014) avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs (compte non tenu des titres détenus indirectement qui avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs).
- Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	4,4 %	4,3 %	4,3 %	4,2 %
Taux de croissance de la rémunération pour les cinq prochaines années	2,5 %	3,0 %	2,5 %	3,0 %
Taux de croissance de la rémunération après les cinq prochaines années	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2015	2014
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,0	25,7
Femmes	24,6	25,6
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,1	26,7
Femmes	25,5	26,6

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,9 %	6,2 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2029	2029

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2015
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	925 \$	87 \$
Augmentation de l'hypothèse	(787)	(71)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(198)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	221	1
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(26)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	30
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(124)	(13)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	121	13

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs

Cotisations en espèces

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2014. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2015.

Les cotisations minimales de 2016 devraient atteindre 50 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 29 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2025	Total
Régimes de retraite à prestations définies	262 \$	270 \$	278 \$	287 \$	298 \$	1 658 \$	3 053 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	27	29	30	32	33	187	338
	289 \$	299 \$	308 \$	319 \$	331 \$	1 845 \$	3 391 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Régimes à cotisations définies	20 \$	16 \$	11 \$
Régimes de retraite d'État ¹	96	90	84
	116 \$	106 \$	95 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des É. U.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(18) \$	(27) \$	(96) \$
Charge d'impôt exigible	713	669	673
	695	642	577
Provision d'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	13	15	82
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	3	2	(2)
Naissance et résorption des différences temporaires	(77)	40	(31)
	(61)	57	49
	634	699	626
Autres éléments du résultat global	70	(52)	81
Total du résultat global	704 \$	647 \$	707 \$

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Impôt exigible			
Fédéral	358 \$	340 \$	309 \$
Provincial	246	236	212
Étranger	107	42	29
	711	618	550
Impôt différé			
Fédéral	80	(23)	83
Provincial	54	(16)	54
Étranger	(141)	68	20
	(7)	29	157
	704 \$	647 \$	707 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015		2014		2013	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 115 \$	26,4 %	1 033 \$	26,4 %	1 046 \$	26,3 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(87)	(2,0)	15	0,4	(100)	(2,5)
Résultat exonéré d'impôt	(358)	(8,5)	(310)	(7,9)	(263)	(6,6)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	3	0,1	2	0,1	(2)	(0,1)
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(41)	(1,0)	(34)	(0,9)	(28)	(0,7)
Divers	2	— ⁽¹⁾	(7)	(0,2)	(27)	(0,6)
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	634 \$	15,0 %	699 \$	17,9 %	626 \$	15,8 %

1) Attribuable à l'arrondissement.

Actif d'impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des valeurs mobilières	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2015	Solde au début de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	4	(2)	36	1	(6)	(18)	(8)	(5)	2
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global			(122)						(122)
	Divers ²	4	11	9	1	(2)	7	3	1	34
	Solde à la fin de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
2014	Solde au début de l'exercice	203 \$	72 \$	313 \$	26 \$	21 \$	87 \$	104 \$	1 \$	827 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(3)	–	63	(3)	(13)	(14)	2	2	34
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	54	–	2	–	–	–	56
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	2	2
	Solde à la fin de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$
2013	Solde au début de l'exercice	189 \$	62 \$	450 \$	46 \$	5 \$	96 \$	106 \$	– \$	954 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	13	7	(37)	(21)	16	(11)	(3)	2	(34)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(101)	–	–	–	–	–	(101)
	Divers ²	1	3	1	1	–	2	1	(1)	8
	Solde à la fin de l'exercice	203 \$	72 \$	313 \$	26 \$	21 \$	87 \$	104 \$	1 \$	827 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des valeurs mobilières	Loyers à recevoir	Change	Divers	Total du passif
2015	Solde au début de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(18)	(5)	5	(9)	7	55	–	24	59
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(7)	–	76	–	–	(1)	68
	Divers ²	(2)	–	(2)	–	(2)	(8)	(11)	(14)	(39)
	Solde à la fin de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	– \$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
2014	Solde au début de l'exercice	(76)\$	(38)\$	(8)\$	(70)\$	(40)\$	(60)\$	(26)\$	(16)\$	(334)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(28)	(6)	(1)	(2)	(44)	13	–	(23)	(91)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(26)	–	(1)	–	(27)
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	10	10
	Solde à la fin de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$
2013	Solde au début de l'exercice	(55)\$	(54)\$	(8)\$	(66)\$	(18)\$	(63)\$	(33)\$	(9)\$	(306)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(21)	16	–	(4)	(7)	5	–	(4)	(15)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(14)	–	7	–	(7)
	Divers ²	–	–	–	–	(1)	(2)	–	(3)	(6)
	Solde à la fin de l'exercice	(76)\$	(38)\$	(8)\$	(70)\$	(40)\$	(60)\$	(26)\$	(16)\$	(334)\$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2015

479 \$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2014

477 \$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2013

493 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 35 M\$ (40 M\$ en 2014 et 57 M\$ en 2013) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 26 M\$ est lié aux États-Unis, un montant de 3 M\$, au Canada et un montant de 6 M\$, d'autres pays) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2015, ainsi qu'un montant de 27 M\$ (33 M\$ en 2014 et 30 M\$ en 2013) lié aux pertes en capital canadiennes ne venant jamais à échéance.

2) Comprennent les écarts de change.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé net de 479 M\$ (477 M\$ en 2014) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 507 M\$ (506 M\$ en 2014) et de passif d'impôt différé de 28 M\$ (29 M\$ en 2014) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 975 M\$ au 31 octobre 2015 (892 M\$ en 2014). Une tranche de 92 M\$ (104 M\$ en 2014) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 883 M\$ (788 M\$ en 2014) arrivera à échéance d'ici 10 ans.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait être fixée en 2016.

Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 182 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	45	87	99
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 531	3 131	3 253
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	397 213	397 620	400 880
Résultat de base par action	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	3 531 \$	3 131 \$	3 253 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	397 213	397 620	400 880
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	619	800	381
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	397 832	398 420	401 261
Résultat dilué par action	8,87 \$	7,86 \$	8,11 \$

1) Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 754 144 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,50 \$, du nombre moyen de 288 542 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 96,36 \$ et du nombre moyen de 360 749 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 94,71 \$ respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2015, 2014 et 2013, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2015	2014
Prêts de valeurs ¹	32 169 \$	26 118 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	175 649	159 629
Facilités de garantie de liquidité	5 941	4 880
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	11 155	9 247
Lettres de crédit documentaires et commerciales	327	309
Divers	278	276
	225 519 \$	200 459 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 1,4 G\$ (903 M\$ en 2014) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré d'un montant de 97,1 G\$ (91,1 G\$ en 2014).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 78,3 G\$ (70,3 G\$ en 2014); de ce montant, 7,7 G\$ (7,6 G\$ en 2014) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 69,1 G\$ (61,4 G\$ en 2014).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions, au 31 octobre 2015	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2016	431 \$	109 \$
2017	411	111
2018	369	111
2019	313	112
2020	243	112
2021 et par la suite	1 094	1 531

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 432 M\$ (407 M\$ en 2014 et 386 M\$ en 2013).

2) Comprendent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre des contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions, au 31 octobre 2015	
2016	58 \$
2017	56
2018	54
2019	52
2020	50
2021 et par la suite	417
	687
Moins : charges d'intérêts futures	250
Valeur actuelle des contrats de location-financement	437 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 30 M\$ (28 M\$ en 2014 et 28 M\$ en 2013).

Autres engagements

À titre d'investisseurs dans des activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes et des placements dans des titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où des montants sont tirés sur les engagements. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 143 M\$ (153 M\$ en 2014).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2015, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 687 M\$ (613 M\$ en 2014).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations et de bris de garantie, de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2015 et 2014 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs, ou nous pouvons vendre ou donner à nouveau en garantie des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités, lorsque les ententes conclues avec les tiers le permettent, au besoin.

Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation de nos actifs donnés en garantie et de nos garanties à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties¹		
Dépôts auprès d'autres banques	16 \$	8 \$
Valeurs mobilières	24 603	19 004
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ²	23 114	23 278
Prêts hypothécaires	11 962	12 615
Cartes de crédit ³	4 782	3 266
Autres actifs	5 460	3 756
	69 937 \$	61 927 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	16 864 \$	14 966 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	3 492	2 033
Emprunts garantis	39 644	38 783
Transactions sur dérivés ⁴	8 658	4 979
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁵	366	249
Systèmes de compensation, systèmes de paiement, dépositaires et autres ⁵	913	917
	69 937 \$	61 927 \$

1) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

2) Comprennent certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation.

3) Ces actifs sont détenus dans des fiducies de titrisation consolidées et appuient les passifs au titre du financement pour un montant de 4,8 G\$ d'une juste valeur de 4,8 G\$ (3,3 G\$ et une juste valeur de 3,3 G\$ en 2014).

4) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

5) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger. Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.

Le tableau suivant présente l'utilisation des actifs de tiers donnés en garantie et des garanties pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie :

En millions de dollars, au 31 octobre	2015	2014
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie	66 561 \$	65 199 \$
Moins : les actifs non vendus ou donnés à nouveau en garantie	33 609	31 297
	32 952 \$	33 902 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	15 305 \$	11 152 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	6 851	8 732
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	9 806	12 999
Transactions sur dérivés ¹	990	1 019
	32 952 \$	33 902 \$

1) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

De plus, voir la section Engagements ci-dessus pour obtenir plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Valeurs mobilières reçues en garantie

Les sûretés reçues relativement aux valeurs mobilières de clients pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie le sont dans le cadre de prêts de valeurs, de valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, de prêts sur marge, ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les sûretés peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la CIBC relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, à des prêts sur marge, dans le cadre de transactions sur dérivés, ou pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Note 23 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, ait des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation, allait de néant à environ 1,2 G\$ au 31 octobre 2015. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2015 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les rubriques ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Green v. Canadian Imperial Bank of Commerce, et al.

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision et infirmé celle du tribunal inférieur, certifiant la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada le 9 février 2015. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce Gaudet c. Banque Canadienne Impériale de Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En février 2010, le juge saisi de la motion a adjugé des dépens de 525 000 \$ à la CIBC pour la contestation de la demande de certification. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés.

Brown v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Inc.

En 2008, ce projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre CIBC World Markets Inc. Les demandeurs y réclamaient 350 M\$ au titre d'heures supplémentaires impayées au nom, entre autres, des représentants de Banque d'investissement, des conseillers en placement, des négociateurs et des analystes, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires additionnels de 10 M\$. En 2009, le demandeur a modifié la demande introductive pour ajouter la CIBC à titre de codéfenderesse ainsi qu'un nouveau demandeur. Le projet de recours collectif modifié est au nom des analystes et des conseillers en placement en Ontario dont les heures supplémentaires n'ont pas été payées ou qui ont été considérés comme n'étant pas admissibles à la rémunération des heures supplémentaires. En avril 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de certifier le recours collectif. Les demandeurs ont porté la décision en appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario; l'appel a été entendu en février 2013. La Cour a rendu sa décision en avril 2013, rejetant l'appel des demandeurs relativement au rejet de la demande de certification du recours collectif. En mai 2013, les demandeurs ont déposé une motion en autorisation d'appel devant la Cour d'appel de l'Ontario. En septembre 2013, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé les demandeurs à en appeler de la décision rejetant la certification du recours collectif. En octobre 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision du tribunal inférieur rejetant la certification du recours collectif. Les demandeurs n'ont pas demandé une autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada. Ce projet de recours collectif a été rejeté.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.
Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.
Lamoureux c. Banque de Montréal et al.
St-Pierre c. Banque de Montréal et al.
Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)
Giroux c. Banque Royale du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec, notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant tous les défendeurs à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défendeurs, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011. En août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC du Québec étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC du Québec.

Les projets de recours collectifs dans Giroux et Marcotte II ont fait l'objet de désistements en janvier 2015.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.
9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.
Watson v. Bank of America Corporation, et al.
Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.
1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.
Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson v. Bank of America Corporation, et al.* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif.

Recours collectifs contre Sino-Forest :

Smith v. Sino-Forest Corporation, et al.
Trustees of the Labourers' Pension Fund of Central and Eastern Canada v. Sino-Forest Corporation, et al.
Northwest & Ethical Investments L.P. v. Sino-Forest Corporation, et al.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario au nom des acheteurs d'actions de Sino-Forest Corporation (Sino-Forest) contre Sino-Forest, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de trois appels publics à l'épargne réalisés entre 2007 et 2009. Marchés mondiaux CIBC inc. faisait partie du syndicat de prise ferme de deux de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 20 % d'un placement de 200 M\$ en juin 2007 et de 5 % d'un placement de 367 M\$ en décembre 2009). Les projets de recours collectifs allèguent que Sino-Forest et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations sur les revenus et les avoirs forestiers de Sino-Forest en Chine, notamment dans les déclarations contenues dans les prospectus visant ces appels publics à l'épargne. En octobre 2015, la Cour a approuvé le règlement aux termes duquel le syndicat de prise ferme paiera 33,5 M\$. Le règlement n'a pas eu d'incidence importante sur notre résultat net au cours de l'exercice.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.
Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.
Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l'État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. (Oppenheimer) et OPY Credit Corp., pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d'un manquement allégué aux termes d'une facilité de crédit que la Banque Canadienne Impériale de Commerce avait conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer & Co. et a réduit le litige à une seule cause d'action, soit l'allégation d'OPY Credit Corp. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce n'avait pas respecté la facilité de crédit. L'affaire se poursuit.

De plus, dans le cadre d'une entente d'achat d'actifs entre Oppenheimer et la CIBC conclue en janvier 2008, Oppenheimer devait verser à CIBC World Markets Corp. un prix d'achat différé d'au moins 25 M\$ US en avril 2013. Oppenheimer n'a pas versé ce montant à CIBC World Markets Corp. et a déposé les fonds en mains tierces jusqu'à l'issue des procédures judiciaires. En juin 2013, CIBC World Markets Corp. a déposé contre Oppenheimer une demande d'arbitrage de 25 M\$ US, plus les intérêts prévus par la loi et les honoraires d'avocat. En octobre 2014, une entente de principe a été conclue en vue de régler la demande d'arbitrage visant le prix d'achat différé de 25 M\$ US selon des conditions qui permettent à la CIBC de recouvrer le plein montant du prix d'achat différé.

Barbero v. Royal Bank of Canada, et al.

En avril 2015, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC, la Banque Royale du Canada, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal et La Banque de Nouvelle-Écosse. Le recours est intenté au nom des résidents de la Colombie-Britannique qui se sont vu facturer une prime ou des frais mensuels au titre d'une protection de crédit par les défenderesses sans jamais avoir donné leur consentement ou leur autorisation. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont recours à des pratiques commerciales uniformes, injustes, frauduleuses et illégales pour recruter des clients qui ne tirent aucun avantage notable du produit. Les demandeurs réclament un remboursement des primes, des charges ou des frais reçus des clients ainsi que des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, LTD, entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (collectivement « Cerberus »), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Dans la plainte qu'ils ont déposée, les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011. En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York.

Provisions

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014
Solde au début de l'exercice	39 \$	37 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	12	9
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(22)	(5)
Reprises des montants inutilisés	(2)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	27 \$	39 \$

Restructuration

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) dans Siège social et autres. Les charges ont surtout trait à des indemnités de départ et comprennent le Programme Clarté, une priorité à l'échelle de la Banque destinée à simplifier nos activités. Les charges comprennent également des coûts de restructuration liés à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend des coûts liés à la vente des opérations bancaires au Belize de CIBC FirstCaribbean, qui devrait se conclure au premier trimestre de 2016.

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015
Solde au début de l'exercice	– \$
Nouvelles provisions comptabilisées	296
Moins :	
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(52)
Reprises des montants inutilisés	–
Solde à la fin de l'exercice	244 \$

Bien que le montant comptabilisé de 244 M\$ représente notre meilleure estimation au 31 octobre 2015 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants réellement payés, puisque cela dépendra en grande partie de chacun des faits et des circonstances.

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

En millions de dollars, au 31 octobre

	2015				2014			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	345 718 \$	62 760 \$	35 798 \$	444 276 \$	330 101 \$	35 950 \$	32 754 \$	398 805 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	39 781 \$	3 496 \$	3 781 \$	47 058 \$	31 256 \$	1 797 \$	3 376 \$	36 429 \$
Gouvernements	4 912	–	47	4 959	5 608	–	26	5 634
Services bancaires de détail	105 967	3	285	106 255	98 821	–	138	98 959
Divers	48 749	11 886	6 612	67 247	44 702	9 870	4 865	59 437
	199 409 \$	15 385 \$	10 725 \$	225 519 \$	180 387 \$	11 667 \$	8 405 \$	200 459 \$
Dérivés^{4, 5}								
Par type de contrepartie								
Institutions financières ⁶	6 037 \$	3 467 \$	7 502 \$	17 006 \$	4 674 \$	3 551 \$	6 841 \$	15 066 \$
Gouvernements	5 379	–	39	5 418	3 591	–	20	3 611
Divers	1 675	458	999	3 132	863	160	361	1 384
	13 091	3 925	8 540	25 556	9 128	3 711	7 222	20 061
Moins : incidence de la compensation	(8 466)	(3 104)	(5 490)	(17 060)	(6 883)	(2 968)	(4 698)	(14 549)
Total des dérivés	4 625 \$	821 \$	3 050 \$	8 496 \$	2 245 \$	743 \$	2 524 \$	5 512 \$

- 1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.
- 2) Comprennent 344,0 G\$ en dollars canadiens (332,9 G\$ en 2014) et 100,3 G\$ en monnaies étrangères (65,9 G\$ en 2014).
- 3) Comprennent des prêts et des acceptations de 291,0 G\$ (268,2 G\$ en 2014), nets de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant.
- 4) Également compris dans les principaux actifs au bilan présentés dans le tableau.
- 5) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 786 M\$ (619 M\$ en 2014).
- 6) Comprennent des justes valeurs positives (nettes des REC) de 12 M\$ (30 M\$ en 2014) sur le montant notionnel de 1,2 G\$ (2,7 G\$ en 2014) avec des garants financiers.

En outre, voir la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹ et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens². Les parties liées comprennent également les compagnies associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2015, les prêts³ consentis aux administrateurs et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 116 M\$ (148 M\$ en 2014), les lettres de crédit et les cautionnements⁴ totalisaient 254 M\$ (216 M\$ en 2014) et les engagements⁵ de crédit inutilisés atteignaient 456 M\$ (360 M\$ en 2014).

Au 31 octobre 2015, les prêts consentis aux dirigeants et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 29 M\$ (96 M\$ en 2014), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 240 M\$ (3 M\$ en 2014) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 1 019 M\$ (540 M\$ en 2014).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis et pour les exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014 et nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur créances relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil d'administration (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil d'administration qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.
- 2) La définition des « personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens » comprend les conjoints, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge des administrateurs et des dirigeants. Cette définition comprend également les entités sur lesquelles les administrateurs, dirigeants et leurs personnes à charge exercent une influence notable. L'influence notable peut s'exercer selon un ou plusieurs de ces facteurs : droits de vote de plus de 10 % ; entités avec lesquelles ils ont un contrat de gestion ; entités dans lesquelles ils occupent un poste d'autorité de direction ou un poste-cadre ; entités pour lesquelles ils agissent à titre de commandités ; fiducies pour lesquelles ils sont fiduciaires ou bénéficiaires importants.
- 3) Comprennent un montant de néant M\$ (1 M\$ en 2014) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 116 M\$ (147 M\$ en 2014) lié aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.
- 4) Comprennent un montant de néant (néant en 2014) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 254 M\$ (216 M\$ en 2014) lié aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.
- 5) Comprennent un montant de néant (néant en 2014) lié aux administrateurs et à leurs personnes à charge, et de 456 M\$ (360 M\$ en 2014) lié aux entités sur lesquelles les administrateurs et leurs personnes à charge exercent une influence notable.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2015		2014	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	23 \$	2 \$	25 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	2	–	29
Avantages fondés sur des actions ²	2	21	2	25
Indemnités de fin de contrat de travail	–	7	–	–
Total de la rémunération	4 \$	53 \$	4 \$	79 \$

1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes incitatifs annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, voir la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Note 26 Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2015, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 343 M\$ (313 M\$ en 2014) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2015, les prêts au titre des coentreprises étaient de néant (57 M\$ en 2014), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 128 M\$ (39 M\$ en 2014).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, voir la note 22.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2015 et 2014, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Résultat net	57 \$	50 \$	47 \$
Autres éléments du résultat global	(2)	2	(2)
Total du résultat global	55 \$	52 \$	45 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2015, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 1 504 M\$ (1 610 M\$ en 2014). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 193 M\$ (350 M\$ en 2014) et d'une juste valeur de 166 M\$ (427 M\$ en 2014), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 1 311 M\$ (1 260 M\$ en 2014) et d'une juste valeur de 1 649 M\$ (1 776 M\$ en 2014). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, 1 169 M\$ (1 016 M\$ en 2014) étaient inclus dans Gestion des avoirs, 316 M\$ (396 M\$ en 2014), dans Marchés des capitaux, et 19 M\$ (198 M\$ en 2014), dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2015, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient 12 M\$ (30 M\$ en 2014), et les engagements de crédit inutilisés, 132 M\$ (105 M\$ en 2014). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 1 M\$ (4 M\$ en 2014) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2015 et 2014, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013
Résultat net	120 \$	176 \$	93 \$
Autres éléments du résultat global	(3)	14	(8)
Total du résultat global	117 \$	190 \$	85 \$

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2015

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC et par d'autres filiales de la CIBC ²
Gestion d'actifs CIBC, inc.	Toronto, Ontario, Canada	612
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	– ³
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Mississauga, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	343
CIBC WM Real Estate Ltd.	Toronto, Ontario, Canada	
Marchés mondiaux CIBC Immobilier (Québec) Itée	Montréal, Québec, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
CIBC USA Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC Delaware Funding Corp.	New York, New York, États-Unis	
Atlantic Trust Group LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
AT Investment Advisers, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Atlantic Trust Company, National Association	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
CIBC Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	7 640
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investments (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank (Jamaïca) Limited (91,4 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets plc	Londres, Angleterre, Royaume-Uni	490
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Tokyo, Japon	44
CIBC Australia Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	20

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de CIBC World Markets (Japan) Inc., qui a été constituée en société à la Barbade; CIBC USA Holdings Inc., CIBC World Markets Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC Delaware Funding Corp., Atlantic Trust Group, LLC et AT Investment Advisers, Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis; Atlantic Trust Company, National Association, qui a été structurée en vertu des lois fédérales américaines.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, voir la note 6.

Note 28 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une solide équipe composée de conseillers et de directeurs relationnels présents dans nos centres bancaires ou grâce à des solutions d'accès à distance, comme nos conseillers mobiles, nos services bancaires par téléphone, en direct ou mobiles.

Gestion des avoirs offre des conseils et des solutions de placements intégrés afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par plus de 1 500 conseillers au Canada et aux États-Unis.

Marchés des capitaux offrent des produits intégrés de crédit et des marchés financiers mondiaux, des services consultatifs en placement et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à nos clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean), les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi et le recouvrement des frais de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux de commission, de renouvellement et de vente et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2015

Marchés des capitaux

En novembre 2015, le nom de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros a été changé pour Marchés des capitaux. Cette unité d'exploitation stratégique comprend Marchés CIBC, réseau mondial, Services financiers aux entreprises, Banque d'investissement et autres.

2014

Vente du portefeuille Aéroplan

Le 27 décembre 2013, nous avons vendu à la Banque TD environ la moitié de notre portefeuille Aéro Or VISA, qui comprend majoritairement des clients titulaires uniquement d'une carte de crédit. Par conséquent, les produits liés à la vente du portefeuille de cartes de crédit sont passés du secteur d'activité Services bancaires personnels au poste Divers du secteur d'activité Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Répartition des activités de trésorerie

Les prix de cession interne liés à la trésorerie continuent d'être imputés ou crédités à chaque secteur d'activité de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons modifié notre approche quant à la répartition de l'incidence financière résiduelle des activités de trésorerie. Certaines charges sont attribuées directement aux secteurs d'activité, et le solde net des produits est désormais comptabilisé dans Siège social et autres. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

2013

Aucun changement important n'a été apporté à nos secteurs d'activité au cours de l'exercice.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹	
2015	Produits nets d'intérêts²	5 921 \$	205 \$	1 883 \$	(94)\$	7 915 \$	7 221 \$	145 \$	458 \$	91 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 072	2 723	749	397	5 941	4 491	650	601	199
	Produits intersectoriels³	447	(457)	10	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 440	2 471	2 642	303	13 856	11 712	795	1 059	290
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	707	(1)	17	48	771	701	22	49	(1)
	Amortissement et perte de valeur⁴	93	26	5	311	435	348	42	38	7
	Charges autres que d'intérêts	4 219	1 758	1 324	1 125	8 426	7 229	546	469	182
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 421	688	1 296	(1 181)	4 224	3 434	185	503	102
	Impôt sur le résultat⁵	897	168	292	(723)	634	462	48	97	27
	Résultat net (perte nette)	2 524 \$	520 \$	1 004 \$	(458)\$	3 590 \$	2 972 \$	137 \$	406 \$	75 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	14 \$	14 \$	– \$	– \$	14 \$	– \$
	Actionnaires	2 524	520	1 004	(472)	3 576	2 972	137	392	75
	Actif moyen⁶	242 890 \$	4 796 \$	142 771 \$	64 867 \$	455 324 \$	388 220 \$	40 170 \$	19 984 \$	6 950 \$
2014⁶	Produits nets d'intérêts²	5 634 \$	198 \$	1 561 \$	66 \$	7 459 \$	6 728 \$	164 \$	471 \$	96 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 232	2 408	856	408	5 904	4 459	578	584	283
	Produits intersectoriels³	397	(404)	7	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 263	2 202	2 424	474	13 363	11 187	742	1 055	379
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	731	–	43	163	937	661	59	219	(2)
	Amortissement et perte de valeur⁴	87	22	5	699	813	319	36	451	7
	Charges autres que d'intérêts	4 138	1 560	1 214	787	7 699	6 734	424	378	163
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 307	620	1 162	(1 175)	3 914	3 473	223	7	211
	Impôt sur le résultat⁵	824	149	267	(541)	699	525	72	49	53
	Résultat net (perte nette)	2 483 \$	471 \$	895 \$	(634)\$	3 215 \$	2 948 \$	151 \$	(42)\$	158 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	2 \$	– \$	(5)\$	(3)\$	2 \$	– \$	(5)\$	– \$
	Actionnaires	2 483	469	895	(629)	3 218	2 946	151	(37)	158
	Actif moyen⁶	229 947 \$	4 354 \$	122 469 \$	54 711 \$	411 481 \$	357 142 \$	27 565 \$	20 355 \$	6 419 \$
2013⁶	Produits nets d'intérêts²	5 656 \$	186 \$	1 403 \$	208 \$	7 453 \$	6 752 \$	146 \$	463 \$	92 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 142	1 960	832	318	5 252	4 238	304	533	177
	Produits intersectoriels³	338	(343)	5	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 136	1 803	2 240	526	12 705	10 990	450	996	269
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	930	1	44	146	1 121	941	(8)	153	35
	Amortissement et perte de valeur⁴	90	14	5	245	354	289	23	37	5
	Charges autres que d'intérêts	3 948	1 287	1 312	707	7 254	6 457	253	391	153
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 168	501	879	(572)	3 976	3 303	182	415	76
	Impôt sur le résultat⁵	791	116	180	(461)	626	518	48	43	17
	Résultat net (perte nette)	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111)\$	3 350 \$	2 785 \$	134 \$	372 \$	59 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux : Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	(2)\$	(2)\$	– \$	– \$	(2)\$	– \$
	Actionnaires	2 377	385	699	(109)	3 352	2 785	134	374	59
	Actif moyen⁶	226 857 \$	3 955 \$	121 318 \$	51 416 \$	403 546 \$	359 537 \$	18 075 \$	19 589 \$	6 345 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et la charge d'impôt des Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 482 M\$ (421 M\$ en 2014 et 357 M\$ en 2013), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

4) Comprend l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. De plus, les résultats de 2014 comprennent une perte de valeur du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean.

5) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

6) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014 ¹	2013 ¹
Services bancaires – détail et entreprises			
Services bancaires personnels	6 722 \$	6 349 \$	6 021 \$
Services bancaires aux entreprises	1 627	1 530	1 529
Divers	91	384	586
	8 440 \$	8 263 \$	8 136 \$
Gestion des avoirs			
Courtage de détail	1 230 \$	1 185 \$	1 060 \$
Gestion d'actifs	862	742	621
Gestion privée de patrimoine	379	275	122
	2 471 \$	2 202 \$	1 803 \$
Marchés des capitaux²			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 539 \$	1 193 \$	1 265 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 107	1 120	919
Divers	(4)	111	56
	2 642 \$	2 424 \$	2 240 \$
Siège social et autres²			
Services bancaires internationaux	678 \$	601 \$	593 \$
Divers	(375)	(127)	(67)
	303 \$	474 \$	526 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les produits des Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 482 M\$ (421 M\$ en 2014 et 357 M\$ en 2013), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

Note 29 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recouplement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque de réglementation
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées de Bâle, affichées par catégories comptables et par portefeuilles selon le dispositif de Bâle.

Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle										
	Approche NI avancée et approche standard						Titrisation d'actifs	Montant total assujetti au risque de crédit	Non assujetti au risque de crédit	Total au bilan consolidé	
En millions de dollars, au 31 octobre	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail					
2015	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	168 \$	14 472 \$	2 115 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	16 755 \$	1 882 \$	18 637 \$
	Valeurs mobilières	1 682	20 937	3 819	–	–	–	2 750	29 188	45 794	74 982
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	1 471	4	1 770	–	–	–	–	3 245	–	3 245
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	11 228	4 611	14 250	–	–	–	–	30 089	–	30 089
	Prêts	57 093	3 889	2 976	185 258	20 422	10 017	2 104	281 759	1 096	282 855
	Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 670)	(1 670)
	Dérivés	5 171	6 715	14 456	–	–	–	–	26 342	–	26 342
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 473	1 262	61	–	–	–	–	9 796	–	9 796
	Autres actifs	352	2 142	5 292	123	13	13	3	7 938	11 095	19 033
	Total du risque de crédit	85 638 \$	54 032 \$	44 739 \$	185 381 \$	20 435 \$	10 030 \$	4 857 \$	405 112 \$	58 197 \$	463 309 \$
2014	Total du risque de crédit	72 085 \$	33 128 \$	45 145 \$	174 130 \$	19 557 \$	9 505 \$	4 251 \$	357 801 \$	57 102 \$	414 903 \$

Note 30 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui n'ont pas été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32 ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, et ce, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets		
2015								
Dérivés	32 938 \$	(7 771)\$	25 167 \$	(17 060)\$	(3 556)\$	4 551 \$	1 175 \$	26 342 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	3 245	–	(3 182)	63	–	3 245
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	31 803	(1 714)	30 089	–	(30 070)	19	–	30 089
	67 986 \$	(9 485)\$	58 501 \$	(17 060)\$	(36 808)\$	4 633 \$	1 175 \$	59 676 \$
2014								
Dérivés	23 899 \$	(4 444)\$	19 455 \$	(14 549)\$	(2 618)\$	2 288 \$	1 225 \$	20 680 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 389	–	3 389	–	(3 328)	61	–	3 389
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	33 854	(447)	33 407	–	(33 381)	26	–	33 407
	61 142 \$	(4 891)\$	56 251 \$	(14 549)\$	(39 327)\$	2 375 \$	1 225 \$	57 476 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties données ³	Montants nets		
2015								
Dérivés	35 486 \$	(7 771)\$	27 715 \$	(17 060)\$	(6 625)\$	4 030 \$	1 342 \$	29 057 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	1 429	–	(1 389)	40	–	1 429
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 628	(1 714)	8 914	–	(8 889)	25	–	8 914
	47 543 \$	(9 485)\$	38 058 \$	(17 060)\$	(16 903)\$	4 095 \$	1 342 \$	39 400 \$
2014								
Dérivés	25 164 \$	(4 444)\$	20 720 \$	(14 549)\$	(3 587)\$	2 584 \$	1 121 \$	21 841 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	903	–	903	–	(880)	23	–	903
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 309	(447)	9 862	–	(9 856)	6	–	9 862
	36 376 \$	(4 891)\$	31 485 \$	(14 549)\$	(14 323)\$	2 613 \$	1 121 \$	32 606 \$

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation en vertu de l'IAS 32.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon le territoire visé.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par CIBC sont expliqués plus en détail à la page 49 de la rubrique Risque de crédit du présent rapport de gestion. Tel qu'il est décrit à la note 22, il n'existe aucune restriction quant à la capacité de la CIBC de vendre ou de céder à nouveau en garantie des valeurs mobilières obtenues en garantie relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, ou aux termes de transactions sur dérivés.

Note 31 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés dans les catégories des produits et les catégories comptables. Les montants consolidés sont présentés avant tous les produits d'intérêts et les charges d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Disponibles à la vente	Désignées à leur juste valeur	Total
2015	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 557 \$	16 \$	– \$	– \$	9 573 \$
	Valeurs mobilières	–	1 293	227	4	1 524
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	310	–	–	–	310
	Dépôts auprès d'autres banques	76	–	–	–	76
	9 943 \$	1 309 \$	227 \$	4 \$	11 483 \$	
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	2 965 \$	– \$	– \$	25 \$	2 990 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	230	–	–	230
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	110	–	–	–	110
	Titres secondaires	181	–	–	–	181
Divers	57	–	–	–	57	
	3 313 \$	230 \$	– \$	25 \$	3 568 \$	
2014	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 491 \$	13 \$	– \$	– \$	9 504 \$
	Valeurs mobilières	–	1 287	337	4	1 628
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	320	–	–	–	320
	Dépôts auprès d'autres banques	25	–	–	–	25
	9 836 \$	1 300 \$	337 \$	4 \$	11 477 \$	
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 311 \$	– \$	– \$	26 \$	3 337 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	327	–	–	327
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	–	–	–	127
	Titres secondaires	178	–	–	–	178
Divers	49	–	–	–	49	
	3 665 \$	327 \$	– \$	26 \$	4 018 \$	
2013	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 788 \$	7 \$	– \$	– \$	9 795 \$
	Valeurs mobilières	–	1 237	389	5	1 631
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	347	–	–	–	347
	Dépôts auprès d'autres banques	38	–	–	–	38
	10 173 \$	1 244 \$	389 \$	5 \$	11 811 \$	
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 661 \$	– \$	– \$	18 \$	3 679 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	334	–	–	334
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	102	–	–	–	102
	Titres secondaires	193	–	–	–	193
Divers	50	–	–	–	50	
	4 006 \$	334 \$	– \$	18 \$	4 358 \$	

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

Nous évaluons actuellement l'incidence des normes suivantes, que nous adopterons après l'exercice 2015 :

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, publiée en mai 2014, remplace les lignes directrices précédentes, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. La date d'entrée en vigueur initiale pour nous était le 1^{er} novembre 2017. Cependant, en juillet 2015, l'IASB a décidé de reporter cette date d'une année. Les nouvelles lignes directrices proposent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes, des exigences liées à la comptabilisation des coûts de contrats et des exigences plus étendues quant aux informations quantitatives et qualitatives à fournir.

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en juillet 2014, remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour nous. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle en applique toutes les dispositions. Au cours de 2015, le BSIF a publié un préavis définitif exigeant que toutes les BISN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. En tant que BISN, nous publierons nos premiers états financiers consolidés intermédiaires selon l'IFRS 9 pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018, sauf les informations qui ont trait aux dispositions relatives au « risque de crédit propre », que nous avons volontairement adoptées de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014. Pour plus de précisions sur les changements de méthodes comptables, se reporter à la note 1.

L'IFRS 9 comporte trois principales sections : 1) classement et évaluation des instruments financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de leur comptabilisation initiale.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal sera déterminé en fonction du modèle économique choisi pour gérer ces titres. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et en vue de les vendre » seront comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG pour les titres de créance). Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie » seront classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance qui seraient autrement classés comme étant évalués à la JV-AERG ou au coût amorti peuvent être désignés irrévocablement, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable et si certaines exigences du BSIF sont respectées.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG pour les titres de participation). Tous les profits et pertes réalisés et latents à l'égard d'instruments pour lesquels une désignation irrévocable a été faite sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement en résultat net. Seuls les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, qui doivent être présentées dans les AERG plutôt que dans le résultat net, traitement que nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014.

Les dérivés continuent d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9.

Les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation présentent un modèle des pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV-AERG. De plus, le modèle des pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'application du modèle des pertes de crédit attendues aux instruments financiers non dépréciés exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle l'instrument financier est initialement comptabilisé, puis elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit lié à cet instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour les périodes ultérieures, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors les entités doivent de nouveau comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le modèle des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à l'égard des actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés.

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées afin d'harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9 en attendant l'achèvement du projet de l'IASB concernant la comptabilité de macro-couverture.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos le	2015				2014 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	2 043 \$	2 021 \$	1 895 \$	1 956 \$	1 881 \$	1 875 \$	1 798 \$	1 905 \$
Produits autres que d'intérêts	1 440	1 499	1 499	1 503	1 332	1 480	1 366	1 726
Total des produits	3 483	3 520	3 394	3 459	3 213	3 355	3 164	3 631
Dotation à la provision pour pertes sur créances	198	189	197	187	194	195	330	218
Charges autres que d'intérêts	2 383	2 179	2 104	2 195	2 083	2 044	2 409	1 976
Résultat avant impôt sur le résultat	902	1 152	1 093	1 077	936	1 116	425	1 437
Impôt sur le résultat	124	174	182	154	125	195	119	260
Résultat net	778 \$	978 \$	911 \$	923	811 \$	921 \$	306 \$	1 177 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	2	5	4	3	2	3	(11)	3
Porteurs d'actions privilégiées	9	11	12	13	18	19	25	25
Porteurs d'actions ordinaires	767	962	895	907	791	899	292	1 149
Résultat net applicable aux actionnaires	776 \$	973 \$	907 \$	920 \$	809 \$	918 \$	317 \$	1 174 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au	2015				2014			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 637 \$	20 075 \$	17 719 \$	13 045 \$	13 547 \$	11 192 \$	10 688 \$	6 273 \$
Valeurs mobilières	74 982	72 922	58 687	61 289	59 542	69 461	67 204	71 017
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	33 334	31 350	41 774	38 019	36 796	28 343	27 325	27 195
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 258	165 337	161 281	160 007	157 526	155 013	152 569	151 934
Prêts personnels et cartes de crédit	48 321	48 047	47 702	47 213	47 087	46 673	46 291	45 797
Entreprises et gouvernements	65 276	65 738	58 969	60 169	56 075	54 232	52 246	50 256
Provision pour pertes sur créances	(1 670)	(1 711)	(1 689)	(1 727)	(1 660)	(1 703)	(1 726)	(1 620)
Dérivés	26 342	30 030	26 746	39 124	20 680	18 227	19 346	24 489
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	8 091	10 280	9 304	9 212	8 274	9 300	10 452
Autres actifs	19 033	17 963	17 734	18 780	16 098	15 710	13 859	15 162
	463 309 \$	457 842 \$	439 203 \$	445 223 \$	414 903 \$	405 422 \$	397 102 \$	400 955 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	137 378 \$	135 733 \$	134 319 \$	134 882 \$	130 085 \$	129 198 \$	128 128 \$	127 344 \$
Entreprises et gouvernements	178 850	174 987	158 927	155 861	148 793	142 245	136 073	134 894
Banques	10 785	10 892	9 556	9 118	7 732	7 700	7 182	5 717
Emprunts garantis	39 644	38 913	38 386	40 014	38 783	43 171	42 640	46 381
Dérivés	29 057	31 883	30 468	39 903	21 841	17 957	18 746	22 244
Acceptations	9 796	8 091	10 280	9 304	9 212	8 274	9 300	10 452
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	20 149	21 066	22 645	19 104	23 764	23 599	21 910	20 786
Autres passifs	12 223	11 370	10 873	12 694	10 932	10 579	10 653	10 017
Titres secondaires	3 874	3 844	3 868	4 864	4 978	4 187	4 226	4 233
Capitaux propres	21 553	21 063	19 881	19 479	18 783	18 512	18 244	18 887
	463 309 \$	457 842 \$	439 203 \$	445 223 \$	414 903 \$	405 422 \$	397 102 \$	400 955 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2015				2014			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	15,1 %	20,4 %	19,9 %	19,9 %	17,9 %	21,0 %	7,0 %	27,5 %
Rendement de l'actif moyen	0,65 %	0,85 %	0,83 %	0,84 %	0,77 %	0,89 %	0,31 %	1,14 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	20 122 \$	18 733 \$	18 437 \$	18 123 \$	17 528 \$	16 989 \$	17 173 \$	16 581 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	476 700 \$	457 774 \$	448 912 \$	437 701 \$	418 414 \$	411 036 \$	406 285 \$	410 019 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	23,7	24,4	24,3	24,2	23,9	24,2	23,7	24,7
Fonds propres et levier financier								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %	10,3 %	10,1 %	10,0 %	9,5 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,5 %	12,5 %	12,6 %	12,1 %	12,2 %	12,2 %	12,1 %	11,5 %
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	15,0 %	15,3 %	15,0 %	15,5 %	14,8 %	14,9 %	14,2 %
Ratio de levier	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,8 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marge d'intérêts nette	1,70 %	1,75 %	1,73 %	1,77 %	1,78 %	1,81 %	1,81 %	1,84 %
Coefficient d'efficacité ¹	68,4 %	61,9 %	62,0 %	63,5 %	64,8 %	60,9 %	76,1 %	54,4 %

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.
s. o. Sans objet.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2015				2014			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	397 253	397 270	397 212	397 117	397 009	397 179	397 758	398 539
Par action								
– résultat de base	1,93 \$	2,42 \$	2,25 \$	2,28 \$	1,99 \$	2,26 \$	0,73 \$	2,88 \$
– résultat dilué	1,93	2,42	2,25	2,28	1,98	2,26	0,73	2,88
– dividendes	1,12	1,09	1,06	1,03	1,00	1,00	0,98	0,96
– valeur comptable ¹	51,25	50,02	47,08	45,99	44,30	43,02	42,04	42,59
Cours de l'action ²								
– haut	102,74	96,99	97,62	107,16	107,01	102,06	97,72	91,58
– bas	86,00	89,55	89,26	88,18	95,93	95,66	85,49	86,57
– clôture	100,28	93,46	96,88	88,18	102,89	101,21	97,72	86,57
Ratio de versement des dividendes	58,0 %	45,0 %	47,1 %	45,1 %	50,3 %	44,2 %	133,5 %	33,3 %

1) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.
2) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS					PCGR du Canada				
	2015	2014 ¹	2013 ¹	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Produits nets d'intérêts	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$	4 435 \$
Produits autres que d'intérêts	5 941	5 904	5 252	5 159	5 373	5 881	4 534	(1 493)	7 508	6 916
Total des produits	13 856	13 363	12 705	12 485	12 435	12 085	9 928	3 714	12 066	11 351
Dotation à la provision pour pertes sur créances	771	937	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649	773	603	548
Charges autres que d'intérêts	8 861	8 512	7 608	7 202	7 486	7 027	6 660	7 201	7 612	7 488
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	4 224	3 914	3 976	3 992	3 805	4 012	1 619	(4 260)	3 851	3 315
Impôt sur le résultat	634	699	626	689	927	1 533	424	(2 218)	524	640
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	27	21	18	31	29
Résultat net (perte nette)	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060)\$	3 296 \$	2 646 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	14 \$	(3)\$	(2)\$	9 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Porteurs d'actions privilégiées	45	87	99	158	177	169	162	119	171	132
Porteurs d'actions ordinaires	3 531	3 131	3 253	3 136	2 690	2 283	1 012	(2 179)	3 125	2 514
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060)\$	3 296 \$	2 646 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	IFRS					PCGR du Canada				
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 637 \$	13 547 \$	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$	12 052 \$	7 007 \$	8 959 \$	13 747 \$	11 853 \$
Valeurs mobilières	74 982	59 542	71 984	65 334	60 295	77 608	77 576	79 171	86 500	83 498
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	33 334	36 796	28 728	28 474	27 479	37 342	32 751	35 596	34 020	25 432
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 258	157 526	150 938	150 056	150 509	93 568	86 152	90 695	91 664	81 358
Prêts personnels et cartes de crédit	48 321	47 087	49 213	50 476	50 586	46 462	45 677	42 953	38 334	35 305
Entreprises et gouvernements	65 276	56 075	48 207	43 624	39 663	38 582	37 343	39 273	34 099	30 404
Provision pour pertes sur créances	(1 670)	(1 660)	(1 698)	(1 860)	(1 803)	(1 720)	(1 960)	(1 446)	(1 443)	(1 442)
Dérivés	26 342	20 680	19 947	27 039	28 270	24 682	24 696	28 644	24 075	17 122
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	9 212	9 720	10 436	9 454	7 684	8 397	8 848	8 024	6 291
Autres actifs	19 033	16 098	14 588	14 813	14 163	15 780	18 305	21 237	13 158	14 163
	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	137 378 \$	130 085 \$	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$	113 294 \$	108 324 \$	99 477 \$	91 772 \$	81 829 \$
Entreprises et gouvernements	178 850	148 793	134 736	125 055	117 143	127 759	107 209	117 772	125 878	107 468
Expositions aux banques	10 785	7 732	5 592	4 723	4 177	5 618	7 584	15 703	14 022	13 594
Emprunts garantis	39 644	38 783	49 802	52 413	51 308	–	–	–	–	–
Dérivés	29 057	21 841	19 724	27 091	28 792	26 489	27 162	32 742	26 688	17 330
Acceptations	9 796	9 212	9 721	10 481	9 489	7 684	8 397	8 848	8 249	6 297
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	20 149	23 764	20 313	21 259	21 730	37 893	43 369	44 947	42 081	44 221
Valeurs mobilières de Capital Trust ¹	s. o.	s. o.	s. o.	1 678	1 594	–	–	–	–	–
Autres passifs	12 223	10 932	10 862	11 076	11 704	12 572	13 693	13 167	13 728	14 716
Titres secondaires	3 874	4 978	4 228	4 823	5 138	4 773	5 157	6 658	5 526	5 595
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	600	600	600	600
Participations ne donnant pas le contrôle	193	164	175	170	164	168	174	185	145	12
Capitaux propres applicables aux actionnaires	21 360	18 619	17 819	16 197	15 927	15 790	14 275	13 831	13 489	12 322
	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$	303 984 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2012, CIBC Capital Trust a été déconsolidée. s. o. Sans objet.

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS					PCGR du Canada				
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Rendement des capitaux propres	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %	19,4 %	9,4 %	(19,4) %	28,7 %	27,9 %
Rendement de l'actif moyen	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %	0,71 %	0,33 %	(0,60) %	1,00 %	0,91 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$	11 772 \$	10 731 \$	11 261 \$	10 905 \$	9 016 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	394 527 \$	345 943 \$	350 706 \$	344 865 \$	328 520 \$	291 277 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	24,1	24,1	26,6	28,1	32,5	29,4	32,7	30,6	30,1	32,3
Fonds propres et levier – Bâle III										
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio du total des fonds propres	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de levier	3,9 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.				
Dispositif de Bâle II										
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	s. o.	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %	12,1 %	10,5 %	9,7 %	10,4 %
Ratio du total des fonds propres ¹	s. o.	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %	16,1 %	15,4 %	13,9 %	14,5 %
Marge d'intérêts nette	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %	1,54 %	1,51 %	1,39 %	1,52 %
Coefficient d'efficacité	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %	58,1 %	67,1 %	négl.	63,1 %	66,0 %

1) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 et les exercices précédents ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.

s. o. Sans objet.
négl. Négligeable.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS					PCGR du Canada				
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Solde au début de l'exercice	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	14 799 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	10 731 \$
Rajustement pour modification de méthode comptable	–	–	7 ¹	(180) ²	–	–	(6) ³	(66) ⁴	(50) ⁵	–
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(9)	(250)	(422)	(118)	–	–	–	–	(277)	–
Primes aux rachats d'actions privilégiées	–	–	–	(30)	(12)	–	–	–	(32)	–
Variations du capital-actions										
Actions privilégiées	(31)	(675)	–	(1 050)	(400)	–	525	300	(50)	–
Actions ordinaires	31	29	(16)	393	572	563	178	2 926	92	93
Variations du surplus d'apport	1	(7)	(3)	(8)	(5)	4	(4)	–	26	12
Variations des autres éléments du résultat global	933	145	325	(435)	(171)	9	72	650	(650)	(115)
Résultat net (perte nette)	3 576	3 218	3 352	3 294	2 867	2 452	1 174	(2 060)	3 296	2 646
Dividendes										
Actions privilégiées	(45)	(87)	(99)	(128)	(165)	(169)	(162)	(119)	(139)	(132)
Actions ordinaires	(1 708)	(1 567)	(1 523)	(1 470)	(1 391)	(1 350)	(1 328)	(1 285)	(1 044)	(924)
Participations ne donnant pas le contrôle	29	(11)	5	8	(4)	–	–	–	–	–
Divers	(7)	(6)	1	–	1	6	(5)	(4)	(5)	11
Solde à la fin de l'exercice	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	15 790 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.

2) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.

3) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.

4) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégé modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), *Baux adossés*.

5) Représente l'incidence de l'application des normes relatives aux instruments financiers de CPA Canada, qui donnent des indications quant à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS					PCGR du Canada				
	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	397 213	397 620	400 880	403 685	396 233	387 802	381 677	370 229	336 092	335 135
Par action										
– résultat (perte) de base	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$	5,89 \$	2,65 \$	(5,89)\$	9,30 \$	7,50 \$
– résultat dilué (perte diluée) ¹	8,87	7,86	8,11	7,76	6,71	5,87	2,65	(5,89)	9,21	7,43
– dividendes	4,30	3,94	3,80	3,64	3,51	3,48	3,48	3,48	3,11	2,76
– valeur comptable ²	51,25	44,30	40,36	35,83	32,88	32,17	28,96	29,40	33,31	29,59
Cours de l'action ³										
– haut	107,16	107,01	88,70	78,56	85,49	79,50	69,30	99,81	106,75	87,87
– bas	86,00	85,49	74,10	68,43	67,84	61,96	37,10	49,00	87,00	72,90
– clôture	100,28	102,89	88,70	78,56	75,10	78,23	62,00	54,66	102,00	87,60
Ratio de versement des dividendes	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %	59,1 %	>100 %	négl.	33,4 %	36,8 %

1) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

négl. Négligeable.

Dividendes sur actions privilégiées¹

Non audité, pour l'exercice clos le 31 octobre	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Catégorie A										
Série 18	– \$	– \$	– \$	1,3694 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$
Série 19	–	–	–	–	–	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375
Série 23	–	–	–	–	–	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250
Série 24	–	–	–	–	–	–	–	–	0,3750	1,5000
Série 25	–	–	–	–	–	–	–	–	1,1250	1,5000
Série 26	–	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	0,3500	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Série 28	–	–	–	–	0,0400	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800
Série 29	0,6750	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500
Série 30	–	–	–	–	0,9000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000
Série 31	–	–	–	0,2938	1,1750	1,1750	1,1750	1,1750	1,1298	–
Série 32	–	–	–	0,5625	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,7995	–
Série 33	–	1,0031	1,3375	1,3375	1,3375	1,3375	1,5271	–	–	–
Série 35	–	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,1909	–	–	–
Série 37	–	1,2188	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,0607	–	–	–
Série 39	0,9750	0,3793	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 41	0,8203	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 43	0,5764	–	–	–	–	–	–	–	–	–

1) Le dividende est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ainsi que les prêts, nets des provisions.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques au Canada de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Coefficient de pertes sur créances

Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux comprend la dotation à la provision individuelle et aux provisions collectives pour les prêts personnels, les prêts notés aux PME et les prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours et à la provision pour radiations nettes des prêts sur cartes de crédit.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure précise.

Contrat de dérivés négociés en Bourse

Contrats de dérivés normalisés (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui sont négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et compensés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et sont généralement assujettis à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction de valeur (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision) au titre de dépréciation ou de montant irrécouvrable. La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts d'opération incorporés et les honoraires reportés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un élément sous-jacent, par exemple un actif, un indice ou un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Une catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de porter la provision pour pertes sur créances à un niveau suffisant pour couvrir les pertes sur créances évaluées individuellement ou collectivement dans le portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC.

Entité structurée

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessus) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Exposition aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier selon Bâle III, l'exposition se définit comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, comme il est précisé dans les règlements, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Garanties

Tout actif donné à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation et confisqué si l'obligation n'est pas remboursée. Les garanties peuvent prendre la forme de trésorerie, de valeurs ou d'autres actifs.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Option

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif sous-jacent ou d'un instrument, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Provision des états financiers dont le montant est suffisant pour absorber les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. La provision peut être collective par l'évaluation d'un portefeuille de prêts partageant des caractéristiques semblables ou individuelle par l'évaluation des caractéristiques d'une exposition individuelle.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les risques de levier déterminés par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Il a remplacé le ratio actif/fonds propres à compter du premier trimestre de 2015.

Ratio de versement des dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après dividendes sur actions privilégiées et primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrats financiers entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Représentent l'engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des actifs pondérés en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres risques liés au portefeuille de détail

Catégorie de risque comprenant tous les prêts autres que les expositions au commerce de détail renouvelables admissibles et les expositions au crédit personnel garanti – immobilier, accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque assumé. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale

Les contreparties centrales, aussi appelées chambres de compensation, s'interposent entre l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un échange initial au moyen d'un processus de novation, et deviennent la contrepartie à la transaction ayant fait l'objet de la novation.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux banques

Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les actions privilégiées et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Gestion de l'actif et du passif

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous identifions et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio actif/fonds propres

Somme du total de l'actif et de postes hors bilan précis, divisée par le total des fonds propres réglementaires. Cette mesure a été remplacée par le ratio de levier au premier trimestre de 2015.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR. Cette mesure est assujettie aux lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans les lignes directrices du BSIF sur les normes de liquidité, le ratio de liquidité à court terme (LCR) est une norme de liquidité visant à favoriser la résilience à court terme du profil de liquidité des institutions en veillant à ce qu'elles disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait 30 jours calendaires.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel est principalement le risque inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts du taux de change.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nécessaires pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils viendront à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel s'entend essentiellement du risque inhérent aux activités de gestion de l'actif et du passif et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiducies ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque (VAR) en situation de crise

Calcul de la VAR qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2016

Résultats du T1 – le jeudi 25 février 2016

Résultats du T2 – le jeudi 26 mai 2016

Résultats du T3 – le jeudi 25 août 2016

Résultats du T4 – le jeudi 1^{er} décembre 2016

Assemblée annuelle des actionnaires 2016

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le mardi 5 avril 2016 à 9 h 30 (heure avancée du Pacifique), à Vancouver, au Fairmont Pacific Rim, Star Sapphire Ballroom, 1038 Canada Place, Vancouver (C.-B.) V6C 0B9.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2015 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
24 sept. 2015	28 sept. 2015	28 oct. 2015	1,12 \$	397 335 004
25 juin 2015	29 juin 2015	28 juill. 2015	1,09 \$	397 300 671
25 mars 2015	27 mars 2015	28 avril 2015	1,06 \$	397 215 134
23 déc. 2014	29 déc. 2014	28 janv. 2015	1,03 \$	397 184 819

Actions privilégiées

Action	Série 39	Série 41	Série 43
Symbole au téléscripteur	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q
Dividendes trimestriels	0,243750 \$	0,234375 \$	0,225000 \$

Dates de versement des dividendes en 2016

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres	Date de versement
29 décembre 2015	28 janvier
28 mars	28 avril
28 juin	28 juillet
28 septembre	28 octobre

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire, portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

La CIBC procède actuellement à une offre publique de rachat dans le cours normal des affaires visant l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation sur le marché libre au cours du marché à la première des éventualités suivantes, soit i) la date à laquelle la CIBC aura racheté 8 millions d'actions ordinaires, ii) la date à laquelle la CIBC émettra un avis de cessation, ou iii) le 17 septembre 2016. Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des affaires déposé par la CIBC à la Bourse de Toronto en communiquant avec le secrétaire général.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent à la page 71 du présent rapport.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie CST, C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

416 682-3860 ou télécopieur 1 888 249-6189, 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis); Courriel : inquiries@canstocka.com, site Web : www.canstocka.com

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiducie CST, à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par courrier : P.O. Box 43078, Providence, RI, 02940-3078; par service de courrier de nuit : 250 Royall Street, Canton, MA, 02021, 1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto (Ontario)
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416 304-8726
Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Toronto : 416 980-3754
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Téléphone : 416 980-4523
Courriel : corpcommmailbox@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2015

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2016 et peuvent être commandés au 416 304-8726 ou par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html>.

English version: Additional print copies of the Annual Report may be obtained by calling 416 980-2556 or e-mailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at <https://www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html>.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public 2015 de la Banque CIBC

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2016 à l'adresse www.cibc.com/ca/cibc-and-you/public-account-fr.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2016

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2016 sera disponible en mars 2016 à l'adresse www.cibc.com/ca/about-fr.html.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ou d'une filiale en propriété exclusive, au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : Atlantic Trust; CIBC Capital Trust; CIBC FirstCaribbean International Bank; Conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. »; Dépôt électronique CIBC; Espèces en devises en direct CIBC; FirstLine; Gestion privée de patrimoine CIBC; Journée du miracle CIBC; logo CIBC; Marchés des capitaux CIBC; Pro-Investisseurs CIBC; Services bancaires mobiles CIBC; Virement de fonds mondial CIBC et Wood Gundy. Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent rapport annuel, lesquelles ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Hon. John P. Manley, C.P., O.C.

Président du conseil
Banque CIBC
Président et chef de la direction
Conseil canadien des chefs d'entreprise
Ottawa, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2005

Luc Desjardins

(CV)
Président et chef de la direction
Superior Plus Corp.
Calgary, Alberta, Canada
A joint le conseil en 2009

Kevin J. Kelly

(CGR)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2013

Martine Turcotte

(CG, CGR)
Vice-présidente, Québec
BCE Inc. et Bell Canada
Verdun, Québec, Canada
A joint le conseil en 2014

Brent S. Belzberg

(CG, CRRPD)
Associé directeur principal
Torquest Partners Inc.
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2005

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2014

Nicholas D. Le Pan

(CGR)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2008

Ronald W. Tysoe

(CGR – président)
Administrateur de sociétés
Cincinnati, Ohio, États-Unis
A joint le conseil en 2004

Gary F. Colter

(CV, CG – président)
Président
CRS Inc.
Mississauga, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2003

Hon. Gordon D. Giffin

(CG, CRRPD)
Associé principal
Dentons US LLP
Atlanta, Géorgie, États-Unis
A joint le conseil en 2001

Jane L. Peverett

(CV – présidente)
Administratrice de sociétés
West Vancouver, Colombie-Britannique,
Canada
A joint le conseil en 2009

Barry L. Zubrow

(CGR)
Président
ITB LLC
Far Hills, New Jersey, États-Unis
A joint le conseil en 2015

Patrick D. Daniel

(CG, CRRPD)
Ex-président et chef de la direction
Enbridge Inc.
Calgary, Alberta, Canada
A joint le conseil en 2009

Linda S. Hasenfratz

(CRRPD – présidente)
Chef de la direction
Linamar Corporation
Guelph, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2004

Katharine B. Stevenson

(CV, CG)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
A joint le conseil en 2011

VC – Comité de vérification

CG – Comité de gouvernance

CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction

GR – Comité de gestion du risque

Responsabilité de l'entreprise

Notre engagement à l'égard de la responsabilité de l'entreprise découle de notre vision, de notre mission et de nos valeurs, et s'intègre à nos activités et pratiques d'affaires

Nous comprenons que la réussite et la viabilité à long terme de nos activités sont intimement liées à la confiance que les clients et les parties intéressées accordent à la Banque CIBC.

Notre cadre de responsabilisation est fondé sur notre engagement envers l'économie, l'environnement, la société et la gouvernance (EESG) et repose sur ce qui suit :

- offrir des services bancaires accessibles et abordables aux Canadiens;
- promouvoir les objectifs de la PME;
- créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller;
- apporter vraiment davantage à nos collectivités;
- protéger notre environnement.



Contribution économique

La CIBC contribue grandement à l'économie canadienne. Nous sommes un moteur de croissance économique et de prospérité, car nous créons des possibilités d'emploi, consommons les produits et les services locaux, soutenons les PME, aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers et abordons les questions de développement communautaire qui comptent pour les Canadiens.



Responsabilité environnementale

Nous nous engageons à offrir une croissance responsable et durable des activités, tout en préservant l'environnement, en protégeant les intérêts de toutes les parties intéressées de la CIBC contre les niveaux inacceptables de risque environnemental et en appuyant les principes d'exploitation durable.



Investissement social

Nous nous engageons à créer un milieu de travail où tous les employés peuvent exceller, à apporter vraiment davantage aux collectivités et à aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers. Nous appuyons des causes qui comptent dans la vie de nos clients et de nos employés ainsi que pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous visons à apporter davantage grâce à des dons, à des commandites et à l'esprit de bénévolat des employés pour des programmes axés sur les enfants, les traitements et les collectivités.



Pratiques de gouvernance

À la CIBC, nous croyons qu'une bonne gouvernance d'entreprise est le fondement de la création d'une valeur durable pour les actionnaires. Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité. Nous assumons la responsabilité de nos actions et nous travaillons à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées.

Le Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et l'Énoncé de responsabilité envers le public de la Banque CIBC 2015 seront disponibles en ligne en mars 2016, à l'adresse www.cibc.com/francais

Notre vision

Être le chef de file des relations avec la clientèle

Nos valeurs

Notre vision et notre mission reposent sur une culture d'entreprise fondée sur des valeurs essentielles : confiance, travail d'équipe et responsabilisation

